REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie
****

CONSEIL RÉGIONAL DU SUD

CONSEIL REGIONAL DU SUD | SOUTH REGIONAL COUNCIL

PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA REGION DU SUD
(PRD-SUD / 2022 – 2026)

La Région du Sud est le nouveau pôle économique et industriel du Cameroun émergent, valorisant ses ressources naturelles, son ouverture maritime et ses corridors logistiques.

PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA REGION DU SUD
(PRD-SUD / 2022 – 2026)

<u>Vision</u> : « Une Région d'avenir, de solidarité et de bonheur partagé »

Table des matières

LISTE DES TABLEAUX ..... **IV**

LISTE DES FIGURES ..... **VI**

LISTE DES ANNEXES ..... **VII**

LISTE DES ABRÉVIATIONS ..... **VIII**

GLOSSAIRE DES TERMES COMMUNS ..... **X**

AVANT-PROPOS ..... **XV**

REMERCIEMENTS ..... **XVII**

RÉSUME EXECUTIF ..... **XVIII**

INTRODUCTION GENERALE **1**

CONTEXTE GENERAL 1

SON OBJET 1

METHODOLOGIE D'ELABORATION DU PLAN 2

ORGANISATION DU DOCUMENT 3

CHAPITRE 1. INFORMATIONS GENERALES SUR LA REGION **4**

1.1 SITUATION GEOGRAPHIQUE DE LA REGION 4

1.2 ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET POLITIQUE DE LA REGION DU SUD 5

1.2.1 Bref Historique *5*

1.2.2 Organisation administrative de la Région *5*

1.2.3 Autorités régionales et locales *6*

1.2.4 Autorités traditionnelles *7*

Organisation politique de la Région *7*

1.3 CARACTERISTIQUES GEOGRAPHIQUES ET PHYSIQUES DE LA REGION 8

1.3.1 Relief *8*

1.3.2 Climat *9*

1.3.3 Végétation, Forêts et Faune *10*

1.3.4 Hydrographie *14*

1.3.5 Sols *14*

1.3.6 Occupation du sol *15*

1.4 CARACTERISTIQUES SOCIO DEMOGRAPHIQUES 17

1.4.1 Structure de la population *17*

1.4.2 Ethnies et langues *19*

1.4.3 Religion *20*

1.4.4 Fécondité et dividende démographique *20*

1.4.5 Conditions de vie dans la Région du Sud *21*

1.4.6 Accès à la santé et nutrition *28*
1.4.7 Education *31*
1.4.8 Emploi et chômage *36*
1.5 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE LA REGION DU SUD 38
1.5.1 Agriculture *38*
1.5.2 Pêche et élevage *43*
1.5.3 Industrie touristique *47*
1.5.4 Foresterie *48*
1.5.5 Mines et hydrocarbures *50*
1.5.6 Echanges et équipements marchands *51*
1.5.7 Transport et logistique *53*
1.5.8 Économie numérique *54*
1.5.9 PME-Artisanat *54*
1.5.10 Développements des Infrastructures *54*
1.6 ORGANISATIONS NON ETATIQUES 57
1.7 SECURITE ET PROTECTION SOCIALE 58
Travail et de la sécurité sociale *60*
1.8 ENVIRONNEMENT, RISQUES ET SITUATIONS D'URGENCE 61

CHAPITRE 2. LIENS DU PRD AVEC LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION NATIONALE ET LES AUTRES INSTRUMENTS REGIONAUX 62

2.1 RAPPEL DES ENGAGEMENTS DE LA VISION 2035 ET DES ORIENTATIONS DE LA SND30 62
2.2 LIEN AVEC LA VISION DE DEVELOPPEMENT DU CAMEROUN A L'HORIZON 2035 ET LA SND30 62
2.3 LIENS DU PRD AVEC LES STRATEGIES ET PLANS NATIONAUX SECTORIELS 64
2.4 LIENS DU PRD AVEC LES SCHEMAS NATIONAUX ET SECTORIELS 65
2.5 LIENS DU PRD AVEC LES PLANS DIRECTEURS 65
2.6 LIENS DU PRD AVEC LES PCD 65
2.7 DOMESTICATION REGIONALE DES ODD 65
2.8 ORIENTATIONS DE L'AGENDA 2063 DE L'UNION AFRICAINE 66

CHAPITRE 3. BILAN DES POLITIQUES PUBLIQUES DANS LA REGION DU SUD 69

3.1 ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES PUBLIQUES 69
3.1.1 Rappel des orientations du DSCE *69*
3.1.2 Evaluation du Budget d'investissements publics exécuté dans la Région du Sud *71*
3.2 ÉVALUATION DE L'IMPACT DES POLITIQUES PUBLIQUES SUR LES CONDITIONS DE VIE 79
3.2.1 SANTÉ ET NUTRITION *79*
3.2.2 ÉDUCATION FORMATION PROFESSIONNELLE ET ALPHABETISATION *83*
3.2.3 EMPLOI *85*
3.2.4 ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE *88*
3.2.5 INFRASTRUCTURES ET ÉNERGIE *89*
3.2.6 DÉVELOPPMENT RURAL *92*
3.3 DEFIS ET LEÇONS APPRISES 94

3.3.1 Problématiques principales de la Région *94*

3.3.2 Défis à relever *98*

3.3.3 Leçons apprises *101*

CHAPITRE 4. PRIORITES ET STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT DE LA REGION 102

4.1 PROSPECTIVE DE DEVELOPPEMENT DE LA REGION DU SUD 102

4.1.1 Développement sanitaire et social *103*

4.1.2 Développement économique *105*

4.1.3 Développement éducatif, sportif et culturel *109*

4.1.4 Gouvernance *111*

4.2 FORMULATION DES CHOIX STRATEGIQUES DE DEVELOPPEMENT DE LA REGION DU SUD 112

4.2.1 Vision et objectifs de développement de la Région du Sud *112*

4.2.2 Cadre logique global : Alignement du PRD SUD 22-26 à la SND30 ..... *113*

4.2.3 Le Cadre logique d'intervention du Conseil Régional *135*

4.3 LES CONSIDERATIONS CLES 151

CHAPITRE 5. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE ET CADRE DE SUIVI EVALUATION 152

5.1 LES MODALITES DE MISES EN ŒUVRE 152

5.1.1 Cadre institutionnel de la gouvernance du PRD *152*

5.1.2 Cadre budgétaire du PRD *157*

5.1.3 Mécanismes de financement *167*

5.2 CADRE DE SUIVI ET EVALUATION 169

5.2.1 Mécanismes de suivi *169*

PARTIES PRENANTES DU DISPOSITIF DE SUIVI-EVALUATION 172

5.2.2 Cadre de rendement *173*

5.3 COMMUNICATION ET DIFFUSION DU PRD 183

5.3.1 Les canaux et les supports de la communication *183*

5.3.2 Les activités et outils de communication *183*

LISTE DES ANNEXES 185

BIBLIOGRAPHIE 219

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : LISTE DES DEPARTEMENTS ET ARRONDISSEMENTS DE LA REGION DU SUD 6
TABLEAU 2 : COLLECTIVITES LOCALES DE LA REGION DU SUD 6
TABLEAU 3 : CHEFFERIES DE 1ER, 2E ET 3E DEGRE DE LA REGION DU SUD 7
TABLEAU 4 : PARTIS POLITIQUES LEGAUX AYANT DES REPRESENTATIONS DANS LA REGION DU SUD 8
TABLEAU 5 : STRUCTURE DE LA POPULATION DU SUD EN 2016 17
TABLEAU 6 : STRUCTURE DE LA POPULATION DU SUD PAR AGE 18
TABLEAU 7: NOMBRE DE LOGEMENTS SOCIAUX ET/OU COLLECTIFS DISPONIBLES 22
TABLEAU 8: NOMBRE DE PERMIS DE BATIR ATTRIBUES 22
TABLEAU 9: LINEAIRE DE ROUTES URBAINES BITUMEES/REHABILITEES 22
TABLEAU 10: NOMBRE DE BACS A ORDURE DISPONIBLES DANS LA REGION 22
TABLEAU 11: NOMBRE DE SOCIETES DE RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES 22
TABLEAU 12: LES AMENAGEMENTS REALISES DANS LA REGION 23
TABLEAU 13: NOMBRE D'EMPLOIS A HAUTE INTENSITE DE MAIN D'ŒUVRE DANS LES BTP ET L'ASSAINISSEMENT 23
TABLEAU 14 : NOMBRE DE TITRES FONCIERS ETABLIS PAR DEPARTEMENT AU SUD 25
TABLEAU 15 : CARACTERISTIQUES DES LOGEMENTS EN 2016 25
TABLEAU 16 : STATUT D'OCCUPATION DES LOGEMENTS ET HYGIENE EN 2016 26
TABLEAU 17 : ACCES A L'EAU, ENERGIE POUR ECLAIRAGE ET FAIRE LA CUISINE EN 2016 27
TABLEAU 18 : ÉVOLUTION DE QUELQUES INDICATEURS DE NIVEAU DE VIE 28
TABLEAU 19 : REPARTITION DES STRUCTURES DE SANTE PAR UNITE D'ORGANISATION 28
TABLEAU 20 : PERSONNEL DE SANTE DANS LA REGION DU SUD 30
TABLEAU 21: SUPERFICIE DE TERRES ARABLES DISPONIBLES ET EXPLOITEES 39
TABLEAU 22: LISTE LES PRINCIPAUX PRODUITS ET BASSINS DE PRODUCTION DE LA REGION DU SUD 39
TABLEAU 23: PRODUCTION DES PRINCIPAUX PRODUITS DE RENTE DANS VOTRE REGION (EN TONNES) 39
TABLEAU 24: NOMBRE DE PRODUCTEURS PAR CATEGORIE ET TYPE DE PRODUIT 40
TABLEAU 25: NOMBRE D'ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES/GIC/COOPERATIVES EXISTANT AU 31/12/2019 ET CEUX CREES EN 2020, AINSI QUE LEURS EFFECTIFS 40
TABLEAU 26: CALENDRIER DES ACTIVITES AGRICOLES 41
TABLEAU 27: PRIX DES PRINCIPAUX PRODUITS AGRICOLES 41
TABLEAU 28: QUANTITES ET PRIX DES INTRANTS UTILISES 42
TABLEAU 29: NOMBRE D'ENTREPRISES EXISTANTES DANS LA REGION AU 31/12/2019 ET AU 31/12/2020 42
TABLEAU 30 : NOMBRE DE KM DE PISTES RURALES DISPONIBLES, CREEES ET REHABILITES 42
TABLEAU 31 : REALISATION PHYSIQUE INDUITE PAR LE BUDGET DU MINEPIA 43
TABLEAU 32: TYPES D'ELEVAGES PRATIQUES DANS LA REGION EN SPECIFIANT LES LOCALITES 43
TABLEAU 33: NOMBRE D'ELEVEURS DE LA REGION PAR CATEGORIES ET PAR PRODUITS 44
TABLEAU 34 : NOMBRE DE MACHINES ET APPAREILS EXISTANTS DANS LA REGION UTILISES DANS L'ELEVAGE 44
TABLEAU 42 : NOMBRE D'ABATTOIRS EXISTANTS DANS LA REGION DU SUD 45
TABLEAU 36 : TYPES DE PRODUCTION DE POISSONS PRATIQUES DANS LA REGION EN SPECIFIANT LES

LOCALITES 46
TABLEAU 37 : TYPE ET NOMBRE D'EQUIPEMENTS UTILISES DANS LA PRODUCTION DE POISSONS ET AUTRES PRODUITS DE MER 46
TABLEAU 38 : NOMBRE DE PECHEURS DE VOTRE REGION PAR CATEGORIES ET PAR TYPE DE PECHE 46
TABLEAU 39 : ÉVOLUTION DE LA CAPACITE HOTELIERE PAR CATEGORIE ET DEPARTEMENT 47
TABLEAU 40 : CARTE DES ETABLISSEMENTS DE TOURISME PAR DEPARTEMENT 48
TABLEAU 41: RESEAU ROUTIER DE LA REGION DU SUD 55
TABLEAU 42: NOMBRE D'INFRASTRUCTURE DE POSTE ET DE TELECOMMUNICATION DISPONIBLES 56
TABLEAU 54 : LISTE DES FOURNISSEURS D'ACCES INTERNET DANS LA REGION 57
TABLEAU 44: SITUATION DU RESEAU TELEPHONIQUE DANS LA REGION 57
TABLEAU 45 : NOMBRE DE STRUCTURES DE L'ECONOMIE SOCIALE 58
TABLEAU 58 : ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DU PERSONNEL PAR DEPARTEMENT 59
TABLEAU 47: NOMBRE D'UNITES EN CHARGE DE LA POLICE JUDICIAIRE 59
TABLEAU 48 : EFFECTIF DU PERSONNEL EN CHARGE DE LA POLICE JUDICIAIRE 59
TABLEAU 49: NOMBRE DE TRAVAILLEURS AFFILIES A LA CNPS 60
TABLEAU 50: ORGANISATION SYNDICALE ET SECURITE AU TRAVAIL DANS LA REGION DU SUD 60
TABLEAU 51 : REPARTITION DE L'ALLOCATION DES CREDITS DU BIP DANS LE SUD PAR MODALITE DE GESTION 71
TABLEAU 52 : REPARTITION PAR DEPARTEMENT DE LA REGION DU SUD DE L'ALLOCATION DES CREDITS D'INVESTISSEMENT PUBLIC 72
TABLEAU 53 REPARTITION SUIVANT LES SECTEURS DE L'ALLOCATION DES CREDITS D'INVESTISSEMENT PUBLIC DANS REGION DU SUD 72
TABLEAU 54 : EVOLUTION DU TAUX D'EXECUTION DU BIP DANS LA REGION DU SUD PAR DEPARTEMENT 73
TABLEAU 55 : TAUX D'EXECUTION DU BIP DANS LA REGION DU SUD SUIVANT LE SECTEUR 74
TABLEAU 56 : VOLUME DE CREDITS PERDU EN MILLIARDS PAR LA REGION DU SUD SUIVANT LE DEPARTEMENT ENTRE 2016 ET 2021 74
TABLEAU 57 : PROJETS REALISES DANS LA REGION DU SUD 75
TABLEAU 58 : EVALUATION DU DSCE DANS LE SUD, SECTEUR SANTE ET NUTRITION 79
TABLEAU 59 : EVALUATION DU DSCE DANS LE SUD, SECTEUR EDUCATION, FORMATION PROFESSIONNELLE ET ALPHABETISATION 83
TABLEAU 60 : EVALUATION DU DSCE DANS LE SUD, SECTEUR EMPLOI 85
TABLEAU 61 : EVALUATION DU DSCE DANS LE SUD, SECTEUR ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE 88
TABLEAU 62 : EVALUATION DU DSCE DANS LE SUD, SECTEUR INFRASTRUCTURE ET ENERGIE 89
TABLEAU 63 : EVALUATION DU DSCE DANS LE SUD, SECTEUR DEVELOPPEMENT RURAL 92

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1 : LOCALISATION DE LA REGION DU SUD (SOURCE : ATLAS SRADDT, 2016) 4
FIGURE 2 : CARTE PHYTOGEOGRAPHIQUE DE LA REGION DU SUD (SOURCE : ATLAS SRADDT, 2016) ..... **ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.**
FIGURE 3 : GEOLOGIE SIMPLIFIEE DE LA REGION DU SUD (SOURCE : ATLAS SRADDT, 2016) 15
FIGURE 4 : DYNAMIQUE URBAINE DE LA VILLE DE KRIBI ENTRE 2001 ET 2015 17
FIGURE 5 : EVOLUTION DE LA POPULATION DU SUD (SOURCE : INS/ANNUAIRE STATISTIQUE SUD, ED 2021) 18
FIGURE 6 : GROSSESSE ET MATERNITÉ DES ADOLESCENTES, PAR REGION 21
FIGURE 7: INCIDENCE DE LA PAUVRETE MONETAIRE (EN %) PAR COMMUNE DE LA REGION DU SUD (SOURCE : INS, EC-ECAM 4, 2016) 23
FIGURE 8 : PROFONDEUR DE LA PAUVRETE MONETAIRE (EN %)PAR COMMUNE DE LA REGION DU SUD (SOURCE : INS, EC-ECAM 4, 2016) 24
FIGURE 9 : INCIDENCE DE LA PAUVRETE CHRONIQUE(EN %) PAR COMMUNE DE LA REGION DU SUD SOURCE : INS, EC-ECAM 4, 2016 24
FIGURE 10: CARTES DES ETABLISSEMENTS DE SANTE DES DEPARTEMENTS DU DJA ET LOBO, DE LA MVILA, DE L'OCEAN ET DE LA VALLEE DU NTEM (JMN CONSULTANT, 2022) 29
FIGURE 11 : CARTES DES ETABLISSEMENTS DE SANTE DES DEPARTEMENTS DU DJA ET LOBO, DE LA MVILA, DE L'OCEAN ET DE LA VALLEE DU NTEM (JMN CONSULTANT, 2022) 29
FIGURE 12 : INFRASTRUCTURES EDUCATIVES DANS LA REGION DU SUD (JMN CONSULTANT, 2022) 32
FIGURE 13 : EVOLUTION DE L'EFFECTIF DES ELEVES DANS LE PRESCOLAIRE PAR SEXE (SOURCE : INS/ANNUAIRE STATISTIQUE SUD, ED 2021) 33
FIGURE 14 : EVOLUTION DE L'EFFECTIF DES ELEVES DANS LE PRIMAIRE PAR SEXE (SOURCE : INS/ANNUAIRE STATISTIQUE SUD, ED 2021) 33
FIGURE 15 : REPARTITION DES SALLES DE CLASSE PAR TYPE DE MATERIELS (SOURCE : INS/ANNUAIRE STATISTIQUE SUD, ED 2021) 34
FIGURE 16 : EVOLUTION DE L'EFFECTIF DES ELEVES DANS LE SECONDAIRE PAR SEXE (SOURCE : INS/ANNUAIRE STATISTIQUE SUD, ED 2021) 35
FIGURE 18 : EVOLUTION DU NOMBRE D'ARTISANS DECLARE DANS LA REGION PAR SEXE (SOURCE : INS/ANNUAIRE STATISTIQUE SUD, ED 2021) 48
FIGURE 20 : REPARTITION DES MARCHES DANS LA REGION DU SUD (JMN CONSULTANT, 2022) 53
FIGURE 21 : EVOLUTION DES CREDITS DU BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC ALLOUES A LA REGION DU SUD ENTRE 2016 ET 2021 71
FIGURE 22 EVOLUTION DU TAUX D'EXECUTION DU BIP DANS LA REGION DU SUD ENTRE 2016 ET 2021 73
FIGURE 23 : EVOLUTION DES FINANCEMENTS ACCORDES AUX COMMUNES DE LA REGION DU SUD (SOURCE : FEICOM , 2022) 75
FIGURE 24 : FINANCEMENT DES COMMUNES DE LA REGION DU SUD POUR LA PERIODE 1977 A 2022 (SOURCE : FEICOM , 2022) 76
FIGURE 25 : REPARTITION DES FINANCEMENT ACCORDES AUX COMMUNES DE LA REGION DU SUD PAR SECTEUR D'ACTIVITES DE 1977 A 2022 77

FIGURE 26 : REPARTITION DES FINANCEMENT ACCORDES AUX COMMUNES DE LA REGION DU SUD PAR SECTEUR ET PAR DOMAINE D'ACTIVITES DE 1977 A 2022.....77
FIGURE 27: ORGANIGRAMME TYPE DE L'ADMINISTRATION REGIONALE 156

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1 : LISTE DES PROJETS PAR DÉPARTEMENTS.....185
ANNEXE 2 : PRIORITES DES PCD ELABORES DANS TOUTES LES COMMUNES.....186
ANNEXE 4 : SYNTHESE DE L'ANALYSE FFOM SELON LES PILIERS DE LA SND.....187
ANNEXE 5 : PRESENTATION DES RESULTATS ET CONCLUSIONS DU SUD'FORUM.....191
ANNEXE 6 ANALYSE DES RÉSULTATS ET CONCLUSIONS DES TRAVAUX DU SUD'FORUM....212
ANNEXE 7 : BASE DE DONNEES DES PROJETS DU CONSEIL REGIONAL DU SUD.....215
ANNEXE 8 : PLAN D'ACTION DES PROJETS A LA CHARGE DU CRS 217

LISTE DES ABRÉVIATIONS

Sigles et abréviations	Signification
ACEFA	Programme d'Amélioration de la Compétitivité des Exploitations Familiales Agropastorales
AEPA	Alimentation en Eau Potable et Assainissement
CAE	Conseil d'Analyse Économique
CAPAM	Cadre d'Appui et de Promotion de l'Artisanat Minier
CARPA	Conseil d'Appui à la Réalisation des Contrats de Partenariat
CEDEAO	Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEEAC	Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale
CEMAC	Communauté Économique et Monétaire d'Afrique centrale
COMESA	Common Market for Eastern and Southern Africa
CRS	Conseil Régional du Sud
CG CTD	Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées
CTD	Collectivité Territoriale Décentralisée
DSCE	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
ESG	Enseignement Secondaire Général
ESTP	Enseignement Secondaire Technique et Professionnel
FCFA	Franc de la Coopération Financière d'Afrique
FEICOM	Fonds Spécial d'Équipement et d'Intervention Intercommunale
KPDC	Kribi Power Development Company
Mb	Méga bit
MINDDEVEL	Ministère de la Décentralisation et du Développement Local
MINFOF	Ministère des Forêts et de la Faune
MW	Méga Watt
ODD	Objectifs de Développement Durable
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONU	Organisation des Nations Unies
PAK	Port Autonome de Kribi
PEA JEUNES	Programme de Promotion de l'Entreprenariat Agropastoral des Jeunes
PFNL	Produit Forestier Non Ligneux
PIDMA	Projet d'Investissement et de Développement des Marchés Agricoles
PNDP	Programme National de Développement Participatif
PPBS	Planning-Programming-Budgeting-System
PPP	Partenariat Public Privé
PRD	Plan Régional de Développement
PRODEL	Projet de Développement de l'Elevage
RFA	Redevance Forestière Annuelle
RIS	Réseau Interconnecté Sud
RSE	Responsabilité Sociétale de l'Entreprise
SADC	Southern African Development Community
SIDA	Syndrome d'Immunodéficience Acquise
SNADDT	Schéma National d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire
SND 30	Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 pour la transformation structurelle et le développement inclusif
SNH	Société Nationale des Hydrocarbures
SOCAPALM	Société Camerounaise des Palmeraies
SRADDT	Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire
SSS	Stratégie Sectorielle de Santé

Tb	Téra bit
TBS	Taux Brut de Scolarisation
TIC	Technologie de l'Information et de la Communication
UFA	Unité Forestière d'Aménagement
UMOA	Union Monétaire Ouest Africaine
USD	United States Dollar
UTB	Unité de Transformation du Bois
VIH	Virus de l'Immunodéficience Humaine
ZLECAF	Zone de Libre-Échange Continentale Africaine

GLOSSAIRE DES TERMES COMMUNS

Action : Composante élémentaire d'un programme, à laquelle sont associés des objectifs précis, explicites et mesurables par des indicateurs de performance. Dans la hiérarchie des objectifs, l'action vise la réalisation d'un objectif intermédiaire du programme dont elle est partie constitutive. En termes de contenu, elle est un ensemble cohérent d'activités nécessitant des ressources humaines et financières pour la production de biens et services.

Aménagement du territoire : Ensemble d'actions et d'interventions politiques ou techniques, volontaires et concertées, qui vise à assurer, avec ordre dans le temps et l'espace, une répartition adéquate de la population, des constructions, des activités économiques, des équipements et infrastructures, tout en tenant compte des contraintes naturelles et anthropiques, liées à leur établissement. Les actions d'aménagement du territoire, bien qu'initiées généralement par les pouvoirs publics, sont souvent accompagnées de programmes visant à susciter l'adhésion et la mobilisation de tous les acteurs du territoire : citoyens, leaders d'opinions, entreprises, administrations, représentants du peuple et autres élus.

Aménagement et développement durable du territoire : Gestion du territoire basée sur une vision de moyen et long terme. Sous cet angle, l'aménagement et le développement durable du territoire visent trois objectifs essentiels : (i) assurer la répartition équilibrée des populations et des activités sur l'ensemble d'un territoire donné ; (ii) garantir la cohérence des activités publiques et privées qui contribuent au progrès économique et social dudit territoire ; (iii) satisfaire aux exigences d'un développement culturellement adapté, socialement acceptable et écologiquement supportable.

Arrivée : Il y a arrivée dans un établissement d'hébergement lorsqu'une personne descend dans ce lieu et remplit une fiche de police pour y passer au moins une nuit. Cet établissement peut être collectif ou privé. Les arrivées se comptabilisent individuellement.

Axe stratégique : Dimension d'une stratégie dont l'intitulé a un caractère général, qui est difficilement quantifiable et regroupe un ensemble d'objectifs qui sont eux, plus facilement repérables et exprimables en plan d'actions. Un axe stratégique correspond en général à un domaine d'activités qui, par rapport à l'arbre à problèmes, correspond à la résolution d'un problème spécifique, cause du problème central identifié.

Biodiversité : ensemble des gènes, espèces et écosystèmes d'une région ou du monde.

Budget programme : Outil de gestion des finances publiques consistant à élaborer et exécuter le budget sous forme de programmes. Le budget programme organise les choix budgétaires autour des politiques publiques en comparant les coûts et les résultats des programmes pour retenir et mettre en œuvre, les plus efficaces et les plus efficientes par rapport aux priorités nationales/régionales. La combinaison de l'efficacité et de l'efficience prônée par le budget-programme permet d'accroître la performance dans la réalisation des objectifs de politique

publique.

Cadrage macroéconomique : Exercice qui consiste à projeter des grandeurs économiques et des mesures de politique publique dans les quatre secteurs suivants : le secteur réel, le secteur des finances publiques, le secteur monétaire et le secteur extérieur. Le cadrage macroéconomique a pour objectif de vérifier la cohérence et le réalisme de la programmation budgétaire dans un environnement macroéconomique bien défini.

Cadre Budgétaire à Moyen Terme (CBMT) de la CTD : Document définissant, en fonction d'hypothèses économiques réalistes, l'évolution sur une période minimale de trois (03) ans : (i) de l'ensemble des dépenses et des recettes de la Collectivité Territoriale et de ses établissements publics, y compris les financements de l'Etat, des bailleurs de fonds nationaux et internationaux, de la coopération décentralisée, ainsi que de tous autres partenaires ; (ii) du besoin ou de la capacité de financement de la Collectivité Territoriale et de ses établissements publics ; (iii) des éléments de financement, ainsi que du niveau global d'endettement financier de la collectivité territoriale et de ses établissements publics.

CDMT : Document décomposant, sur une période minimale de trois (03) ans, les ·grandes catégories de dépenses publiques.

Cadre Logique : Schéma conceptuel qui permet d'arriver à une formulation précise et une compréhension uniforme d'un programme/projet et/ou d'une stratégie de développement.

Chaîne PPBS : Succession d'activités qui part : (1) de la définition des objectifs assortis d'indicateurs de mesure de la performance et leur traduction dans des programmes de mise en œuvre (Planification), (2) à la définition et l'ordonnancement des programmes et actions selon leurs chronogrammes de mise en œuvre (Programmation), (3) puis la Budgétisation, c'est-à-dire l'affectation des ressources budgétaires prévisibles aux programmes dans le cadre du budget et (4) ensuite à la mise en œuvre et au suivi, c'est-à-dire la mise en œuvre des programmes et en parallèle la collecte et analyse des informations permettant de mesurer les progrès au regard des résultats attendus (Suivi), et (5) enfin la rétroaction et la prise en compte des résultats du suivi dans la définition du nouveau cycle de planification.

Concession forestière : c'est un territoire sur lequel s'exerce la convention d'exploitation forestière. Elle peut être constituée d'une ou plusieurs unités d'exploitation.

Contrat plan : document négocié entre l'État, la Région et/ou une CTD, éventuellement assorti de contrats particuliers, codifiant de manière détaillée le partage solidaire des responsabilités en vue de l'exécution harmonieuse d'un programme d'actions d'aménagement du territoire pendant une période déterminée en matière d'aménagement et de développement durable du territoire de la Région ou de la CTD, chaque partenaire s'engageant sur la nature et le financement des différentes opérations programmées.

Convention d'exploitation : elle confère au bénéficiaire le droit d'obtenir un volume de bois

donné provenant d'une concession forestière, pour approvisionner à long terme son ou ses industrie(s) de transformation du bois.

Développement Durable : le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. En d'autres termes, les modes de production et de consommation doivent respecter l'environnement humain ou naturel, et permettre à tous les habitants de la terre de satisfaire leurs besoins fondamentaux à savoir : se nourrir, se loger, se vêtir, s'instruire, travailler, et vivre dans un environnement sain.

Entreprise : c'est une unité économique, juridiquement autonome, organisée pour la mise en œuvre d'un ensemble de facteurs de production de biens ou de services pour le marché. Sur le plan juridique, une entreprise est une personne physique ou morale qui exerce pour son propre compte, une activité économique. Une entreprise peut être constituée d'un établissement unique ou d'un ensemble d'établissements.

Environnement : ensemble des éléments naturels ou artificiels et des équilibres bio-géo-chimiques auxquels ils participent, ainsi que des facteurs économiques, sociaux et culturels qui favorisent l'existence, la transformation et le développement du milieu, des organismes vivants et des activités humaines.

Établissement : c'est une unité économique située en un lieu géographiquement bien distinct (ou encore géographiquement individualisé), mais juridiquement dépendante (sauf dans le cas d'une entreprise ne comprenant qu'un seul établissement), dans lequel ou à partir duquel, sont exercées des activités de production, de vente ou de services. Il est relativement homogène et son activité principale apparaît proche du produit.

Grande Entreprise (GE) : c'est une entreprise réalisant un chiffre d'affaires de plus de 1 milliard de FCFA ou employant plus de 100 personnes.

Grume ou bois rond : c'est un bois non scié en longueur ou équarrie gardant sa surface ronde naturelle avec ou sans écorce. Il permet de ressortir la chaîne des résultats, ainsi que les facteurs extérieurs (risques/hypothèses) qui peuvent avoir une influence sur le succès ou l'échec de l'intervention. La revente de trafic qui consiste en l'achat de minutes en gros auprès d'un opérateur concessionnaire, en vue de les revendre au détail à sa propre clientèle ; Les services de vidéoconférence, gestion à distance, géolocalisation, e-Learning, e- Business, Cloud Computing, etc.

Moyenne Entreprise (ME) : c'est une entreprise dont le chiffre d'affaires annuel hors taxes est compris entre 100 millions et 1 milliard de FCFA, ou employant entre 21 et 100 personnes.

Non-résident : personne dont la durée de séjour sur le territoire national n'excède pas six mois. **Nuitée** : c'est l'effectivité d'une nuit passée dans un établissement d'hébergement par une personne arrivée. **Parquet (en bois massif)** : revêtement de sol composé d'un assemblage de

lames de bois

Petite Entreprise (PE) : c'est une entreprise dont le chiffre d'affaires annuel hors taxes est compris entre 15 et 100 millions de FCFA, ou employant entre 6 et 20 personnes.

Placage (feuille de placage) : c'est une mince couche ou feuille de bois d'épaisseur uniforme obtenue par déroulage, tranchage ou sciage.

PCD : Le Plan Communal de Développement est un instrument d'expression des besoins, de priorisation et de cadrage des actions de développement à court et moyen terme d'une part, ceci avec la participation des populations, des autres acteurs de développement local (autorités administratives, services déconcentrés de l'Etat, autorités traditionnelle, religieuse, ONG, associations, partenaires au développement...) qui concourent à la gestion des affaires publiques au sein de la commune d'autre part.

Plan d'Actions Prioritaires (PAP) : Ensemble de Programmes ordonnés en hiérarchie ascendante (liens avec le PRD et les stratégies sectorielles) et descendante (déclinaison en actions et activités et en tâches), chiffrés et assortis d'indicateurs de résultats pour une période quinquennale.

Plan Local d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (PLADDT) : Déclinaison, au niveau communal ou intercommunal du Schéma Régional d'Aménagement et du Développement Durable du Territoire.

PRD : Le Plan Régional de Développement est un instrument d'expression des besoins, de priorisation et de cadrage des actions de développement à court et moyen terme d'une part, ceci avec la participation des populations, des autres acteurs de développement régional (autorités administratives, services déconcentrés de l'État, autorités traditionnelle, religieuse, ONG, associations, partenaires au développement...) qui concourent à la gestion des affaires publiques au sein de la Région d'autre part.

Planification : Exercice qui consiste à projeter dans l'avenir des évolutions plausibles du développement socioéconomique à un horizon donné et à élaborer un cadre d'action global.

Planification Stratégique : Exercice de planification axé sur les résultats qui consiste, pour une organisation, à se fixer des objectifs en considérant sa mission, son environnement et ses capacités. Il en résulte un plan à moyen ou long terme qui détermine l'affectation des ressources de l'organisation de manière à atteindre des résultats significatifs.

Politique Publique : Intervention d'une autorité investie de puissance publique et de légitimité gouvernementale sur un domaine spécifique de la société ou du territoire.

Politique Sectorielle : Politique publique du Gouvernement dans un secteur d'activité donné.

Programme : Le programme regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un

ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère/entité publique et auquel sont associés des objectifs précis, définis en fonction de finalités d'intérêt général, ainsi que des résultats attendus. Les objectifs de chaque programme sont assortis d'indicateurs de résultats.

Résident : personne n'habitant un lieu pendant au moins un an ou pendant une période de moins d'un an et avec l'intention d'y passer plus d'un an.

Schéma National d'Aménagement et du Développement Durable du Territoire (SNADDT) : Ensemble documentaire composé d'énoncés littéraux et d'expressions graphiques présentant les orientations, les objectifs et les résultats attendus d'une vision de développement spatial, physique et environnemental basée sur des options politiques, les ressources naturelles disponibles, la dynamique sociale ainsi que le patrimoine environnemental, artistique et culturel

Schéma Régional d'Aménagement et du Développement Durable du Territoire (SRADDT) : Document de planification physique et spatiale régionale fixant les orientations fondamentales en matière d'implantation des équipements structurants d'environnement et d'organisation de la territorialité du développement, sur la base des options retenues dans le SNADDT.

Stratégie : Combinaison des voies et moyens à mettre en œuvre pour atteindre des objectifs fixés.

Tourisme : c'est l'ensemble des activités déployées par les personnes au cours de leur voyage et de leurs séjours dans des lieux situés en dehors de leur environnement habituel pendant une période consécutive qui ne dépasse pas l'année à des fins de loisirs à l'occasion des affaires ou pour d'autres motifs non liés à l'exercice d'une activité rémunérée dans le lieu visité.

Très Petite Entreprise (TPE) : c'est une entreprise dont le chiffre d'affaires annuel hors taxes est inférieur à 15 millions de FCFA et employant au plus 5 personnes.

Un lycée polyvalent est un établissement public unique qui regroupe des formations des trois voies – générale, technologique et professionnelle. Il est le plus souvent constitué de formations générales et technologiques majoritaires et d'une section d'enseignement professionnel (SEP)

Vente de Coupe dans une Forêt Domaniale de Production : c'est une autorisation d'exploiter, pendant une période limitée, un volume précis de bois vendu sur pied et ne pouvant dépasser la possibilité annuelle de coupe.

Zones Protégées à l'Échelon National : ce sont des aires d'au moins 1 000 hectares totalement ou partiellement protégées par les autorités nationales pour servir de parcs nationaux, de monuments naturels, de réserves naturelles ou de sanctuaires de protection des animaux sauvages, où l'accès public est restreint.

AVANT-PROPOS

En 2009, le Cameroun s'est fixé un objectif de développement à long terme, avec pour ambition d'être *« un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité à l'horizon 2035 ».* Plus d'une décennie après la mise en œuvre du Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE), notre pays s'est engagé dans un nouveau paradigme avec la Stratégie Nationale de Développement à l'horizon 2030 (SND 20-30). Des quatre (04) principaux piliers sur lesquels repose cette Stratégie, la gouvernance, la décentralisation et la gestion stratégique de l'État constituent un axe fondamental.

Dans le cadre de la dévolution des compétences aux Régions, la loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) leur confère explicitement la responsabilité d'élaborer et d'exécuter les Plans Régionaux de Développement (PRD).

A ce titre, le PRD est un outil central de promotion de l'image économique, sociale et culturelle de la Région, élaboré sur la base d'un diagnostic mettant en évidence, les atouts et les handicaps de notre Région, il définit la stratégie de mise en œuvre des orientations de développement contenues dans le cadre de référence national, dans les limites des compétences dévolues au Conseil Régional, en vue d'un développement harmonieux de son territoire.

Le PRD s'aligne sur la SND 20-30, le Schéma National d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SNADDT) et les Schémas Régionaux d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT) ainsi que certains engagements internationaux tels que les Objectifs du Développement Durable (ODD) et l'agenda 2063 de l'Union Africaine.

Un guide méthodologique a été conçu à cet effet pour une élaboration harmonisée et réussie des PRD. Celui-ci décline les concepts, les principes directeurs qui devraient conduire sa structuration, les différentes phases qui en sont les articulations et la manière de les agencer.

Un Comité de Pilotage a été mis en place regroupant en son sein les membres du Bureau du Conseil Régional du Sud, les représentants des ministères sectoriels, les représentants de l'autorité traditionnelle, des ministres du culte et du secteur privé, ainsi que ceux des mouvements de jeunes, des universitaires, des associations de femmes et d'organisations de la société civile installées dans la Région.

Document de programmation stratégique pour les Conseils Régionaux, le PRD est aussi un outil de dialogue avec la population, les autorités traditionnelles, les associations socio-économiques, les services techniques de l'Etat, les opérateurs, les partenaires économiques et financiers et les organisations non gouvernementales.

Comment dans ces conditions, ne pas apprécier à sa juste valeur cet excellent outil de travail

où chacun, selon l'usage, trouvera certainement une réponse à ses attentes.

Le PRD de la Région du Sud qui prend en compte les résolutions et propositions formulées lors du Forum de Développement Economique, Social et Culturel de la Région du Sud organisé les 21 et 22 décembre 2021 dans la cité balnéaire de Kribi, permet au Conseil Régional d'orienter ses activités et ses investissements sur les cinq prochaines années 2023-2027.

Au regard de son pilotage, caractérisé par l'instantanéité et l'exactitude, ce document se présente déjà comme un précieux référentiel et un outil de plaidoyer.

Notre jeune Institution amorce là, un tournant décisif de son développement. En effet, avec l'élaboration du PRD, le Conseil Régional du Sud se dote d'un outil de planification et de programmation pour son fonctionnement et sa marche historique vers l'émergence.

Conscient des enjeux et des desseins que charrie ce document dont l'importance n'est plus à démontrer, le Conseil Régional s'engage à le vulgariser et en assurer une large diffusion pour qu'à travers le PRD, **le Sud soit une Région d'avenir de solidarité et de bonheur partagé. /-**

Le Président du Conseil Régional du Sud,
(é) Emmanuel MVE ELEMVA

REMERCIEMENTS

Le Comité de Pilotage (COPIL) mis en place pour la validation du projet du Plan Régional de Développement (PRD) de la Région du Sud vient de rendre sa copie à la satisfaction de l'Exécutif Régional, maitre d'ouvrage de ce document. Tâche délicate s'il en fût, sa complexité était à la mesure de l'importance de l'outil stratégique qu'est le PRD dans la planification, la programmation et la réalisation des projets de développement dans la Région.

De par notre qualité de Coordonnateur du Secrétariat Technique de ce travail conduit à son terme grâce à l'implication concentrée des membres du Bureau du Conseil Régional du Sud, des représentants des ministères sectoriels, des représentants de l'autorité traditionnelle, des ministres du culte et du secteur privé, ainsi que ceux des mouvements de jeunes, des universitaires, des associations de femmes et d'organisations de la société civile installées dans la Région du Sud, nous avons apprécié l'efficiente synergie qui s'est développée pendant l'accomplissement de notre mission.

A ce titre, nous tenons à exprimer notre profonde gratitude à toutes les parties prenantes qui, dans un esprit de franche collaboration ont contribué à l'atteinte des objectifs qui nous ont été assignés.

Nos remerciements iront d'abord au Consultant, le Cabinet JMN Consultant et l'ensemble son équipe, qui ont fait montre d'une bonne maitrise du sujet, doublée de patience et de dévouement.

Aux experts du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local, facilitateurs des sessions techniques, nous disons notre admiration pour la riche expérience et l'incontestable expertise qu'ils ont déployée au cours des travaux.

Le COPIL qui est resté attentif aux avis d'experts et a su en capitaliser la substance en vue de la production d'un ouvrage cohérent, intelligible et opératoire.

Accompagnateurs institutionnels de la Décentralisation et les sectoriels des départements ministériels se sont brillamment acquittés de leur devoir d'appui-conseil.

Quant aux populations, forces vives de la Région du Sud par ailleurs ultimes et légitimes bénéficiaires des réalisations inscrites dans le PRD, leur mérite est d'avoir cerné les priorités entre leurs multiples besoins existentiels.

A tous, nous souhaitons une juste rétribution à travers l'implémentation de ce référentiel destiné à faire du Sud, **une Région d'avenir, de solidarité et de bonheur partagé. /-**

BOTHE BEBEYA Henri Joël
Secrétaire Général du Conseil Régional du Sud,
Coordonnateur du Secrétariat Technique

RÉSUME EXECUTIF

Le Plan Régional de Développement du Sud est la nouvelle boussole stratégique du Conseil Régional pour orienter ses actions pour les cinq prochaines années 2022 à 2027, et au-delà. Il est aligné sur la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 et cohérent avec le SNADDT 2018, le SRADDT Sud 2022, les planifications sectorielles nationales et le PNZT. Adopté fin 2022 par l'Organe Délibérant du Conseil Régional du Sud sur proposition du Président et du Comité de Pilotage, le PRD entre en application avec l'exercice budgétaire 2023. Le PRD suit le canevas proposé par le guide du MINDDEVEL. Il intègre les recommandations issues du Sud' Forum de décembre 2021tenu à Kribi, prend en compte les propositions issues des différentes consultations du public, des consultations des élus régionaux et celles du COPIL et de l'exécutif régional.

Le cadre logique du PRD, à la suite de ce résumé exécutif, présente de manière synthétique l'objectif global qui est de « faire de la région du Sud le grand pôle économique du Cameroun méridional, région de prospérité partagée où il fait bon vivre ». Les quatre objectifs stratégiques, qui sont déclinés ensuite en trois programmes thématiques et un programme support, sont présentés avec leurs indicateurs, leurs valeurs cibles, leurs sources de vérification et hypothèses. Le coût global d'investissement du PRD sur 5 ans est estimé à 1472 Milliards de Fcfa dont 200 milliards sont directement à la charge du Conseil Régional, les plus grands investissements structurant restant à la charge de l'État, et les investissements de base à la charge des communes.

Après avoir fait le point sur l'état des lieux de notre région forestière, depuis les informations générales (géographie, environnement, ressources naturelles, populations) vers les informations sectorielles (infrastructures, santé, éducation, armature urbaine, énergie, agriculture, forêts, conservation, pêche, industrie, tourisme, mines, hydrocarbures, commerce, sport, banques, fibre optique/TIC, culture), le constat est fait que la population historiquement faible de la région connait désormais une croissance significative depuis une vingtaine d'années ; elle est même particulièrement forte au niveau des villes portes. La dynamique démographique devrait se poursuivre et sans doute s'accélérer du fait de l'immigration favorisée par le développement économique, au niveau de la zone industrialo-portuaire de Kribi-Lolabé, mais aussi au niveau de Kye-Ossi et des villes d'Ebolowa et de Sangmélima. La population devrait passer de 0,65 Million hbts en 2005 à près d'1,8 Million hbts en 2035, voire davantage. Les différents groupes de populations autochtones devraient également continuer de croître, avec la nécessité d'améliorer leur intégration au sein de la population et des activités régionales, et leur accès à l'emploi et aux services.

Les principales villes sont en croissance, mais on constate surtout un étalement urbain qui reflète une tendance systématique à la spéculation foncière, rendant plus difficile et plus couteux le développement des services collectifs. C'est également dans les villes que le besoin de création d'écoles et de centres de santé est le plus fort pour faire face à la croissance démographique. Il n'en reste pas moins que la couverture sanitaire et scolaire en milieu rural

reste globalement insuffisante en termes d'établissements, mais surtout en termes de personnels spécialisés et compétents, et en termes d'équipements appropriés.

Les investissements structurants déjà réalisés pour désenclaver les chefs-lieux de départements, pour ouvrir la région sur le monde via le port en eaux profondes de Kribi (PAK), et pour la relier aux pays et aux régions voisines (axes Nord-Sud et Est-Ouest), ont d'ores et déjà contribué à la fluidification des échanges de biens et services, et à la circulation des populations. Cela reste cependant encore très insuffisant au regard des ambitions affichées, et plusieurs tronçons routiers majeurs doivent être aménagés pour que les échanges puissent se développer à grande échelle, notamment entre Kribi et Ebolowa, entre Lolabé et Campo, entre Oveng et la frontière, entre Mintom et Lomié, entre Sangmélima et Abong-Bang, ou encore entre Lolodorf et Kribi. Il n'y a pas de chemin de fer dans la région. Deux axes prioritaires sont proposés entre Lolabé-Kribi-Edéa, et entre le PAK et la zone minière de Mbalam-Nabeba. Il n'y a pas non plus d'aéroport fonctionnel. Il est proposé un aéroport de fret de grande capacité à Kribi pour compléter le hub routier-portuaire-ferroviaire. Sur le plan énergétique, la centrale à gaz de Kribi et les deux barrages de Memv'ele et Mekin, reliés désormais par des lignes à haute tension, créés durant la précédente décennie, ont doté la région d'une certaine capacité de production. Pour attirer les investisseurs, il faudra créer de nouvelles centrales et miser notamment sur l'énergie renouvelable. Il est proposé une nouvelle centrale hydroélectrique à Bi et quatre fermes solaires, une dans chaque chef-lieu de département. La fibre optique dessert d'ores et déjà les principales villes, le réseau devra être complété pour desservir à terme toutes les communes.

La forêt couvre presque tout le territoire et l'exploitation forestière est la première industrie (terrestre) de la région. Sa durabilité est cependant fragilisée, voire sérieusement compromise dans certaines zones sous forte pression anthropique, il est impératif désormais de respecter les limites du domaine privé de l'État et des Communes. C'est notamment sur la base du respect de ces limites du DFP que pourra se construire une stratégie de captation des ressources provenant de la finance carbone. Au sein du domaine forestier permanent, les aires protégées constituent des sanctuaires pour la faune et la flore, et le réservoir de biodiversité de la région sur lequel bâtir des activités touristiques. L'appui de la communauté internationale en matière de préservation de la biodiversité est lié à la capacité à respecter effectivement ces différents sanctuaires terrestres et marin. Le grand potentiel minier pourrait en faire la prochaine industrie majeure de la région à la condition de pouvoir rassurer les investisseurs et améliorer globalement le climat des affaires, d'une part, et renforcer à la fois les infrastructures logistiques et énergétiques, d'autre part. L'amélioration du climat des affaires est la clé pour permettre le développement de toutes les grandes activités économiques, que ce soit au niveau des investissements logistiques, encore très insuffisants, comme des investissements touristiques, même si on a vu ces dernières années la construction de nouveaux équipements d'accueil. L'industrie des hydrocarbures, pétrole et gaz, est quant à elle très active mais essentiellement en mer à quelque distance de la côte. C'est l'agriculture familiale et l'agriculture de rente, qu'elle soit agroindustrielle ou de petite taille, qui constitue de fait le secteur présentant le plus

grand potentiel de développement sur l'ensemble du territoire régional. Les extensions agricoles devront cependant se faire exclusivement au sein du domaine forestier non permanent, et de préférence sans détruire de forêt dite « intacte » car désormais le cacao, tout comme le bois, devront démontrer pour être commercialisables à l'exportation, qu'ils ne sont pas cause de déforestation. La pêche concerne naturellement la partie côtière mais son potentiel reste limité, voire décroissant et ne peut constituer la seule source de produits halieutiques pour satisfaire les besoins du marché. C'est sur le développement de la pisciculture artisanale et industrielle qu'il faudra désormais axer les efforts.

Le tourisme présente un bon potentiel de développement, et l'activité est en pleine expansion, notamment pour le tourisme de conférence et le tourisme à caractère confessionnel ou culturel qui valorisent les investissements réalisés ces dernières années en termes de capacités d'accueil. Le développement du tourisme balnéaire et de vision a pris cependant du retard avec la crise sanitaire et le manque de facilités logistiques et administratives.

Les échanges commerciaux connaissent une croissance significative depuis la mise en service du port de Kribi, mais restent encore contraints par le manque de connexions terrestres avec les régions et les pays voisins, et le manque de hubs commerciaux adaptés au niveau des postes frontaliers. Le réseau des banques et microfinances est en cours de développement dans les principales villes mais reste particulièrement faible dans les zones plus rurales, laissant une bonne partie des agriculteurs en dehors des systèmes financiers modernes. C'est l'amélioration de la couverture internet via la fibre optique et les relais qui devrait progressivement permettre de renforcer tous ces réseaux de services, eux-mêmes dépendant de l'amélioration de la couverture et de la distribution de l'énergie électrique.

Tel que souligné précédemment, le PRD du Sud est en cohérence avec les documents de planification nationale (SND 30, SNADDT, stratégies sectorielles, PNZT) et avec le SRADDT Sud. Il intègre les orientations de l'Union Africaine (NEPAD, PDDAA, ZLECAF, MCAPA) et des organisations régionales auxquelles adhèrent le Cameroun (CEEAC, CEMAC, COMIFAC, etc.). Le Cameroun a ratifié toutes les grandes conventions internationales, en particulier sur le plan environnemental et social, elles sont donc prises en compte dans le PRD.

Le document du PRD Sud fait un bilan résumé de la mise en œuvre des politiques dans la région, notamment depuis la loi de décentralisation de 2004, renforcée désormais avec la loi de 2019. De nombreuses compétences sont désormais transférées aux régions et aux communes. En pratique, ce transfert est très progressif et ne pourra prendre réellement effet que s'il s'accompagne comme prévu du transfert correspondant des moyens financiers et humains nécessaires. Le PRD doit concourir à faciliter ce transfert de ressources car l'enjeu est la transformation rapide de l'économie régionale, la satisfaction des besoins sociaux des populations urbaines et rurales, la recherche de l'autosuffisance alimentaire de la région sachant que la population est en croissance rapide, la préservation des forêts du domaine forestier permanent, la valorisation du potentiel minier, hydroélectrique, forestier et agricole. La région

doit concourir à la politique nationale de substitution des importations par la production et la transformation locale, basée à la fois sur le renforcement du tissu industriel et du tissu artisanal et des PME. La création d'emplois pour les jeunes et les femmes est prioritaire, elle va de pair avec le renforcement de tout le dispositif de formation technique et professionnelle afin d'améliorer l'employabilité de tous, en particulier dans les secteurs émergeants de l'économie.

Le PRD fait le point sur les forces et faiblesses de la région, et présente les opportunités à valoriser mais aussi les menaces auxquelles il faut faire face selon les quatre grands axes de réflexion stratégique concernant 1) la transformation structurelle de l'économie, 2) le développement du capital humain et du bien-être, 3) l'emploi et l'insertion économique, et 4) la gouvernance et la décentralisation. Pour chacun de ces axes stratégiques, le PRD résume les enjeux et les défis à relever, et présente les facteurs faiseurs d'avenir sur lesquels s'appuyer pour organiser le développement régional.

Plusieurs scénarios sont envisagés selon que le redécollage de l'économie mondiale, autour notamment des matières premières, se fait rapidement ou non au cours des prochaines années. Les différentes crises économiques, financières, sanitaires, sécuritaires, alimentaires que le monde et le Cameroun ont dû traverser ces dernières années, lesquelles perdurent encore pour plusieurs d'entre elles, démontrent à l'envie que la projection dans le futur reste un exercice très aléatoire, sujet à multiples controverses. Prudemment, c'est donc un scénario de compromis qui est retenu avec une croissance modérée d'ici à 2025, basée notamment sur les effets attendus de la montée en puissance des échanges grâce au port autonome de Kribi et à l'ouverture progressive des corridors logistiques, et une croissance plus forte au-delà de 2025 en anticipant une remontée significative des cours des produits miniers et des hydrocarbures, voire des produits agroindustriels, induisant alors une reprise forte et rapide des investissements productifs. La capacité à améliorer l'environnement des affaires sera déterminante dans la décision des investisseurs, qu'ils soient étrangers ou nationaux. Or, pour atteindre à l'émergence d'ici à 2035, tous les secteurs de l'économie devront investir massivement.

Vision à moyen terme : La région du Sud est le nouveau pôle économique et industriel du Cameroun émergent, valorisant ses ressources naturelles, son ouverture maritime et ses corridors logistiques.

Cette vision est traduite sous forme de chorèmes permettant de visualiser les résultats attendus concernant le réseau routier et ferroviaire, le port et l'aéroport, les sites industriels, les sites miniers et hydrocarbures, les sites de production énergétique, le réseau de transport et de distribution de l'énergie, de fibre optique, les zones de production agroindustrielle et de production vivrière, les corridors et les sites d'échanges commerciaux, les pôles sportifs et touristiques et culturels, la couverture sanitaire et éducative. Certaines parties du territoire, notamment dans l'arrière-pays de Kribi, sont clairement d'ores et déjà des zones à surveiller et à gérer avec précaution car la conjonction des multiples pressions anthropiques sur les terres (mais aussi sur la côte) dans un contexte local de forte croissance démographique présente de

nombreux facteurs de risques.

C'est sur la base de ces analyses que sont proposées les orientations fondamentales pour le développement de la région du Sud :

- Développer une économie prospère, dotée d'infrastructures performantes et se basant sur l'intégration sous régionale et régionale, et l'insertion mondiale ;
- Favoriser et sécuriser les investissements publics et privés, et la liberté d'entreprendre ;
- Réduire le niveau de pauvreté, l'analphabétisme et l'exclusion sociale à un niveau marginal ;
- Réduire le niveau de chômage et de sous-emploi à un niveau marginal ;
- Maîtriser la croissance démographique régionale ;
- Permettre l'accès pour tous aux services sociaux de base de qualité ;
- Former convenablement la jeunesse en exaltant le mérite et l'expertise nationale ;
- Répartir équitablement les ressources allouées entre les villes et les campagnes ;
- Respecter les engagements nationaux et internationaux en matière de gouvernance environnementale et d'affectation des terres ;
- Garantir la sécurité des personnes et des biens.

Ces orientations sont déclinées en principes généraux : conforter la décentralisation, industrialiser, renforcer les infrastructures, mobiliser et optimiser les ressources, protéger l'environnement et la biodiversité, anticiper les effets du changement climatique, accompagner les peuples autochtones, transformer le secteur agricole, diversifier l'économie, améliorer le climat des affaires et la sécurisation foncière, développer le capital humain, renforcer le conseil régional. Elles se déclinent également en orientations sectorielles (développement rural, développement forestier et protection de la faune, développement minier, développement agricole, eau potable et assainissement, tourisme, santé, développement du secteur privé, éducation, formation-emploi, transport, énergie et TIC, environnement et développement durable, gouvernance et décentralisation.

Pour les quatre grands axes de réflexion, les enjeux sont traduits en objectifs stratégiques spécifiques, lesquels sont traduits en actions. Les 72 actions identifiées initialement sont priorisées selon leur caractère d'urgence, leur impact et le niveau d'engagement (53 fiches actions pour le PRD) et reclassées selon qu'elles relèvent de la responsabilité première de l'État, de la Région ou des Communes. Sur un coût global estimé à plus de 1500 milliards de Fcfa, les 23 actions les plus prioritaires à ce stade de l'analyse pourraient coûter environ 200 milliards de Fcfa à la Région/5 ans.

C'est sur cette base que sont proposés les quatre programmes stratégiques du PRD :

➔ Programme 1 : Amélioration du cadre de vie et de l'accès aux services sociaux

Améliorer le cadre et les conditions de vie des populations aussi bien en zones urbaines que rurales. Coût estimé pour la région : 37 milliards Fcfa/5 ans

➔ Programme 2 : Citoyenneté, culture, sport et jeunesse

Promouvoir la culture du sport, l'insertion des jeunes, la citoyenneté, l'inclusion et la paix sociale. Coût estimé pour la région : 15 milliards Fcfa/5 ans

➔Programme 3 : Développement économique et protection de l'environnement

Valoriser durablement les potentialités économiques régionales. Coût estimé pour la région : 120 milliards Fcfa/5 ans

➔ Programme 4 (support) : renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles du Conseil Régional du Sud

Améliorer les performances du CRS. Coût estimé pour la région : 4,3 milliards Fcfa/5 ans

La mise en œuvre du PRD relève de la responsabilité politique et opérationnelle du Conseil Régional du Sud. Le CRS étant une institution encore très jeune, il s'agira de suivre une certaine « courbe d'apprentissage » avec une progression parallèle des capacités de mobilisation financière et des capacités d'absorption, elles-mêmes liées aux capacités de mobilisation des ressources humaines appropriées pour coordonner et gérer l'ensemble des activités. Pour 2023, l'objectif serait de pouvoir mobiliser et engager 20 Milliards de Fcfa, puis d'augmenter le budget annuel de 10 Md par an afin de viser un rythme de 60 Mds Fcfa pour l'année 2027, rythme qu'il s'agira ensuite au moins de maintenir à ce niveau par la suite.

Les recettes du PRD devront provenir pour l'essentiel des dotations de l'État (transfert de 15% des budgets nationaux aux CTD) et des contributions aux investissements permises grâce à la multiplication des partenariats Public-Privé. On attend également de pouvoir mettre en place et bénéficier des ressources provenant des recettes fiscales et redevances régionales.

Les dépenses du PRD sont avant tout des dépenses liées à la mise en œuvre des actions prioritaires, essentiellement de l'investissement pour environ 72% et du fonctionnement, lequel devrait rester en dessous de 12% du budget annuel global.

Concernant les modalités de mise en œuvre du PRD, le Conseil Régional s'appuie sur ses différentes instances et organes de gouvernance :

- Niveau politique : Organe délibérant du Conseil Régional du Sud
- Niveau stratégique : Comité de Pilotage du PRD
- Niveau exécutif : Président et exécutif du CRS
- Niveau Administratif : Secrétaire général et administration CRS
- Niveau opérationnel : Pôles techniques du CRS /offices spécialisés

Pour pouvoir s'exécuter, le PRD doit lui-même se décliner en une série de documents de planification et de programmation intermédiaires qui servent à préciser à chaque étape les modalités de mise en œuvre et de suivi : cadrage budgétaire de base sur 5 ans, cadrage budgétaire à moyen terme sur 3 ans, cadrage des dépenses à moyen terme sur 3 ans, plan de performance annuelle, plan d'investissement annuel, plan de passation des marchés, plan de communication.

Le dispositif de suivi-évaluation comprend, d'une part, les opérations de suivi qui doivent être conduites en interne et de manière continue par la cellule spécialisée de S&E du CRS, et d'autre part les opérations d'évaluation, lesquelles sont conduites de manière ponctuelle et périodique par des évaluateurs indépendants. Les différentes instances et organes du CRS sont associées aux opérations de suivi et d'évaluation du PRD.

Introduction générale

Contexte général

La principale innovation de la réforme constitutionnelle du 18 janvier 1996, au-delà de la consécration du Cameroun comme un Etat unitaire décentralisé, est la création d'une deuxième catégorie de collectivité territoriale décentralisée, la Région. Cette réforme constitutionnelle initialement impulsée par la loi N° 2004/017 du 22 juillet 2004 portant orientation de la décentralisation va connaitre un coup d'accélération avec la promulgation de la loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées et la mise en place dès décembre 2020 des Conseils régionaux. La mise en place de la Région vient ainsi parachever le processus institutionnel de décentralisation consacré par la Constitution.

Au-delà des compétences expressément dévolues aux régions par le Loi 2019, le Code Général des CTD confère explicitement aux Régions l'élaboration et la mise en œuvre des Plans Régionaux de Développement (PRD). Il place donc les Régions, collectivités territoriales au centre du processus de développement local, et fait de la planification locale, le levier sur lequel les acteurs locaux doivent agir pour apporter des réponses concrètes aux besoins des populations, dans l'optique de l'atteinte des Objectifs nationaux de développement retenus dans le cadre de référence national (SND30) et des Objectifs de Développement Durable (ODD).

A cet égard, et ce dans le souci d'atteindre les objectifs de performance, de faciliter la circulation des flux d'informations de développement, et de disposer d'un référentiel harmonisé de départ pour ses programmes d'investissements, le Conseil Régional du Sud s'est engagé dans l'élaboration d'un Plan Régional de Développement.

Son objet

Le Plan Régional de Développement du Sud est l'instrument de planification territoriale qui fixe les actions de politiques publiques à mettre en œuvre dans la Région. Il constitue ainsi un instrument central pour impulser le rayonnement économique, social et culturel de la Région. Son élaboration était fondée sur un diagnostic territorial mettant notamment en exergue les atouts et les défis de la Région. Il décline ainsi la stratégie de mise en œuvre des orientations de développement définies dans le cadre national de référence (SND30), dans la limite des compétences dévolues à la Région, ceci dans la perspective d'un développement harmonieux du territoire régional. Il traduit ainsi la stratégie régionale en plan d'actions régional, concrétisant les politiques publiques nationale.

A travers son PRD, Le Conseil Régional du Sud a ainsi adopté une vision de développement découlant de la vision nationale, et s'énonce comme suit : « ***faire de la Région du Sud, un***

pilier polyvalent et accélérateur de l'émergence du Cameroun en 2035, avec des métropoles et leur hinterland en développement harmonieux et équilibré ». Il s'agit ainsi à l'aune de la décentralisation, de faire de la Région du Sud et des Communes qui la composent, de véritables acteurs du processus de développement durable à la base, afin de lutter contre la pauvreté et créer des emplois dans le territoire de la Région, d'une part, et en vue de l'amélioration du cadre et des conditions de vie des populations, d'autre part. Cette vision régionale se donne pour ambition d'emmener les populations urbaines et rurales de la Région du Sud à atteindre un niveau de développement harmonieux ayant un effet d'entrainement sur le développement économique et social d'ici 2035.

Le présent Plan Régional de Développement de la Région du Sud couvre la période 2022-2026. Il inclut les projets à échelle régionale, et définit un cadre commun de référence pour l'élaboration des plans d'actions des services et des budgets régionaux. En outre, il s'établit comme une clé de lecture, d'analyse et d'évaluation de l'engagement d'ensemble des parties prenantes dans la tri-articulation (Communautés Urbaines et Communes du ressort, société civile, autorités publiques et entreprises du secteur marchand) pour le soulagement des souffrances, la lutte contre la pauvreté et l'action d'appui au développement durable.

Le maître-mot de l'exécutif régional de la Région du Sud consiste à impulser le développement régional et local par la réalisation participative des projets structurants, des projets fédérateurs et intégrateurs dans le but ultime de l'amélioration des conditions de vie des populations grâce à la mise en place des programmes concertés, élaborés, exécutés suivis et évalués avec l'implication des acteurs opérationnels et la synergie d'actions créées entre eux.

Méthodologie d'élaboration du Plan

L'exercice d'élaboration du présent PRD a été mené suivant une approche édictée par le guide d'élaboration produite par le MINDDEVEL. Il a été conduit en plusieurs étapes successives se présentant comme suit :

L'étape du diagnostic participatif a permis d'établir une situation de base ou de référence aussi exhaustive que possible des atouts de l'institution régionale, de l'espace urbain régional et des différents Communes, villages/quartiers, de répertorier les dynamiques existantes, les problèmes et les contraintes de développement. Les problèmes ont été analysés et des précisions ont été apportées sur les projets prioritaires de l'espace urbain régional et de toutes les communautés par secteur. En outre, les cadres logiques sectoriels ont été élaborés et résument, à la lumière des différentes politiques sectorielles, les projets qui seront contenus dans les programmes de la Région. La planification devant se faire sur la base des éléments indiqués, articulé autour de quatre (04) programmes dont trois (03) programmes opérationnels/techniques et un (01) programme support. Les actions inscrites dans chacun de ces programmes ont fait l'objet d'évaluation des coûts, dont la sommation constitue le coût global du PRD.

Des ateliers ont été organisés, tant par les membres du Conseil que par des équipes techniques pour articuler les éléments contenus dans le présent PRD qui a fait l'objet de validation par le comité de pilotage et d'adoption par le Conseil.

En tout état de cause, le Conseil Régional est le premier responsable de la phase de planification destinée à l'élaboration des programmes du PRD. Cependant, il est appuyé dans cette démarche par le comité de pilotage et la structure d'appui technique, chargée de conduire et d'animer les diverses étapes de planification et de rédiger les programmes de la Région.

Organisation du document

En plus de l'introduction générale et des autres parties constituant le hors-d'œuvre, le présent Plan Régional de Développement s'articule autour de cinq (05) chapitres d'importance certaine, à savoir :

1/- les informations générales sur la Région du Sud ;

2/- les liens avec les documents de planification nationale et les autres instruments régionaux de planification ;

3/- le bilan de la mise en œuvre des politiques publiques dans la Région ;

4/- les priorités et les stratégies de développement de la Région ;

5/- les modalités de mise en œuvre du plan et le cadre de suivi-évaluation.

Ces chapitres sont utilement complétés par des annexes fort pertinentes, dont certains constituent le portefeuille des projets à réaliser par la Région, au cours de la période de référence, en vue de l'atteinte de l'objectif de développement qui est l'objet principal du présent plan régional de développement.

Chapitre 1. Informations générales sur la Région

1.1 Situation géographique de la Région

La Région du Sud a été créée par le Décret n° 2008/376 du 12 Novembre 2008, portant organisation de la République du Cameroun. Elle a hérité de l'ex-province du Sud, créée le 22 Août 1983 par l'éclatement de l'ancienne Province du Centre-Sud.

La Région du Sud est limitée au :

- Nord-ouest par la Région du Littoral notamment le département de la Sanaga Maritime ;
- Nord par la Région du Centre avec le département du Nyong et So'o, Nyong et Kellé et Nyong et Mfoumou ;
- À l'est par la Région de l'Est avec le département du Haut-Nyong.

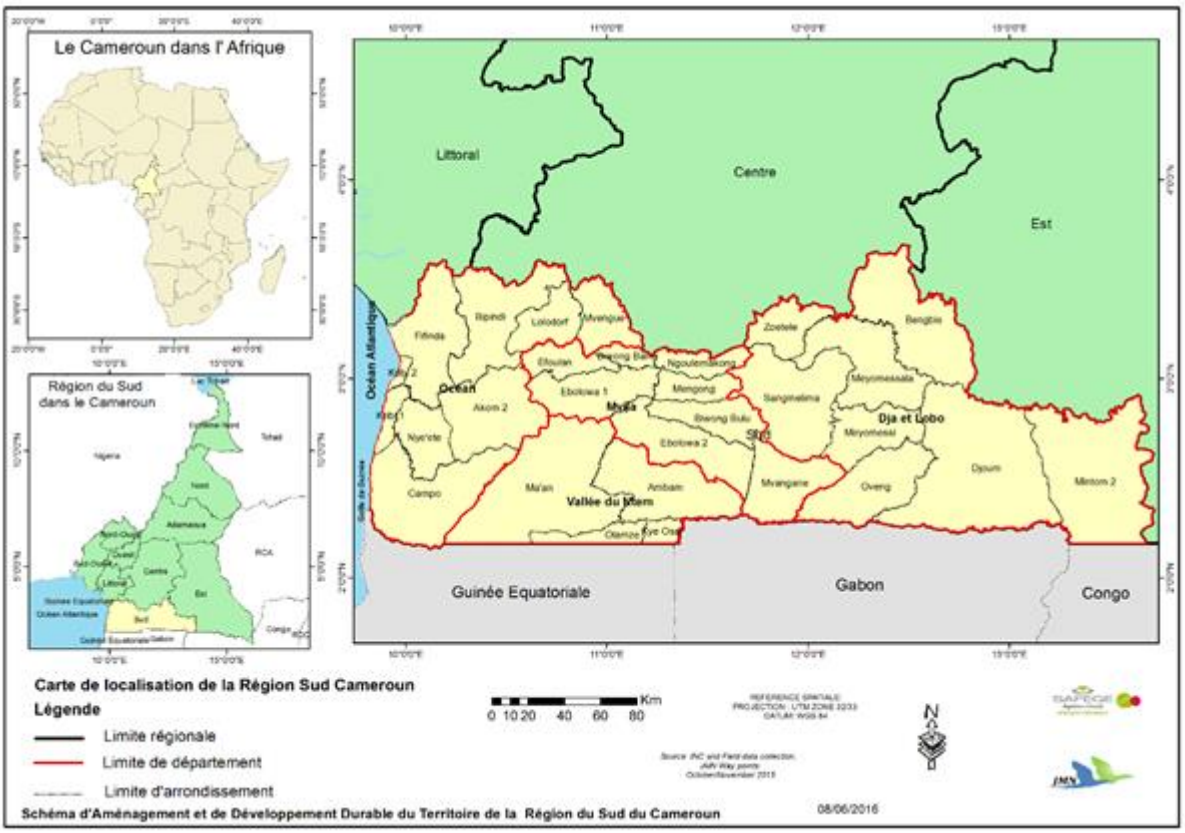

Figure 1 : Localisation de la Région du Sud (Source : Atlas SRADDT, 2016)

Située en pleine zone équatoriale entre le 2° et le 4° de latitude Nord et 9°37 et 13°40 de longitude Est, la Région du Sud s'étend sur la partie méridionale et occidentale du pays, frontalière de trois pays d'Afrique centrale, d'Ouest en Est, la Guinée équatoriale, le Gabon et la République du Congo. Elle a pour chef-lieu la ville de Ebolowa. La Région du Sud possède une façade maritime sur le Golfe de Guinée qui occupe tout son flanc occidental. Avec une

superficie de 47 191Km^2, la Région du Sud est divisée en quatre Départements : la Mvila, le Dja et Lobo, l'Océan et la Vallée du Ntem.

1.2 Organisation administrative et politique de la Région du Sud

1.2.1 Bref historique

Les régions administratives sont nées du décret 61/DF 15 du 20 octobre 1961. Par la révision constitutionnelle du 2 juin 1972 sept provinces parfois aussi appelées districts sont créées :

- Cinq provinces issues de l'ancien Cameroun français (alors en tant qu'État associé) avant son indépendance : Nord, Est, Centre-Sud, Littoral, Ouest ;
- Deux provinces issues de l'ancien Cameroun britannique avant leur union au Cameroun indépendant : Nord-Ouest, Sud-Ouest.

A la suite de la division en trois de celle du Nord (province du Nord, province de l'Extrême-Nord et province de l'Adamaoua), et en deux de celle du Centre-Sud (province du Centre et la province du Sud) le 22 août 1983, le nombre de provinces passe à 10.

L'ancienne province du Sud est donc née de l'éclatement, en 1983, de l'ancienne province du Centre-Sud en deux entités : le Centre dont la capitale est Yaoundé et le Sud dont Ebolowa est promue capitale. En 1986, le Département de Kribi prend le nom de Océan. En 1992, le Ntem disparaît et est divisé en deux nouveaux départements : la Mvila (Chef-lieu Ebolowa) et la Vallée du Ntem (Chef-lieu Ambam).

En 2008, par le Décret no 2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun, le président Paul Biya a aboli l'appellation "provinces". Les provinces du Cameroun sont désormais appelées "régions".

1.2.2 Organisation administrative de la Région

La Région du Sud est divisée en quatre Départements dans lesquels existent 29 Arrondissements. En terme de superficie, le Dja et Lobo est le Département le plus vaste (19 911 km²), suivi respectivement des Départements de l'Océan (11 280 km²) et de la Mvila (8 697 km²). En terme d'arrondissements, le Département de l'océan possède le plus grand nombre d'Arrondissements (09), suivi respectivement des Départements de la Mvila et du Dja et Lobo, qui en comptent huit (08). La Vallée du Ntem est le Département le moins vaste de la Région et le plus pauvre en Arrondissements (04).

Tableau 1 : Liste des départements et arrondissements de la Région du Sud

Départements	Chefs-lieux de département	Superficie par département	Arrondissements	Total arrondissements par département
DJA-ET-LOBO	Sangmélima	19 911 km²	BENGBIS	08
			DJOUM	
			MEYOMESSALA	
			MEYOMESSI	
			MINTOM	
			OVENG	
			SANGMELIMA	
			ZOETELE	
MVILA	Ebolowa	8 697 km²	BIWONG-BANE	08
			BIWONG-BULU	
			EBOLOWA I	
			EBOLOWA II	
			EFOULAN	
			MENGONG	
			MVANGANE	
			NGOULEMAKONG	
OCÉAN	Kribi	11 280 km²	AKOM II	09
			BIPINDI	
			CAMPO	
			KRIBI I	
			KRIBI II	
			LOKOUNDJE	
			LOLODORF	
			MVENGUE	
			NIETE	
VALLÉE DU NTEM	Ambam	7 303 km²	AMBAM	04
			KYE-OSSI	
			MA'AN	
			OLAMZE	

1.2.3 Autorités régionales et locales

La Région du Sud compte 36 Collectivités Territoriales Décentralisées dont la Région, 02 Communautés Urbaines (Ebolowa et Kribi), 29 Communes et 2 Communes d'Arrondissements. Le tableau ci-dessous fait ressortir le classement des collectivités par département.

Tableau 2 : Collectivités locales de la Région du Sud

Région	Communauté Urbaine	Communes d'Arrondissement	Communes
Conseil Régional	Mairie de la ville d'Ebolowa	Ebolowa 1er	Bengbis ; Djoum Meyomessala ; Meyomessi Mintom ; Oveng Sangmélima ; Zoétélé
		Ebolowa 2ème	Biwong-Bané; Biwong-Bulu Ebolowa 1; Ebolowa 2 Efoulan ; Mengong Mvangan ; Ngoulemakong
	Mairie de la ville de Kribi	Kribi 1er	Akom II ; Bipindi ; Campo ; Kribi 1 ; Kribi 2 ; Lokoundjé ; Lolodorf ; Mvengue ; Niété
		Kribi 2ème	Ambam ; Kyé-Ossi ; Ma'an ; Olamze
1	2	4	29

1.2.4 Autorités traditionnelles

En plus des autorités administratives, on retrouve aussi dans la Région du Sud des autorités traditionnelles qui jouent le rôle d'une véritable juridiction de premier degré, qui assurent la sécurité des personnes et des biens, qui coordonnent l'action des élites de la diaspora, qui confèrent aux plus méritants les titres de notabilité et qui font la promotion de la paix et la concordent à travers la lutte contre les fléaux qui minent la société à savoir à savoir l'alcoolisme, la médisance, la calomnie, le vol, la sorcellerie, la paresse, le népotisme, la discrimination…

Tableau 3 : Chefferies de 1er, 2e et 3e degré de la Région du Sud

Départements	*Arrondissements*	*Chefferie de 1er Degré*	*Chefferie de 2ème Degré*	*Chefferie de 3 ème D*
Dja-et-Lobo	Sangmélima	1	4	*104*
	Meyomessala		1	*102*
	Bengbis	1	4	*63*
	Djoum		4	*44*
	Mintom		2	*30*
	Oveng		1	*25*
	Zoétélé		6	*59*
	Meyomessi	1	3	*28*
Mvila	Ebolowa I		3	*45*
	Ebolowa II		6	*93*
	Mvangan		2	*53*
	Biwong Bané		2	*33*
	Ngoulemakong		3	*49*
	Mengong		5	*49*
	Efoulan		3	*38*
	Biwong-Bulu		2	*48*
Vallée du Ntem	Ambam		4	*85*
	Ma'an		4	*59*
	Olamzé		3	*29*
	Kyé ossi		2	*21*
Océan	Kribi I	1	3	*21*
	Kribi II		2	*18*
	Akom II		2	*26*
	Niété		1	*28*
	Campo		2	*27*
	Lolodorf	1	4	*27*
	Bipindi		4	*28*
	Mvengue		4	*47*
	Lokoundjé		6	*37*
Ensemble		*5*	*88*	*1 281*

(Source : INS/Annuaire statistique Sud, Ed 2021)

Organisation politique de la Région

Les populations de la Région du Sud sont très actives sur le plan politique. Ce qui expliquerait la diversité des partis politiques qui s'y sont installés, bien que toutes ses 29 communes soient dirigées par les ressortissants d'un seul parti (RDPC). En outre, nous notons une nette implication des femmes dans la sphère politique. Le tableau 4, et 5 en sont l'illustration.

Tableau 4 : Partis Politiques légaux ayant des représentations dans la Région du Sud

N °	Dénomination du parti	Siège/Adresse	Promoteur
1	Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais (RDPC)	Yaoundé	M. Biya Paul
2	Union des Populations du Cameroun (UPC)	B.P: 8647 Douala	M. Dicka Akwa
3	Social Democratic Front (SDF)	P.O Box 89 Bamenda	M. NI John Fru Ndi
4	UNION Nationale pour la Démocratie et le Progrès (UNDP)	B.P : 656 Douala	M. Bello Bouba Maigari
5	Union Démocratique du Cameroun (UDC)	B.P : 1638 Yaoundé	M. Adamou Ndam Njoya
6	Alliance Nationale pour la Démocratie et le Progrès (ANDP)		M. Hamadou Moustapha
7	Front National pour le Salut du Cameroun (FNSC)		M. Issa Tchiroma Bakari
88	Parti Camerounais pour la réconciliation nationale (PCRN)		M. Libih Cabral
09	Mouvement pour la Renaissance du Cameroun (MRC)		M. Kamto Maurice

Source : INS/Annuaire statistique Sud, Ed 2021)

1.3 Caractéristiques géographiques et physiques de la Région

1.3.1 Relief

Le relief de la Région du Sud est dominé par le plateau sud camerounais avec une altitude variant entre 0 et 1000m. On y trouve :

- Un plateau à l'Est qui culmine à 1000 m ;
- Une plaine côtière atlantique longue de 150 km au sud de Kribi ;

Une succession monotone de collines convexes dont l'altitude varie entre 650 et 1000 m, cette monotonie est rompue par la chaîne de montagnes de Ngovayang (composées de *gneiss leptytiques* et de *quartzites*) et les massifs du Ntem d'une altitude moyenne de 1043 m.

Comme pour l'ensemble du Cameroun, la couverture géologique de la Région du Sud montre une prédominance des formations (complexe de base) du précambrien. Cependant des formations de couverture, sédimentaires ou volcaniques, prennent dans les régions occidentale et maritime une extension importante.

L'océan d'une part, par ses transgressions et régressions, la "ligne du Cameroun" (Passarge) d'autre part, par sa tectonique, ont permis dans l'ouest d'animer jusqu'à une époque récente une histoire géologique pratiquement figée dans les régions intérieures depuis la fin du précambrien. Le bassin de la Sanaga sépare deux types de régions :

- l'une à couverture essentiellement précambrienne qui concerne la Région du Sud (bassins du Nyong, du Ntem ...) ;
- l'autre à l'Ouest (bassins du Wouri, du Mungo, de la Cross) dont la composante sédimentaire et volcanique prend une place importante dans la couverture géologique.

La structure géologique de la Région du Sud est ainsi dominée par un socle cristallophyllien composé d'unités lithologiques regroupées sous la domination générale de "complexe du Ntem". Ce complexe est constitué des formations précambriennes inférieures laissant apparaître des roches cristallophylliennes (gneiss à pyroxène, pyroxenites, pyroxeno-amphilites et grenue

galbres) et des roches métamorphiques dont les principales se composent de schistes, micaschistes et gneiss.

Les autres formations géologiques sont constituées par :

- une plaine sédimentaire sous forme de bande étroite le long de la côte ;
- des alluvions quaternaires constituées de sables côtiers et des vases des mangroves s'étendant de l'embouchure du Nyong à Londji ;
- des séries créatrices (conglomérats, calcaires, schistes et marnes) dans le bassin de Campo, d'une superficie de 45 km².

1.3.2 Climat

De type équatorial, le climat de la Région du Sud se caractérise par quatre saisons, dont deux pluvieuses : Mars-Juin (petite saison de pluies) et Septembre-Novembre (grande saison de pluies) ; et deux sèches : Novembre-Février (grande saison sèche) et Juillet-Août (petite saison sèche). Toutefois, l'on note des perturbations progressives de ces saisons à cause de l'influence du Changement Climatique.

Les températures varient trop peu en dehors de celles de la frange maritime de la région (150 km environ) où la circulation de l'air dans les basses couches de l'atlantique tropical s'organise autour de deux centres d'actions permanentes :

- le Centre de hautes pressions des Açores dans l'atlantique Nord ;
- le Centre de hautes pressions de Saint Hellène dans l'atlantique Sud.

Ces deux centres de hautes pressions déterminent des systèmes anticycloniques dont les flux dominent le domaine maritime et dont le lieu de convergence est appelé équateur météorologique.

Les températures de la région sont également influencées par l'écosystème forestier, notamment de la grande réserve du Dja qui occupe une superficie d'environ 100 km^2 dans cette région.

Les températures les plus basses sont généralement enregistrées dans le département du Dja et Lobo (22°C) et les plus élevées dans le département de l'Océan (25°C) pour une moyenne annuelle de 24°C pour l'ensemble de la région. Les écarts thermiques sont relativement faibles. On observe également une moyenne annuelle des précipitations de 2600 mm, avec un maximum de 5500 mm en Septembre et un minimum de 2000 mm en Février. C'est le département de l'Océan qui reçoit les plus grandes quantités d'eau.

En général, on peut distinguer deux régions climatiques dans la Région du Sud :

- le climat équatorial maritime : en zone côtière comprenant les stations de Kribi et Campo, où les pluies sont abondantes, plus de 2500 mm par an ;

- le climat forestier du Sud : ce dernier englobe la zone de Lolodorf et les départements de la Mvila, Dja et Lobo et la Vallée du Ntem.

1.3.3 Végétation, Forêts et Faune

1.3.3.1 Végétation dans la Région

Les bassins versants concernés appartiennent au vaste domaine de la forêt dense humide ou forêt sempervirente semi-caducifoliée, du type guinéo-congolais qui se caractérise par un étage dominant d'arbres élevés aux vastes frondaisons et par des faciès de dégradation prononcée (Villiers, 1995 ; Letouzey 1968). D'après Letouzey (1985) quatre types de forêt sont à distinguer dans la Région du Sud Cameroun (figure. 3).

- La forêt dense humide sempervirente de basse à moyenne altitude ou forêt béruréenne, observée dans la partie aval du bassin du fleuve Nyong. Elle correspond à la «Rainforest» qui traduit le caractère très arrosé de ces régions. Cette forêt couvre la surface côtière du plateau influencée par l'Océan atlantique. La principale essence rencontrée ici est Lophira alata, communément appelée « azobé », à bois rouge et dur ;
- La forêt congolaise encore peuplée de grandes espèces primaires. Essentiellement représentée par le district congolais du Dja. Elle est composée de deux types de végétation spatialement séparés : la forêt dense humide du Dja et les formations marécageuses et prairiales du haut Nyong et de ses affluents (Santoir et Bopda, 1995). Les espèces abondantes sont les Méliacées, Sapotacées avec Baillonella toxisperma ;
- La forêt semi-décidue prolonge la forêt congolaise vers le Nord et semble progresser aux dépends des deux premières. Dans sa partie septentrionale, elle passe progressivement à la savane. Cette forêt se caractérise par l'abondance des Sterculiacées et des Ulmacées. Les raphias sont communément observés dans les bas-fonds. Dans les plaines marécageuses du Haut Nyong, se développent des prairies aquatiques peuplées dont le taux de recouvrement du drain est estimé à 90%. Les espèces dominantes sont Echinocloa stagnina et pyramidalis. Le parasolier abonde dans toutes les zones antérieurement défrichées ;
- La forêt périforestière est située au nord des zones à Sterculiacées. La savane et la forêt s'interpénètrent plus ou moins profondément autour du 5e et du 6e parallèle, isolant des étendues de savane au milieu de la forêt et des lambeaux forestiers en savane.

Les 2e et 3e types de forêt s'observent dans le cours moyen et supérieur du Nyong, au sein duquel se développent des macrophytes, libérant dans le fleuve des « îles flottantes » qu'on retrouve jusqu'en aval. La forêt est fortement dégradée aux alentours des grandes agglomérations, où elle est intensément exploitée. Ainsi, la forêt « vierge » disparaît graduellement au profit de la forêt secondaire.

L'observation des différents types de végétation couplée à l'identification des espèces de plantes permet de délimiter des parcelles homogènes qui correspondent à des phases de reconstitution de la forêt climacique à partir des jachères. Neck (2004) y distingue sept phases dans la Région du Sud :

- Les phases de friches et de polyculture vivrière correspondent aux champs supportant des cultures saisonnières de 0 à 4 mois (arachide, haricot, maïs, patate …) ou à des cultures annuelles et biannuelles de 4 mois à 2 ans telles que le (bananier, macabo, manioc) ;
- La phase à Chomolaena odorata englobe des jachères de 2 à 5 ans d'âge, colonisées par cette espèce de plante dont la taille peut atteindre 10m. Elles sont clairsemées de recrûs ligneux développés à partir des racines et des souches d'arbres ;
- Les forêts secondaires représentent (a) des jachères de 5 à 10 ans d'âge (forêt secondaire jeune), caractérisées par des recrûs ligneux dont la taille atteint 15 à 20m et des îlots de Chomolaena odorata et (b) des jachères de plus de 10 ans (forêt secondaire adulte) où les recrûs sont nettement développés et dépassent 20m de hauteur ;
- La forêt perturbée et climacique à Gilbertiodendron s'observe en bas de versant, où la pente est faible et jouxte le bas-fond. Elle est supportée par un sol périodiquement inondé, ce qui correspond aux conditions édaphiques favorables au développement de Gilbertiodendron dewevrei. Le caractère perturbé de cette forêt vient du fait qu'elle a par le passé subi une anthropisation ;
- La forêt climacique congolaise (type forêt du Dja) n'est plus présente qu'en bas de pente. La présence de certaines espèces caractéristiques de l'étage dominant, comme Baillonella toxisperma (adjap), Ceiba pentandra (fromager), Terminalia.

1.3.3.2 Couvert forestier

Bien que des efforts soient effectués pour gérer durablement les forêts naturelles, le taux de déforestation dans le Région du Sud est de moins de 0,01 % par an. La diminution du couvert forestier est principalement d'origine anthropique. Cette pression est une réponse à l'augmentation de la population et l'option de développement économique du Gouvernement. Avant les années 2000, la pression sur la forêt était essentiellement due au développement de l'agro-industrie dans la zone côtière. L'ambition affirmée d'être un pays émergent à l'horizon 2035, a amené le Gouvernement dans les années 2008, à démarrer plusieurs programmes et projets de développement économiques qui ont un impact certain sur l'ensemble des ressources naturelles. Les principales causes de la déforestation dans la Région du Sud sont multiples. Nous nous focaliserons dans une perspective historique et géographique sur les plus importantes.

1.3.3.3 Stocks de carbone

Quantifier les stocks de carbone contenus dans les forêts tropicales, surtout dans le bassin du Congo, est une priorité internationale dans le cadre de l'atténuation du changement climatique avec notamment la mise en œuvre de la REDD+. En effet, postuler à la REDD+ nécessite de connaître les quantités de carbone stockées dans ses forêts naturelles. L'estimation de ces stocks de carbone doit être déclinée selon les différentes composantes des écosystèmes à savoir : quantité de carbone dans le sol, quantité de carbone dans la litière, quantité de carbone dans la végétation du sous-bois, quantité de carbone dans la végétation arborée.

Le Cameroun, comme la plupart des pays Africains, dispose de peu de données sur la biomasse de ses forêts. En effet, l'établissement des équations allométriques d'estimation précise des stocks de carbone à partir des équations allométriques générales ou locales est assez récent en Afrique (Gibbs et al, 2007). Quoi qu'elle soit qualifiée de Région forestière, les données de stock de carbone enregistrées dans la Région du Sud, sont éparses et résultent essentiellement des études (Tropenbos International, 2002 ; Djomo et al, 2010, Projet DynAfFor, 2013) menées sur des sites précis et dans le cadre de projets précis. Ces études ont été menées respectivement dans le triangle formé par les Communes de Lolodorf, Akom II et Bipindi sur une superficie de 2000 Km^2 et dans la Commune de Ma'an.

Il ressort de l'étude réalisée sur le triangle formé par les Communes de Lolodorf, Akom II et Bipindi que la biomasse aérienne totale des arbres est de l'ordre de 581t/ha en forêt non perturbée et celle des racines de petite taille (diamètre inférieur 5 mm) accumulée dans les 25 premiers centimètres du sol est de l'ordre de 6 t/ha. La biomasse des racines diminue avec la profondeur du sol.

L'étude réalisée dans la zone de Ma'an fait état des stocks de carbone estimés à 264 Mg/Ha. Cette estimation comprend le stock du carbone aérien, des racines et du carbone organique du sol jusqu'à 30 cm de profondeur. Ce stock varie de 231 Mg/Ha de carbone dans les zones agro-forestières à 283 Mg/Ha de carbone dans les forêts aménagées et à 278 Mg/Ha de carbone dans le parc national. En ce qui concerne la dégradation forestière, la même étude montre qu'à 7% de dégâts d'abattage sur le peuplement, la densité des arbres exploitables a été réduite de 50,4 MgC/Ha à 32,5 MgC /Ha et le nombre d'arbres résiduels a augmenté de 18,9 MgC/ha à 36,8MgC/ha.

L'étude menée dans le cadre du projet DynAfFor (structure et dynamique des forêts d'Afrique centrale, 2013) de la COMIFAC/ATIBT a montré que la biomasse sur le site de Ma'an est de 106.5 t par parcelle (1 parcelle correspondant à 0,5 Ha). Cette estimation a été évaluée à partir du modèle allométrique local développé dans le cadre de l'étude et de l'équation allométrique à trois prédicteurs (densité du bois, diamètre et hauteur) développé par Chave et al, 2014.

1.3.3.4 Produits fauniques

On note de fortes concentrations d'espèces variées de poissons, de reptiles, d'oiseaux, de mammifères, d'insectes … relevées dans la Région du Sud :

- **Les poissons** : l'ichthyofaune de la Basse Guinée est dominée par trois groupes majeurs de poissons ostariophysaires : les Siluriformes (8 familles, 24 genres et 107 espèces), les Characiformes (3 familles, 20 genres et 53 espèces), et les Cypriniformes (1 famille et 79 espèces) ; et par trois autres familles : les Aplocheilidae (3 genres et 104 espèces), les Cichlidae (21 genres et 74 espèces) et les Mormyridae (15 genres et 41 espèces). La plupart de ces espèces, de petite taille et très colorées, sont vendues comme poissons d'ornementation dans le commerce aquariophile en Europe et en Amérique du Nord **Les reptiles :** les reptiles de la Région sont encore mal connus. Cependant, on note la présence des espèces de la famille des Boïdées, (Python sebae), des Vipéridées (vipère du Gabon), et des Varanidées (varan du nil) et des Crocodilidées (Crocodile du Nil).
- **Les oiseaux :** Il existe plus de 360 espèces d'oiseaux (18) dans la Réserve du Dja dont quelques 80 espèces migratrices plus ou moins venus d'Europe et d'Afrique (principalement des contrées sahéliennes durant la saison sèche de ses zones). Le perroquet gris à queue rouge, Psitthacus erithacus, le grand Calao à casque noir Ceratogymna atrata, le Calao à joues brunes, Ceratogymna cylindricus, le Calao à joues grises Ceratogymna subcylindricus (poids de 500-1300 g) sont les plus remarquables. Les calaos, toutes espèces confondues atteindraient une densité de 13 individus par km2. Leur rôle important dans la dissémination de plusieurs espèces de plantes a été reconnu.
- **Les mammifères** : les potentialités fauniques du complexe suggèrent la présence d'au moins 36 espèces de grands mammifères répartis dans 15 familles et 8 ordres, 34 espèces. L'ordre des Primates est particulièrement bien représenté avec 11 espèces. Il est suivi par l'ordre des Artiodactyles avec 10 espèces et les Carnivores (6 espèces). Les Pholidotes, les Proboscidiens et les Rongeurs viennent en dernière position avec chacun une espèce (95). Les espèces phares de mammifères qu'on peut citer sont l'éléphant, le bongo, le buffle, le sitatunga, le céphalophe à bande dorsale jaune, le potamochère, l'hylochère, le pangolin géant, le gorille, le chimpanzé…

Toutefois, plusieurs espèces présentes dans la Région du Sud sont totalement ou partiellement protégées :

- Classe A (protection absolue) : la Panthère (Panthera pardus), le Gorille (Gorilla), le Chimpanzé (Pan troglotydes), le Magistrat (Colobus guereza).
- Classe B (protection partielle) : l'Eléphant (Loxodonta africana cyclotis), le Buffle (Syncerus caffer narrus), le Sitatunga (Tragelaphus spekei), le Pangolin géant (Manis

gigantea), le Potamochère (Potamochoerus porcus), le Céphalophe à bande dorsale noire (C. dorsalis), le Bongo (Boocerus sp.) a été observé dans la réserve en fin juin 1997.

- Classe C (Protection réglementée) : le Hocheur (Cercopithecus nictitans), le Moustac (Cercopithus cephus), le Cercocèbe à joues blanches (Cercocebus albigena), le Cercocèbe agile (Cercocebus galeritus), le Mone (Cercopithecus pogonias), le singe de brazza (Cercopithecus neglectus), le Cephalophe bleu (Cephaloplus sp).

1.3.4 Hydrographie

Deux grands bassins constituent l'essentiel du réseau hydrographique de la région du Sud : le bassin de l'Atlantique et le bassin du Congo. Les principaux fleuves du bassin de l'Atlantique coulant sur cette Région sont :

- Le So'o qui prend naissance près de Sangmélima et qui est un affluent du Nyong. Son lit est constitué de vastes marécages au milieu de la forêt dense ;
- Le Ntem, long de 460 km prend naissance au Gabon et a pour principaux affluents le Mboro et la Mvila ;
- La Lokoundjé, rejoint l'Océan Atlantique près de l'estuaire du Nyong ;
- La Lobe et la Kienké, atteignent l'océan par une série de rapides.

Le bassin du Congo est représenté dans la Région par le fleuve Dja qui prend sa source au Sud-Est d'Abong-Mbang (Région de l'Est), coule vers l'Ouest tout comme le fleuve Nyong, puis s'infléchit vers le Sud, se dirige vers le Sud-Est avant de gagner la cuvette du Congo. Ses deux affluents sont la Momo et la Lobo.

Ces différentes rivières sont en général peu navigables et font l'objet de la pêche artisanale pour l'autoconsommation des ménages ruraux.

1.3.5 Sols

Sur le plan pédologique, les sols ferralitiques occupent la majeure partie du territoire de la Région. On distingue :

- Les sols ferralitiques jaunes sur roches sédimentaires qui se rencontrent immédiatement à l'intérieur du continent en direction Ouest-Est, après les formations côtières. Ils sont prédominants dans la région se trouvant autour de Kribi et caractérisés morphologiquement par une succession de plateaux. Ce sont des sols perméables, présentant un potentiel organique et minéral déficient qui limite leurs aptitudes agricoles à des cultures arbustives peu exigeantes telles que, l'hévéa, le palmier à huile et les cultures vivrières extensives ;
- Les sols ferralitiques jaunes sur Gneiss couvrant la majeure partie du territoire situé à droite de la route Campo-Kribi et s'étendant à l'intérieur du continent sur une bande

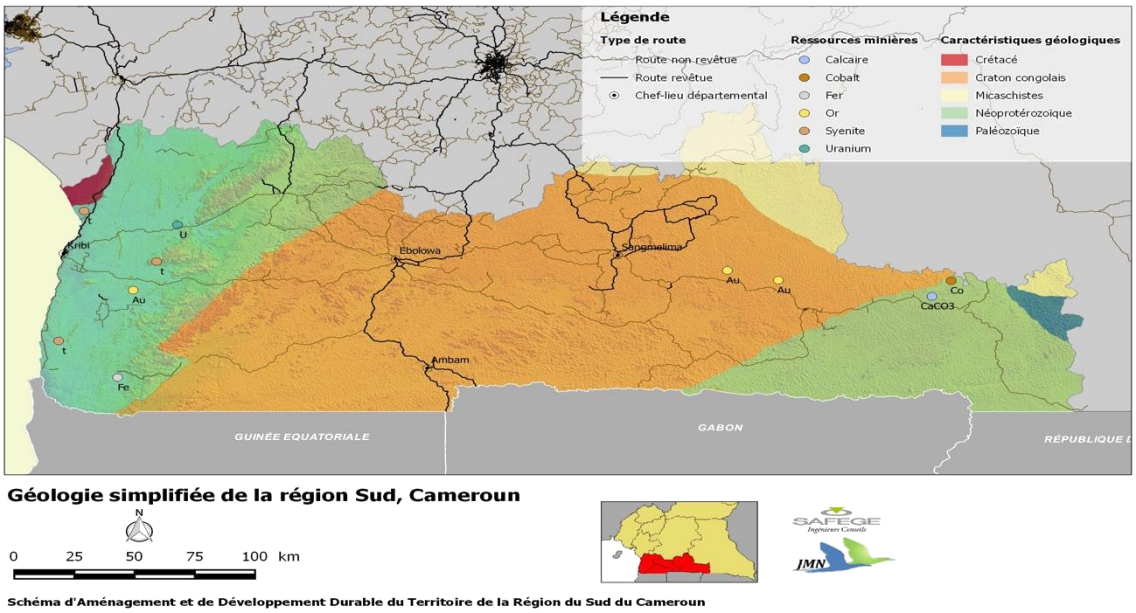

de largeur variant de quelques dizaines de mètres à deux cents mètres. Ce sont des sols peu humifères présentant une texture sablo-argileuse en surface argilo-sableuse ou argileuse en profondeur (jusqu'à 70 % d'argile près de Lolodorf). Leur teneur en matière organique est faible (3 à 4% en surface à 0,75% en profondeur), ils présentent un pH acide et une faible capacité d'échange due à l'abondance des hydroxydes de fer et d'alumine ;

- Les sols ferralitiques rouges provenant des roches variées (granites, migmatites, etc.…) s'étendant partout sur le reste du territoire de la région.

Figure 2 : Géologie simplifiée de la Région du Sud (Source : Atlas SRADDT, 2016)

1.3.6 Occupation du sol

L'urbanisation de la Région du Sud est caractérisée par :

- un polycentrisme urbain constitué de trois pôles urbains majeurs (Ebolowa, Sangmélima, Kribi) ;
- un réseau urbain faible qui se traduit par une faible connectivité entre les villes, chefs-lieux de département ;
- l'absence d'un axe routier bitumé Est-Ouest entre Kribi-Ebolowa-Sangmélima qui est un handicap majeur au développement économique et au fonctionnement du réseau urbain ;
- des villes dont le réseau urbain exerce une influence qui dépasse les limites nationales (Kye-Ossi) ou qui est plus connecté à celui de la Région du Littoral qu'à celui de la Région du Sud (Kribi) ;
- un chef-lieu de Région qui est aujourd'hui le pôle politique et administratif de la Région tandis que Kribi se positionne de plus en plus comme le pôle économique de référence ;

- un espace rural de la Région du Sud qui est sous-équipé.

En effet, l'armature urbaine de la Région du Sud est formée par les quatre villes chefs-lieux de Département (Ebolowa, Kribi, Ambam et Sangmélima) et par la ville frontalière de Kyé-Ossi. Ainsi chaque ville chef-lieu de Département domine son propre réseau de villes constitué par les villes chefs-lieux d'arrondissement.

Kribi, avec la construction du port en eau profonde et la zone industrielle, est le principal pôle de développement économique de la Région du Sud. En bénéficiant des équipements structurants et d'une route en relatif bon état qui la relie à Douala et de la proximité géographique de cette dernière, Kribi est la ville la plus attractive de la Région du Sud. La ville de Kyé-Ossi, située à la frontière Cameroun, Guinée Équatoriale et Gabon, exerce une influence dépassant les limites nationales pour s'étendre sur une partie du Gabon et de la Guinée Équatoriale.

Près de 99 % des maisons en ville sont construites en plein pied ce qui favorise l'étalement urbain qui lui-même renchérit les besoins en infrastructures et équipements collectifs, et le coût de leur maintenance. Ces constructions urbaines ne respectent le plus souvent pas les lois régissant l'urbanisme et les textes sur l'aménagement foncier et la production immobilière au Cameroun.

Les infrastructures urbaines et les équipements collectifs sont insuffisants. Dans la majorité des villes, la voirie urbaine est peu bitumée et souvent en mauvais état. Peu de villes disposent d'un système d'approvisionnement en eau potable performant. Quoiqu'insuffisant, l'éclairage public met parfois à contribution des solutions solaires. Le drainage des eaux dans les villes de la Région du Sud est largement insuffisant et précaire. Les réseaux et les structures de drainage se sont développés spontanément et de façon fragmentaire, sans planification appropriée.

Le phénomène de titrisation accéléré des zones périphériques dans une logique souvent essentiellement spéculative a tendance à disperser l'habitat et à rendre d'autant plus difficile et couteux l'installation des services publics urbains (eau, électricité, voiries, assainissement, etc.)

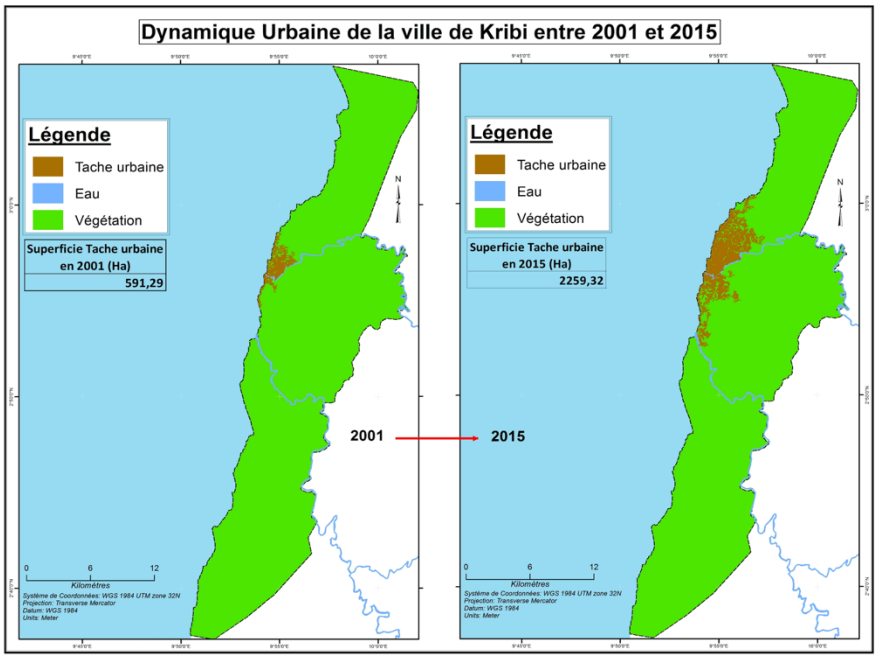

Figure 3 : dynamique urbaine de la ville de Kribi entre 2001 et 2015

1.4 Caractéristiques socio démographiques

1.4.1 Structure de la population

Selon le BUCREP, la Région du Sud est la moins peuplée du territoire national, avec une population estimée en 2015 à **749 552 habitants**, pour une densité moyenne de 16 habitants au km^2. La population féminine représente **49,4%** de cette population, soit 370 332 individus, ce qui signifie en d'autres termes que la Région du Sud compte plus d'hommes que de femmes tel que représenté dans le tableau ci-dessous :

Tableau 5 : Structure de la population du Sud en 2016

Pourcentage	Dja-et-Lobo	Mvila	Océan	Vallée du Ntem	Sud
femmes	**48,8**	**49,4**	**48,1**	**49,7**	49,0
0-4 ans	**13, 3**	**15,9**	**14,1**	**17,7**	15,0
5-14 ans	**25,4**	**24,4**	**25,9**	**24,5**	25,1
15-34 ans	**32,2**	**29,6**	**29,8**	**31,2**	30,6
35-59 ans	**21,0**	**21,0**	**22,9**	**19,5**	21,2
Plus de 60 ans	**8,1**	**9,0**	**7,2**	**7,1**	8,1
Ayant un handicap	2,8	2,4	3,1	4,6	2,9

Source : INS/Annuaire statistique Sud, Ed 2021

La structure par âge de la population du Sud en 2014 est marquée par sa jeunesse (0 à 34 ans). Les données empiriques montrent que cette tranche représente près de 70% de la population de la Région, dont environs 17% de moins de 5 ans, plus de 19% de 6 à 14ans et 34% de jeunes de 15 à 34 ans.

Tableau 6 : Structure de la population du Sud par âge

	2010			2015		
	Sexe		**Pop. totale**	**Sexe**		Pop. totale
	Mas.	**Fém.**		**Mas.**	**Fém.**	
0-4 ans	62 081	61 617	123 698	65 764	65 215	130 979
5-9 ans	38 046	36 049	74 095	40 341	38 188	78 529
10-14 ans	37 782	34 294	72 076	40 115	36 371	76 486
15-19 ans	38 853	37 616	76 469	41 986	40 618	82 604
20-24 ans	32 797	32 757	65 554	35 319	35 280	70 599
25-29 ans	27 642	23 530	51 172	29 732	25 323	55 055
30-34 ans	22 875	18 495	41 370	24 619	19 938	44 557
35-39 ans	18 160	15 720	33 880	19 562	16 959	36 521
40-44 ans	15 786	14 343	30 129	17 006	15 487	32 493
45-49 ans	13 528	13 164	26 692	14 587	14 232	28 819
50-54 ans	10 201	11 148	21 349	11 010	12 071	23 081
55-59 ans	7 883	9 657	17 540	8 517	10 484	19 001
60-64 ans	7 448	9 239	16 687	8 061	10 037	18 098
65-69 ans	7 556	9 968	17 524	8 365	11 081	19 446
70-74 ans	5 865	7 780	13 645	6 497	8 643	15 140
75-79 ans	3 628	4 744	8 372	4 027	5 278	9 305
80-84 ans	1 786	2 663	4 449	1 979	2 949	4 928
85 ans et plus	1 245	2 281	3 526	1 380	2 531	3 91

Source : INS/Annuaire statistique Sud, Ed 2021

Au regard du graphique 2, on note que la population totale de la région du Sud est passé de 634 655 habitants à 749 552 habitants de 2005 à 2015, soit une croissance de 15,3% en 10 ans.

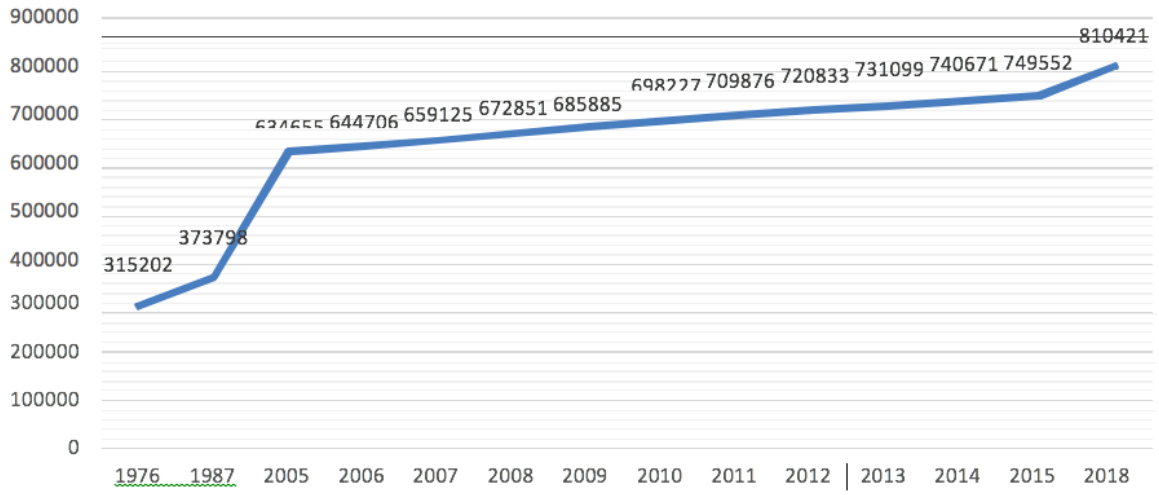

Figure 4 : Evolution de la population du Sud (Source : INS/Annuaire statistique Sud, Ed 2021)

Il est important de relever l'existence des fortes disparités entre les zones urbaines et le milieu rural qui se caractérisent par une densité importante dans les Chefs-lieux de Départements et

une densité plus faible en zones rurales.

1.4.2 Ethnies et langues

Les principales ethnies constituant la population de la Région du Sud sont les Fong, Boulou, Bane ou Bene, Ntoumou, Mvae, Ewondo, Fang. Les Sawa : Batanga, Badjeli, Mabéa, Bassa, Bakoko, Iyasa, Ngoumba et Pygmées.

Le Département du Dja et Lobo est majoritairement habité par les Béti, Bulu, Fang, mais ils se retrouvent aussi de manière visible dans le Département de la Mvila.

Les Bulu sont après les Béti, le groupe numériquement le plus important du Sud-Cameroun. Les Bulu viennent de l'Est, de la Haute-Sanaga, et peut être au-delà, où l'on trouve les Gbaya « buli» (notamment les Allemands appelèrent les Boullu d'abord « pangwe » puis « Buli » au début du siècle).

Les Ntumu se retrouvent principalement dans le Département de la Vallée du Ntem avec une présence non négligeable dans l'Océan.

Les Batanga, Mabéa, Iyasa, Mvaé, Ngumba, les Batanga et la Bakoko sont prioritairement dans l'Océan. On retrouve également les Mvaé dans la Vallée du Ntem où leur présence est aussi significative.

Quatre groupes ethniques se retrouvent dans un seul des quatre Départements de la Région du Sud. Les Bané dans le Département de la Mvila, les Ewondo, les Bassas et les Iyasa regroupés dans le seul Département de l'Océan.

Les populations bantoues sont majoritairement des agriculteurs, agriculture pérenne (café, cacao, palmier à huile, hévéaculture) et agriculture vivrière (plantain, igname, macabo, courge, maïs, arachides, manioc, etc.). Comme toutes les ethnies des forêts du bassin du Congo, la cueillette, la chasse, la pêche, la collecte des produits forestiers non ligneux (notamment par les femmes) sont des activités d'appoint aussi bien comme complément à leur alimentation, mais aussi comme source de revenus ponctuels.

Les hommes sont plutôt tournés vers les cultures pérennes et les femmes, les cultures vivrières. Mais cette distinction tend à s'estomper pour ce qui concerne les cultures vivrières. Le plantain, jadis destiné à l'autoconsommation des ménages est devenu une culture commerciale de premier choix. Dans la Région du Sud, la banane plantain est l'un des premiers produits agricoles exportés vers le Gabon et la Guinée équatoriale. Le bananier plantain est désormais une culture lucrative des hommes mais aussi des élites féminines urbaines qui viennent créer des plantations dédiées dans les villages.

Les Ntumu, tout comme les autres ethnies bantoues, sont des cultivateurs ; ils pratiquent en plus

la pisciculture et l'élevage.

Les populations de l'Océan, les Batanga, Mabéa, Iyasa, et Ngumba sont prioritairement des pêcheurs contrairement aux autres ethnies de la Région, et secondairement des cultivateurs.

De nos jours, à la faveur des mouvements des populations motivées par la recherche du bien-être, le peuplement de la Région du Sud s'apparente à une mosaïque ethnique constituée d'halogènes d'une part, auxquels s'ajoutent : les Bamouns, les Bamilékés, les Etons, les Mbamois, les Anglophones et les haoussas, d'autre part.

1.4.3 Religion

Les croyances animistes qui prévalaient avant l'arrivée du colonisateur ont cédé le pas aux religions chrétiennes. Aujourd'hui, sans pour autant renier leurs croyances, les ethnies bantou de la Région du Sud sont devenues majoritairement chrétiennes (confession catholique et protestante, auxquelles s'ajoutent les églises de réveil). Les protestants sont historiquement majoritaires et mieux implantés sur l'ensemble de la Région du Sud, et notamment en milieu rural. Les Catholiques se sont implantés plus tardivement, plutôt dans les villes, du fait des migrations modernes. Les églises de réveil sont un phénomène assez récent qui voit émerger toutes sortes de nouvelles confessions comme autant de groupes plus ou moins concurrents cherchant à capter un public globalement inquiet à la recherche de son salut. Les musulmans sont très minoritaires et concernent pour l'essentiel des populations migrantes venues commercer ou travailler dans la Région et qui ont fait souche.

1.4.4 Fécondité et dividende démographique

Au Cameroun, sur 100 femmes âgées de 25-49 ans, 7 ont eu leur première naissance avant l'âge exact de 15 ans, 29 avant l'âge exact de 18 ans et 79 avant l'âge exact de 25 ans. Par ailleurs, 7 % des femmes âgées de 25-49 ans n'ont jamais donné naissance.

L'âge médian à la première naissance des femmes âgées de 25-49 ans est de 20,1 ans. Cela signifie qu'à 20,1 ans, la moitié des femmes âgées de 25-49 ans ont déjà eu leur premier enfant.

L'âge médian à la première naissance est passé de 18,7 ans en 1991 à 19,5 ans en 2011 et à 20,1 ans en 2018 parmi les femmes de 25-49 ans.

Les femmes âgées de 25-49 ans du milieu urbain ont eu leur première naissance à un âge un peu plus tardif que celles du milieu rural, soit respectivement 21,1 ans et 19,1 ans.

L'âge médian à la première naissance parmi les femmes âgées de 25-49 ans varie entre les régions d'enquête, de 18,6 ans dans l'Extrême-Nord à 22,4 ans dans la ville de Douala.

L'âge médian à la première naissance augmente avec le niveau d'instruction de la femme, passant de 18,7 ans chez celles sans niveau d'instruction à 22,8 ans chez celles ayant le niveau

secondaire 2 cycle.

Le pourcentage de femmes âgées de 15-19 ans qui ont déjà commencé leur vie procréative diminue avec niveau d'instruction de la femme. Il passe de 48 % chez celles sans niveau d'instruction à 22 % chez celles ayant le niveau secondaire 1er cycle pour se situer à 1 % parmi celles ayant le niveau d'instruction supérieur.

Le pourcentage de jeunes femmes de 15-19 ans ayant déjà débuté leur vie procréative varie selon la région d'enquête, de 6 % à Douala à 44 % à l'Est. En outre, le pourcentage est relativement élevé dans les régions du Centre (sans Yaoundé), du Nord, de l'Adamaoua et du Sud.

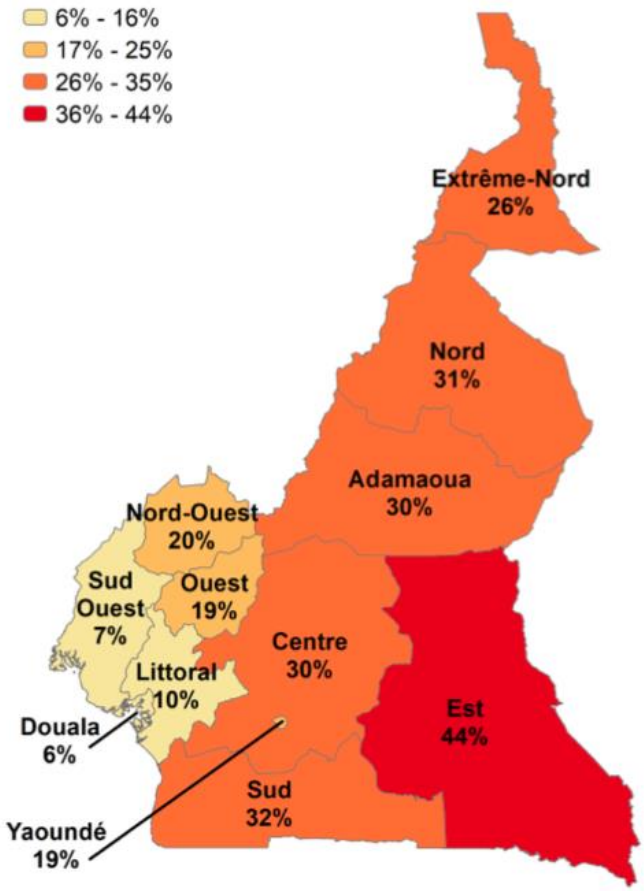

Figure 5 : Grossesse et maternité des adolescentes, par région

Indice Synthétique de Fécondité pour les 3 années précédant l'enquête, pourcentage de femmes de 15-49 ans actuellement enceintes et nombre moyen d'enfants nés vivants pour les femmes de 40-49 ans, selon certaines caractéristiques, EDSC-V Cameroun 2018.

1.4.5 Conditions de vie dans la Région du Sud

La Région du Sud n'est pas épargnée par la crise du logement, surtout dans les chefs – lieu de Département. C'est ce qui a induit la construction de logements sociaux soit 100 à Ebolowa et

50 à Sangmélima dans le cadre du PLANUT.

Une bonne partie de la voirie de la Région du Sud est en terre. Ce qui justifie son enclavement. Par illustration, 13 des 29 arrondissements que compte la Région du Sud ont une voirie totalement en terre.

Tableau 7: Nombre de logements sociaux et/ou collectifs disponibles

	Période	
	Au 31 Décembre 2018	**Au 31 Décembre 2019**
Nombre de logements sociaux	**62**	**162**
Nombre de logements collectifs	**00**	**00**

Source: DR MINHDU/Sud

Tableau 8: Nombre de permis de bâtir attribués

	Période	
	Au 31 Décembre 2018	**Au 31 Décembre 2019**
Nombre de permis de bâtir attribués	**68**	**45**

Source: DR MINHDU/Sud

Contraintes/difficultés votre

Difficultés de paiement des prestations exécutées par les entreprises en charge des travaux d'entretien des voiries urbaines dans le Sud ;

Laxisme de certaines entreprises qui ne respectent pas les délais contractuels.

Développement urbain

Tableau 9: Linéaire de routes urbaines bitumées/réhabilitées

	Période	
	Au 31 Décembre 2018	**Au 31 Décembre 2019**
Linéaire de routes urbaines bitumées	**21.357ml**	**79.98 ml**
Linéaire de routes urbaines réhabilitées	**6.275**	**12.375 ml**

Source: DR MINHDU/Sud

Tableau 10: Nombre de bacs à ordure disponibles dans la région

	Période	
	Au 31 Décembre 2018	**Au 31 Décembre 2019**
Nombre de bacs à ordures disponibles	**344**	**310**

Source: DR MINHDU/Sud

Tableau 11: Nombre de sociétés de ramassage des ordures ménagères

	Période	
	Au 31 Décembre 2018	**Au 31 Décembre 2019**
Sociétés de ramassage et de traitement des ordures ménagères	**Hysacam**	**Hysacam**

Source: DR MINHDU/Sud

Tableau 12: Les aménagements réalisés dans la région

	Période	
	Au 31 Décembre 2018	**Au 31 Décembre 2019**
Aménagements réalisés		**RAS**

Source: DR MINHDU/Sud

Tableau 13: Nombre d'emplois à Haute Intensité de Main d'œuvre dans les BTP et l'assainissement

	Emploi à HIMO	
	Au 31 Décembre 2018	**Au 31 Décembre 2019**
BTP	**375**	**80**
Assainissement	**65**	**60**

Source: DR MINHDU/Sud

1.4.5.1 Profil de pauvreté

- **Incidence de la pauvreté monétaire par commune de la Région du Sud**

L'analyse de l'incidence de pauvreté suivant la commune révèle que les taux les plus faibles sont observés à Kribi II (3,8%), à Kribi I (7,1%) dans l'Océan. Il convient de relever que le faible taux de pauvreté observé dans le département de l'Océan est beaucoup plus le fait des communes de Kribi I et Kribi II (où les niveaux sont assez faibles). En effet, les autres communes de ce département ont des niveaux assez élevés à l'exemple d'Akom II (42%).

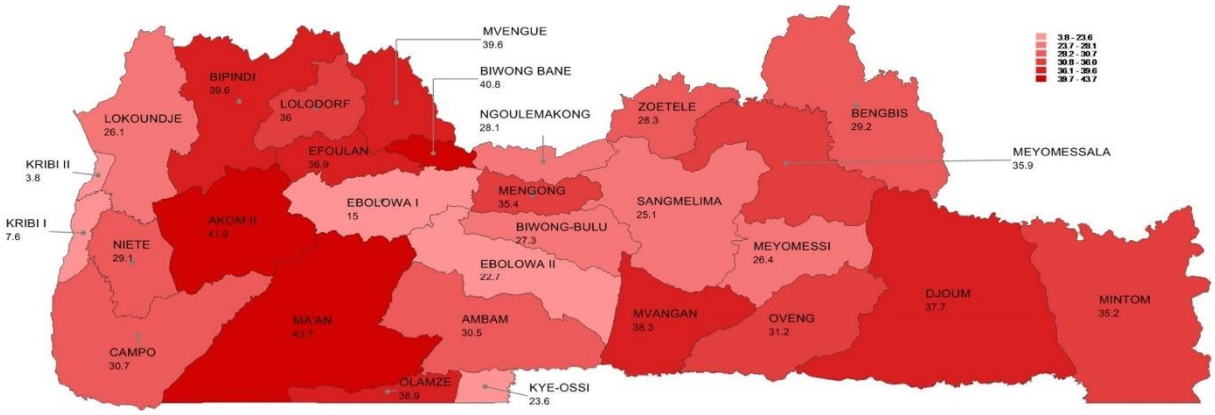

Figure 6: Incidence de la pauvreté monétaire (en %) par commune de la Région du Sud. (Source : INS, EC-ECAM 4, 2016)

- **Profondeur de la pauvreté monétaire par commune de la Région du Sud**

Avec le taux de pauvreté le plus élevé dans la région du Sud, la commune de Ma'an est aussi celle où la moyenne des écarts entre la consommation finale des pauvres et le seuil de pauvreté est la plus élevée (13,5%). Par ailleurs, c'est aussi dans les communes de Kribi II (0,7%), à Kribi I (1,7%) et d'Ebolowa I (3,8%) qui enregistraient déjà les taux de pauvreté les plus bas qu'on observe les plus faibles écarts entre la consommation moyenne des pauvres et le seuil de pauvreté.

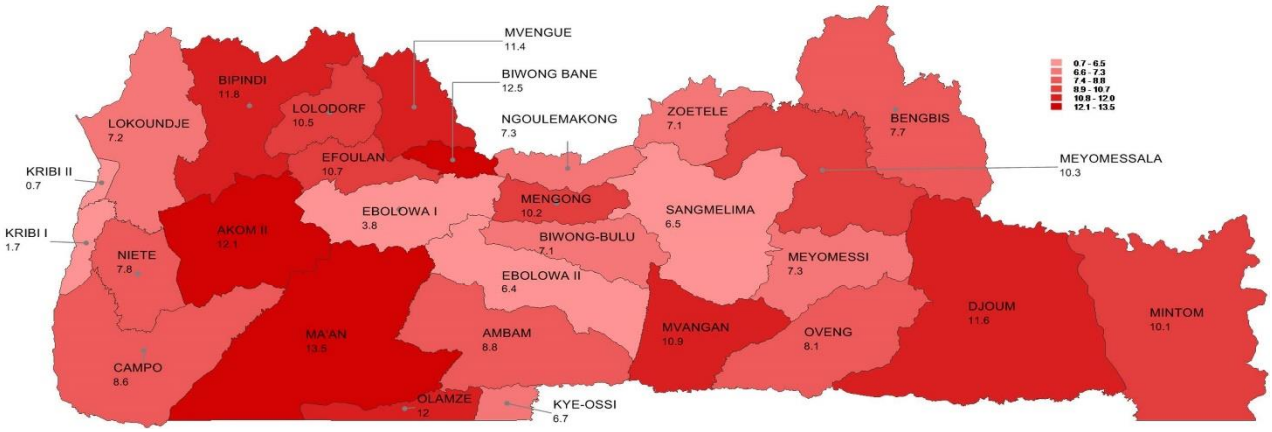

Figure 7 : Profondeur de la pauvreté monétaire (en %) par Commune de la Région du Sud (Source : INS, EC-ECAM 4, 2016)

- **Incidence de la pauvreté chronique par Commune de la Région du Sud**

L'analyse de la pauvreté chronique suivant la commune révèle que les taux les plus faibles (inférieurs à 5%) sont observés à Kribi II (0,0%) et à Niété (0,2%) dans l'Océan, à Biwong-Bulu (2,7%) et à Ebolowa II (3,1%) dans le département de la Mvila. Comme vu précédemment, plusieurs de ces communes sont parmi celles ayant des faibles taux de pauvreté monétaire. Les taux les plus élevés sont enregistrés dans les communes d'Olamze (30,2%) et de Ma'an (25,8%).

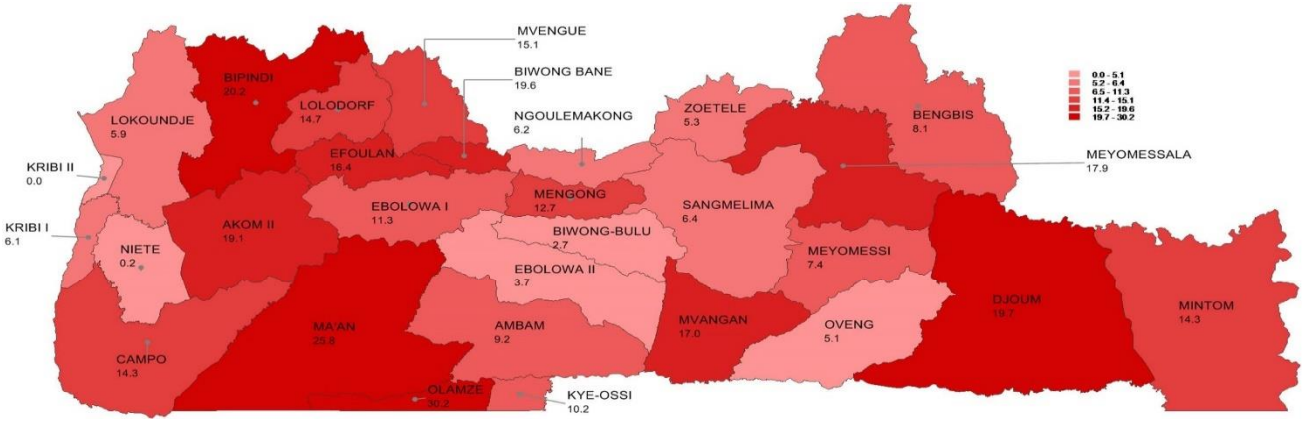

Figure 8 : Incidence de la pauvreté chronique (en %) par Commune de la Région du Sud. (Source : INS, EC-ECAM 4, 2016)

1.4.5.2 Habitat

L'activité d'établissement des plans cadastraux dans la région du Sud a connu une hausse exponentielle en 2020. En effet, au cours de cette année, 2 254 plans cadastraux ont été établis soit 2 026 dans le seul département de l'Océan. Pour ce qui des titres fonciers, seulement 255 ont été établis en 2020 contre 1534 en 2019.

S'agissant des revenus fonciers, l'on note également une nette amélioration de en 2020 par rapport à l'année 2019. Ils s'établissent respectivement à 575 340 400 FCFA (2020) et 400 266 400 FCFA en 2019.

Les conditions de l'habitat sont décrites sous plusieurs angles (les caractéristiques des logements, le statut d'occupation et d'hygiène, l'accès à l'eau, l'énergie pour l'éclairage et faire la cuisine…):

- **Nombre de titres fonciers établis par département au Sud**

Tableau 14 : Nombre de titres fonciers établis par département au Sud

	2016		2017		2018		2019		2020	
	T	**F**	**T**	**F**	**T**	**F**	**T**	**F**	**T**	F
Dja et Lobo	**107**	**18**	**76**	**19**	**84**	**15**	**75**	**21**	**55**	23
Mvila	**135**	**40**	**141**	**62**	**222**	**177**	**231**	**52**	**159**	28
Océan	**915**	**137**	**1 053**	**116**	**640**	**163**	**860**	**180**	**1 297**	202
Vallée du Ntem	**64**	**11**	**36**	**3**	**34**	**…**	**21**	**1**	**23**	2
Total	1 221	206	1 306	200	980	355	1 187	254	1 534	255

Source : INS/Annuaire statistique Sud, Ed 2021

T=Total, F= Nbre obtenu par les femmes

- Montants des revenus fonciers collectés (en milliers de FCFA)
- Nombre de plans cadastraux établis
- Caractéristiques des logements

Tableau 15 : Caractéristiques des logements en 2016

% de ménages avec	Dja-et-lobo	Mvila	Océan	Vallée du Ntem	Sud
des murs qui sont principalementen matériau rudimentaire	**54,3**	**51,2**	**65,8**	**49,8**	…
Toit qui est principalement en matériau non élaboré	**2,9**	**2,1**	**1,1**	**1,0**	1,9
Toit qui est principalement en matériau élaboré/ définitive (ciment, tôle/tuile)	**97,1**	**97,9**	**98,9**	**99,0**	98,1
Sol qui est principalement en matériau naturel	**42,5**	**44,0**	**27,5**	**29,4**	…

Sol qui est principalement en matériau rudimentaire	**0,3**	**0,2**	**8,7**	**0,6**	…
Logement a un sol en matériau définitif (ciment, carreaux)	**57,2**	**55,8**	**63,8**	**70,1**	60,5
Logement a un mur en matériau définitif (béton, parpaing, briques cuites, pierre de taille, brique de terre)	57,7	61,7	42,3	61,5	55,3

Source : INS/Annuaire statistique Sud, Ed. 2021

- **Statut d'occupation des logements et hygiène**

Tableau 16 : Statut d'occupation des logements et hygiène en 2016

	Dja-et-lobo	Mvila	Océan	Valléedu Ntem	Sud
Statut d'occupation du ménage					
Pourcentage de ménage propriétaire de leur logement	**55,7**	**66,6**	**40,5**	**51,5**	54,2
Pourcentage de ménage propriétaire de leur logement avec titre foncier	**2,1**	**4,1**	**2,1**	**2,8**	2,8
Pourcentage de ménage propriétaire de leur logement sans titre foncier	**53,6**	**62,5**	**38,4**	**48,7**	51,4
Hygiène du ménage					
Pourcentage de ménages dont lelogement dispose d'installations sanitaires améliorées non partagées	**25,0**	**26,4**	**29,2**	**23,6**	26,4
Pourcentage de ménages dont le logement dispose d'installationssanitaires améliorées partagées	**21,5**	**18,1**	**36,1**	**37,5**	26,9
Pourcentage de ménages utilisant des toilettes non améliorées	63,6	60,5	48,1	46,6	

Source : INS/Annuaire statistique Sud, Ed 2021

D'après les résultats de l'ECAM4, environ 54 % de ménages dans le Sud sont propriétaires de leur logement et seulement 2,8% disposent de titre foncier.

1.4.5.3 Accès à l'eau, énergie pour éclairage et faire la cuisine

La Région dispose de 1.705 infrastructures d'approvisionnement en eau potable, constituées majoritairement de puits (849) et de forages (549), soit respectivement 49,79% et 32,19%. Le Dja et Lobo (745) est le département le plus pourvu en infrastructures d'approvisionnement en eau et l'Océan (229) en est le moins pourvu. Sur les 1705 infrastructures d'approvisionnement en eau potable que compte la Région, seulement 971 sont fonctionnelles, soit 57%. Les infrastructures les plus fonctionnelles sont les puits (508/849).

Beaucoup de ces infrastructures sont soit endommagées soit à réhabiliter. L'incivisme des utilisateurs dégrade les infrastructures mises en place. La qualité des infrastructures fournies aux communes pose aussi assez souvent des problèmes. Vient ensuite l'éternel problème récurrent du manque de budget de suivi et de maintenance comme si les infrastructures fournies étaient censées fonctionner ad vitam aeternam sans entretien. Il est souvent arrivé qu'un simple boulon à remplacer ou à changer, bloque pour des semaines, des mois, voire des années, le

fonctionnement d'un équipement.

Le taux d'électrification de la Région du Sud (22 %) est très en deçà du taux national d'électrification (54 %). Le niveau d'électrification est médiocre en zone urbaine et très faible en zone rurale, malgré l'importance des besoins exprimés et des potentialités existantes. Toutes les villes ne sont pas encore connectées au Réseau Interconnecté Sud (RIS).

La fourniture d'électricité à l'échelle de la Région du Sud subit des perturbations récurrentes qui ont un impact négatif non négligeable sur la productivité des différents secteurs d'activités. Les installations en énergies renouvelables, notamment solaires, sont encore très marginales.

La situation commence à s'améliorer depuis la mise en service des barrages hydroélectriques de Memve'ele et de Mekin, d'une part, et de la centrale à gaz de Kribi, d'autre part, avec le développement progressif des lignes à haute tension. Toutefois, il serait nécessaire au regard de l'augmentation rapide des besoins énergétiques de confirmer la construction du barrage de Chollet sur le Dja (*en Région de l'Est)* et de prévoir les aménagements pour satisfaire l'industrie sidérurgique voulue par le Gouvernement.

En plus d'étendre le réseau électrique à toutes les zones urbaines et rurales de la Région du Sud, l'enjeu est de faciliter la valorisation industrielle et domestique des multiples sources énergétiques disponibles et potentielles afin de contribuer à la satisfaction des besoins de la Région du Sud, et ce pour tous.

Tableau 17 : Accès à l'eau, énergie pour éclairage et faire la cuisine en 2016

	Dja-et-lobo	Mvila	Océan	Vallée du Ntem	Sud
Source principale d'approvisionnement en eau de boisson					
Pourcentage de ménages utilisant une source améliorée d'eau de boisson (CDE, Forage, Puits/Source protégé, eau en bouteille/sachet, puits à pompe, Eau de pluie)	**76,1**	**72,9**	**76,2**	**81,6**	76,0
Proportion de ménages ayant accès à une source d'eau non améliorée	**23,8**	**26,1**	**23,1**	**18,2**	
Pourcentage de ménages utilisant une source d'eau de boisson potable (CDE-CamWATER,Forage)	**47,3**	**42,7**	**69,1**	**67,1**	54,9
Source principale d'éclairage					
Proportion de ménages utilisant l'électricité ENEO comme source d'éclairage	**64,6**	**61,8**	**62,9**	**40,2**	59,6
Proportion de ménages utilisant les lampes à pétrole comme source d'éclairage	**28,8**	**30,3**	**25,9**	**48,2**	31,4
Source principale d'energie pour la Cuisine					
Pourcentage de ménages utilisant le GPL/gaz naturel/biogaz	**12,6**	**13,7**	**23,3**	**18,4**	16,7
Pourcentage de ménages utilisant le boisacheté/ramassé ou reçu/ paille/branchages/herbes	77,8	77,7	66,7	64,5	72,7

Source : INS/Annuaire statistique Sud, Ed 2021

1.4.5.4 Évolution de quelques indicateurs de niveau de vie

Tableau 18 : Évolution de quelques indicateurs de niveau de vie

INDICATEURS	2001	2007	2014
Dépense moyenne de consommation par tête	**362 660**	**343013**	…
Dépenses moyenne de consommation par unité (en FCFA)	**452 895**	**458844**	586 987
Dépense de consommation médiane parménage (en FCFA)	**1 084 884**	**1 224 025**	…
Incidence de la pauvreté (en %)	**31,5**	**29,3**	34,1
Profounder de la pauvreté (en %)	**23.3**	**7,4**	10,0
Sévérité de la pauvreté (en %)	**7,7**	**2,6**	4,0
Q5/Q1	**4,9**	**6,0**	6,7
Part du 5ème le plus pauvre de pop. dans la consommation totale	**…**	**9,1**	…
Structure de la pauvreté (en %)	2,7	3,3	3,0

Source : INS/Annuaire statistique Sud, Ed 2021

1.4.6 Accès à la santé et nutrition

1.4.6.1 La carte sanitaire

Suivant la pyramide des formations sanitaires, la Région du Sud dispose de 1 Hôpital de 3ème catégorie, 10 hôpitaux de 4ème catégorie, 21 de 5ème catégorie et 176 de 6ème catégorie.

La Délégation régionale de la santé publique du sud couvre 10 Districts de santé. On dénombre 104 aires de santé avec 300 formations sanitaires dont un Hôpital de Référence à Sangmélima ; Un Centre Hospitalier Régional (CHR) à Ebolowa, un Hôpital Régional, 9 Hôpitaux de district, 20 Centres Médicaux d'Arrondissement, quatre postes de santé frontières fonctionnels (Kye-Ossi, Kribi, Mintom et OvengFang), deux CVI (Ebolowa et Kribi). Le reste étant constitué des CSI et des formations sanitaires privées et confessionnelle.

Tableau 19 : Répartition des structures de santé par unité d'organisation

Unité d'organisation	HR/HRA-Hôpitaux régionaux et assimilés	HD – Hôpital de district	HG – Hôpitaux généraux	CMA – Centres médicaux d'arrondissement	HC – Hôpitaux centraux	CSI – Centre de santé intégrés
District d'Ambam	**0**	**1**	**0**	**5**	**0**	**35**
District de Djoum	**0**	**1**	**0**	**2**	**0**	**15**
District d' Ebolowa	**2**	**0**	**0**	**8**	**0**	**62**
District de Kribi	**0**	**3**	**0**	**11**	**0**	**43**
District de Lolodorf	**0**	**2**	**0**	**2**	**0**	**24**
District de Meyomessala	**0**	**2**	**0**	**2**	**0**	**32**
District de Mvangan	**0**	**1**	**0**	**1**	**0**	**15**
District d'Olamzé	**0**	**1**	**0**	**0**	**0**	**6**
District de Sangmelima	**0**	**1**	**0**	**1**	**1**	**29**
District de Zoetélé	**0**	**1**	**0**	**2**	**0**	**17**
Région du Sud	**2**	**13**	**0**	**34**	**1**	**278**

Source : DR Santé Sud 2022

L'approvisionnement en produits pharmaceutiques et essentiels est assuré par le Fonds Régional pour la Promotion de la santé du Sud et une dizaine de pharmacies d'officine dont sept dans la ville d'Ebolowa.

Figure 10 : Cartes des établissements de santé des départements du Dja et Lobo, de la Mvila,

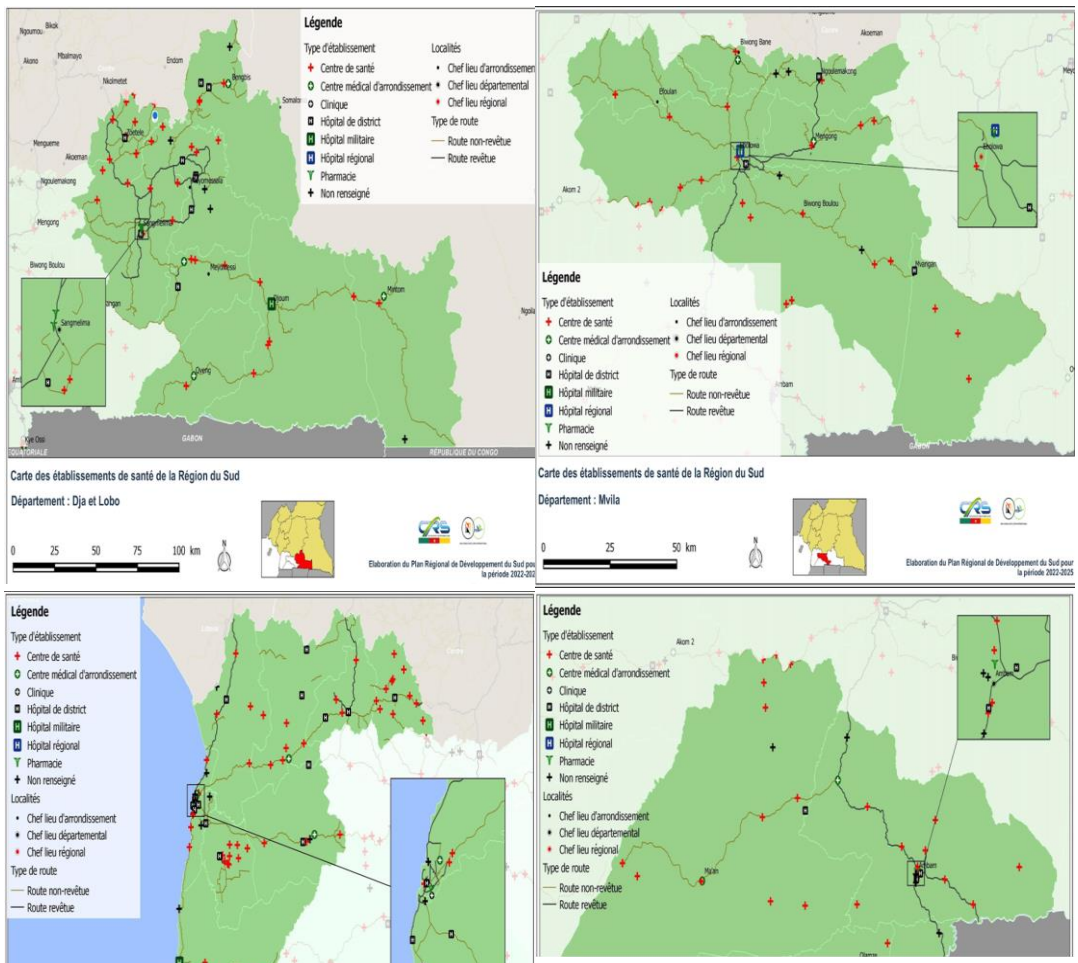

de l'Océan et de la Vallée du Ntem (JMN Consultant, 2022)

Par ailleurs, la région bénéficie désormais de l'appui de l'ONG EGPAF pour la mise en œuvre du projet "*atteindre les 3 /* 95" dans le cadre de la lutte contre le VIH/SIDA.

La région bénéficie également de l'appui des consultant OMS, CDC Africa dans le cadre de la surveillance des maladies évitables par la vaccination et de la riposte au COVID-19.

1.4.6.2 Profil épidémiologique

Le profil épidémiologique de la région est dominé par les maladies transmissibles au rang desquelles le paludisme, le VIH/SIDA, les IRA, les maladies tropicales négligées et les maladies diarrhéiques.

Les cinq premières causes de morbidité sont :

- Le paludisme :69%
- La fièvre typhoïde : 15%
- Le syndrome grippal :9%
- La gastro entérite aigue :5%
- Les diarrhée sanglantes 1%

Les cinq premières causes de décès sont :

- Les décès néonatals 60%
- Le Paludisme 20%
- Les Décès maternels 7%
- Les Fièvres typhoïdes 4%
- Les morsures de serpents 3%

Le brassage et les mouvements des populations sont considérables du fait de la proximité avec le Gabon ; la Guinée Equatoriale et le Congo. L'afflux des chercheurs d'emploi dans les sites des projets structurants favorisent la transmission du VIH faisant de la région du Sud celle qui a le taux de séroprévalence le plus élevé du pays.

1.4.6.3 Ressources humaines

En 2020, la région compatit 1 209 personnels de santé toutes catégories confondues.

Tableau 20 : personnel de santé dans la Région du Sud

Catégorie socio professionnelle	Nombre de personnels
Médecins	**173**
Chirurgiens-dentistes	**11**
Pharmaciens	**23**
Infirmiers	**780**
Génie sanitaires	**10**

Techniciens medico sanitaires	**140**
Techniciens bio médicaux	**7**
Administrateurs de santé publique	**15**
Contractuels d'administration	**59**

L'ONG EGPAF a également recruté et redéployé une centaine de personnels (personnel technique et administratif) dans neuf districts de santé de la région depuis 2019.

D'après les données de l'hôpital régional d'Ebolowa, il ressort qu'en terme de personnel, ce centre hospitalier comptait en 2020 au total 143 personnels de santé toutes catégories confondues dont 11 médecins généralistes, 12 spécialistes, 2 gynécologues et 3 chirurgiens-dentistes.

Pour ce qui est des activités au sein de cette formation hospitalière, on note qu'en 2020, l'on y a effectué 29 096 consultations, environ 9 790 patients ont été hospitalisés pour un total de 27 408 jours d'hospitalisations. Concernant le suivi du paludisme chez les enfants de moins de cinq ans, 272 enfants atteints de cas grave ont été identifiés et hospitalisés parmi lesquels 10 décès enregistrés au cours de cette année. En 2020, 200 interventions chirurgicales ont été effectuée contre 325 en 2019 et 173 césariennes réalisées.

1.4.7 Education

L'offre d'éducation et de formation est inégalement répartie. En matière d'éducation de base, la Région du Sud compte 187.471 élèves, 4.194 enseignants, 1.386 écoles et 4.643 salles de classe. L'enseignement public domine largement. Le ratio nombre d'élèves par enseignant est de 45. Le Taux Brut de Scolarisation (TBS) dans l'enseignement primaire est de l'ordre de 130 %, signe notamment d'une difficulté réelle à poursuivre dans le secondaire à la sortie du primaire, situation reflétée par un TBS dans l'enseignement secondaire de 76 %.

La dotation des écoles primaires du Sud en moyens matériels est très inférieure à la moyenne nationale.

L'accès à l'éducation est inégal entre les différentes zones de la Région avec une nette prédominance de l'enseignement général sur l'enseignement technique et professionnel.

En matière d'éducation secondaire, la Région du Sud compte 213 établissements d'enseignement secondaire. Les établissements d'enseignement secondaire général (137) représentent 64 % de tous les établissements d'enseignements secondaires répertoriés.

Les écoles normales de formation sont globalement très faiblement représentées (3 %).

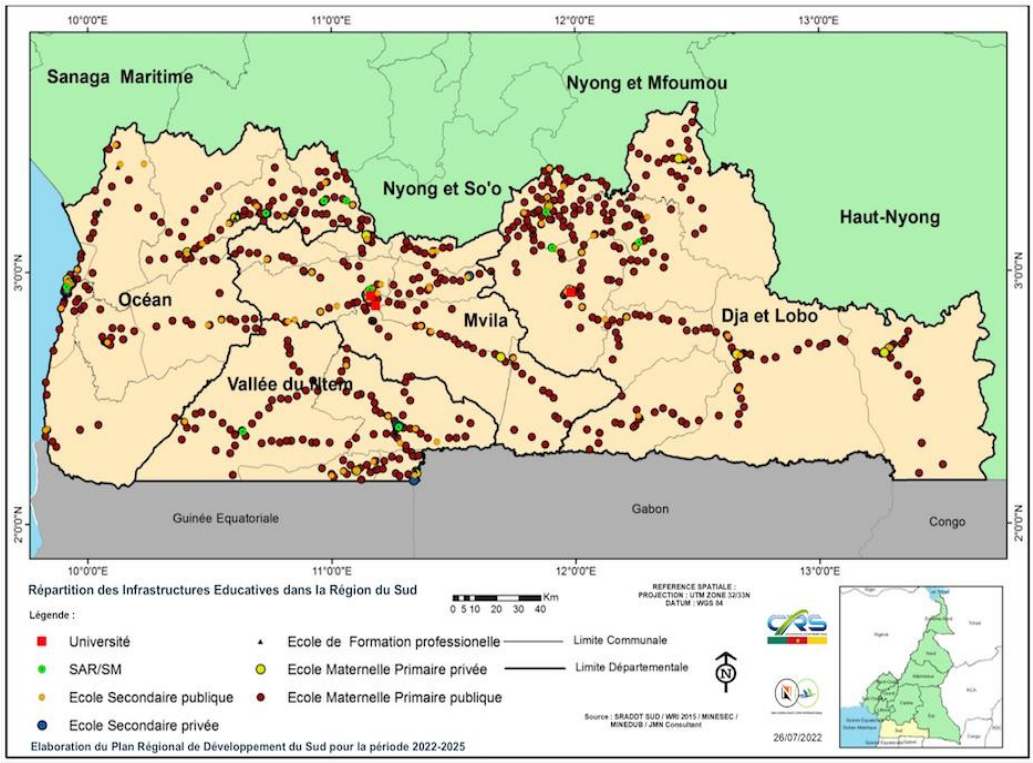

Figure 11 : Infrastructures éducatives dans la région du Sud (JMN Consultant, 2022)

1.4.7.1 Education de base

L'enseignement au Cameroun est sous la tutelle du Ministère de l'Education de Base (MINEDUB).

L'objectif pour l'enseignement primaire est d'accroître l'accès à l'éducation de base de tous les enfants en âge scolaire et de les maintenir dans le système jusqu'à la fin du cycle.

Tous les ordres et sous-système d'enseignement sont présents dans la Région avec une forte dominance de l'ordre d'enseignement public et du sous-système francophone.

Au niveau de l'enseignement maternel, l'on est passé de 24 160 élèves en 2018/2019 à 25 088 élèves pour l'année scolaire 2019/2020. Ce dernier effectif est réparti dans 656 écoles maternelles pour 1 034 salles de classe, soit environ 24 élèves par salle. Parmi ces salles de classe, 165 sur 628 dans le public sont en matériaux provisoires et dans le secteur privé, on dénombre 71 sur les 335.

Dans l'enseignement primaire, les effectifs se situent à 137 896 élèves en 2019/2020 dans le public soit une hausse de moins de 1% par rapport à l'année scolaire 2018/2019. Dans le privé, on a enregistré 23 927 en 2019/2020 contre 21 251 élèves en 2018/2019.

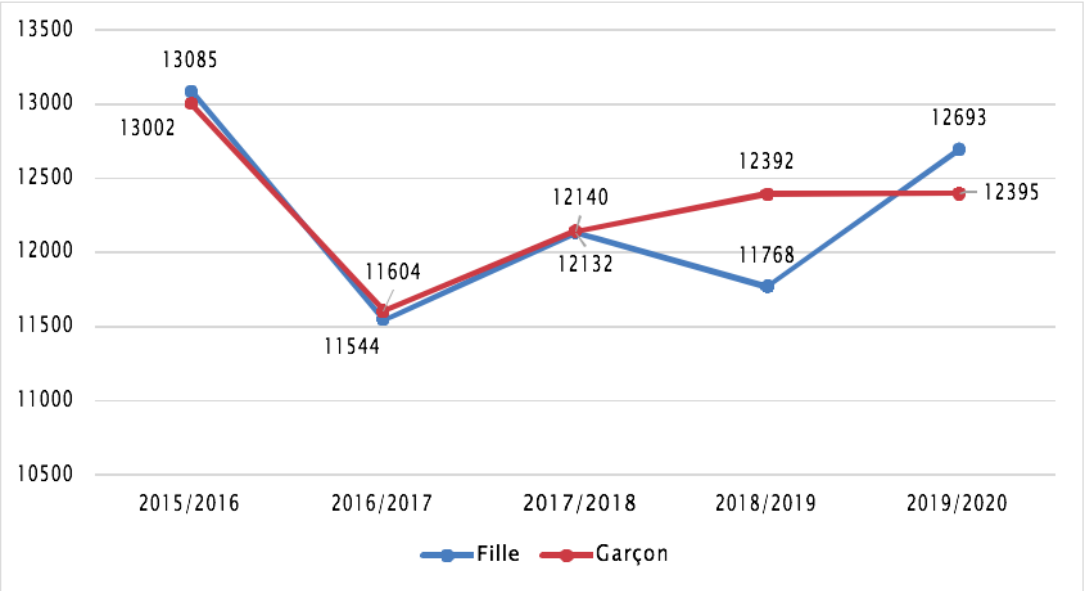

Figure 12 : Evolution de l'effectif des élèves dans le préscolaire par sexe (Source : INS/Annuaire statistique Sud, Ed 2021)

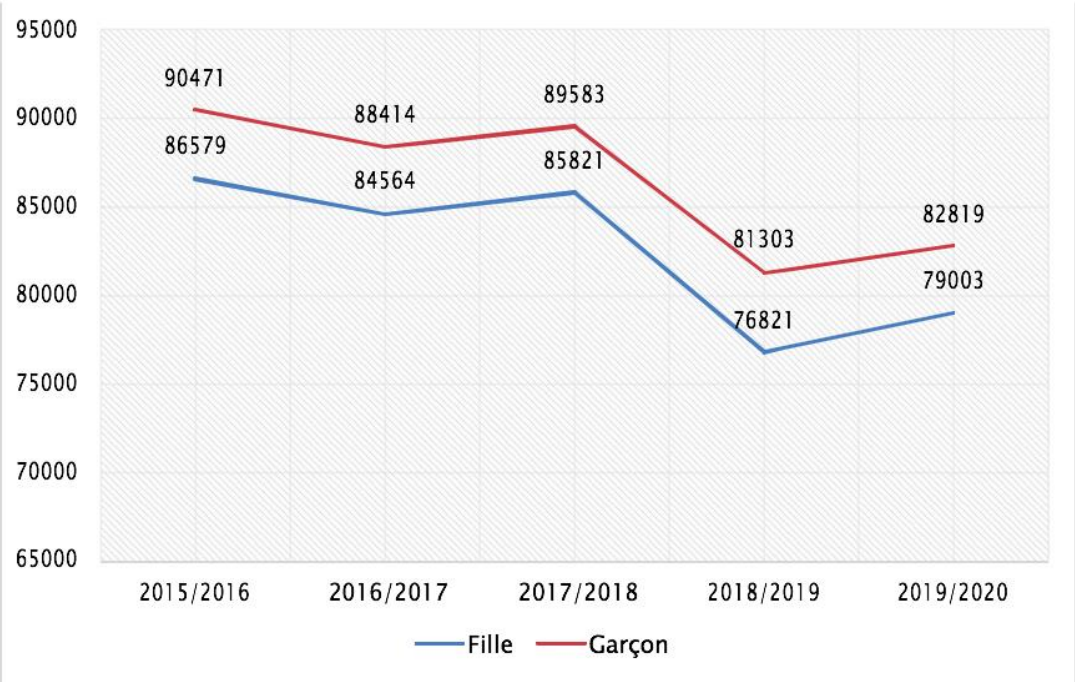

Figure 13 : Evolution de l'effectif des élèves dans le primaire par sexe (Source : INS/Annuaire statistique Sud, Ed 2021)

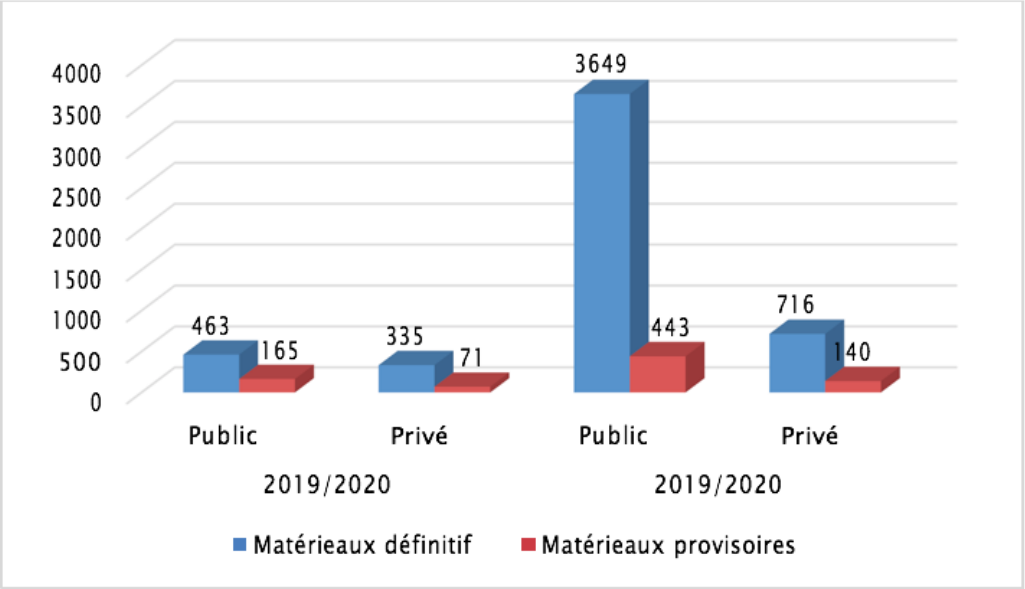

Figure 14 : Répartition des salles de classe par type de matériels (Source : INS/Annuaire statistique Sud, Ed 2021)

1.4.7.2 Enseignement secondaire et supérieur

L'enseignement au Cameroun estsous la tutelle des ministères de : l'Education de Base (MINEDUB) ; les Enseignements Secondaires (MINESEC) ; l'Enseignement Supérieur. Les deux premiers ont chacun une représentation Régionale au Sud. La Région disposait des facultés et annexes d'universités mais elles étaient des démembrements de certaines universités situées hors de la Région. Désormais, elle dispose d'une Université d'état : l'Université d'Ebolowa.

L'objectif pour l'enseignement primaire est d'accroître l'accès à l'éducation de base de tous les enfants en âge scolaire et de les maintenir dans le système jusqu'à la fin du cycle. Dans l'enseignement secondaire et supérieur,il est question d'opérationnaliser les filières technologiques et professionnelles.

Tous les ordres et sous-système d'enseignement sont présents dans la Région avec une forte dominance de l'ordre d'enseignement public et du sous-système francophone.

Au niveau de l'enseignement maternel, l'on est passé de 24 160 élèvesen 2018/2019 à 25 088 élèves pour l'année scolaire 2019/2020. Ce dernier effectif est réparti dans 656 écolesmaternelles pour 1 034 salles de classe,soit environ 24 élèves par salle. Parmi ces salles de classe, 165 sur 628 dans le public sont en matériaux provisoires et dans le secteur privé, on dénombre 71 sur les 335.

Dans l'enseignement primaire, les effectifs se situent à 137 896 élèves en 2019/2020 dans le public soit une hausse de moins de 1% par rapport à l'année scolaire 2018/2019. Dans le privé, on aenregistré 23 927 en 2019/2020 contre 21 251 élèves en 2018/2019.

Au niveau de l'enseignement secondaire on a enregistré une nette progression des effectifs des élèves

dansl'enseignement technique, passant de19 083 élèves au cours de l'année scolaire2019/2019 à 20 458 élèves en 2020/2021 pour 61 établissements. Pour ce qui estde l'enseignement général, cet effectif a plutôt connu une légère baisse ; due principalement à l'effectif des garçons. Cet effectif est de 58 217 élèves en 2020/2021 contre 60 675 élèves en 2019/2020 reparti de manière inégale dans 161 établissements.

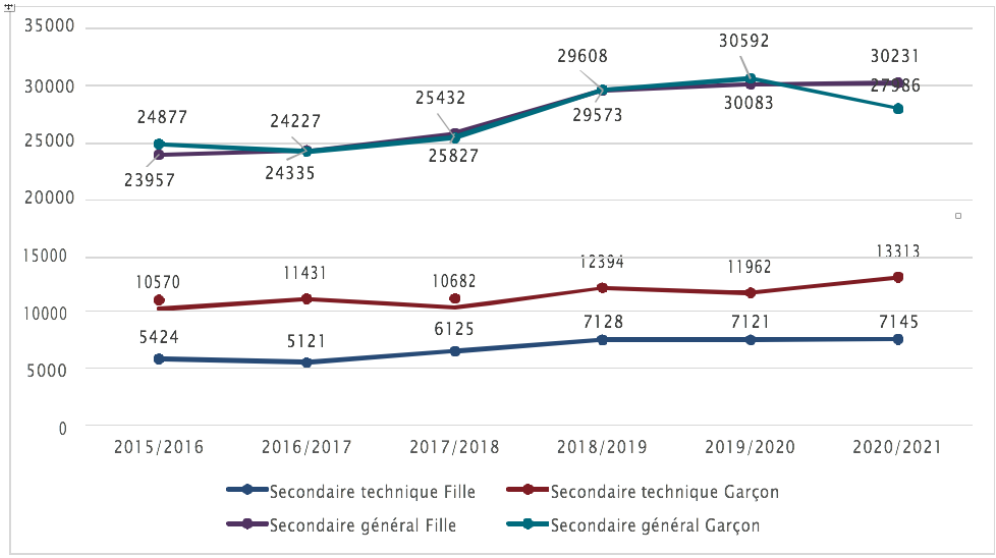

Figure 15 : Evolution de l'effectif des élèves dans le secondaire par sexe (Source : INS/Annuaire statistique Sud, Ed. 2021)

1.4.7.3 Education et formation professionnelle

Les réformes du système éducatif et de formation professionnelle voulues par le Gouvernement devraient aboutir à :

- Un enseignement fondamental de qualité couvrant le cycle primaire et le premier cycle du secondaire ouvert au plus grand nombre d'enfants de 6 à 15 ans ;
- Un enseignement secondaire de deuxième cycle de qualité reposant sur un équilibre dynamique entre l'enseignement général et l'enseignement technique, et préparant aux études supérieures dans les filières prioritaires pour le développement d'une économie appelée à s'industrialiser davantage ;
- Une formation professionnelle reposant sur un dispositif modernisé et considérablement renforcé pour pouvoir dispenser aux élèves des savoir-faire requis sur le marché de l'emploi et préparant les bénéficiaires à la création d'emplois ;
- Un enseignement universitaire professionnalisé ;
- Une formation continue étendue et doublée d'un système de valorisation des acquis de l'expérience ;
- La maîtrise réelle des effectifs indispensables pour garantir la qualité de l'enseignement.

L'accès à l'éduction est inégal entre les différentes zones de la Région du Sud avec une nette prédominance de l'enseignement général sur l'enseignement technique et professionnel. Le personnel d'enseignement est globalement insuffisant et peu formé, et les équipements sont souvent insuffisants ou peu entretenus.

L'État et certaines élites contribuent à l'éducation par leurs différentes donations et à l'intégration de toutes les communautés notamment les peuples autochtones. Toutefois, les différents ordres d'enseignements et de formation connaissent des contraintes et des problèmes :

- La maitrise insuffisante de la carte scolaire, voire la création anarchique des établissements (plus de 50 établissements publics d'enseignement secondaire ont en réalité moins de 50 élèves) engendrant un encadrement insuffisant des apprenants ;
- Les enseignements sont plus théoriques que pratiques dans les établissements d'enseignement technique du fait du manque d'équipements, de matériels didactiques appropriés et de formateurs spécialisés ;
- L'absentéisme et la démotivation du personnel dans les différents ordres d'enseignement dues à une gestion inadéquate du personnel enseignant ;
- Une offre insuffisante et inadéquate de formations aux métiers porteurs par les centres de formation professionnelle pourtant agréés ;

La déscolarisation des garçons et des jeunes filles respectivement due au phénomène des mototaxis d'une part et à la sexualité et aux maternités précoces, d'autre part.

1.4.8 Emploi et chômage

La situation nationale de l'emploi est caractérisée par un sous-emploi et la prolifération du secteur informel qui emploie environ 90% de la population. En milieu urbain, le manque de perspectives d'emploi pour les jeunes à travers le phénomène de mototaxi reste une préoccupation pour les dirigeants et les parents.

Le FNE, bras séculier de l'État pour la politique de l'emploi, s'investit dans la Région pour l'insertion des jeunes à travers son réseau d'agences. En dépit de ses programmes de formation et d'insertion, force est de reconnaitre que l'engouement des jeunes à saisir les opportunités qu'offrent les activités agricoles et les métiers porteurs de la Région reste faible. Ils sont plus enclins à embrasser des activités liquides (transport en moto, coiffure, petit commerce) et des emplois à col blanc dans la fonction publique ou les forces armées ; culture qui est souvent entretenue par une certaine élite.

Le MINEFOP est la tutelle des SAR-SM et des centres de formation professionnelle agréés qui devaient pourvoir aux besoins du marché du travail. Cependant, l'offre de formation de ces structures n'est pas toujours en adéquation avec les besoins dans les métiers porteurs. Quand

bien même ces centres se positionnent sur ces créneaux, les formations restent souvent plus théoriques que pratiques faute d'un plateau technique et de matériel didactique adéquats. Certains centres, à l'instar du centre d'excellence de formation aux métiers basé à Sangmélima, sont une exception à la règle par la qualité de la formation, mais ils sont paradoxalement en situation de quasi-sous-effectif.

Plusieurs projets gouvernementaux d'insertion dans le secteur agricole (Programme d'Appui à la rénovation de la formation agropastorale (AFOP), ACEFA et PEA-Jeunes) s'investissent dans la formation, le conseil et l'insertion des jeunes dans les métiers agropastoraux. D'autres projets comme celui de la Communauté Urbaine d'Ebolowa et du FNE (USEP) se positionnent sur les emplois urbains. Sur un autre plan les Centres multifonctionnels des Jeunes (CMPJ) incubent les entreprises des jeunes. Au regard de la modicité des budgets mobilisés, les impacts en termes de nombre de bénéficiaires de ces interventions restent limités.

Le développement de la zone industrialo portuaire de Kribi, les grands chantiers routiers, ferroviaires, portuaires, énergétiques, fibre optique les grands projets d'exploitation, les projets d'industrialisation, et tous les besoins induits en termes de logements, d'éducation, de santé, d'alimentation, de services sociaux, sportifs, culturels, touristiques engendreront tout à la fois des opportunités d'affaires pour les artisans, les commerçants, les transporteurs, et des opportunités d'emplois pour tout le monde, et en particulier pour les jeunes et les femmes.

Toutefois, si rien n'est fait, on pourrait assister à un déséquilibre réel entre le nombre de demandeurs d'emploi et l'offre formelle. Jusqu'ici, la grande majorité des emplois de la Région du Sud reste dans l'informel, que ce soit en ville ou dans les campagnes. Les emplois formels et décents sont peu nombreux en dehors de la fonction publique et des grandes entreprises.

La tendance démographique est pratiquement au triplement de la population de la Région d'ici 2035 (endogène et exogène) avec une forte concentration sur la zone de Kribi, et dans une moindre mesure sur Kye Ossi et Olamze ; ce qui fera accroitre les besoins en denrées alimentaires. Mais on note tout de même que l'insertion des jeunes aux métiers agricoles et ruraux n'est pas suffisamment incitative, parce qu'il leur est difficile d'accéder à la terre, d'accéder à l'autonomie financière et entrepreneuriale, d'accéder à la connaissance et à la maitrise des savoir-faire pour des cultures répondant à la demande urbaine moderne. L'activité agricole est par ailleurs une agriculture d'autosubsistance et très peu marchande.

Comme le relève le document de stratégie nationale 2020- 2030, le secteur rural est caractérisé par la prédominance des Exploitations Familiales Agricoles (EFA) dont les capacités de production sont limitées par le faible accès au crédit et aux intrants (engrais, semences améliorées, services vétérinaires de qualité, technologie, etc..), l'utilisation des techniques rudimentaires et artisanales, l'enclavement de certains bassins de production conduisant à d'importantes pertes post-récolte, ainsi que le vieillissement des populations rurales.

La stratégie promue est celle d'une agriculture compétitive avec une augmentation significative de la productivité des facteurs, d'une part, et d'une agriculture qui améliore non seulement la sécurité alimentaire mais génère des revenus et des emplois supplémentaires dans l'économie, d'autre part. Cette agriculture dite de seconde génération devrait pouvoir aussi impacter positivement les filières industrielles, notamment l'agro-industrie.

1.5 Développement économique de la région du sud

Excepté la ville de Kribi, le tissu économique de la Région du Sud reste faible comparé aux autres Régions du Cameroun. Les activités économiques dans la Région du Sud sont dominées par le secteur primaire constitué de l'exploitation forestière et des activités agro-pastorales. Le secteur des services, en pleine croissance, porte essentiellement sur le transport et la logistique autour de Kribi, les activités connexes à la téléphonie et le tourisme interne dans les grandes agglomérations. On note également un foisonnement de PME et d'artisans dans le domaine minier et de l'artisanat d'art.

1.5.1 Agriculture

La majeure partie des exploitations est composée des exploitations familiales agropastorales (EFA) conduites sur de petites surfaces avec essentiellement de la main d'œuvre familiale et dotées de moyens de production rudimentaires. Le vieillissement des actifs agricoles combiné au faible recours aux intrants agricoles est l'une des causes de la faible productivité des activités agropastorales.

Trois groupes d'acteurs majeurs assurent la fonction de production végétale :

- Les agro-industries dans la culture du palmier à huile (Socapalm), l'hévéaculture (Hevecam), Sudcam et Ruber Cam), le cacao (Atlantic Cocao) et l'ananas (Rock farm, Ferme du Sud), dont la production est tournée vers la transformation et l'exportation, et leurs résultats ont une incidence positive sur la balance commerciale du Cameroun ;
- Les moyens et grands planteurs, qui ont potentiellement la capacité de mobiliser des moyens techniques et financiers conséquents pour porter l'agriculture de seconde génération à des niveaux de productivité élevés, mais qui n'en ont souvent la capacité technique ;

Les exploitations familiales agricoles qui assurent la mise en valeur de 90 % des superficies cultivées et donc l'alimentation de la majeure partie de la population. Les techniques culturales restent souvent traditionnelles, peu productives et avec des pratiques de défriche - brûlis.

Les exploitations familiales agricoles recouvrent l'ensemble des productions vivrières de chaque terroir : banane plantain, racines et tubercules sont associées à la culture du cacao, du palmier à huile et d'arbres fruitiers. L'élevage des petits ruminants et des volailles de case en divagation est associé. Les producteurs maraîchers sont localisés autour des ceintures urbaines.

1.6.1.1 Evolution de la production agricole

Bien qu'étant une Région située en pleine zone forestière, les espaces pour les cultures sont très riches. C'est ce qui justifie la diversité des espèces qu'on y cultive.

Tableau 21: Superficie de terres arables disponibles et exploitées

Intitulés	Au 31/12/2019	Au 31/12/2020
Superficies de terres arables disponibles	**4 719 100 ha**	**4 719 100 ha**
Part des terres arables exploitées	**103 330 346 ha**	**12 297 514ha**

Source : DR MINADER/Sud

Tableau 22: Liste les principaux produits et bassins de production de la Région du Sud

Produit	Principaux bassins de production
Cacao	**Dja et Lobo :Bengbis ;Djoum ;Oveng ;Sangmelima** **Mvila :Biwong-bané ;Zoetele ;Mvangan ;Ebolowa 2 ;Efoulan.** **Ocean :Bipindi ;Olamze ;Campo ;Mvengue.** **Vallée du Ntem :Ambam ;Ma'an.**
Café	**Dja et Lobo :Bengbis.** **Mvila :Biwong-bané.**
Huile de palme	**Dja et Lobo :Meyomessala, Zoétélé, Sangmélima.** **Océan : Campo, Lokoundje** **Mvila : Ebolowa 2 ; Efoulan ; Mengong.**
Hévéa	**Dja et Lobo : Meyomessala, Zoétélé, Sangmélima.** **Mvila :Mengong ;Ngoulemakong.** **Ocean : Niété ; Mvengue ;Loundje.**
Manioc	**Dja et lobo :Djoum ;Sangmelima.** **Mvila :Ngoulemakong ;Biwong-bane ;Ebolowa 2.**
Banane Plantain	**Dja et lobo: Djoum.**

Source : DR MINADER/Sud

Avec l'augmentation de la surface de terre arable exploitée et les appuis accordés aux producteurs, on se serait attendu à une augmentation des récoltes. Ce qui n'est malheureusement pas le cas. Ce qui pourrait s'expliquer par les fortes perturbations climatiques n'ayant pas facilité le respect du calendrier agricole, qui lui n'a pas été adapté aux nouvelles contraintes environnementales de la Région du Sud.

Tableau 23: Production des principaux produits de rente dans votre région (en tonnes)

	Niveau de production		Superficies	
Principaux produits	**Au 31/12/2019**	**Au 31/12/2020**	**Au 31/12/2019**	**Au 31/12/2020**
Cacao	**24 285 000**	**4 442 600**	**1831 ha**	**5485 ha**
Palmier à huile	**2 170 000**	**10 129 400**	**856 ha**	**1363 ha**

Café Robusta	**275 000**	**119 500**	**49 ha**	**10 ha**

Source : DR MINADER/Sud

En vue d'améliorer les rendements agricoles, face la baisse observée de la production et pour résoudre les problèmes que rencontrent les producteurs de même filière, le MINEPAT a apporté son appui pour leur organisation en agropole. A ce sujet, il existe actuellement :

- L'agropole NOVAGRO, basé à Ndonkol dans l'Arrondissement de Meyomessala. Elle produit du savon à partir de la transformation des récoltes de sa palmerai ;
- L'agropole Ferme ZE MEKA, dans l'Arrondissement de Zoétélé qui produit également du savon.

La production enregistrée dans la Région du Sud est l'œuvre de trois catégories de producteurs qui contribuent d'une part à couvrir les besoins des populations, d'autre part à dynamiser l'activité économique locale à travers de nombreux échanges avec les pays voisins.

Tableau 24: Nombre de producteurs par catégorie et type de produit

Petits producteurs				
Principaux produits	**Au 31 Décembre 2019**		**Au 31 Décembre 2020**	
	Hommes	**Femmes**	**Hommes**	**Femmes**
Maïs	**69 422**	**88 638**	**1667**	**1674**
Manioc	**27 008**	**46 165**	**2267**	**3346**
Banane plantain	**19 771**	**12 500**	**2021**	**1912**
Cacao	**34 810**	**16 348**	**5029**	**4368**
Producteurs moyens				
Principaux produits	**Au 31 Décembre 2019**		**Au 31 Décembre 2020**	
	Hommes	**Femmes**	**Hommes**	**Femmes**
Maïs	**12**	**06**	**11**	**09**
manioc	**19**	**23**	**19**	**23**
Palmier à huile	**135**	**/**	**135**	**/**
bananier plantain	**24**	**05**	**24**	**05**
cacao	**301**	**52**	**301**	**52**
Grands producteurs				
Principaux produits	**Au 31 Décembre 2019**		**Au 31 Décembre 2020**	
	Hommes	**Femmes**	**Hommes**	**Femmes**
Cacao	**12**	**/**	**12**	**/**
Palmier à huile	**15**	**02**	**15**	**02**
Manioc	**03**	**04**	**01**	**02**
Mais	**04**	**03**	**01**	**02**
Bananier plantain	**03**	**01**	**03**	**01**

Source : DR MINADER/Sud

Dans l'optique d'être plus fort ensemble, on observe de plus en plus des regroupements de producteurs sous forme de GIC et de Coopératives.

Tableau 25: Nombre d'Organisations Professionnelles/GIC/Coopératives existant au 31/12/2019 et ceux créés en 2020, ainsi que leurs effectifs

Nombre d'Organisations Professionnelles, des GIC et Coopératives

Intitulés	Au 31 Décembre 2019	Au 31 Décembre 2020
Organisations professionnelles	**848**	**832**
GIC	**781**	**759**
Coopératives	**56**	**63**
Autres	**11**	**10**

Source : DR MINADER/Sud

Tableau 26: Calendrier des activités agricoles

Spéculation	Calendrier
Cacao	**1re campagne : choix du site, défrichage, abattage, brûlés, nettoyage, semis, désherbage, traitement, fertilisation, récolte, séchage.** **2e campagne :**
Café	**Choix du site : janvier – décembre**
Manioc	**Défrichage : (juin – août), (octobre – décembre)**
Maïs	**Abattage : (janvier – février), juillet**
Plantain	**Brûlés : (janvier – février), août**
Arachide	**Nettoyage : (février – mars), (juillet – août)**
Macabo	**Semés : (mars – mai), (août – septembre)**
Palmier à huile	**Désherbage (mai – juin), (septembre – octobre)**
Hévéa	**Traitement : (mai – août)**
Toutes les spéculations	**Fertilisation : (mars – mai), (juillet – septembre)** **Récolte : (novembre – février), (juin – août)** **Séchage : (juillet – août), (novembre – février)**

Source : DR MINADER/Sud

La Région du Sud n'a pas été épargnée par les mouvements des prix des produits de rente sur le plan international. En effet, la baisse du prix du cacao qui est le produit le plus exporté a eu une portée réelle sur les producteurs. Surtout qu'au même moment, les produits d'entretien des cacaoyères augmentaient.

Cette situation n'a pas tellement affecté le marché local dans la mesure où, les prix ont été le plus souvent stables. Cependant, il est a remarqué que le prix des régimes de plantain à particulièrement explosé avec une augmentation estimée de 300%.

Tableau 27: Prix des principaux produits agricoles

		Evolution des prix des produits agricoles sur le marché local	
Principaux produits	**Unité**	**Au 31/12/2019**	**Au 31/12/2020**
Cacao	**Kg**	**900 – 1 200 F**	**500 – 600 F**
Café	**Kg**	**450 – 500 F**	**500 – 600 F**
Huile de palme	**1 Litre**	**500 – 600 F**	**500 – 600 F**
Caoutchouc	**Kg**	**450 F**	**450 F**
Plantain	**Régime**	**500 – 3 500 F**	**1 500 – 5 000 F**
Tomate	**cagot**	**10 000 F**	**4 000 F**
Manioc	**Sac**	**4 000 – 6 000 F**	**4 000 F – 6 000 F**
Pistache	**Filet de 100 kg**	**70 000F**	**50 000F**
Maïs	**seau**	**3 000F**	**3000F**
ananas	**tète**	**300 F**	**450 f**
arachides	**Sceau de 5 litres**	**2000 f**	**1700 f**
Pommes de terre	**Sceau de 15 litres**	**7000 f**	**7000 f**

Source : DR MINADER/Sud

Tableau 28: Quantités et prix des intrants utilisés

		Evolution des quantités utilisées		Evolution des prix des intrants sur le marché local	
Principaux intrants	**Unité**	**Au 31/12/2019**	**Au 31/12/2020**	**Au 31/12/2019**	**Au 31/12/2020**
Engrais (chimiques, organiques, …)	**Sac de 50 kg**	**170 tonnes**	**200 tonnes**	**19 500**	**20 000**
Pesticides	**litres**	**9678 litres**	**10 000 litres**	**3 500 fcfa**	**3 500 fcfa**
Semences	**kg**	**98 000 litres**	**11 000 litres**	**1000 fcfa**	**1200 fcfa**
Autres à préciser	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Plan bananier plantain	**plants**	**652 000 litres**	**716 000 tonnes**	**350 fcfa**	**350 fcfa**
Fongicides	**sachets**	**33 500 litres**	**33 500 tonnes**	**1000 fcfa**	**1000 fcfa**
Matériels et outillages agricoles (lime, machette, houe, hache, pulvérisateur)	**-**	**-**	**-**	**2 500 – 22 500**	**2 500 – 22 500**

Source : DR MINADER/Sud

Face aux différentes baisses de récoltes, le MINADER a pensé a renforcé les capacités techniques des apprenants et des structures exerçant les métiers agricoles. C'est ainsi, que certaines structures et établissements se sont vus allouer des tracteurs.

Dans le même ordre d'idée, le MINADER à travers ses programmes financement la transformation des produits locaux pour apporter la plus-value.

Tableau 29: Nombre d'entreprises existantes dans la région au 31/12/2019 et au 31/12/2020

Nombre d'entreprises agricoles existantes		
Principaux produits	**Au 31/12/2019**	**Au 31/12/2020**
manioc	**02**	**02**
Palmier à huile	**03**	**03**
Hévéa	**02**	**02**

Source : DR MINADER/Sud

Conformément à la vision de développement du Gouvernement Camerounais, le désenclavement des bassins de production va se poursuivre avec la construction/réhabilitation des pistes/routes agricole, la construction des ponceaux et des forages.

Tableau 30 : Nombre de km de pistes rurales disponibles, créées et réhabilités

Intitulés	Au 31/12/2019	Au 31/12/2020
Nombre de km de pistes rurales disponibles	**43.5 km**	**34.5 km**
Nombre de km de pistes rurales créées	**32.5 km**	**14.5 km**
Nombre de km de pistes rurales réhabilitées	**11 km**	**20 km**

Source : DR MINADER/Sud

1.5.2 Pêche et élevage

Le secteur de l'élevage reste encore très faible et dominé par les monogastriques aux cycles courts. Au-delà du manque de références historiques et de compétences techniques en matière d'élevage dans la Région du Sud, ce sont les difficultés et le coût d'approvisionnement en poussins, porcelets et surtout en aliments de qualité qui rendent l'élevage difficile. Bien que l'élevage dans la Région du Sud ne soit pas encore suffisamment structuré, trois types y sont pratiqués : à court terme, à moyen terme et à long terme.

La plus grande proportion de ces éleveurs se trouve dans l'élevage à court terme où les produits sont destinés soient à la consommation soit au marché le plus proche de la résidence du producteur.

Même si les efforts sont faits pour un meilleur accompagnement des producteurs à travers la construction des CZV et la baisse des coûts des intrants, la Région du Sud demeure l'une des moins lotie sur le plan national en infrastructures du secteur de l'élevage.

Tableau 31 : Réalisation physique induite par le budget du MINEPIA

	Actions achevées	Actions en cours
01	**Construction d'un forage pastoral a energie solaire a NGOULEMAKONG.**	**Paiement des arriérés pour la construction du CZV de SANGMELIMA.**
02	**Construction du CZV de MENGONG**	**équipements du CZV de BIWONG-BULU**
03	**Equipement du CZV d'ebolowa 2**	**Finalisation des travaux de construction de la DREPIA/SUD.**
04	**Equipement du CZV de KRIBI 2**	**Maitrise d'œuvre finalisation des travaux de construction de la DREPIA/SUD.**
05	**Construction d'un forage pastoral a energie solaire a NGOULEMAKONG.**	**Construction du poste d'inspection sanitaire vétérinaire de KRIBI 2.**
		Construction d'un Hall de vente de poisson q CAMPO .
		Equipement du CZV de MVENGUE.
		Construction du CZV de LOKOUNDJE

Source : DR MINEPIA/Sud

Tableau 32: types d'élevages pratiqués dans la Région en spécifiant les localités

Type d'élevage pratiqué		Principale zone/localité de production	Au 31/12/2019	Au 31/12/2020
A cycle court	**Volaille**	**-Dja et lobo (zoetele , sangmelima, bengbis ,meyomessi,meyomessala) -Mvila(Ebolowa1et 2 Biwong-bulu,biwong-bane,mengong,mvangan,efoulan) -OCEAN(Kribi 1 et 2,akom2,campo,lolodorf) -VALLEE DU NTEM(AMBAM)**	**213 038**	**383168**
	Porcins	**Dja et lobo (zoetele , sangmelima, bengbis ,meyomessi,meyomessala) -Mvila(Ebolowa1et 2 Biwong-bulu,biwong-bane,mengong,mvangan,efoulan) -OCEAN(Kribi 1 et 2,akom2,campo,lolodorf)**	**6174**	**2614**

		-VALLEE DU NTEM (AMBAM,kye ossi)		
	Non conventionnel	**MVILA(Ebolowa1 et 2,biwong-bane,mvangan)**	**Lapins :189 Cobayes :440 Escargots :2280**	**Lapins :560 Cobayes :511 Escargots :1620**
A cycle long	**Bovins**	**-dja et lobo(zoetele ,sangmelima, meyomessala) -Mvila(ebolowa1et2,biwong-bulu,ngoulemakong,efoulan) -ocean (kribi2,lokoundje,campo,lolodorf,mvengue,) -vallee du ntem (ambam,kye-ossi).**	**7954**	**6265**
	Ovins /Lapins	**-dja et lobo(zoetele ,sangmelima, meyomessi,bengbis) -Mvila(ebolowa1et2,biwong-bulu,mvangan,mengong) -ocean (kribi1et2 ,lokoundje,campo,lolodorf,mvengue,nyete -vallee du ntem (ambam,kye-ossi).**		
	Caprins	**-dja et lobo(zoetele ,sangmelima, meyomessi,bengbis) -Mvila(ebolowa1et2,biwong-bulu,ngoulemakong,efoulan) -ocean(kribi1et2 ,lokoundje , campo,lolodorf , mvengue, nyete -vallee du ntem (ambam,kye-ossi).**	**1556**	**587**
Autres produits de l'élevage	**Lait**	//	//	//
	Miel	**-Dja et lobo(sangmelima, Djoum ,bengbis) -Mvila (ebolowa 1et2 ,Mvangan ,Mengong)**	**459**	**911**
	Œufs	**-Dja et lobo (sangmelima, Meyomessala, Zoetele) -Mvila (ebolowa 1et2 ,Mvangan ,Mengong)**	**9 641 240**	**8 981 332**

Source : DR MINEPIA/Sud

Tableau 33: Nombre d'éleveurs de la Région par catégories et par produits

		Petits éleveurs		Eleveurs moyens		Grands éleveurs	
Type d'élevage pratiqué		**au 31/12/19**	**au 31/12/20**	**au 31/12/19**	**au 31/12/20**	**au 31/12/19**	**au 31/12/20**
A cycle court	**Volaille**	**310**	**288**	**05**	**05**	**01**	**01**
	Porcins	**500**	**469**	**52**	**45**	//	//
	Non conventionnel	**60**	**46**	//	//	//	//
A cycle long	**Bovins**	**32**	**30**	**02**	**02**	//	//
	Ovins	**835**	**856**	**02**	**02**	//	//
	Non conventionnel	//	//	//	//	//	//
Autres produits de l'élevage	**Lait**	//	//	//	//	//	//
	Miel	**25**	**25**	//	//	//	//

Source : DR MINEPIA/Sud

Tableau 34 : Nombre de machines et appareils existants dans la Région utilisés dans l'élevage

	Nombre d'équipements utilisés pour l'élevage	
Type d'équipements utilisés dans l'élevage	**Au 31 Décembre 2019**	**Au 31 Décembre 2020**
Accouveuse	//	//

Broyeur mélangeur	//	//

Source : DR MINEPIA/Sud

Tableau 35 : Nombre d'abattoirs existants dans la Région du Sud

Intitulés	Nombre au 31/12/2019	Capacité	Nombre au 31/12/2020	Capacité
Volaille	//	//	//	//
Bovins	**08**	**05-10 têtes/jour**	**08**	**05-10 têtes/jour**

Source : DR MINEPIA/Sud

Pêche et pisciculture

Avec ses nombreux plans d'eaux et sa façade maritime, la Région offre de grandes potentialités pour le développement des activités piscicoles et aquacoles. Par ailleurs, la demande nationale en produits halieutiques est en nette augmentation. De nombreux pisciculteurs dans les départements de Mvila et du Dja & Lobo sont confrontés aux difficultés d'approvisionnement en alevins. Les stations d'alevinage publiques existantes ne satisfont pas les besoins des pisciculteurs.

La pêche est une activité essentielle sur le littoral maritime, en particulier dans le département de l'Océan. Mais, avec la forte croissance de la demande en produits halieutiques, le Cameroun est d'ores et déjà fortement déficitaire, et l'activité de pêche très insuffisante pour satisfaire la demande actuelle, et a fortiori future. Il est clair par ailleurs qu'une trop forte augmentation des capacités de pêche ne pourrait engendrer très rapidement que l'épuisement accéléré de la ressource maritime. On assiste de tous temps à des pêches illégales dans les eaux territoriales camerounaises par les industriels internationaux, qui contribuent grandement à la dégradation des fonds marins et à la baisse de la ressource. Ceci est en partie dû au manque de moyens de surveillance des garde-côtes et à l'incapacité d'obtenir réparation pour les dommages subis.

Au plan de la production halieutique, trois catégories d'acteurs opèrent dans la Région du Sud :

- Les pêcheurs maritimes qui sont localisés dans le département de l'Océan, répartis-en 4 principaux campements de pêche, et qui sont confrontés à des conditions de pêches rendues localement plus difficiles du fait des implantations pétrolières, du port en eaux profondes et de la création du parc marin de Campo. Ils travaillent avec un matériel et des équipements peu performants. Soulignons la concurrence des chalutiers internationaux dans les eaux territoriales. Le constat est que le nombre de pêcheurs locaux a tendance à stagner, voire à baisser comme le volume des prises. Pour faire face à la raréfaction des ressources halieutiques, il conviendrait de consolider le dispositif de contrôle des captures et de contrôle des zones de fraie ;
- Les pêcheurs continentaux qui travaillent sur les cours d'eau, notamment dans la

Vallée du Ntem (Ma'an) et les communes orientales du Dja & Lobo (Mintom, Djoum). La pêche continentale, pratiquée en fait par les agriculteurs, n'est pas à proprement parler une activité professionnelle à part entière, mais plutôt un appoint ;

- Les pisciculteurs, organisés assez souvent en associations, se développent dans les départements de la Mvila (Ebolowa, Biwong Bané) et du Dja & Lobo (Sangmélima, Meyomessala, Meyomessi, Djoum). On note cependant l'insuffisance de connaissances techniques pour la mise en valeur des infrastructures piscicoles, la production intensive ou semi-intensive, le suivi, la conservation et la commercialisation de la production. La demande locale très forte des produits de la pisciculture rend cette activité assez rentable si l'on parvient à s'approvisionner correctement en aliments et en alevins à un prix raisonnable.

Le développement des pêches, de l'aquaculture et des industries halieutiques bénéficie de l'important réseau hydrographique notamment avec son ouverture sur l'océan atlantique.

Tableau 36 : Types de production de poissons pratiqués dans la Région en spécifiant les localités

			Quantités produites	
Principaux produits		**Principale zone/localité de production**	**au 31/12/2019**	**au 31/12/2020**
Poissons	**Aquaculture**	//	//	//
	Pêche artisanale	**Océan (facade maritime)**	**426,652**	**408,448**
	Pêche industrielle	//	//	//
	Pêche continentale	**Ocean(Lokoundje,Lobe,kienke) Dja et lobo(Dja,Lobo,Mekin)**	**117,016**	**278,921**
Autres produits de mer	**Crevettes**	//	//	//

Source : DR MINEPIA/Sud

Tableau 37 : Type et nombre d'équipements utilisés dans la production de poissons et autres produits de mer

Types d'équipements utilisés dans l'élevage	au 31 Décembre 2019	au 31 Décembre 2020
Pirogues en planche	**844**	**988**
Pirogue monoxyle a pagaies/voile	**280**	**355**
Pirogue a moteur	**86**	**80**
Pirogue monoxyle	**119**	**95**
Filets dormants	**955**	**705**
Filets maillants de fond	**337**	**342**
Filets maillants de surface	**185**	**185**
Lignes hamecons	**84**	**97**
Epervier	**26**	**28**

Source : DR MINEPIA/Sud

Tableau 38 : Nombre de pêcheurs de votre Région par catégories et par type de pêche

		au 31 Décembre 2019		au 31 Décembre 2020	
		Grands producteurs			
Principaux produits		**Hommes**	**Femmes**	**Hommes**	**Femmes**
Poissons	**Aquaculture**	**Alevins :275.940 ; poissons de table :21.545**		**Alevins :219.400 ; poissons de table :15.292**	
	Pêche artisanale	**328.802 t**		**347.812t**	
	Pêche industrielle				
	Pêche continentale	**86.42t**		**86.46**	
Autres produits de mer	**Crevettes**	**0.4t**		**0 ;8t**	

Source : DR MINEPIA/Sud

1.5.3 Industrie touristique

La Région du Sud dispose d'importants atouts en matière d'écotourisme, de tourisme balnéaire et de tourisme de conférence. De nombreuses structures y sont fonctionnelles aux plans de l'hébergement, de la restauration, des sites d'attractions et de loisirs. Les villes d'Ebolowa et de Kribi connaissent une embellie à la faveur du développement du tourisme interne tiré par le tourisme de conférence et l'amélioration des accès routiers. D'importants investissements récents y ont été consentis en matière hôtelière. Plusieurs hôtels de référence ont été nouvellement construits (par ex. Marina hôtel à Kribi, Florence hôtel et Bengo Hôtel à Ebolowa, etc.).

Mais force est de reconnaitre que bon nombre d'hôtels de la Région ne sont pas très bien entretenus, leur personnel manque de qualification, et les bâtiments et équipements sont dans l'ensemble vieillissants et sans renouvellement. En réalité, trop peu d'établissements hôteliers sont gérés par de véritables professionnels de l'hôtellerie, idem concernant leurs investisseurs. De nombreux sites sont inaccessibles ou peu aménagés. Peu de produits et de circuits touristiques sont développés et promus. Il serait besoin de développer des offres touristiques adaptées correspondant aux différentes catégories de public : étrangers en vacances, nationaux et résidents en vacances, conférenciers, religieux, sportifs, chasseurs, voyageurs de commerce et routiers, personnels en mission de travail, etc.

Tableau 39 : Évolution de la capacité hôtelière par catégorie et département

Catégorie	DJA ET LOBO	MVILA	OCEAN	VALLEE DU NTEM	SUD
1*	**7**	**14**	**15**	**4**	40
2*		**9**	**5**	**2**	16
3*		**3**	**3**	**2**	6
4*	**1**		**1**		2
5*					
Non classé	18	40	53	28	139

Source : INS/Annuaire statistique Sud, Ed 2021

Tableau 40 : Carte des établissements de tourisme par département

	DJA ET LOBO	MVILA	OCEAN	VALLEE DU NTEM	SUD
Ets. hôteliers	**26**	**64**	**77**	**36**	203
Ets. de restauration		**6**	**6**	**1**	13
Ets. de loisirs	**4**	**22**	**6**	**1**	10
Agences de tourisme					

Source : INS/Annuaire statistique Sud, Ed 2021

- **Industrie artistique et récréative**

Le sous-secteur Arts et Culture est suivi par rapport à des indicateurs tels que les nombres d'infrastructures culturelles, le nombre de musiciens, de plasticiens ou artisans entre autres. On observe une constancedans les indicateurs jusqu'en 2016. Après2016, les différents indicateurs sont en hausse. On a par exemple les infrastructures culturelles qui ont augmenté dés 2017, le nombre d'artisansdéclarés et les groupes de danse traditionnelle.

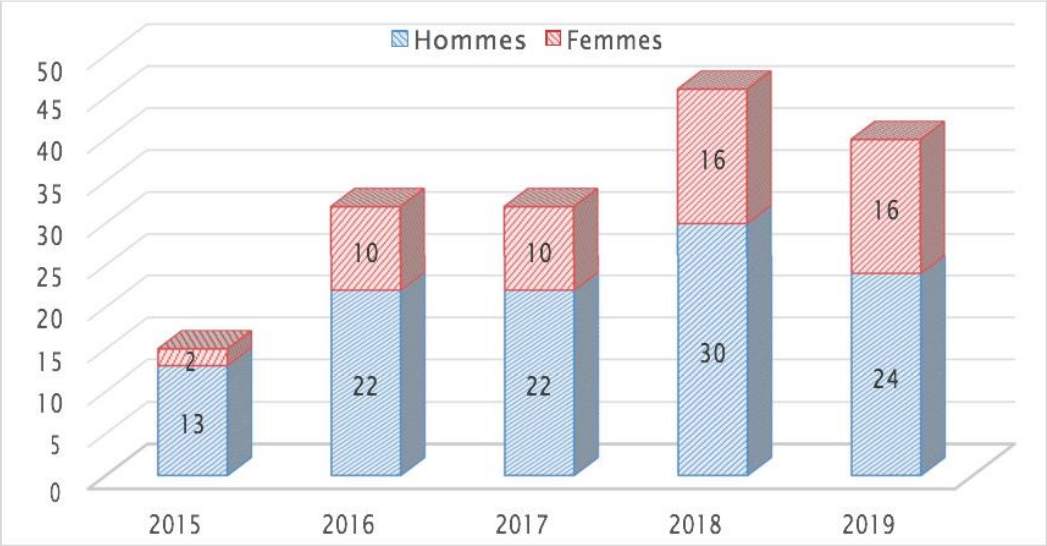

Figure 16 : Evolution du nombre d'artisans déclaré dans la région par sexe (Source : INS/Annuaire statistique Sud, Ed. 2021)

1.5.4 Foresterie

La foresterie-bois et les productions agricoles vivrières (racines et plantain) et de rente (cacao, hévéa, palmier à huile, café) constituent l'essentiel de l'activité sectorielle. Les activités agricoles occupent la grande majorité des populations (80%). L'élevage ne concerne que 17% des ménages agricoles.

Les forêts naturelles représentent un très grand stock de carbone forestier potentiellement valorisable via les mécanismes de la finance climatique.

Dans le domaine forestier permanent, les forêts de production sont constituées de vingt-huit

(28) UFA, regroupées en 22 concessions forestières. L'exploitation d'un nombre limité d'essences comparativement au potentiel ligneux disponible limite les différents revenus potentiels.

- **Économie forestière**

Les forêts de production sont constituées de vingt-huit (28) UFA, regroupées en 22 concessions forestières. L'exploitation d'un nombre limité d'essences comparativement au potentiel ligneux disponible limite ainsi considérablement les différents revenus potentiels. Les revenus locaux issus de la vente de coupe ne sont pas conséquents et ne s'inscrivent pas dans une logique de durabilité. L'exploitation forestière industrielle apporte des revenus directs et indirects aux Communautés et aux Communes.

La transformation industrielle du bois concerne majoritairement la production de sciages, destinés en quasi-totalité aux marchés d'exportation, principalement sur les marchés européens, asiatiques et américains. Une proportion non-négligeable de ces usines n'est pas dotée d'infrastructures de séchage, étape préalable à la transformation plus poussée des bois. Seules 04 unités de transformation sur 6 de première catégorie sont opérationnelles à plein temps. 19 unités de deuxième catégorie et 7 unités de troisième catégorie ont été recensées par les services en charge des forêts.

En dépit de la volonté de réduire significativement l'exportation des grumes (et de programmer son arrêt au 1er janvier 2023), force est de reconnaitre que les acteurs sont plus enclins à exporter les grumes - plus liquides - que les sciages qui ont des délais de règlement plus longs. Par ailleurs, plusieurs scieries n'ont pas été mises à niveau du fait d'une fiscalité souvent contraignante et faute de mesures incitatives conséquentes pour impulser le renouvellement de l'outils de production. Dans l'ensemble, les rendements de valorisation de l'ordre de 42 % sont encore faibles par rapport à la transformation plus poussée attendue.

La commercialisation du bois et des sous-produits du bois provenant de la Région du Sud dans le marché domestique et les pays voisins (Tchad, Nigeria) n'est pas assez dynamique faute de stratégie marketing pro-active pour adapter l'offre aux énormes besoins des potentiels acheteurs et des différents utilisateurs que sont les entreprises des BTP et les ménages.

La décision de la CEMAC d'interdire l'exportation des grumes au 1er janvier 2023 (date reportée récemment par la CEMAC elle-même pour faciliter l'adaptation du secteur forestier et des États à cette nouvelle configuration) devrait renforcer à terme la tendance avec une perspective de création de valeur ajoutée locale, avec toutefois un risque élevé d'accroissement de l'exploitation illégale des forêts.

Le Code des CTD confère aux Communes et aux Régions des prérogatives en matière de gestion des forêts. Quand bien même, certaines Communes ont des expériences en matière de

gestion des forêts Communales, force est de reconnaitre, au regard des performances et impacts souvent mitigés qu'il convient non seulement d'affiner leur positionnement1 ; mais aussi leur modèle économique pour une gestion optimale des retombées économiques et sociales dans les territoires concernés

1.5.5 Mines et hydrocarbures

La Région du Sud est caractérisée par deux pôles de développement minier potentiels. Le premier est centré sur les villes de Djoum, Mintom et Sangmélima et axé sur les grands gisements de fer de Nkout et Mballam (Est, convention d'exploitation signée début septembre 2022), en plus des exploitations artisanales d'or à Mintom. Ajoutons également le potentiel que représente le gîte de calcaire au nord de Mintom pour la production de ciment. Le second pôle est centré sur les villes de Lolodorf, Bipindi, Akom 2 (convention d'exploitation signée) et Ma'an et davantage axé sur l'exploitation des minéraux industriels et matériaux de construction et leur valorisation, avec toujours un fort potentiel sur le fer. L'annonce a été faite fin mars 2022 du lancement de la construction du chemin de fer minéralier entre Nabeba (Nord Congo) et Lolabe pour 600 km en double voie et le lancement de la construction du terminal minéralier du PAK pour une capacité de 125 Millions de Tonnes par an, et début septembre 2022 de la signature de la convention d'exploitation du gîte de Mbalam par le même consortium Sino-camerounais.

L'essentiel de l'activité minière relève du secteur informel et de la mine artisanale. L'exploitation minière artisanale existe dans les localités de Bipindi, Lolodorf, Akom II, Mintom, Ebolowa, Sangmélima, Biwong Bulu. Afin d'optimiser l'impact des activités minières au Cameroun, le Gouvernement a mis en place le Cadre d'Appui et de Promotion de l'Artisanat Minier (CAPAM) ayant pour mission d'encadrer et de promouvoir les artisans miniers sur le plan technique et de canaliser leur production vers les circuits formels.

Le tissu industriel reste très faible (220 unités au Sud sur les 10.456 unités de l'ensemble du pays), avec une nette prédominance des entreprises manufacturières, suivi des entreprises du secteur des constructions (28/706). La SNH et son partenaire PERENCO, regroupé au sein de l'Association SANAGA SUD, ont mis en production les réserves de gaz naturel du champ on shore Sanaga Sud (bassin de Douala/Kribi-Campo), opéré par PERENCO en vue d'alimenter la centrale électrique d'une puissance initiale de 216MW construite à Kribi par la société KPDC (Kribi Power Development Company), opérateur électrique.

L'évolution favorable des cours mondiaux des produits miniers (fer, cobalt/Nickel, Bauxite,

pétrole, gaz naturel) constitue le facteur le plus déterminant des investissements de 10.456 unités de l'ensemble du pays), avec une nette prédominance des entreprises manufacturières, suivi des entreprises du secteur des constructions (28/706).

Les fleurons industriels de la Région du Sud sont concentrés dans les département de l'Océan et du Dja et Lobo. On dénombre dix-sept (17) établissements de 1ère classe répartis dans quatre principaux secteurs d'activités (Agroalimentaire, transformation du bois, chimie et pétrochimie, énergie et carrière), dont l'Océan (09) et le Dja et Lobo (07), Mvila (01) et Vallée du Ntem (0).

Les établissements de 2ème classe, plus nombreux, sont constitués respectivement des stations-services, poissonneries, quincailleries, menuiseries, boulangeries, dépôts de gaz, Hôtels et les petites centrales thermiques.

L'essentiel de l'activité minière relève du secteur informel et de la mine artisanale.

L'exploitation minière artisanale existe notamment dans les localités de Bipindi, Lolodorf, Akom II, Mintom, Ebolowa, Sangmélima, Biwong Bulu. Afin d'optimiser l'impact des activités minières au Cameroun, le Gouvernement a mis en place le Cadre d'Appui et de Promotion de l'Artisanat Minier (CAPAM) ayant pour mission d'encadrer et de promouvoir les artisans miniers sur le plan technique et de canaliser leur production vers les circuits formels.

1.5.6 Echanges et équipements marchands

1.5.6.1 Insertion à l'émergence économique du Cameroun

Les attributs d'aptitude de la Région Sud à l'insertion dans l'émergence économique, évalués dans le cadre du SNADDT de déclinent de la manière suivante :

Au regard de tout ce qui précède, le Sud apparait comme une Région à défis « gérables », dans le sens où, malgré des facteurs de contraintes qui restent forts, les atouts Régionaux sont tels qu'il est effectivement possible de promouvoir une véritable émergence économique.

Le marché frontalier de Campo Beach est constitué d'un entrepôt qui sert de stockage pour le contrôle des autorités douanières et une petite plage. C'est un lieu d'importation de vins et spiritueux, sardines, noix de coco, etc. en provenance de Guinée équatoriale. Le Cameroun exporte vers la Guinée des produits manufacturés, matériaux de construction et des produits vivriers (haricot sec, couscous, et arachide). En raison de la porosité des frontières et de l'inefficacité des contrôles douaniers, l'activité commerciale transfrontalière a facilité la mise en place de nombreux réseaux de contrebande

1.5.6.2 Equipements marchand

La politique promue par la CEMAC et les autres communautés économiques (COMESA, SADC, UMOA, CEDEAO, CEEAC, CAE,) est celle de l'intégration Régionale avec l'entrée

en vigueur de la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZLECAF). Cela suppose que les freins à la libre circulation des biens et des personnes soient levés, d'autant plus que l'exploitation envisagée des ressources minières transfrontalières requiert une coopération active entre les États concernés.

Le commerce est un outil de croissance et de développement durable qui joue un rôle moteur dans l'activité économique, la création d'opportunités nouvelles et la réduction de la pauvreté. La politique de développement et de diversification des échanges doit être au service d'une croissance durable et créatrice d'emplois.

Au plan interne, les flux commerciaux concernent les produits alimentaires, manufacturiers, etc. Pour les vivres frais, les acteurs s'approvisionnent partout dans le pays, principalement dans les Régions de l'Ouest et du Centre. Les produits de la pêche telle que la carpe séchée proviennent de la Région de l'Ouest et ceux d'élevage à l'instar des bovins proviennent de la partie septentrionale du pays.

Les produits électroménagers, les voitures, les pneus, les bouteilles de gaz proviennent des Régions du Littoral et du Centre, principalement de Douala et de Yaoundé. Du fait des frontières qu'elle partage avec le Gabon et la Guinée Équatoriale, la Région du Sudest un lieu d'échange de produits avec ses pays voisins. Le marché de Kye-Ossi, situé à 1 Km de la frontière avec la Guinée Équatoriale, 3 km de la frontière avec le Gabon est le principal marché transfrontalier.

Son complexe commercial constitué d'au moins 1460 boutiques, 1 307 comptoirs, 01 hangar, 998 étalages, 01 chambre froide, 03 poissonneries, a été financé par le FEICOM. Sa gestion est une concession à la Commune.

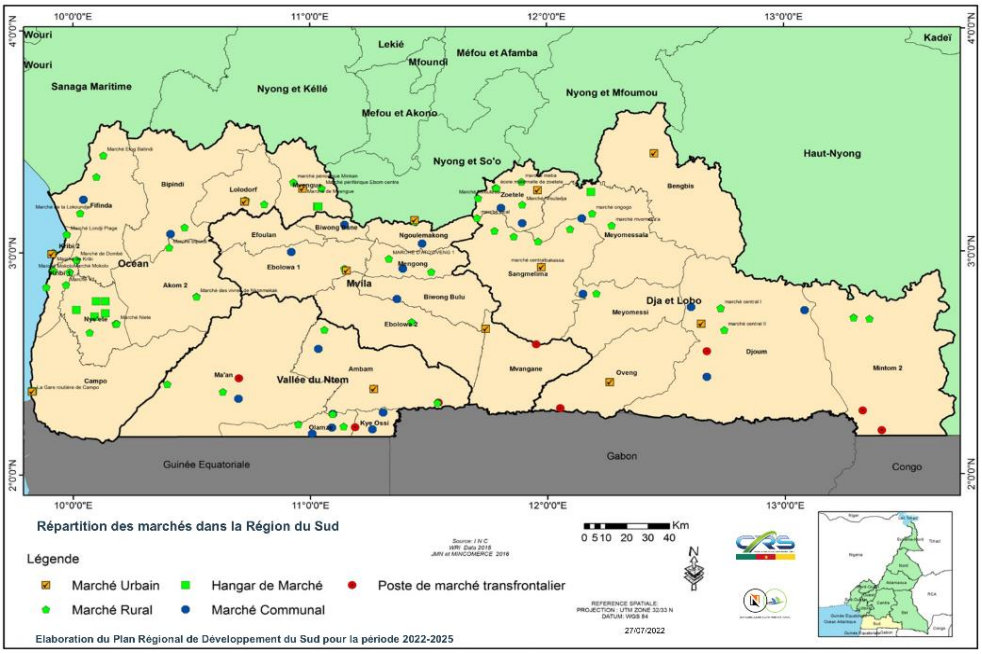

Figure 17 : Répartition des marchés dans la Région du Sud (JMN Consultant, 2022)

Le marché frontalier de Campo Beach est constitué d'un entrepôt qui sert de stockage et une petite plage. C'est un lieu d'importation de vins et de spiritueux, de sardines, de noix de coco, etc. en provenance de la République de Guinée Équatoriale. Le Cameroun exporte vers la République de Guinée Équatoriale des produits manufacturés, matériaux de construction et des produits vivriers (haricot sec, couscous, et arachides). En raison de la porosité des frontières et de l'inefficacité des contrôles douaniers, l'activité commerciale transfrontalière a facilité la mise en place de nombreux réseaux de contrebande.

Dans l'ensemble, la Région du Sud compte 21 marchés urbains, 25 marchés périodiques, 07 marchés frontaliers et trois points de passage transfrontaliers. La figure 40 ci-dessus présente la répartition de ces marchés sur le territoire de la Région du Sud.

La question majeure pour les marchés transfrontaliers reste cependant le problème de l'application des textes de la CEMAC concernant la libre circulation des biens et des personnes. Ces textes sont assez correctement appliqués avec le Congo mais pas avec la République de Guinée Équatoriale et le Gabon qui continuent à imposer des contraintes théoriquement non appropriées.

Le réseau des établissements bancaires et de microfinance est directement corrélé avec la densité urbaine. Rares sont les établissements fonctionnels dans les communes isolées, et ce sont alors seulement de petites agences de microfinance locale. Outre la faiblesse de la clientèle potentielle, c'est avant tout la faiblesse de l'accès à internet qui limite l'extension de ces réseaux.

Une couverture en réseaux de télécommunication encore relativement faible, quoiqu'ayant évolué positivement au cours des vingt dernières années, la Région du Sud ne dispose que d'un accès relativement limité et inégalement réparti aux moyens d'information et de communication (Téléphonie, internet, télévision, presse écrite…), surtout en milieu rural. Les radios communautaires sont cependant désormais très dynamiques, avec une audience Régionale non négligeable.

1.5.7 Transport et logistique

Le transport interurbain des personnes est assuré pour l'essentiel par des entreprises structurées. L'essentiel des grumes et sciages de la Région et des pays voisins destinés à l'exportation transite par Yaoundé, faute d'un axe bitumé reliant Ebolowa à Kribi, ce qui réduit les possibilités de retombées économiques en termes d'hébergement ou de restauration et de divers services d'entretien mécanique sur cet axe.

Plus de deux ans après son entrée en production, le port en eau profonde de Kribi connait une montée en puissance de ses activités avec un chiffre d'affaires mensuel de plus de 10 milliards

F CFA. Cette infrastructure portuaire offre d'importantes opportunités économiques en termes de sous-traitance dans les domaines de l'électricité, du froid et de la climatisation, de la conduite et de la maintenance des engins lourds, de la soudure, de la fabrication mécanique, du gardiennage et de la restauration.

1.5.8 Économie numérique

Dans un contexte de crise sanitaire mondiale avec des restrictions de mobilité des personnes, les NTIC offrent de nombreuses perspectives de digitalisation (e-commerce, e-learning, e-gouvernance, e-Banking…) qui requièrent des infrastructures de qualité. Cependant, la faible connexion au réseau internet et le coût élevé des services offerts par les opérateurs de la téléphonie mobile et autres fournisseurs d'accès internet (FAI) restent une préoccupation. Au 31 Décembre 2020, la Région du Sud comptait une douzaine de FAI[2] . La réduction du fossé en matière d'accès au numérique entre le milieu rural et la ville reste un défi majeur.

Sur un autre plan, les NTIC offrent de réelles opportunités en matière d'enseignement à distance. La formation à distance apparait donc comme une solution idoine aux besoins en formation des jeunes, mais aussi des moins jeunes. Il est question ici d'aborder l'accès à la formation à distance pour toutes les catégories de formation, et tous les niveaux, depuis l'école primaire jusqu'à l'université, en passant par les formations secondaires générales et techniques, et les formations professionnelles.

1.5.9 PME-Artisanat

Plus de 90 % PME formalisées sont des TPE et majoritairement du secteur tertiaire (petit commerce, vente de boisson, restaurant, hébergement, quincaillerie, transport, services divers…). Les activités de transformation (boulangerie, production de jus, vannerie, sculpture, couture, teinture) sont marginales. Dans l'ensemble, le tissu économique de la Région du Sud reste faible ; et ceci est principalement dû à la conjonction de plusieurs facteurs que sont la faible densité de la population, d'une part, et la culture locale qui préfère un travail salarié dans la fonction publique ou les forces armées, d'autre part.

1.5.10 Développements des Infrastructures

1.5.10.1 Le réseau routier

Au plan des infrastructures, la Région du Sud dispose d'un réseau routier qui a une triple vocation : transfrontalière, inter-Régionale et Régionale. Celui-ci lui permet de relier le Cameroun à la Guinée Équatoriale, au Gabon et au Congo, en même temps qu'il permet de

[2] GOSAT, TS2; RINGO, CAMTEL, CREOLINK, SPACE X, ORANGE CAM,ONE WEB, MTN, YOOMEE, JTI et AFRIKANET.COM

relier le Sud à trois Régions, le Littoral, le Centre et l'Est. Le réseau routier principal est essentiellement orienté nord-sud pour les axes bitumés qui relient les principales villes de la Région du Sud aux villes de Douala et Yaoundé, d'une part, et à la frontière sud, d'autre part. Ce réseau est peu bitumé et mal entretenu. Le réseau routier de la Région se présente comme l'indique le tableau ci-dessous

Tableau 41: Réseau routier de la Région du Sud

Types de route	Linéaire (km)	Linéaire bitumé		Linéaire en terre	
		en km	%	en km	%
Autoroute	38,5	38,5	100%	0	0%
Nationale	1370,3	941,18	69%	429,1	31%
Régionale	1 272,51	193,28	15%	1 079,2	85%
Communale	8 564,94	137	1,60%	8 428	98,40%
TOTAL	11 246	1 310	46%	9 936	54%

Source : DR MINTP, dec. 2022

1.5.10.2 Transport ferroviaire

Le partenariat relatif au projet de construction de 540 Km de chemin de fer entre la République du Congo et le Cameroun a été paraphé le 25 février 2022, ainsi que la mise en place d'un port minéralier multimodal d'une capacité de plus de 100 millions de tonnes par an. On espère le début des travaux en 2023.

1.5.10.3 Transports maritimes

Il est assuré par le port de Kribi qui assure la manœuvre des navires entrants et sortants

1.5.10.4 Transport aérien

En dépit de l'existence de trois pistes d'atterrissage dans le département, le transport aérien est quasi nul. L'aéroport de Kribi dispose d'une piste de 3150m en état de dégradation avancée. La route qui le dessert est en terre et peu praticable en saison de pluies.

Deux pistes d'atterrissage existent à Hévecam (Niété) et à Ipono (Campo) pour de petits aéronefs et essentiellement à l'usage des compagnies agroindustrielles locales.

1.5.10.5 Télécommunications

CAMTEL est l'opérateur public national qui gère le réseau de télécommunications :

- **Offre de service voix**

CAMTEL dispose dans son réseau d'un ensemble de commutateurs téléphoniques en technologie analogique et numérique.

- **Offre de services de données**

L'offre de services de données est multiforme : services de données par paquets X.25, services de communication d'entreprise, services Internet, service Télex, service de télégraphie.

- **Transmission**

Le réseau de transmission comprend : le point d'atterrissage du câble sous-marin SAT-3 à Kribi, les faisceaux hertziens numériques (les liaisons entre les centres numériques du Sud- Ouest en technologie PDH et de capacité 34 Mbits, de même que l'axe Buéa – Douala) ; la liaison FH du Sud en technologie SDH et de capacité STM1 (155 Mbits) entre Yaoundé, Mbalmayo, Ebolowa, Sangmélima, Lolodorf et Meyomessala, les liaisons à fibres optiques (la liaison en fibre optique le long du pipeline entre Kribi et Lolodorf de capacité STM1; le câble à 12 fibres optiques, encore non exploité, le long du pipeline Tchad-Cameroun).

- **Offre privée**

A l'offre publique décrite ci-dessus, s'ajoute une offre privée de services de télécommunications essentiellement concentrée sur la téléphonie mobile et sur la transmission des données. La téléphonie mobile, réalisée par les opérateurs privés, a connu un essor fulgurant ces dernières années et continue d'étendre sa couverture sur l'ensemble de la Région du Sud.

Tableau 42: Nombre d'infrastructure de poste et de télécommunication disponibles

Type d'infrastructures	Période	
	Au 31 Décembre 2019	**Au 31 Décembre 2020**
Postes	**19**	//
Télécommunication	//	//
Télé-centres communautaires	//	//
Radios rattachées au TCP	//	//

Source : DR MINPOSTEL/Sud

Tableau 43 : Liste des fournisseurs d'accès internet dans la région

	Période	
	Au 31 Décembre 2019	**Au 31 Décembre 2020**
Fournisseurs d'accès internet		**GOSAT** **TS2** **RINGO** **CAMTEL** **CREOLINK** **SPACE X** **ORANGE CAM** **ONE WEB** **MTN** **YOOMEE** **JTI** **AFRIKANET.COM**

Source : DR MINPOSTEL/Sud

Tableau 44: Situation du réseau téléphonique dans la Région

	Période	
	Au 31 Décembre 2019	**Au 31 Décembre 2020**
Couverture de la région en CT Phone (dans les arrondissements)	**Mvila : 08 arrondissements** **Dja et Lobo : 07** **Vallée du Ntem : 05** **Océan : 05**	**Mvila : 08 arrondissements** **Dja et Lobo : 07** **Vallée du Ntem : 05** **Océan : 05**
Couverture de la région en Téléphone fixe (dans les arrondissements)	**Mvila : 02 arrondissements** **Dja et Lobo : 07** **Vallée du Ntem : 02** **Océan : 04**	**Mvila : 02 arrondissements** **Dja et Lobo : 07** **Vallée du Ntem : 02** **Océan : 04**
Couverture de la région par Nextel (dans les arrondissements)	**Mvila : 07 arrondissements** **Dja et Lobo : 05** **Vallée du Ntem : 05** **Océan : 05**	**Mvila : 06 arrondissements** **Dja et Lobo : 05** **Vallée du Ntem : 04** **Océan : 06**
Couverture de la région par MTN	**Non disponible**	**Non disponible**
Couverture de la région par ORANGE	**Non disponible**	**Non disponible**

Source : DR MINPOSTEL/Sud

1.6 Organisations non étatiques

Les organisations non étatiques dans la Région du Sud civile peuvent être considérée comme des regroupements structurés d'individus en vue de promouvoir des fins qui ne correspondent pas nécessairement à des intérêts personnels ; protection de l'environnement, lutte contre la pauvreté, défense des droits de la personnes humaine, lutte contre la violence faite aux femmes ... Son dynamisme est fonction de plusieurs facteurs dont les plus importants sont le développement de la vie démocratique et de la décentralisation.

Les organisations non étatiques locales dans la Région du Sud ne participe pas pleinement à la préparation et à la mise en œuvre des politiques de coopération internationale contrairement à celles dites internationales dont son apport est reconnu ; Elle est indispensable. D'ailleurs c'est aujourd'hui un partenaire majeur et incontournable des Etats et des Organisations inter étatique, qui ne saurait se substituer à eux.

Tableau 45 : Nombre de structures de l'économie sociale

Types de structures	2016	2017	2018	2019	2020
Coopératives	**132**	**201**	**206**	**202**	212
Coopératives d'épargnes et de crédits	**38**	**32**	**37**	**35**	41
Unions des coopératives	**2**	**5**	**1**	**1**	1
Associations	**115**	**468**	**345**	**…**	430
Fédérations d'associations	**2**	**3**	**3**	**…**	5
Réseaux d'association	**5**	**13**	**3**	**…**	3
ONG	**22**	**6**	**4**	**4**	4
Mutuelles	**2**	**4**	**4**	**4**	4
GIC	**…**	**…**	**217**	**366**	399
Unions des GIC	**…**	**…**	**08**	**8**	16
Fédérations des GIC	**2**	**…**	**24**	**18**	24
Fédérations des Coopératives	**…**	**…**	**…**	**2**	2
Union des Coopératives	…	…	…	1	1

1.7 Sécurité et protection sociale

L'ordre et la sécurité sont assurés par la Gendarmerie nationale et la Délégation nationale à la sécurité nationale. Elles sont représentées en Région respectivement par la Légion de gendarmerie et la Délégation régionale à la sécurité nationale. Elles sont dirigées par un Commandant de Légion de Gendarmerie et un Délégué Régional à la Sécurité Nationale. Il convient de noter que le personnel de la Sûreté nationale est très incomplet.

Tableau 46 : Évolution des effectifs du personnel par département

			2016	2017	2018	2019	2020
Dja et Lobo	Officiers	H	1	1	1	1	2
		F					
	Sous-officiers	H	65	67	67	62	68
		F	4	4	6	6	9
	Agents	H					
		F					
	Personnel civil	H					
		F					
Mvila	Officiers	H	1	1	1	1	1
		F					
	Sous-officiers	H	36	32	32	33	33
		F	1	5	5	8	10
	Agents	H	21	26	26	23	24
		F	2	1	1	3	4
	Personnel civil	H					
		F					
Océan	Officiers	H	1	1	1	1	1
		F					
	Sous-officiers	H	58	50	50	41	45
		F	4	2	3	3	6
	Agents	H	21	45	41	39	24
		F	5	13	11	12	9
	Personnel civil	H					
		F					
Vallée du Ntem	Officiers	H	1	1	1	1	2
		F	-				
	Sous-officiers	H	48	54	59	44	54
		F	6	8	9	8	16
	Agents	H	17	19	17	15	9
		F	3	6	7	3	8
	Personnel civil	H					
		F					
Total Sud	Officiers	H	4	4	4	5	5
		F					
	Sous-officiers	H	58	203	208	180	200
		F	15	19	23	25	41
	Agents	H	59	65	84	77	57
		F	10	20	19	18	21
	Personnel civil	H					1
		F				1	2

Source : INS/Annuaire statistique Sud, Ed 2021

Tableau 47: Nombre d'unités en charge de la police judiciaire

	2016	2017	2018	2019	2020
Dja et Lobo	17	17	18	18	18
Mvila	12	13	13	13	13
Océan	13	13	13	12	12
Vallée du Ntem	08	08	09	09	09
Ensemble/Sud	50	51	53	52	52

Source : INS/Annuaire statistique Sud, Ed 2021

Tableau 48 : Effectif du personnel en charge de la police judiciaire

	2016	2017	2018	2019	2020
Dja et Lobo	17	17	18	18	18
Mvila	12	13	13	13	13
Océan	13	13	13	12	12
Vallée du Ntem	08	08	09	09	09
Ensemble/Sud	50	51	53	52	52

Source : INS/Annuaire statistique Sud, Ed 2021

1.8 Travail et de la sécurité sociale

La rareté de la matière première depuis bientôt un an est à l'origine de la suppression des emplois au niveau des entreprises forestières.

Si l'entreprise ARAB Contractors qui réalise plusieurs projets routiers dans la Région du Sud a procédé a de multiples mise en congé technique des travailleurs pour motif économique, la société ICC Kayson INC qui effectue les travaux de construction de la route Bikoula-Djoum, a quant à elle dégraissé son personnel pour baisse d'activité.

Néanmoins, tous les travailleurs des entreprises concernées ont bénéficié du paiement de leurs droits, conformément à la réglementation. C'est le cas des entreprises SCIEB à Ma'an et CFK/Bidou.

Difficultés rencontrées dans la réalisation des actions ci-après :

- le non fonctionnement du comité du dialogue social à cause de l'absence des moyens financiers ;
- le manque de moyens de locomotion. En effet, il n'y a aucun véhicule dans les 04 DD MINTSS de la Région du Sud ;
- toutes les infrastructures abritant les services déconcentrés du MINTSS sont dans un état de délabrement avancé ;
- la vétusté du mobilier de bureau ;
- le manque de collaboration de certains employeurs ;
- les coupures intempestives de l'énergie électrique.

Tableau 49: Nombre de travailleurs affiliés à la CNPS

Année	2019	2020
Nombre de travailleurs affiliés à un système de sécurité sociale (CNPS)	**13526**	**1075**
Nombre de travailleurs syndiqués	**Indéterminé**	**Indéterminé**
Nombre d'entreprises ayant une convention collective	**Indéterminé**	**Indéterminé**

Source : DR MINTSS/Sud, RADEC Dja et Lobo et Vallée du Ntem

Tableau 50: Organisation syndicale et sécurité au travail dans la Région du Sud

Année	2019	2020
Nombre de délégués de personnel	**Inderminé**	**1582**
Nombre de mutuelles de santé et de sécurité sociale	**03**	**Inderminé**
Nombre de grèves enregistrées	**RAS**	**05**
Nombre de licenciements enregistrés	**Inderminé**	**63**
Nombre d'accidents de travail (mortel, non mortel)	**RAS**	**462**
Nombre de maladies professionnelles	**00**	**00**

Source : DR MINTSS/Sud, RADEC Dja et Lobo et Vallée du Ntem

1.9 Environnement, risques et situations d'urgence

La Région du Sud comporte quatre principales aires protégées terrestres : le sanctuaire à gorille de Mengamé, le Parc National de Kom, le Parc National de Campo Ma'an et (en partie) la réserve de faune du Dja. Il a été récemment crée le Parc Marin Manyangué Na Elombo à Ebodjé pour la préservation des tortues marines et plus largement de la faune et de la flore marine et côtière.

De manière générale, la grande faune est de plus en plus menacée, notamment les éléphants qui sont chassés pour leur ivoire. Leur disparition de la Région du Sud d'ici une vingtaine d'années est possible.

Sur la côte, la principale menace est désormais liée au changement climatique avec la montée des eaux océaniques et l'érosion subséquente de la côte maritime, la réduction des mangroves, et les dégâts sur les installations côtières lors des grandes marées.

Chapitre 2. Liens du PRD avec les documents de planification nationale et les autres instruments régionaux

2.1 Rappel des engagements de la vision 2035 et des orientations de la SND30

Le Cameroun est engagé dans un ambitieux programme en vue de l'émergence économique à l'horizon 2035. Les défis sont immenses. Ils demandent, pour être relevés, un engagement sans faille et sans réserve de tous, Camerounais des villes et des villages, de l'intérieur et de l'extérieur.

Les objectifs de la vision sont ceux de :

- réduire la pauvreté à un niveau socialement acceptable ;
- accéder au statut de pays à revenu intermédiaire ;
- devenir un Nouveau Pays Industrialisé ;
- consolider le processus démocratique et renforcer l'unité nationale.

La Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30) qui sert désormais de cadre de référence des interventions de tous les acteurs de développement, y compris les Partenaires Techniques et Financiers du Cameroun. La SND30 s'appuie sur les leçons de la mise en œuvre du Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) dont elle prend le relais jusqu'en 2030, dans la perspective de l'accomplissement des objectifs de la Vision 2035 qui ambitionne de faire du Cameroun "un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité". L'objectif global poursuivi est de promouvoir le plein emploi décent, à travers l'élargissement et la valorisation des opportunités de création d'emplois dans l'économie.

Le plan régional de développement (PRD-Sud-2022-2026) est la principale boussole qui oriente la mise en œuvre des politiques publiques dans la région pour la période 2022-2027. À ce titre, elle s'aligne sur les orientations des politiques publiques définies par la Nation, conformément aux orientations stratégiques.

2.2 Lien avec la Vision de développement du Cameroun à l'horizon 2035 et la SND30

Pour assurer la cohérence du PRD avec ces instruments nationaux, le PRD-Sud-2022-2026 reste attaché aux principales directives formulées dans la Vision de développement du Cameroun à l'horizon 2035 adopté par l'État en 2009. La formulation de sa stratégie de mise en œuvre au niveau régionale des politiques publiques est alignée aux objectifs et programme de développement définis dans la Stratégie nationale de développement SND30 adopté en 2020

par l'État et couvrant la période allant de 2020 à 2030.

La SND30 est un document-programme de projection et de planification du développement en vue de l'atteinte de l'émergence en 2035. Le caractère novateur de ce vaste programme de planification de développement à long terme entraîne nécessairement un alignement du PRD-Sud-2022-2026 pour contribuer à l'atteinte de la temporalité fixée. Dans le but d'opérationnaliser ladite vision de manière séquentielle, les PRD-Sud-2022-2026 est élaboré servant comme cadre de référence de l'action régionale pour la période 2022-2026.

À partir de ces deux documents, le PRD-Sud-2022-2026 jette un regard global sur les orientations centrales et se propose de relever un bon encrage en vue de mieux situer les enjeux sociaux et politiques de la nouvelle rhétorique de planification du développement en cours au Cameroun.

La nouvelle stratégie nationale vise une transformation structurelle volontariste du tissu productif national en opérant des changements fondamentaux dans les structures économiques, sociales et culturelles afin de favoriser un développement endogène, inclusif tout en préservant les chances des générations futures. Elle entend ainsi dynamiser le secteur productif industriel et manufacturier en promouvant la consommation locale et le "Made in Cameroon" dans tous les domaines de l'économie. L'économie nationale dans cette perspective devra atteindre un taux de croissance économique de 8,1% en moyenne sur la période 2020-2030.

De façon opérationnel, il s'agira de :

- mettre en place les conditions favorables à l'atteinte d'un taux de croissance économique annuelle moyenne de 8,1% et celle du secteur secondaire hors pétrole à 8% ;
- améliorer les conditions de vie des populations pour réduire le taux de pauvreté à 25% au plus et celui du sous-emploi à 50% ;
- renforcer les mesures d'adaptation et d'atténuation des effets des changements climatiques et la gestion environnementale pour garantir une croissance économique et un développement social durable ;
- améliorer la gouvernance pour renforcer la performance de l'action publique, assainir le climat des affaires, renforcer le vivre-ensemble, la décentralisation, et la relation de confiance citoyen-nation.
- En droite ligne de la SND30 et dans la perspective de l'élaboration du PRD-Sud-2022-2026 les trois principales dernières orientations fondamentales prescrites par la SND30 ont servi de boussole pour l'élaboration de la PRD-Sud-2022-2026. Il s'agit notamment de :
- promouvoir l'économie rurale et le réseautage des petits producteurs ;
- inscrire l'ensemble des initiatives dans une perspective durable, mais aussi pour les mettre en cohérence les objectifs nationaux ;

- Instaurer une gouvernance d'excellence, d'éthique et de performance autour de 4 piliers que sont la transparence, la participation, la responsabilité et la performance.

2.3 Liens du PRD avec les stratégies et plans nationaux sectoriels

Le processus de formulation des actions prioritaires du Plan s'aligne sur les principales orientations des stratégies et plans sectoriels adopté au niveau nation, et se limite à la sphère des compétences dévolues aux Régions par la Loi.

Dans le cadre de l'opérationnalisation de la SND30, sept stratégies sectorielles ont été retenues :

- Secteur des industries et services. Dans ce secteur, la Région du Sud, nouveau moteur de l'économie nationale souscrit entièrement et s'approprie l'objectif national de faire du Cameroun le nouveau hub de création de valeur ajoutée en Afrique Central ;
- **Secteur des infrastructures**. Comme pour la stratégie nationale, la Région du Sud poursuit son processus d'industrialisation pour avoir une économie locale compétitive et contributive à la réduction de la pauvreté.
- Secteur rural. Dans ce secteur, la Région reste fortement attachée à l'objectif national qui vise à faire du développement rural Un important moteur de l'économie nationale qui crée des emplois décents, des richesses pour la demande intérieure et pour exporter, qui assure la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans un contexte de développement durable ;
- **Secteur Éducation.** Il sera question de promouvoir une offre éducative technique à l'issu duquel les apprenants sont sociologiquement intégrés et prêts pour les emplois à venir (Mines, métier du Port…).
- Secteur Santé. Le PRD du Sud contribuera à l'objectif national de développement d'un capital humain sain, productif et capable de porter une croissance forte, inclusive et durable ;
- **Secteur des Ser**vices sociaux. Dans ce secteur clé, la région réaffirme la volonté nationale d'élargir la couverture en protection sociale des populations notamment des plus vulnérables en mettant l'accent sur la construction d'un système de proximité ;
- Secteur Gouvernance. En matière de gouvernance, la région va instaurer une gouvernance d'excellence, d'éthique et de performance autour de 4 piliers que sont la transparence, la participation, la responsabilité et la performance.

L'ensemble des actions retenus dans les quatre principaux programmes du PRD 2022-2026 sont alignés sur les orientations des différentes stratégies sectorielles. Les indicateurs sectoriels clés retenus dans la SND30 ont été dans la mesure du possible contextualisés et intégrés dans le cadre de suivi du rendement du PRD afin d'assurer concomitamment le suivi du PRD et des indicateurs de la SND30.

2.4 Liens du PRD avec les schémas nationaux et sectoriels

Sur le plan opérationnel, notamment dans la mise en œuvre, le PRD-Sud-2022-2026 s'engage à rester cohérent avec les orientations de planification spatiale et de développement harmonieux du territoire retenues dans les Schéma national d'aménagement et de développement durable du Territoire (SNADDT), ainsi que du Schéma régional d'aménagement et de développement durable du Territoire pour la Région du Sud (SRADDT-Sud). Ainsi le PRD intégrera du contenu du SRADDT qui s'applique au plan. Par son contenu, on doit distinguer les schémas à vocation programmatique qui énoncent des stratégies et arrêtent des orientations sans localisation ou cartographie, et le PRD dont la vocation principale est de territorialiser une politique sectorielle.

2.5 Liens du PRD avec les plans directeurs

Le PRD étant un instrument de planification globale du développement est tenu d'être en synchronisation avec les Plans Directeurs d'urbanisme. À cet effet, le PRD de la région du Sud s'alignera sur les orientations contenues dans les deux PDU existants la région (Kribi et Ebolawa) afin de mettre sur pied des actions de développement cohérentes et efficaces en matière d'urbanisme.

2.6 Liens du PRD avec les PCD

Les instruments d'investissement à déployer dans le cadre du PRD-Sud-2022-2026 assurera la complémentarité et la cohérence avec les autres instruments de planification tant spatial que temporel, notamment les plans communaux de développement et les documents d'aménagement des communes et communauté urbaine.

2.7 Domestication régionale des ODD

Le Cameroun s'est doté en 2009 d'une vision de développement à long terme, avec pour ambition d'être « un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité à l'horizon 2035 ». Plus d'une décennie après la mise en œuvre de la stratégie pour la croissance et l'emploi (DSCE), le pays s'est engagé dans une nouvelle ère avec la Stratégie Nationale de Développement à l'horizon 2030 (SND 20-30). Cette stratégie repose sur quatre (04) principaux piliers que sont : (i) la transformation structurelle de l'économie nationale ; (ii) le développement du capital humain et du bien-être ; (iii) la promotion de l'emploi et de l'insertion économique ; (iv) la gouvernance, la décentralisation et la gestion stratégique de l'État.

Dans le cadre de la dévolution des compétences aux Régions, le Code Général des Collectivités territoriales décentralisées (CTD) leur conférant explicitement la responsabilité d'élaborer et d'exécuter les PRD. Cet outil de planification et de budgétisation doit s'aligner sur la SND et les planifications spatiales de l'aménagement que sont le schéma national et les schémas Régionaux d'aménagement et de développement durable du territoire (SNADDT et SRADDT).

La cohérence est aussi voulue avec tous les engagements internationaux que sont, entre autres, les Objectifs du Développement Durable (ODD**).**

L'Agenda 2030 appelle les pays à élaborer leur plan d'action à partir des stratégies nationales de développement durable existantes. Face au constat mitigé sur l'efficacité de ces dernières les ODD apportent un cadre de cohérence des politiques nationales, pour plus d'efficacité. Pour les mettre à profit, le PRD-Sud-2022-2026 va prioriser les ODD.

Une première option réside dans la simplification et la priorisation des objectifs, ainsi que dans l'identification des moyens envisagés pour atteindre les cibles prioritaires. Le Sud initie des diagnostics permettant de qualifier l'état des différents ODD dans chaque département. Cela permet d'une part de connaitre son positionnement par rapport aux autres département, et d'autre part d'identifier les objectifs et les cibles les plus sensibles et donc prioritaires. La suite logique à cet exercice consiste à élaborer le PRD.

Les ODD constituent aussi un levier d'action qui peut être saisi par les acteurs du débat public. La mobilisation sociale est un facteur crucial dans la mise en œuvre des accords, notamment pour interpeller les élus politiques et médiatiser les résultats issus des exercices d'évaluation. Il est nécessaire d'impliquer la société civile le plus en amont possible des décisions, au-delà d'une consultation a posteriori, afin de donner prise à un vrai débat et de définir des priorités régionales de manière concertée.

Une seconde nécessité pour susciter un usage des ODD consiste à redéfinir les responsabilités et les formes de redevabilité des différents acteurs publics et privés concernés par la mise en œuvre des ODD. Et, enfin il faut donner du poids au ODD.

2.8 Orientations de l'agenda 2063 de l'union africaine

Le continent à travers l'Union Africaine s'est doté de l'Agenda 2063 pour faire face à ses principaux défis qui sont ceux de :

i. Mettre fin à la pauvreté, aux inégalités de revenus et d'opportunités ;
ii. Créer des emplois pour les jeunes ;
iii. Améliorer le bien-être en général.

iv. Cet Agenda 2063 est adossé sur des projets phares que sont, entre autres :

v. La mise en place d'un réseau intégré de trains à grande vitesse pour relier toutes les capitales et centres commerciaux africains, facilitant ainsi la circulation des marchandises, des personnes et des services de facteurs ;
vi. Le développement et la mise en œuvre d'une stratégie africaine sur les produits de base pour davantage créer de la valeur afin que le continent ne demeure plus un simple fournisseur de matières premières pour le reste du monde mais un continent

qui utilise activement ses propres ressources pour assurer le développement économique des Africains ;

vii. La mise en place de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF), qui a démarré en janvier 2021 dans l'optique d'accélérer de manière significative la croissance du commerce intra-africain et d'harmoniser des politiques et des pratiques commerciales entre les Communautés Économiques Régionales (CER) ;

viii. L'instauration de la paix en faisant taire les armes pour mettre fin à toutes les guerres, aux conflits civils, à la violence sexiste, aux conflits violents et aux génocides ;

ix. La mise en œuvre du projet du barrage grand Inga qui devrait générer 43 200 MW d'électricité, pour soutenir les pools énergétiques Régionaux actuels et leurs services combinés ;

La création d'une Université Africaine virtuelle en ligne visant des programmes basés sur les TIC pour accroître l'accès à l'enseignement supérieur et à l'éducation permanente en Afrique par un grand nombre d'étudiants et de professionnels sur plusieurs sites.

Aussi, une attention particulière est portée sur l'alignement des priorités agricoles Régionales à l'agenda du Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA). Les impacts attendus de ce Programme africain sont, entre autres :

i. L'augmentation par les États des budgets dédiés au développement des activités agropastorales et halieutiques (au moins 10%) ;

ii. L'accroissement de la valeur ajoutée agricole et de la productivité des terres et du travail ;

iii. L'augmentation significative des revenus des producteurs et par ricochet de leurs conditions de vie ;

iv. L'amélioration de la sécurité alimentaire avec une baisse substantielle de la malnutrition tant chez les enfants que chez les adultes ;

v. La libre circulation des personnes et des biens, non seulement pour l'accès aux marchés, afin de tirer avantage des échanges entre les communautés économiques Régionales dans un contexte de ZLECAF.

Pour jeter les bases de la création d'un Marché Commun Africain des Produits Agricoles (MCAPA) des principes directeurs ont été formulés. Ceux-ci portent sur :

i. La suppression des barrières non-tarifaires qui entravent les échanges commerciaux ;

ii. L'adoption d'une politique commune sur la normalisation et le contrôle-qualité des biens et services entre les États membres ;

Les accords mutuels sur la liberté de transit dans les territoires pour les marchandises à

destination ou en provenance d'autres États membres.

C'est dans cette perspective que la CEEAC s'est aussi dotée d'une politique agricole commune (PAC) et son instrument de mise en œuvre qu'est le programme Régional d'investissement agricole, de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PRIASAN).

Chapitre 3. Bilan des politiques publiques dans la Région du Sud

Le bilan des politiques publique dans la Région du Sud en absence d'un précédent PRD va porter essentiellement sur la mise en œuvre de la Stratégie Nationale en vigueur au cours de la période 2010-2020, soit le DSCE. Il s'agira dans un premier temps d'évaluer la mise en œuvre de la politique publique à travers les interventions d'investissements publics dans la région tant à travers le budget d'investissement public de l'Etat qu'à travers les instruments spécifiques tels que le FEICOM et les programmes et projets. Dans un second temps le bilan portera sur l'impact des politiques sur les conditions de vie des bénéficiaires à travers l'évaluation de la matrice d'impact retenue dans le DSCE.

3.1 Évaluation de la mise en œuvre des politiques publiques

Pour l'atteinte des objectifs de la Vision 2035, le Gouvernement a mis en œuvre entre 2010 et 2020 une stratégie de croissance, une stratégie d'emploi, et une stratégie d'amélioration de gouvernance et de gestion stratégique de l'État. Certains éléments fondamentaux et transversaux ont été considérés comme essentiels pour la mise en route de ces stratégies dont : (i) les allégements importants sur les procédures de préparation et de passation des marchés ; (ii) le relèvement progressif de 20 à 30% (à l'horizon 2020) de la part de l'investissement public dans les dépenses totales de l'État ; (iii) l'affectation des ressources massives aux grands projets afin de trancher avec le saupoudrage généralisé de l'investissement public ; (iv) l'élargissement des options de politique économique en activant notamment toutes les possibilités d'usage de la politique monétaire ; (v) l'enrayement de la sous-consommation des crédits ; et (vi) la canalisation de l'aide publique vers les secteurs prioritaires de l'infrastructure routière.

3.1.1 Rappel des orientations du DSCE

3.1.1.1 Principales orientations

Le Gouvernement compte mettre en route une triple stratégie cohérente et intégrée. Elle se décompose en : (i) une stratégie de croissance, (ii) une stratégie d'emplois, (iii) une stratégie d'amélioration de la gouvernance et de la gestion stratégique de l'Etat. Certains éléments fondamentaux et transversaux peuvent être considères comme clés, et essentiels pour la mise en route de la stratégie.

(i) le Gouvernement compte relever progressivement de 20 à 30% (à l'horizon 2020) la part de l'investissement public dans les dépenses totales de l'Etat et l'encadrement de celui-ci pour qu'il donne lieu en grande partie à la construction d'infrastructures visibles. Il s'agit de fixer et de respecter des planchers en termes de pourcentage des crédits d'études, des crédits de travaux etc.

(ii) l'affectation de ressources massives aux grands projets d'investissements publics afin de trancher avec le saupoudrage généralisé de l'investissement public observé dans les dernières années et sur lesquels les rapports de mise en œuvre du DSRP, n'ont cessé de revenir tout au long de sa mise en œuvre. Cette mesure exprimera la détermination du Gouvernement à mettre en route des projets d'envergure et rassurera conséquemment les opérateurs économiques dans les cadres des contrats de partenariat envisagés, pour ces grands projets.

(iii) le Gouvernement entend également procéder à des allègements importants sur les procédures de marchés et la nature du contrôle budgétaire. Il compte pour ce dernier point mettre en œuvre et dans les délais annoncés l'ensemble des reformes nécessaire à l'entrée en vigueur effective du nouveau régime financier de l'Etat.

(iv) les autorités comptent élargir les options de politique économique en activant notamment toutes les possibilistes d'usage de la politique monétaire. L'Etat compte le cas échéant accroitre à des limites raisonnables sa Position Nette vis-à-vis du système financier (PNG) pour financer l'investissement public de soutien à la production.

(v) le Gouvernement entend aussi tout mettre en œuvre pour enrayer définitivement, l'absurde incapacité d'absorption des crédits régulièrement évoquée pour justifier la sous consommation des ressources par les administrations.

(vi) l'aide publique au développement (y compris les dons) sera désormais canalisée dans une large mesure (au moins 70%) vers les secteurs prioritaires de l'infrastructure routière pour le désenclavement des bassins de production, le soutien à la production agricole, et la construction des autres infrastructures de base et de service social notamment dans la santé et l'éducation. Dans l'esprit de la Déclaration de Paris, le Gouvernement, tout en assumant son rôle de Leadership, entend faire du DSCE le cadre de référence pour l'alignement des interventions des Partenaires.

3.1.1.2 Instruments de mise en œuvre

Le DSCE, outil principal d'orientation de la politique publique au Cameroun sur la décade 2010-2020 a été mis en œuvre à travers les orientations que la stratégie s'est fixée dans les matrices sectorielles, mais également à travers un certain nombre d'instrument, notamment :

- Les stratégies sectorielles et ministérielles ;
- Les schémas directeur sectoriels ;
- Les plans et programmes

La matrice d'actions prioritaires pour la mise en œuvre du DSCE annexée au document a constitué la synthèse des matrices sectorielles plus détaillées de programmation des interventions et de suivi de la mise en œuvre des sept stratégies sectorielles sur lesquelles reposait le DSCE.

3.1.2 Evaluation du Budget d'investissements publics exécuté dans la Région du Sud

3.1.2.1 Allocation des ressources du BIP

Au cours de la période 2016-2021 un total de 705,992 milliards de F CFA de crédits d'investissement public a été alloué à la Région du Sud. Cette allocation a connu une baisse substantielle entre 2016 et 2017 avant de suivre une dynamique haussière jusqu'en 2021, année au cours de laquelle elle a atteint 173,7 Milliards de F CFA.

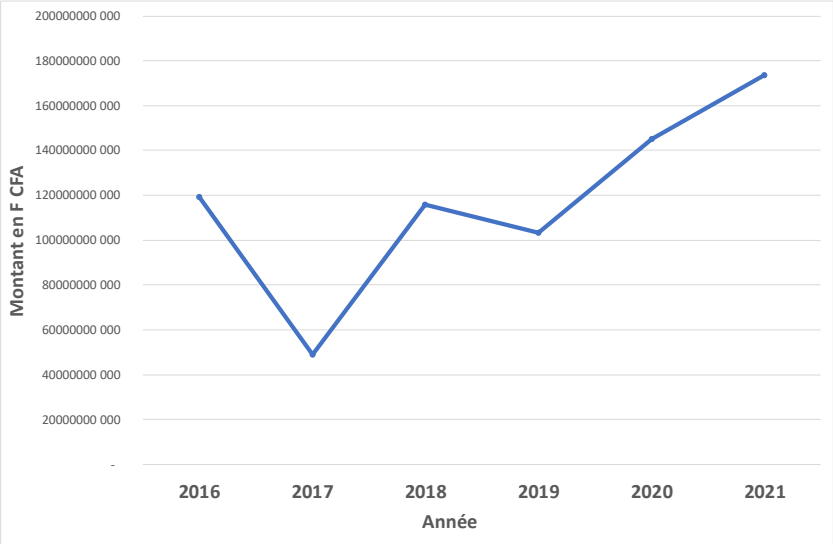

Figure 18 : Evolution des crédits du Budget d'investissement public alloués à la région du Sud entre 2016 et 2021

En moyenne, sur cette période, plus de 90% des crédits alloués étaient gérés par l'administration centrale, soit un total de 640 milliards de F CFA. Cette prépondérance des crédits à gestion centrale résulte principalement de la mise en œuvre d'un nombre important de grands dans la Région. On peut citer à titre d'exemple, le Ports en eau profonde de Kribi, l'autoroute Lolabé-Kribi, le barrage hydroélectrique de Memvele, le Barrage de Mekin… Les crédits transférés aux collectivités territoriales représentaient en moyenne 5% de l'allocation.

Tableau 51 : Répartition de l'allocation des crédits du BIP dans le Sud par modalité de gestion

Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL
Crédits BIP en F CFA	**119 191 714 110**	**48 768 380 807**	**116 003 376 800**	**103 348 896 749**	**144 976 306 840**	**173 703 844 300**	**705 992 519 606**
Délégation Automatique	**6,92%**	**4,78%**	**1,86%**	**2,13%**	**1,61%**	**1,13%**	**2,72%**
Délégation Ponctuelle	**1,28%**	**5,25%**	**1,42%**	**1,21%**	**1,52%**	**1,21%**	**1,60%**
Gestion Centrale	**88,09%**	**81,27%**	**93,09%**	**90,00%**	**91,71%**	**93,18%**	**90,71%**
Ressources transférées	**3,72%**	**8,70%**	**3,63%**	**6,66%**	**5,17%**	**4,48%**	**4,96%**

Suivant la répartition départementale, on notera que le département de l'Océan avec le Port en eau profonde de Kribi et l'autoroute Lolabe-Kribi a recu la part la plus importante des crédits d'investissement, notamment 46%. Il est suivi du Dja et Lobo, et la Vallée du Ntem avec respectivement 28% et 17%. Le département ayant la plus faible allocation est la Mvila qui n'a hébergé aucun grand projet. On notera qu'à la clôture des travaux du barrage de Memvele, la part de la Vallée du Ntem est descendue à moins de 3% à partir de 2020.

Tableau 52 : Répartition par département de la Région du Sud de l'allocation des crédits d'investissement public

ANNEE	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	Ensemble période
DJA ET LOBO	**34%**	**36%**	**16%**	**29%**	**26%**	**30%**	**28%**
MVILA	**15%**	**14%**	**6%**	**5%**	**3%**	**12%**	**9%**
OCEAN	**42%**	**18%**	**27%**	**37%**	**69%**	**54%**	**46%**
VALLEE DU NTEM	**9%**	**32%**	**51%**	**28%**	**1%**	**3%**	**17%**
TOTAL GENERAL	**119 191 714 110**	**48 768 380 807**	**116 003 376 800**	**103 348 896 749**	**144 976 306 840**	**173 703 844 300**	**705 992 519 606**

En ce qui concerne les allocations sectorielles, on notera que sur la période 2016-2021, près de 78% des crédits du BIP ont été alloué au secteur des infrastructures suivies du secteur des Industries et service, 10%. Cette très forte prépondérance du secteur des infrastructures résulte du grand nombre de grand projet développé dans ce secteur dans la Région du Sud. Il apparait que sur cette période à peine 1% des crédits ont été alloués au secteur de la Santé et 2% seulement à l'Education.

Bien que le développement des infrastructures a été identifié comme la priorité du DSCE, il n'en demeure pas moins que de très fortes disparités sectorielles ont été observées sur cette période en ce qui concerne l'allocation des ressources du budget d'investissement public.

Tableau 53 : Répartition suivant les secteurs de l'allocation des crédits d'investissement public dans Région du Sud

Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Ensemble
Total Crédits BIP	**119 191 714 110**	**48 768 380 807**	**116 003 376 800**	**103 348 896 749**	**144 976 306 840**	**173 703 844 300**	**705 992 519 606,00**
EDUCATION	**3%**	**4%**	**1%**	**2%**	**1%**	**1%**	**2%**
SANTE	**3%**	**1%**	**1%**	**1%**	**0%**	**0%**	**1%**
DEVELOPPEMENT SOCIAL ET EMPLOI	**0%**	**1%**	**0%**	**0%**	**0%**	**0%**	**0%**
CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	**2%**	**8%**	**3%**	**1%**	**0%**	**0%**	**2%**
DEVELOPPEMENT RURAL	**1%**	**2%**	**1%**	**1%**	**1%**	**1%**	**1%**
INDUSTRIES ET SERVICES	**1%**	**1%**	**0%**	**0%**	**20%**	**23%**	**10%**
INFRASTRUCTURES	**70%**	**75%**	**92%**	**91%**	**74%**	**71%**	**78%**
SOUVERAINETE ET GOUVERNANCE	**3%**	**4%**	**1%**	**4%**	**3%**	**3%**	**3%**
DEPENSES COMMUNES	**18%**	**4%**	**0%**	**0%**	**0%**	**0%**	**4%**

3.1.2.2 Exécution du BIP dans la Région du Sud

Sur la période 2015-2021, le taux d'exécution du BIP est resté assez appréciable, proche de 100% à l'exception de l'année 2020 où il s'est établit à 51%. Il faut noter qu'on observe un taux d'exécution aberrant en 2016, soit 149%, ceci en raison du décaissement important du projet du barrage Memvele, environ 65 milliards pour une prévision budgétaire de 2 milliards.

Figure 19 Evolution du taux d'exécution du BIP dans la Région du Sud entre 2016 et 2021

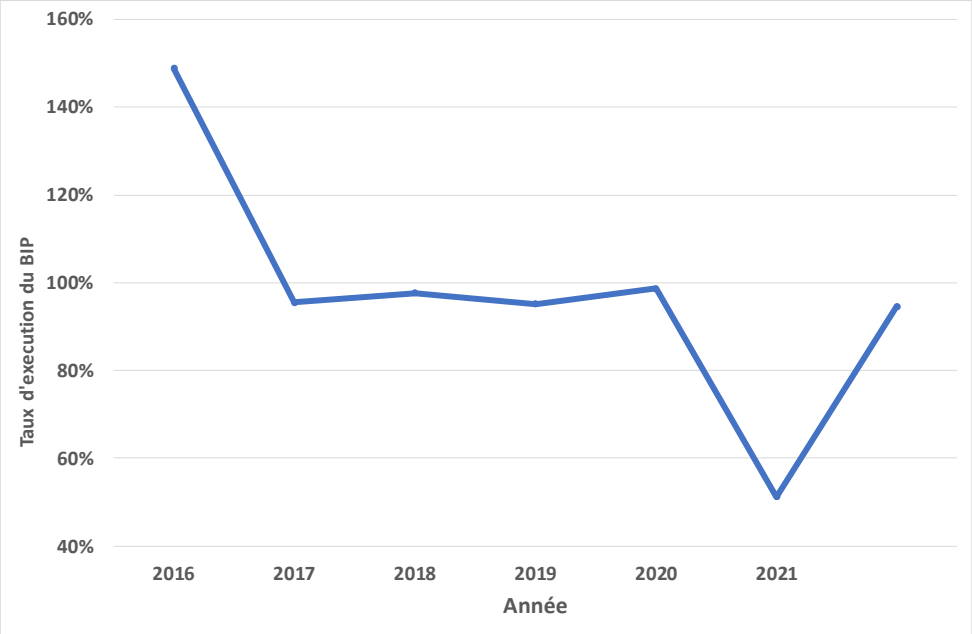

En évaluant l'exécution du BIP de la région suivant les départements, les performances restent très ambiguës en raison de la présence des grands projets dans la région qui enregistrent de très bonnes performance au cours de cette période. La Vallée du Ntem enregistre ainsi la meilleure performance dans l'ensemble avec la mise en œuvre conformément au calendrier du projet Memvele. Par contre, si on considère l'année 2021 au cours de laquelle la majorité des grands projets était achevée, on notera que la Vallée du Ntem a enregistré la moins bonne performance avec seulement 24% d'exécution du BIP. La meilleure performance a été enregistré dans le Dja et Lobo avec 70% suivi de l'Océan, 46% et la Mvila, 36%.

Tableau 54 : Evolution du taux d'exécution du BIP dans la région du Sud par département

Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Ensemble
DJA ET LOBO	72%	93%	57%	114%	102%	70%	85%
MVILA	97%	92%	83%	68%	91%	36%	72%
OCEAN	116%	98%	122%	85%	98%	46%	86%
VALLEE DU NTEM	673%	99%	100%	95%	81%	24%	146%
Total général	149%	96%	98%	95%	99%	51%	95%

Pour ce qui est de la performance du BIP suivant les secteurs de développement dans la Région du Sud, le secteur des infrastructures enregistre la meilleure performance, soit 102% suivi des

dépenses communes et de la culture/sports/loisirs avec respectivement 95% et 92%.

Tableau 55 : Taux d'exécution du BIP dans la Région du Sud suivant le secteur

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL
Taux Exécution BIP	149%	96%	98%	95%	99%	51%	95%
EDUCATION	96%	98%	79%	75%	77%	67%	85%
SANTE	95%	100%	53%	51%	83%	79%	83%
DEVELOPPEMENT SOCIAL ET EMPLOI	97%	75%	81%	73%	95%	74%	83%
CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	100%	100%	100%	38%	100%	96%	92%
DEVELOPPEMENT RURAL	93%	91%	47%	63%	78%	86%	76%
INDUSTRIES ET SERVICES	71%	74%	100%	86%	99%	2%	44%
INFRASTRUCTURES	171%	98%	99%	98%	100%	65%	102%
SOUVERAINETE ET GOUVERNANCE	91%	82%	68%	77%	71%	79%	79%
DEPENSES COMMUNES	100%	57%	51%	84%	75%	86%	95%

3.1.2.3 Gaps dans l'exécution du BIP

De façon global sur la période 2016-2021, et ce en raison des contreperformances de la région dans l'exécution du BIP, environ 38 milliards de F CFA ont été perdus en terme de mise en œuvre des investissements. Cette contreperformance est la plus marqué dans le département de l'Océan avec une perte d'environ 59 milliards suivi du Dja et Lobo, environ 31,9 milliards.

Tableau 56 : Volume de crédits perdu en milliards par la région du Sud suivant le département entre 2016 et 2021

Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL
DJA ET LOBO	-11, 2	-1, 2	- 8, 1	4,2	0,7	- 15 5	-31 2
MVILA	- 0,6	-0,5	-1,1	- 1,7	- 0,4	-13,9	-18, 3
OCEAN	8,0	-0,2	6,8	-5,9	-1,7 8	-51,4	- 44,4
VALLEE DU NTEM	62 ,0	-0,2 0	-0,2	-1,5	-0,3	-3,9	55,8
TOTAL GENERAL	58,2	-2,2	-2,7	-5,0	-1,8	-84,7	-38,2

Cette perte en terme de mise en œuvre des investissements publics correspondrait à environ 80 blocs salles de classe équipés, 48 centres de santé intégrés, 36 centres vétérinaires, 8087 microprojets générateur de revenus, 183 Km de bitume de route.

3.1.2.4 Mises-en œuvre des grands projets dans la Région

Censés transformer en profondeur son économie, le Cameroun est encore loin du compte dans la mise en œuvre de ses grands projets structurants planifiés sur la décennie 2010-2020. A fin 2020, le taux d'exécution moyen de ces infrastructures est de 47%.

En faisant la moyenne du taux d'exécution (47%) de ces « grands projets » de première génération, il est observable qu'ils sont loin d'être achevés comme le prévoyait le DSCE avec 2020 comme année butoir. Et au regard du taux de réalisation de certains de ces projets, les délais d'achèvement sont peu ou moins lointains. Ce retard affecte sans doute celui de la Région attend que l'achèvement pour certains et le début pour d'autres.

Tableau 57 : Projets réalisés dans la Région du Sud

Intitulé du projet	Coût (en milliard)	Taux de réalisation	Mottant alloué
Projet d'aménagement hydroélectrique de Memve'ele	380	85, 35	3,5
Projet de construction de l'autoroute Edéa-Kribi (Lot1), Kribi-Lolabé	226,5	88	31,7
Construction du port de Kribi (Phase 2) et du système d'alimentation en eau potable du port de Kribi et de ses dépenses	481	21	41
Projet de construction du Barrage de Mekin			
Projet de l'usine de montage des tracteurs			

3.1.2.5 Autres investissements publics dans la Région du Sud

- **Financement FEICOM**

Depuis sa création, le FEICOM a accordé à l'ensemble des Communes de la Région, 523 concours financiers d'un montant total de 50 665 509 485 Fcfa, soit 12,9% de l'enveloppe globale des financements, pour la réalisation de leurs projets.

Période	Nombre de concours financiers	Montant (Fcfa)	Valeur relative (%)
1985-1988	02	69 104 712	0,1
1989-1992	08	85 131 333	0,2
1993-1996	02	20 000 000	0,0
1997-2000	44	1 930 127 644	3,8
2001-2004	53	3 898 144 500	7,7
2005-2008	44	1 893 194 962	3,7
2009-2012	106	9 801 637 717	19,3
2013-2016	67	9 125 489 394	18,0
2017-2020	123	14 082 111 201	27,8
2021-Mai 2022	74	9 760 568 022	19,3
Total	**523**	**50 665 509 485**	**100,0**

Figure 20 : Evolution des financements accordés aux communes de la Région du Sud (Source : FEICOM , 2022)

Conformément au tableau ci-dessous, les Communes de Sangmélima, la Communauté Urbaine d'Ebolowa, les Communes de Meyomessala, d'Ambam et d'Ebolowa 2ème sont les 05 collectivités ayant reçu les enveloppes les plus importantes de financements.

Rang	Communes	Montant (Fcfa)	Valeur relative (%)
1.	Sangmélima	11 596 488 053	22,9
2.	Communauté Urbaine d'Ebolowa	3 650 421 711	7,2
3.	Meyomessala	3 019 932 030	6,0
4.	Ambam	2 826 682 122	5,6
5.	Commune d'Arrondissement de Ebolowa 2ème	2 434 810 011	4,8
6.	Mvengue	2 348 109 970	4,6
7.	Kye-ossi	1 979 747 763	3,9
8.	Mvangane	1 767 423 753	3,5
9.	Djoum	1 720 710 914	3,4
10.	Niete	1 448 785 494	2,9
11.	Akom II	1 448 102 204	2,9
12.	Communauté Urbaine de Kribi	1 337 909 302	2,6
13.	Zoetele	1 324 970 360	2,6
14.	Mintom	1 238 749 340	2,4
15.	Efoulan	1 123 672 647	2,2
16.	Ma'an	1 054 805 795	2,1
17.	Mengong	999 320 761	2,0
18.	Lolodorf	963 109 458	1,9
19.	Olamze	903 695 035	1,8
20.	Ngoulemakong	848 075 740	1,7
21.	Bipindi	745 223 826	1,5
22.	Commune d'Arrondissement de Ebolowa 1er	726 658 533	1,4
23.	Commune d'Arrondissement de Kribi 1er	670 476 361	1,3
24.	Oveng	637 665 303	1,3
25.	Biwong-bane	637 238 683	1,3
26.	Campo	631 191 061	1,2
27.	Meyomessi	611 168 999	1,2
28.	Commune d'Arrondissement de Kribi 2ème	512 159 416	1,0
29.	Biwong-Bulu	509 556 875	1,0
30.	Bengbis	475 544 076	0,9
31.	Lokoundje	473 103 889	0,9
Total		**50 665 509 485**	**100,0**

Figure 21 : Financement des communes de la Région du Sud pour la période 1977 à 2022 (Source : FEICOM , 2022)

- **Répartition des financements par secteurs et domaines**

En ce qui concerne la répartition des concours financiers par secteur comme l'illustre le graphique ci-dessous, il en ressort que celui des

"Infrastructures" a obtenu la plus grosse enveloppe des financements, soit 36 154 416 361 Fcfa. Les secteurs "Industries et Services" et "Éducation" suivent avec des enveloppes respectives de 7 127 404 761 Fcfa et de 3 566 341 796 Fcfa.

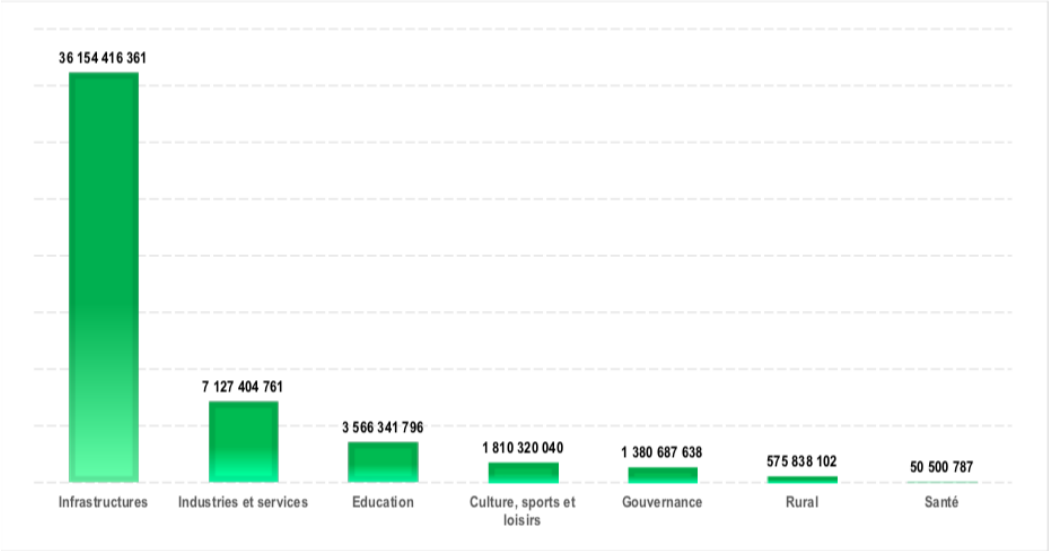

Figure 22 : Répartition des financement accordés aux Communes de la Région du Sud par secteur d'activités de 1977 à 2022

S'agissant de la répartition par domaine, comme l'illustre le tableau ci-après, les "Bâtiments abritant les services locaux" viennent en tête avec un montant de 14 869 413 665 Fcfa. Il est suivi par les domaines " Eau et assainissement " et " Électrification ", avec respectivement des enveloppes de 7 002 550 623 Fcfa et de 5 454 731 637 Fcfa.

Secteurs	Domaines	Nombre de concours financiers	Montant (Fcfa)	Valeur relative (%)
Infrastructures	Bâtiments abritant les services publics locaux	99	14 869 413 665	29,3
	Eau et assainissement	71	7 002 550 623	13,8
	Électrification	35	5 454 731 637	10,8
	Entretien routier et ouvrages d'art	14	3 621 387 959	7,1
	Logements sociaux	10	2 697 960 732	5,3
	Matériel roulant ou engins de génie civil	64	1 952 532 928	3,9
	Affaires foncières	02	328 016 840	0,6
	Transports	04	128 236 646	0,3
	Télécommunications	04	99 585 331	0,2
Industries et services	Marchés	18	4 901 823 586	9,7
	Tourisme	15	2 198 017 675	4,3
	Industries	02	27 563 500	0,1
Education	Éducation de Base	33	3 136 165 793	6,2
	Enseignements secondaires	04	430 176 003	0,8
Culture, sports et loisirs	Culture	12	1 469 518 346	2,9
	Sports et Loisirs	05	340 801 694	0,7
Gouvernance	Fonds de contrepartie communale	45	930 481 304	1,8
	Appui au fonctionnement	13	248 453 714	0,5
	Missions d'études et de coopérations	56	201 752 620	0,4
Rural	Foresterie et transformation du bois	04	316 583 155	0,6
	Protection de l'environnement	06	175 000 000	0,3
	Agriculture	03	44 968 450	0,1
	Élevage	02	39 286 497	0,1
Santé	Santé	02	50 500 787	0,1
Total		**523**	**50 665 509 485**	**100,0**

Figure 23 : Répartition des financement accordés aux Communes de la Région du Sud par secteur et par domaine d'activités de 1977 à 2022.

- **Financement PNDP**

Les projets financés par le PNDP sont les suivants :

- 158 microprojets financés pour un montant total de 1 745 119 007 FCFA ;
- Paiement études de faisabilité des microprojets : 44 943 381 FCFA ;
- Élaboration/ actualisation de 29 PCD : 361 074 115 FCFA ;
- Plan de développement des Peuples Pygmées : 291 442 540 FCFA,
- Prises-en charge dégressive de 03 cadres Communaux : 6 480 000 FCFA.

3.2 Évaluation de l'impact des politiques publiques sur les conditions de vie

3.2.1 SANTÉ ET NUTRITION

Tableau 58 : Evaluation du DSCE dans le SUD, secteur santé et nutrition

N°	INDICATEURS	Cible	Niveau de référence		National		Région du Sud	
			Valeur	Année	Valeur	Année	Valeur	Année
1	Ratio Médecins/100.000 habitants	1 Médecin/10.000 hbts					0,7 Médecin/10.000 hbts	2021
2	Prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants < 5 ans		4,60%	2018	11%	2018	4,6	2018
4	Taux de couverture vaccinale		67,80%	2018	52%	2018		2018
5	Taux de mortalité infanto juvénile	moins de 50 pour mille			80‰	2018		2018
6	Taux de mortalité infantile	moins de 25 pour mille			48‰	2018		2018
7	Proportion d'enfant d'un an vacciné contre la rougeole	87,40%	2018		65%		70,6	2018
8	Taux de mortalité maternelle (en pour 100 000 naissances)	325,6	782 décès pour 100 000 naissances vivantes	2011	464 décès pour 100 000 naissances vivantes	2018		2018
9	Taux d'insuffisance pondérale infantile (%)	0%	11%	2018	11%	2018	6,5	11/2014
10	Pourcentage d'accouchement assisté par un personnel qualifié		83,30%	2018	69%	2018	83,3	2018
12	Taux de prévalence du VIH/SIDA (15 à 49 ans)	<5,5%	5,80%	2018	2,70%	2018	6,1% F ; 5,5% H	2018
14	Taux de prévalence du paludisme chez les enfants de moins de 6-59 mois		33,40%	2018	24,00%	2018	33,4%	2018

Au plan de la santé, le Cameroun a opté pour l'accès universel aux services de santé de qualité à toutes les couches sociales à l'horizon 2035. Les principes directeurs devant guider les actions en matière de santé se déclinent comme suit :

- équité territoriale dans l'accès aux services ;
- qualité des services en conformité aux normes et standards nationaux et internationaux ;
- participation et partenariat pour la santé avec l'implication des Collectivités territoriales décentralisée (CTD) et des partenaires au développement (PTF, OSC, secteur privé, etc.)
- redevabilité, transparence et contrôle social renforcés ;
- gestion axée sur la performance à travers l'optimisation de la chaîne PPBS (planification – programmation - budgétisation - suivi/évaluation).

Les objectifs de la stratégie du secteur de la santé (SSS) au Cameroun (2016-2027) sont ceux de :

- réduire la létalité hospitalière et communautaire des maladies prioritaires transmissibles et non transmissibles, la mortalité maternelle et infanto-juvénile ;
- réduire l'incidence et la prévalence des maladies transmissibles à l'horizon 2027 ;
- réduire les couts à charge et les paiements directs des ménages à travers une politique de financement équitable et durable.

Les stratégies devant concourir à l'amélioration du bien-être dans la promotion de la santé reposent, entre autres, sur :

- l'amélioration de l'hygiène du milieu (Eau, hygiène, et assainissement) ;
- le renforcement des actions de prévention contre la pollution des sols, de l'eau et de l'air ;
- la promotion de bonnes habitudes alimentaires et nutritionnelles ;
- la lutte contre le tabagisme, l'abus d'alcool et la consommation des substances illicites ;
- le renforcement de la pratique des Activités Physiques et Sportives.

Pour la prévention de la maladie, l'État s'est engagé à :

- renforcer la prévention du Paludisme ;
- améliorer la prévention des maladies évitables par la vaccination ;
- renforcer la préparation et de la riposte face aux épidémies et aux évènements majeurs de santé publique.

La prise en charge devrait être améliorée par :

- l'accueil des usagers et la qualité des soins et des services dans les structures sanitaires ;
- l'accessibilité financière et culturelle aux soins et aux services en ciblant prioritairement les populations les plus vulnérables et les districts les plus défavorisés ;
- l'offre infrastructurelle (construction/réhabilitation/extension des structures de santé selon les normes) ;
- la qualité et de la disponibilité des médicaments et autres produits pharmaceutiques.

Dans la Région du Sud, on dénombre 287 formations sanitaires inégalement réparties dans le territoire, majoritairement constituées de centres de santé (76 %). La Région compte au total 957 personnels de santé, majoritairement constitués d'infirmiers et d'aides-soignants (47,74 %). Quoique ses ratios de personnel de santé par habitant3 soient supérieurs aux moyennes nationales[4], ils sont encore inférieurs aux ratios recommandés par l'OMS.

Les premières causes de morbidité sont le paludisme (69 %) et la fièvre typhoïde (15%). Les principales causes de décès sont d'ordre néonatal (60%) et le paludisme (20%).

La couverture santé universelle n'est pas à portée et elle est particulièrement faible auprès des groupes vulnérables.

Deux catégories de personnel sont mobilisées dans les formations sanitaires publiques. Un personnel relevant du ministère de la Santé et une catégorie dite de personnel local recruté par les Communes. Au regard des compétences transférées aux CTD, ce personnel local devrait être cogéré par l'État et les Communes ou la Région. En effet, l'État met à la disposition des CTD des autorisations de dépenses (cartons) pour rétribuer ce personnel local. Du fait de certaines distorsions ou de la faible maitrise de la chaine PPBS, les ressources financières ne sont pas toujours mobilisées à temps par les Communes engendrant des retards criards dans le règlement des salaires de ce personnel. Ceci pourrait en partie expliquer les problèmes d'absentéisme ou de démissions, souvent en vagues, dans les formations sanitaires dans les zones enclavées. Néanmoins, on peut tout de même relever un début de collaboration fructueuse entre le Conseil Régional et la délégation Régionale pour mieux coordonner les interventions dans le secteur de la santé.

Quoique fortement dépendant du financement de la Banque Mondiale, le financement basé sur la performance pour améliorer la couverture de la santé universelle connait un succès mitigé. Quand bien même la qualité des soins s'est significativement améliorée dans la majorité des formations sanitaires, le faible niveau d'enrôlement des groupes vulnérables du secteur informel reste une préoccupation.

---

3 Médecin : 0,9/10.000 hbts ; Infirmiers : 5,4/10.000 hbts
4 Médecins : 0,7/10.000 hbts ; Infirmiers : 4/10.000 hbts)

On peut résumer les problématiques de santé en parlant d'un sous-équipement en termes de formations sanitaires accessibles pour les populations aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain, même si en milieu urbain la multiplication des formations privées tend à compenser le manque de capacités d'accueil des centres publics. On doit également souligner le manque de personnels (aggravé par l'absentéisme chronique dans certaines formations) et tout particulièrement le manque de personnels spécialisés. Enfin, beaucoup de centres sanitaires sont mal équipés, mal entretenus et ne sont pas en mesure de fournir des prestations de bon niveau. Pour les populations les plus vulnérables, l'accès aux soins de santé reste un problème. Certaines formations sanitaires disposant pourtant d'un plateau technique relevé sont parfois sous-utilisées ce qui dénote une carte sanitaire inadéquate.

Il n'existe pas de système de référence et contre référence des patients pour optimiser les ressources humaines et matérielles d'une part et favoriser l'apprentissage entre le personnel de santé d'autre part.

3.2.2 ÉDUCATION FORMATION PROFESSIONNELLE ET ALPHABETISATION

Tableau 59 : Evaluation du DSCE dans le SUD, secteur Education, formation professionnelle et alphabétisation

N°	INDICATEURS	Cible	Niveau de référence		National		Région du Sud	
			Valeur	Année	Valeur	Année	Valeur	Année
1	Taux d'achèvement dans le primaire (% du groupe d'âge correspondant)	95%			72%	2011		
2	Proportion d'élèves dans les filières scientifiques et techniques du secondaire (%)	16,50%					0,4%	20/2021
3	Proportion d'étudiants dans les filières scientifiques et techniques (%)		14,50	2019				
4	Ratio fille/garçon dans l'enseignement (primaire)		1	16/2017				
5	Ratio fille/garçon dans l'enseignement (secondaire)		0,88	16/2017				
6	Ratio fille/garçon dans l'enseignement (supérieur)							
7	Ratio élèves / salle de classe primaire		166	2020				
8	Ratio élèves / salle de classe secondaire							
9	Ratio élèves / salle de classe supérieur							
10	Ratio élèves / maître primaire		43	2020				
11	Ratio élèves / enseignant dans le secondaire		17 pour le secondaire général public et 8 pour le secondaire technique public	2020				
13	Taux brut de scolarisation au primaire		94,70%	16/2017			95,8	2014
14	Taux brut de scolarisation des filles au primaire		103%	2016				
15	Taux de réussite au Baccalauréat de l'enseignement général		44,29%	2020				
16	Taux de réussite au Baccalauréat commercial		42,97%	2020				
17	Taux de réussite au Baccalauréat industriel		59,06%	2020				

Les réformes du système éducatif et de formation professionnelle voulues par le Gouvernement devraient aboutir à :

- un enseignement fondamental de qualité couvrant le cycle primaire et le premier cycle du secondaire ouvert au plus grand nombre d'enfants de 6 à 15 ans ;
- un enseignement secondaire de deuxième cycle de qualité reposant sur un équilibre dynamique entre l'enseignement général et l'enseignement technique, et préparant aux études supérieures dans les filières prioritaires pour le développement d'une économie appelée à s'industrialiser davantage ;
- une formation professionnelle reposant sur un dispositif modernisé et considérablement renforcé pour pouvoir dispenser aux élèves des savoir-faire requis sur le marché de l'emploi et préparant les bénéficiaires à la création d'emplois ;
- un enseignement universitaire professionnalisé ;
- une formation continue étendue et doublée d'un système de valorisation des acquis de l'expérience;
- la maîtrise réelle des effectifs indispensables pour garantir la qualité de l'enseignement.

L'accès à l'éduction est inégal entre les différentes zones de la Région du Sud avec une nette prédominance de l'enseignement général sur l'enseignement technique et professionnel. Le personnel d'enseignement est globalement insuffisant et peu formé, et les équipements sont souvent insuffisants ou peu entretenus.

L'État et certaines élites contribuent à l'éducation par leurs différentes donations et à l'intégration de toutes les communautés notamment les peuples autochtones. Toutefois, les différents ordres d'enseignements et de formation connaissent des contraintes et des problèmes:

- la maitrise insuffisante de la carte scolaire, voire la création anarchique des établissements (plus de 50 établissements publics d'enseignement secondaire ont en réalité moins de 50 élèves) engendrant un encadrement insuffisant des apprenants ;
- les enseignements sont plus théoriques que pratiques dans les établissements d'enseignement technique du fait du manque d'équipements, de matériels didactiques appropriés et de formateurs spécialisés ;
- l'absentéisme et la démotivation du personnel dans les différents ordres d'enseignement dues à une gestion inadéquate du personnel enseignant ;
- une offre insuffisante et inadéquate de formations aux métiers porteurs par les centres de formation professionnelle pourtant agréés ;
- la déscolarisation des garçons et des jeunes filles respectivement due au phénomène des mototaxis d'une part et à la sexualité et aux maternités précoces, d'autre part.

3.2.3 EMPLOI

Tableau 60 : Evaluation du DSCE dans le SUD, secteur Emploi

N°	INDICATEURS	Cible	Niveau de référence		National		Région du Sud	
			Valeur	Année	Valeur	Année	Valeur	Année
1	Taux de chômage élargi		0,1	2010			4,7	2014
2	Taux de chômage des 15 ans et plus (BIT)		7,90%	2010			10,1%	2014
3	Taux d'activité		54,30%	2010				
4	Taux de sous-emploi visible		13,50%	2010	18,60%	2021	15,9%	2014
5	Taux de sous-emploi invisible		40,60%	2010	49,3%,	2021	60,2%	2014
6	Taux de chômage des 15-24 ans						3%	2014
7	Pourcentage des enfants < 14 ans exerçant une activité économique		70,80	2010	63%	2021		

La situation nationale de l'emploi est caractérisée par un sous-emploi et la prolifération du secteur informel qui emploie environ 90% de la population. En milieu urbain, le manque de perspectives d'emploi pour les jeunes à travers le phénomène de mototaxi reste une préoccupation pour les dirigeants et les parents.

Le FNE, bras séculier de l'État pour la politique de l'emploi, s'investit dans la Région pour l'insertion des jeunes à travers son réseau d'agences. En dépit de ses programmes de formation et d'insertion, force est de reconnaitre que l'engouement des jeunes à saisir les opportunités qu'offrent les activités agricoles et les métiers porteurs de la Région reste faible. Ils sont plus enclins à embrasser des activités liquides (transport en moto, coiffure, petit commerce) et des emplois à col blanc dans la fonction publique ou les forces armées ; culture qui est souvent entretenue par une certaine élite.

Le MINEFOP est la tutelle des SAR-SM et des centres de formation professionnelle agréés qui devaient pourvoir aux besoins du marché du travail. Cependant, l'offre de formation de ces structures n'est pas toujours en adéquation avec les besoins dans les métiers porteurs[5]. Quand bien même ces centres se positionnent sur ces créneaux, les formations restent souvent plus théoriques que pratiques faute d'un plateau technique et de matériel didactique adéquats. Certains centres, à l'instar du centre d'excellence de formation aux métiers basé à Sangmélima, sont une exception à la règle par la qualité de la formation, mais ils sont paradoxalement en situation de quasi-sous-effectif.

Plusieurs projets gouvernementaux d'insertion dans le secteur agricole (Programme d'Appui à la rénovation de la formation agropastorale (AFOP), ACEFA et PEA-Jeunes) s'investissent dans la formation, le conseil et l'insertion des jeunes dans les métiers agropastoraux. D'autres projets comme celui de la Communauté Urbaine d'Ebolowa et du FNE (USEP) se positionnent sur les emplois urbains. Sur un autre plan les Centres multifonctionnels des Jeunes (CMPJ) incubent les entreprises des jeunes. Au regard de la modicité des budgets mobilisés, les impacts en termes de nombre de bénéficiaires de ces interventions restent limités.

Le développement de la zone industrialo portuaire de Kribi, les grands chantiers routiers, ferroviaires, portuaires, énergétiques, fibre optique les grands projets d'exploitation, les projets d'industrialisation, et tous les besoins induits en termes de logements, d'éducation, de santé, d'alimentation, de services sociaux, sportifs, culturels, touristiques engendreront tout à la fois

5 Transport et logistique, maintenance d'engins lourds, mécanique, transformation du bois, activités agropastorales et halieutiques, BTP, TIC, tourisme, mines, transport de l'énergie électrique, énergies renouvelables…

des opportunités d'affaires pour les artisans, les commerçants, les transporteurs, et des opportunités d'emplois pour tout le monde, et en particulier pour les jeunes et les femmes.

Toutefois, si rien n'est fait, on pourrait assister à un déséquilibre réel entre le nombre de demandeurs d'emploi et l'offre formelle. Jusqu'ici, la grande majorité des emplois de la Région du Sud reste dans l'informel, que ce soit en ville ou dans les campagnes. Les emplois formels et décents sont peu nombreux en dehors de la fonction publique et des grandes entreprises.

La tendance démographique est pratiquement au triplement de la population de la Région d'ici 2035 (endogène et exogène) avec une forte concentration sur la zone de Kribi, et dans une moindre mesure sur Kye Ossi et Olamze ; ce qui fera accroitre les besoins en denrées alimentaires. Mais on note tout de même que l'insertion des jeunes aux métiers agricoles et ruraux n'est pas suffisamment incitative, parce qu'il leur est difficile d'accéder à la terre, d'accéder à l'autonomie financière et entrepreneuriale, d'accéder à la connaissance et à la maitrise des savoir-faire pour des cultures répondant à la demande urbaine moderne. L'activité agricole est par ailleurs une agriculture d'autosubsistance et très peu marchande.

Comme le relève le document de stratégie nationale 2020- 2030, le secteur rural est caractérisé par la prédominance des Exploitations Familiales Agricoles (EFA) dont les capacités de production sont limitées par le faible accès au crédit et aux intrants (engrais, semences améliorées, services vétérinaires de qualité, technologie, etc..), l'utilisation des techniques rudimentaires et artisanales, l'enclavement de certains bassins de production conduisant à d'importantes pertes post-récolte, ainsi que le vieillissement des populations rurales.

La stratégie promue est celle d'une agriculture compétitive avec une augmentation significative de la productivité des facteurs, d'une part, et d'une agriculture qui améliore non seulement la sécurité alimentaire mais génère des revenus et des emplois supplémentaires dans l'économie, d'autre part. Cette agriculture dite de seconde génération devrait pouvoir aussi impacter positivement les filières industrielles, notamment l'agro-industrie.

3.2.4 ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

Tableau 61 : Evaluation du DSCE dans le SUD, secteur Environnement et cadre de vie

N°	INDICATEURS	Cible	Niveau de référence		National		Région du Sud	
			Valeur	Année	Valeur	Année	Valeur	Année
1	Proportion de la population ayant un accès durable à une source d'eau meilleure qualité	75%	74,60%	16/201				
2	Taux de pauvreté (%)	28,70%	34,10%	16/207	37,50%	2014		
3	Source d'approvisionnement en eau dans une Source améliorée				74,90%	2018	54,9	2016
4	Proportion de la population ayant un accès durable à un système d'assainissement meilleur				34,20%	2014		
5	Pourcentage des ménages ayant des latrines aménagées fonctionnelles		26,40%	2016	29,90%	2014		
6	Proportion de la population ayant un accès durable à des installations sanitaires améliorées		28,70%	2016	57,90%	2018		
7	Proportion des ménages disposant d'un poste TV		45,6% national. 87,8%	2018	76,70%	2018		
8	Pourcentage des ménages utilisant des combustibles solides (bois et dérivés)		72,70%	2016	61,50%	2018		
9	Taux d'inflation	<3%	1,30%	2010	2,50%	2020		
10	Proportion de la population habitant des logements en mur Béton/parpaing/briques cuites		55,30%	2016	44,90%	2014	60%	2016
11	Proportion de la population habitant des logements en toiture Tôle/tuile		98,10%	2016	77,50%	2014		
12	Proportion de la population habitant des logements en revêtement du sol du logement en ciment		60,50%	2016	52,30%	2014		

3.2.5 INFRASTRUCTURES ET ÉNERGIE

Tableau 62 : Evaluation du DSCE dans le SUD, secteur infrastructure et énergie

N°	INDICATEURS	Cible	Niveau de référence		National		Région du Sud	
			Valeur	Année	Valeur	Année	Valeur	Année
1	Linéaire des routes bitumées (km)		1310	2022			46%	2022
2	Pourcentage de routes bitumées en bon état							
3	Linéaire des routes en terre		9936	2022			54%	2022
4	Nombre de nouveaux ménages électrifiées		36029	2019	1184370	2017		
5	Nombre de ménages électrifiés		59,6%	2016				
6	Nombre de nouveaux ménages alimentés en eau potable							

- **Transport et logistique**

Le transport interurbain des personnes est assuré pour l'essentiel par des entreprises structurées. L'essentiel des grumes et sciages de la Région et des pays voisins destinés à l'exportation transite par Yaoundé, faute d'un axe bitumé reliant Ebolowa à Kribi, ce qui réduit les possibilités de retombées économiques en termes d'hébergement ou de restauration et de divers services d'entretien mécanique sur cet axe.

Plus de deux ans après son entrée en production, le port en eau profonde de Kribi connait une montée en puissance de ses activités avec un chiffre d'affaires mensuel de plus de 10 milliards F CFA. Cette infrastructure portuaire offre d'importantes opportunités économiques en termes de sous-traitance dans les domaines de l'électricité, du froid et de la climatisation, de la conduite et de la maintenance des engins lourds, de la soudure, de la fabrication mécanique, du gardiennage et de la restauration.

- **Economie numérique**

Dans un contexte de crise sanitaire mondiale avec des restrictions de mobilité des personnes, les NTIC offrent de nombreuses perspectives de digitalisation (e-commerce, e-learning, e-gouvernance, e-Banking…) qui requièrent des infrastructures de qualité. Cependant, la faible connexion au réseau internet et le coût élevé des services offerts par les opérateurs de la téléphonie mobile et autres fournisseurs d'accès internet (FAI) restent une préoccupation. Au 31 Décembre 2020, la Région du Sud comptait une douzaine de FAI[6]. La réduction du fossé en matière d'accès au numérique entre le milieu rural et la ville reste un défi majeur.

Sur un autre plan, les NTIC offrent de réelles opportunités en matière d'enseignement à distance. La formation à distance apparait donc comme une solution idoine aux besoins en formation des jeunes, mais aussi des moins jeunes. Il est question ici d'aborder l'accès à la formation à distance pour toutes les catégories de formation, et tous les niveaux, depuis l'école primaire jusqu'à l'université, en passant par les formations secondaires générales et techniques, et les formations professionnelles.

- **PME-Artisanat**

Plus de 90 % PME formalisées sont des TPE et majoritairement du secteur tertiaire (petit commerce, vente de boisson, restaurant, hébergement, quincaillerie, transport, services divers…). Les activités de transformation (boulangerie, production de jus, vannerie, sculpture,

[6] GOSAT, TS2; RINGO, CAMTEL, CREOLINK, SPACE X, ORANGE CAM,ONE WEB, MTN, YOOMEE, JTI et AFRIKANET.COM

couture, teinture) sont marginales. Dans l'ensemble, le tissu économique de la Région du Sud reste faible ; et ceci est principalement dû à la conjonction de plusieurs facteurs que sont la faible densité de la population, d'une part, et la culture locale qui préfère un travail salarié dans la fonction publique ou les forces armées, d'autre part.

- **Mines et industries**

La Région du Sud est caractérisée par deux pôles de développement minier potentiels. Le premier est centré sur les villes de Djoum, Mintom et Sangmélima et axé sur les grands gisements de fer de Nkout et Mballam (Est, convention d'exploitation signée début septembre 2022), en plus des exploitations artisanales d'or à Mintom. Ajoutons également le potentiel que représente le gîte de calcaire au nord de Mintom pour la production de ciment. Le second pôle est centré sur les villes de Lolodorf, Bipindi, Akom 2 (convention d'exploitation signée) et Ma'an et davantage axé sur l'exploitation des minéraux industriels et matériaux de construction et leur valorisation, avec toujours un fort potentiel sur le fer. L'annonce a été faite fin mars 2022 du lancement de la construction du chemin de fer minéralier entre Nabeba (Nord Congo) et Lolabe pour 600 km en double voie et le lancement de la construction du terminal minéralier du PAK pour une capacité de 125 Millions de Tonnes par an, et début septembre 2022 de la signature de la convention d'exploitation du gîte de Mbalam par le même consortium Sino-camerounais.

L'essentiel de l'activité minière relève du secteur informel et de la mine artisanale. L'exploitation minière artisanale existe dans les localités de Bipindi, Lolodorf, Akom II, Mintom, Ebolowa, Sangmélima, Biwong Bulu. Afin d'optimiser l'impact des activités minières au Cameroun, le Gouvernement a mis en place le Cadre d'Appui et de Promotion de l'Artisanat Minier (CAPAM) ayant pour mission d'encadrer et de promouvoir les artisans miniers sur le plan technique et de canaliser leur production vers les circuits formels.

Le tissu industriel reste très faible (220 unités au Sud sur les 10.456 unités de l'ensemble du pays), avec une nette prédominance des entreprises manufacturières, suivi des entreprises du secteur des constructions (28/706). La SNH et son partenaire PERENCO, regroupé au sein de l'Association SANAGA SUD, ont mis en production les réserves de gaz naturel du champ on shore Sanaga Sud (bassin de Douala/Kribi-Campo), opéré par PERENCO en vue d'alimenter la centrale électrique d'une puissance initiale de 216MW construite à Kribi par la société KPDC (Kribi Power Development Company), opérateur électrique.

L'évolution favorable des cours mondiaux des produits miniers (fer, cobalt/Nickel, Bauxite, pétrole, gaz naturel) constitue le facteur le plus déterminant des investissements de production, de transformation et des infrastructures connexes qui sont envisagés pour la Région du Sud.

3.2.6 DÉVELOPPMENT RURAL

Tableau 63 : Evaluation du DSCE dans le SUD, secteur développement rural

N°	INDICATEURS	Cible	Niveau de référence		National		Région du Sud	
			Valeur	Année	Valeur	Année	Valeur	Année
1	Production des principaux produits agricoles et forestiers d'exportation (Bois)		20 852 548 M^3	2012				
2	Production des principaux produits agricoles et forestiers d'exportation (Cacao)		17500 Tonnes	2012				
3	Production des principaux produits agricoles et forestiers d'exportation (Café)		22000 t	2012				
4	Production des principaux produits agricoles et forestiers d'exportation (Banane)		593 133t	2010				
5	Production des produits halieutiques (Poissons)		9 417,5 t	2011				
6	Production des produits halieutiques (Crustacées)		756,8t	2011				
7	Production des principales cultures vivrières (Tubercules)		766 347t	2010				
8	Production des principales cultures vivrières (Céréales)		134 129 t	2010				
9	Nombre d'écoles / centre de formation professionnelle aux métiers du monde rural		00	2010				

- **Agriculture**

La majeure partie des exploitations est composée des exploitations familiales agropastorales (EFA) conduites sur de petites surfaces avec essentiellement de la main d'œuvre familiale et dotées de moyens de production rudimentaires. Le vieillissement des actifs agricoles combiné au faible recours aux intrants agricoles est l'une des causes de la faible productivité des activités agropastorales.

Trois groupes d'acteurs majeurs assurent la fonction de production végétale :

- les agro-industries dans la culture du palmier à huile (Socapalm), l'hévéaculture (Hevecam), Sudcam et Ruber Cam), le cacao (Atlantic Cocao) et l'ananas (Rock farm, Ferme du Sud), dont la production est tournée vers la transformation et l'exportation, et leurs résultats ont une incidence positive sur la balance commerciale du Cameroun ;
- les moyens et grands planteurs, qui ont potentiellement la capacité de mobiliser des moyens techniques et financiers conséquents pour porter l'agriculture de seconde génération à des niveaux de productivité élevés, mais qui n'en ont souvent la capacité technique ;
- les exploitations familiales agricoles qui assurent la mise en valeur de 90 % des superficies cultivées et donc l'alimentation de la majeure partie de la population. Les techniques culturales restent souvent traditionnelles, peu productives et avec des pratiques de défriche - brûlis.

Les exploitations familiales agricoles recouvrent l'ensemble des productions vivrières de chaque terroir : banane plantain, racines et tubercules sont associées à la culture du cacao, du palmier à huile et d'arbres fruitiers. L'élevage des petits ruminants et des volailles de case en divagation est associé. Les producteurs maraîchers sont localisés autour des ceintures urbaines.

- **Pèche et pisciculture**

Avec ses nombreux plans d'eaux et sa façade maritime, la Région offre de grandes potentialités pour le développement des activités piscicoles et aquacoles. Par ailleurs, la demande nationale en produits halieutiques est en nette augmentation. De nombreux pisciculteurs dans les départements de Mvila et du Dja & Lobo sont confrontés aux difficultés d'approvisionnement en alevins. Les stations d'alevinage publiques existantes ne satisfont pas les besoins des pisciculteurs.

La pêche est une activité essentielle sur le littoral maritime, en particulier dans le département de l'Océan. Mais, avec la forte croissance de la demande en produits halieutiques, le Cameroun est d'ores et déjà fortement déficitaire, et l'activité de pêche très insuffisante pour satisfaire la

demande actuelle, et a fortiori future. Il est clair par ailleurs qu'une trop forte augmentation des capacités de pêche ne pourrait engendrer très rapidement que l'épuisement accéléré de la ressource maritime. On assiste de tous temps à des pêches illégales dans les eaux territoriales camerounaises par les industriels internationaux, qui contribuent grandement à la dégradation des fonds marins et à la baisse de la ressource. Ceci est en partie dû au manque de moyens de surveillance des garde-côtes et à l'incapacité d'obtenir réparation pour les dommages subis.

3.3 Défis et leçons apprises

3.3.1 Problématiques principales de la Région

✓ **La croissance démographique** est très variable selon les villes et les départements de la Région du Sud, la zone de Kribi et la zone frontalière de Kye-Ossi connaissant les croissances les plus fortes, soit les deux zones ouvertes vers l'extérieur. Mais globalement, la Région du Sud reste peu urbanisée, avec 3 villes qui regroupent 78% de la population urbaine. Les projets de construction d'infrastructures portuaires, routières et énergétiques ainsi que d'exploitation des ressources minières, pétrolières et gazières engendreront une explosion démographique qu'il conviendrait d'assumer aux plans d'une part de l'offre des services sociaux de base et d'équipements collectifs et d'autre part de la mitigation de dérives sociales liées aux afflux sociaux.

✓ Au plan de **la décentralisation et de la gouvernance locale**, le processus de décentralisation avance au rythme timide des compétences et ressources transférées. Ce qui est partie imputable à une maitrise insuffisante de la chaine PPBS à l'origine du retard accusé dans l'approbation du budget du Conseil Régional par l'État central et à l'insuffisance de ressources financières endogènes du CRS. L'actualisation de la loi sur la fiscalité locale et la dématérialisation des processus de collecte de l'assiette fiscale pourraient contribuer à l'accroissement des ressources endogènes. Par ailleurs, la collaboration du CRS avec les administrations sectorielles pour l'optimisation de la gestion du personnel notamment dans les domaines des enseignements et de la santé reste un défi majeur.

✓ La réforme du niveau départemental pour une plus grande cohérence et articulation des dispositifs de planification pourrait concourir à améliorer la qualité des dépenses. Pour une plus grande mutualisation des moyens, les intercommunalités dans tous les domaines pertinents devraient autant que possible être encouragées. En effet, certaines problématiques se rapportent à un territoire qui va au-delà des limites géographiques d'une commune et demandent à être traitées de manière concertée à une échelle plus large (construction et entretien des routes départementales et régionales, systèmes d'adduction d'eau et d'assainissement, surveillance et

exploitation forestière, minière et maritime, électrification, TIC, abattoirs, centres d'excellence de formation aux métiers, …).

✓ Au regard de la modicité des ressources encore transférées par l'État aux CTD et du coût élevé de certains projets de développement ou structurants, il conviendrait d'envisager leur concrétisation dans le cadre de partenariats publics privés (PPP). Aussi, le CARPA, institution créée pour impulser et soutenir ce genre de dynamique permettra d'aider l'État à mobiliser des ressources extérieures à des conditions soutenables pour financer les projets.

✓ L'organe délibérant du conseil régional (élus) dispose d'un vivier de personnes ressources hautement compétentes pouvant être mobilisées pour une exécution réussie du PRD. Il convient juste de trouver des mécanismes et des modalités de leur implication dans les thématiques sur lesquels elles sont compétentes. Les textes subséquents portant organisation et fonctionnement du Conseil Régional ne sont pas assez explicites pour faciliter leur implication.

✓ Par ailleurs, il convient d'accélérer la décentralisation dans l'optique de la dévolution des pouvoirs aux CTD en observant le principe de la subsidiarité et les dispositions de la loi de 2019 prévoyant un transfert d'au moins 15% des budgets nationaux aux CTD :

- compléter les textes d'application du code des CTD ;
- doter les CTD de bonnes capacités à la maitrise d'ouvrage ;
- coordonner la collaboration entre les CTD et les administrations sectorielles ;
- actualiser la loi sur la fiscalité locale.

✓ Le fait que les processus de révision des codes minier, forestier, agricole et foncier ne soient pas encore tous aboutis (le nouveau code minier a été promulgué en janvier 2017, les autres sont encore en processus), laisse planer des incertitudes qui sont néfastes pour tous les acteurs, et notamment pour les investisseurs potentiels, engendrant des comportements attentistes. Sur le terrain, des conflits existent déjà et d'autres peuvent potentiellement se développer entre les différents utilisateurs de terres et les populations riveraines.

✓ Les questions de la croissance démographique et de la planification du développement urbain sont essentielles pour planifier le renforcement de l'armature urbaine avec comme nouvel épicentre la ville de Kribi dont la croissance est la plus dynamique du fait de son nouveau port en eaux profondes. Aussi, convient-il de densifier, à travers une meilleure planification urbaine, le tissu urbain par une bonne politique des logements qui permettra d'éviter l'étalement urbain. En Effet, l'étalement urbain renchérit les coûts d'investissement en matière d'infrastructures sociales de base et d'équipements collectifs.

- ✓ Au plan de la protection de l'environnement et de la gestion durable des ressources naturelles, il convient de :

  - protéger les installations en bord de mer et limiter les impacts sur les sites naturels ;
  - protéger les espèces menacées notamment les grands mammifères (éléphants et gorilles) ;
  - renverser la tendance à la baisse des captures ;
  - développer l'activité minière sans mettre en danger les activités forestières, agricoles, de conservation et réduire les conflits ;
  - tirer avantage des opportunités qu'offre la finance carbone ;
  - optimiser et améliorer la transparence et l'équité dans la gestion des redevances forestières ;
  - Favoriser l'inclusion et l'intégration des populations pygmées.

- ✓ La pression sur les terres dans les zones les plus peuplées où l'essentiel des surfaces est déjà affecté à l'agro-industrie et à la foresterie, pose désormais de plus en plus souvent des problèmes car les populations locales doivent pouvoir étendre leurs terres agricoles pour pouvoir se nourrir. Ce phénomène de pression sur les terres est par ailleurs aggravé par les élites qui prennent des surfaces pour les mettre théoriquement en culture alors que, dans beaucoup de cas, elles ne cultivent réellement qu'un faible pourcentage de ces terres, gelant en réalité l'essentiel du reste.

- ✓ Les effets du changement climatique, avec une montée progressive des eaux, une amplification des marées et des phénomènes de tempêtes qui semblent plus fréquents qu'avant, entrainent des dégâts sur le littoral et sur les constructions et aménagements de bord de mer, avec un recul du trait de côte qui est déjà très important par endroits. Cela a aussi des impacts négatifs sur les zones de mangrove.

- ✓ L'exploitation illégale des forêts, notamment dans les zones banales, qui accélère le phénomène de dégradation, favorisant de ce fait la déforestation. A cela s'ajoute le braconnage à grande échelle, notamment pour les espèces phares, avec en perspective la réduction rapide du potentiel de capture de viandes de brousse, d'une part, mais surtout la réduction du potentiel de tourisme de nature et de vision, d'autre part.

- ✓ La surpêche et l'absence de gestion concertée des zones de pêche maritime qui réduit le potentiel de capture face à une demande urbaine sans cesse croissante.

- ✓ Dans toutes les villes, l'absence de réseau d'assainissement et de traitement des eaux usées concoure à la pollution des rivières. Il n'y a souvent pas non plus de réseaux de collecte des eaux pluviales, ce qui favorise les cas d'inondations et de destruction des routes et voiries.

- ✓ **Le réseau routier** est peu bitumé et mal entretenu. Les principaux indicateurs routiers de la Région du Sud :
- le linéaire total de km est de 10.119 km contre 112 .973 km au plan national ;
- la densité routière régionale est de 215.3 m/km² contre 237,7 m/km² pour l'ensemble du pays ;
- la densité de routes bitumées de la région est de 12,43 m/km² contre 21,4 m/km² au nineau national ;
- le pourcentage de routes bitumées de la région est de 5,8% contre 9% au niveau national ;
- le nombre de km de routes pour 1000 habitants de la région est de : 14,5 km contre 6,5 km au niveau national ;
- le nombre de km de routes bitumées pour 1000 habitants est de 0,83 km contre 0,58 km pour le pays.

Certains axes routiers stratégiques pour fluidifier les échanges avec le Port Autonome de Kribi ne sont pas bitumés. Par ailleurs, la problématique de désenclavement de bassins de production agricole reste une préoccupation dans certaines zones de la région du Sud où les pistes rurales sont en très mauvais état.

✓ L'agriculture reste essentiellement familiale, avec seulement quelques agro- industries et peu d'exploitations moyennes réellement actives et productives. Le manque d'entrepreneurs agricoles réellement impliqués et désireux de vivre sur place de leur production constitue un problème majeur de développement de l'agriculture de seconde génération. Les agriculteurs sont peu et, souvent, mal organisés, peu formés et peu conseillés par des services agricoles, eux-mêmes en sous-effectif. Le manque de main d'œuvre pour le développement de l'agriculture est problématique. L'élevage est très faible dans la région, pour des raisons écologiques, techniques mais aussi culturelles.

✓ Ces exploitations familiales ont une faible productivité des facteurs imputable l'accès limité aux intrants et au financement, à l'enclavement de certains bassins de production induisant d'importantes pertes post-récolte, ainsi qu'au vieillissement des actifs agricoles. Sur un autre plan, il convient d'améliorer les pratiques agricoles pour éviter la déforestation, ce qui est une exigence pour l'accès des productions aux marchés occidentaux. Et pourtant une agriculture performante viendrait :

- réduire la dépendance des villes de la région du Sud à l'égard des approvisionnements exogènes en denrées alimentaires ;
- contribuer à politiue nationale d'import-substitution dans certaines spéculations (huile de palme, poisson) ;
- créer de valeur ajoutée en développant des chaines de valeur dans le vivrier (manioc, banane plantain, maraichage) et les cultures de rente (cacao, hévéa) ;

- accroitre les revenus des producteurs, améliorer la sécurité sanitaire des consommateurs ainsi que la résilience face au changement climatique.

✓ Le développement des activités économiques et l'industrialisation de la région sont plombés par, entre autres:

- la dépendance des cours mondiaux des minerais freine actuellement toutes possibilités d'investissements majeurs ;
- le manque d'investisseurs lui-même tributaire du climat des affaires ;
- la libre de circulation mitigée des biens et des personnes avec certains pays voisins.

✓ Au plan de l'accès aux services sociaux de base, les problématiques se posent en termes de:

- réduction du déficit en services sociaux et équipements collectifs[7] dans toute la Région et notamment dans les villes à forte croissance ;
- réduction du coût de la santé (public, privé) ;
- couverture sanitaire tant en milieu urbain qu'en milieu rural ;
- rationalisation de la gestion du personnel local de la santé ;
- enrôlellement des groupes vulnérables dans la couverture santé universelle ;
- optimisation de la carte sanitaire et les plateaux techniques de certaines formations sanitaires.

✓ Au plan de l'emploi et de l'insertion économique les problématiques se posent en termes de chômage et de sous-emploi criard des jeunes. Ceux-ci sont dus à l'employabilité insuffisante jeunes liée à une offre de formation aux métiers inadéquate par rapport à la demande dans les métiers porteurs.

3.3.2 Défis à relever

Les défis à relever résultent d'une exploitation des forces-faiblesses-opportunités et menaces (Analyse FFOM du diagnostic) et des aspirations des élites du Sud (Actes du SUD' Forum) consignés en annexes. Se déclinant selon les piliers de la SND 30, ils se résument comme suit :

7 (Eau, électricité, assainissement, écoles, centres de santé, etc.)

i. Transformation structurelle de l'économie

- valoriser et optimiser l'exploitation des ressources forestières, gazières, pétrolières, minières, agraires et halieutiques ;
- optimiser les retombées économiques qu'offrent les corridors Est-Ouest et Nord-Sud ainsi que le Port Autonome de Kribi ;
- mettre à contribution le pôle industrialo-portuaire de Kribi dans le développement équilibré du tissu économique de la Région ;
- disposer d'un capital humain apte à saisir les opportunités économiques qu'offre le décollage économique de la Région ;
- améliorer la résilience des activités sylvo-agropastorales et halieutiques face au changement climatique ;
- saisir les opportunités de développement qu'offre la finance climatique.

ii. Développement du capital humain et du bien être

- Education et formation professionnelle ;
  - équiper les établissements d'enseignement technique et sécuriser le matériel didactique ;
  - promouvoir et mettre à niveau des centres privés de formation professionnelle aux métiers porteurs de la Région ;
  - rationaliser la gestion du personnel enseignant en générale et des enseignants locaux par les CTD en particulier ;
  - optimiser la carte scolaire pour une densification des effectifs des apprenants et des enseignants :
- Santé
  - rationnaliser les choix et la gestion du personnel local de la santé ;
  - améliorer l'offre de la santé dans les zones rurales enclavées ;
  - élargir la couverture sanitaire universelle aux non-salariés (acteurs du secteur informel) et les groupes vulnérables que sont, entre autres, les personnes handicapées et personnes du troisième âge ;
  - optimiser, entretenir, maintenir et sécuriser les équipements dans les formations sanitaires ;
  - améliorer l'efficience et l'apprentissage par un système de référence et contre référence des patients ainsi que la mise à contribution des TIC (télémédecine) ;

- accès à l'eau potable et à l'électricité ;
- impliquer les communautés dans la mise en place et la gestion des SAP ;
- mettre à contribution les options énergétiques efficientes pour satisfaire l'électrification des ménages dans les zones enclavées.

- Urbanisme et habitat

- densifier le tissu urbain pour réduire l'étalement urbain ;
- doter les agglomérations d'un dispositif performant d'assainissement ;
- doter les chefs-lieux d'infrastructures de sports et loisirs modernes.

iii. Promotion de l'emploi et insertion économique

- disposer d'une jeunesse bien formée, et apte à trouver du travail dans les métiers émergents ;
- améliorer l'offre de formation professionnelle et technique ;
- renforcer l'enseignement à distance, et de la formation des formateurs en améliorant l'accès à internet haut débit (coût, fiabilité) ;
- améliorer l'employabilité et l'insertion socioprofessionnelle des jeunes ;
- renforcement de l'offre de formation qualifiante dans les métiers BTP, du bois, miniers, industriels, TIC et de la logistique ;
- développement de l'entrepreneuriat jeune dans les métiers agro-pastoraux et ruraux ;
- améliorer l'insertion économique des groupes vulnérables (minorités Baka, personnes handicapées).

iv.Gouvernance - décentralisation

- **r**enforcer les capacités du Conseil Régional à la maitrise d'ouvrage des projets de développement, la mobilisation des ressources financières endogènes et des partenaires ;
- optimiser et rationaliser la gestion du personnel local dans les domaines de la santé et des enseignements secondaires ;
- affiner le positionnement stratégique du Conseil Régional dans le développement du secteur privé et doter la Région d'un environnement incitatif au développement des affaires ;

- doter la Région d'une Administration Régionale compétente et d'une gestion optimale des ressources humaines ;
- renforcer l'implication du bureau et des commissions spécialisées, et puis mobiliser l'expertise de certains élus Régionaux pour la mise en œuvre du PRD ;
- saisir les opportunités de la finance carbone pour améliorer la gouvernance forestière d'une part et le bien être les populations de la Région, d'autre part.

3.3.3 Leçons apprises

Les leçons apprises du bilan des politiques publiques peuvent se résumer en plusieurs points :

- Le faible niveau de mise en œuvre de certains projets n'est pas toujours lié à l'indisponibilité ou l'insuffisance des ressources financières. Plusieurs projets sont plombés par, entre autres :

✓ les lourdeurs du dispositif de passation des marchés publics;

✓ la faible maitrise de la chaine PPBS par les acteurs ;

✓ la faible maturation des projets à l'origine de la mobilisation insuffisante des partenaires et des ressources;

✓ un environnement des affaires peu incitatif du fait de la corruption ;

✓ une coordination difficile des interventions entre plusieurs administrations sectorielles.

- La mise en œuvre réussie des actions de développement est tributaire de l'adhésion des populations qui doivent participer à toutes les étapes de planification, de la programmation, du suivi et de l'évaluation. Aussi, convient-il de promouvoir des instances de dialogue constructif entre les parties prenantes pour non seulement recueillir leurs avis mais aussi pour rendre compte (redevabilité) de l'action publique.
- Le principe de subsidiarité voudrait que les actions soient conduites par l'entité territoriale la plus pertinente et outillée. Aussi, convient-il de bien clarifier et répartir les rôles entre les différentes entités (communes, communautés urbaines, région, Etat central). Ce n'est qu'à ce prix que chaque partie pourra à jouer sa partition pour l'amélioration des conditions de vie des populations recherchées.
- La décentralisation voulue au sommet de l'Etat est davantage perçue par certains sous le prisme des transferts des compétences ; ce qui pourrait développer un attentisme ou inhiber les initiatives des élus locaux. La décentralisation vue sous l'angle de la dévolution des pouvoirs aux CTD pourrait constituer un levier de développement notamment en matière de mobilisation de ressources endogènes et extérieures dans la cadre de PPP.

Chapitre 4. Priorités et stratégies de développement de la Région

Cette partie du plan formule une analyse prospective des enjeux de développement de la Région du Sud fondée sur les piliers de la SND30, document national d'orientation de la politique publique. Par la suite, des choix stratégiques ont été formulées afin de définir le champs d'action de la Région au cours des 5 prochaines années. Enfin un cadre de rendement permet d'établir les résultats chiffrés attendus.

4.1 Prospective de développement de la Région du Sud

Dans le cadre de la prospective du développement de la Région du Sud, les projections ont été formulées sur la base des piliers fixés par la SND30. Pour chaque indicateur défini par la SND30, il est établi une valeur de référence, une valeur précédente et trois scénarii d'avenir :

- le scenario historique qui considère qu'aucune modification ne sera opérée dans les modalités de mise en œuvre des politiques publiques ;

- le scénario SND30 qui considère que la région envisage atteindre les cibles fixées par la SND30 ;

- le scénario du Conseil Régional qui reprend, indépendamment des ressources à mobiliser, la vision du conseil régional du Sud.

4.1.1 Développement sanitaire et social

Domaines	Indicateurs	Valeur année de référence	Valeur précédente	Projections (2026)			Ranking
		(Dernière valeur indicateur connu)	à la dernière valeur connue	Scénario 1 (histoire)	Scénario 2 (SND30)	Scénario 3 (Conseil régional)	(choix du scénario : 1, 2 ou 3)
DEVELOPPEMENT SOCIAL ET DU BIEN ETRE							
	Proportion de la population vivant en-dessous du seuil national de pauvreté	34,1		6%		4%	3
	Niveau général des prix			2,30%	Inférieur à 3	2,25%	3
	Taux de chômage (au sens élargi)	5,5 % (EESI2)		57,00%	49,00%	40,00	1
	Taux de sous-emploi (global)	16 (EDS 2018)	37,2 (EDSMCS 2011)	15%	20%	10%	2
	Nombre de VBG enregistrées par an (% des femmes en union qui ont subi une violence physique , émotionnelle ou sexuelle)			15%	20%	10%	2
	Proportion de la population ayant accès à une eau potable de boisson	75,2 (MCS2014)	74,6% (ECAM4 2016/2017)	100%	100%	100%	3
	Proportion de la population ayant accès à une eau potable de boisson			100%	100%	100%	3
	Taux d'accès à l'électricité	63,00%		72,60%	70%	75%	1
	Nombre de nouveaux ménages électrifiés par énergie photovoltaïque			11,30%			1
	Pourcentage de ménages utilisant le GPL/Gaz naturel comme source d'énergie de cuisson :						
	Taux d'accès de la population à un service d'assainissement			45%		50%	1
	Ratio de disponibilité en eau potable (demande/offre)						
DEVELOPPEMENT SANITAIRE							
	Ratio médecins /10000 hbts	1/11 832 (2018)			1/10 000	1/10 000	3
	Proportion d'accouchements assistés par un personnel qualifié	83,4 (EDS 2014)	82,3 (MCS 2014)	100%	95%	96%	3

Domaines	Indicateurs	Valeur année de référence	Valeur précédente	Projections (2026)			Ranking
	Proportion d'accouchements assistés par un personnel qualifié sans			1,50%		1,50%	3
	Taux de prévalence du VIH/SIDA (15 à 49 ans)	5,8% (EDS 2018)	82,3 (MCS 2014)	100%	95%	96%	3
	Taux de prévalence du VIH/SIDA (15 à 49 ans) sans			4,50%	4%	4%	3
	Taux de prévalence du paludisme chez les enfants de moins de 6-59 mois						
	Taux de prévalence du paludisme chez les enfants de moins de 6-59 mois sans	33,4 (EDS 2018)		19%	10%	15%	3
	Indice synthétique de fécondité : sans			4,3		4,3	3
	Indice synthétique de fécondité :			2,8		2,8	3
	Pourcentage des formations sanitaires de la Région disposant d'un plateau technique relevé				50%	50%	3
	Nombre de formations sanitaires construites					4	3
	Nombre de formations sanitaires réhabilitées					20	3
	Nombre de formations sanitaires équipées					40	3
	Nombre de personnel de santé qualifié recrutés					100	3

4.1.2 Développement économique

Domaines	Indicateurs	Valeur année de référence	Valeur précédente	Projections (2026)			Ranking
		(Dernière valeur indicateur connu)	à la dernière valeur connue	Scénario 1 (histoire)	Scénario 2 (SND30)	Scénario 3 (Conseil régional)	(choix du scénario : 1, 2 ou 3)
PROMOTION DES PME							
	Part des PME dans le tissu économique (effectifs, CA, emplois) selon la taille (très petite, petite, moyenne, grande), le secteur (primaire, secondaire, tertiaire) et la branche d'activité			76,10%		78,10%	3
	Part des PME dans le tissu économique (effectifs, CA, emplois) selon la taille (très petite, petite, moyenne, grande), le secteur (primaire, secondaire, tertiaire) et la branche d'activité			22,20%		19,50	3
	Part des PME dans le tissu économique (effectifs, CA, emplois) selon la taille (très petite, petite, moyenne, grande), le secteur (primaire, secondaire, tertiaire) et la branche d'activité			1,4%		2,00%	3
	Part des PME dans le tissu économique (effectifs, CA, emplois) selon la taille (très petite, petite, moyenne, grande), le secteur (primaire, secondaire, tertiaire) et la branche d'activité			0,30%		0,40%	3
	Chiffre d'affaires moyen par entreprise (millions FCFA)	35,5 (RGE1 2009)	31,5 (RGE 2 2016)			250	3
	Chiffre d'affaires moyen par entreprise sans (millions FCFA)					220	3
	Effectif employés moyen par entreprise	3,3 (2016)					
	Effectif employés moyen par entreprise sans						
	Taux d'informalité des entreprises	82,00% (2010)		90%	50%	70%	3
PROMOTION DES ACTIVITES AGRICOLES, PASTORALES							
	Valeur et volume de la production agricole : Banane douce (en tonnes)	232 965 (2020)	228 483 (2019)	219 120	254 235	239 040	3
	Valeur et volume de la production agricole : Huile de palme (en tonnes)			197 467	229 112	215 418	3

Domaines	Indicateurs	Valeur année de référence	Valeur précédente	Projections (2026)			Ranking
		(Dernière valeur indicateur connu)	à la dernière valeur connue	Scénario 1 (histoire)	Scénario 2 (SND30)	Scénario 3 (Conseil régional)	(choix du scénario : 1, 2 ou 3)
	Valeur et volume de la production de tubercule (en tonnes)	228 483 (2019)	1 124 850 (2019)	817 133	948 083	891 418	3
	Valeur et volume de la production de céréales (en tonnes)	Arachides :41 176 (2020)	Arachides :183 004 (2019)				3
	Valeur et volume de la production animale : Bovins	1 761 (2020)	1 480 (2019)				3
	Valeur et volume de la production animale : Caprins	13 493 (2020)	12 312 (2019)				3
	Valeur et volume de la production animale : Ovins	11 903 (2020)	8 225 (2019)				3
	Valeur et volume de la production animale : Porcins	27 033 (2020)	20 195 (2019)				3
	Valeur et volume de la production animale : volaille	4 037 (2020)	4 979 467 (2019)	4 198 783	5 152 720	4 844 740	3
	Valeur et volume de la production halieutique : Poissons (Tonnes)	Poissons : 9 060 (2020)		9 422	11 563	10 872	3
	Valeur et volume de la production halieutique : Crustacés (Tonnes)	Crustacés : 485 (2020)		504	619	582	3
	Linéaire de pistes agricoles ouvertes (en km)						
	Valeur et volume de la production forestière de la compétence de la région						
PROMOTION DU TOURISME							
	Montant des recettes générées par les activités touristiques : recettes des établissements hôteliers	12 446 890 000 (2020)	18 461 490 000 (2019)	16 587 000 000		20 777 400 000	3
	Montant moyen journalier des recettes hôtelières	116 022 (2020)	173 837 (2019)	250 000		350 000	3
	Nombre de structures touristiques	298 (2020)	295 (2019)	310		350	3
	Proportion d'établissements hôteliers de 3* et plus	8,4%	8,10%	8,40%		15,10%	3
ENVIRONNEMENT, FOREST ET FAUNE							
	Superficie des forêts aménagées						
	Superficie des espaces verts						

Domaines	Indicateurs	Valeur année de référence	Valeur précédente	Projections (2026)			Ranking
		(Dernière valeur indicateur connu)	à la dernière valeur connue	Scénario 1 (histoire)	Scénario 2 (SND30)	Scénario 3 (Conseil régional)	(choix du scénario : 1, 2 ou 3)
	Cartographie des aires protégées (Nombre, Superficie et Typologie): Réserve de faune de -Edéa	262 335ha (2020)	262 335ha (2020)	262 335	262 335	262 335	3
	Cartographie des aires protégées (Nombre, Superficie et Typologie): Réserve de faune du lac Ossa	4 000 (2020)	4 000 (2019)	4000	4000	4000	3
	Proportion de communes disposant des installations pour le traitement des déchets solides			30%	50%	50%	3
	Proportion de communes disposant des installations pour le traitement des déchets liquides			30%	50%	50%	3
	Nombre de permis d'exploitation de forêt délivrés						
MINES							
	Volume des recettes minières (en FCFA)						
DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIERES ET DE TRANSPORT							
	Densité routière : C'est le ratio du linéaire de routes bitumées aménagées pour une superficie de 1000 Km² (à désagréger par rapport au type de route éventuellement)	9,3	9,3				
	Part du réseau régional bitumé en bon état (60,16km, 11,1%)	11,1 (2022)	15%			20%	3
	Part du réseau régional en terre en bon état (,00 km)	0% (2022)	4%			50%	3
	Part du réseau communal bitumé en bon état (21,00 km)	36,2% (2022)	48,10%			50%	3
	Part du réseau communal en terre en bon état (,00 km)	0% (2022)	4%			50%	3
	Densité routière : C'est le ratio du linéaire de routes en terre aménagées pour 1000 hbts (à désagréger par rapport au type de route éventuellement)	0,14		0,2	0,48	0,24	3
	Indice d'accessibilité rurale : C'est le pourcentage de populations rurales vivantes à moins de 2 km d'une route praticable en toute saison	461 (2016)		368,8	322,7	299,65	3
	% Linéaire de voies fluviales navigables						

Domaines	Indicateurs	Valeur année de référence	Valeur précédente	Projections (2026)			Ranking
		(Dernière valeur indicateur connu)	à la dernière valeur connue	Scénario 1 (histoire)	Scénario 2 (SND30)	Scénario 3 (Conseil régional)	(choix du scénario : 1, 2 ou 3)
DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES ENERGETIQUES							
	Nombre de poste de sources construits (puissance inférieure à 5 MW)	02 (2020)	0	4		6	3
	Capacité de Production hydroélectrique de la Région (Mégawatt)						

4.1.3 Développement éducatif, sportif et culturel

Domaines	Indicateurs	Valeur année de référence	Valeur précédente	Projections (2026)			Ranking
		(Dernière valeur indicateur connu)	à la dernière valeur connue	Scénario 1 (histoire)	Scénario 2 (SND30)	Scénario 3 (Conseil régional)	(choix du scénario : 1, 2 ou 3)
DEVELOPPEMENT EDUCATIF							
	Taux brut de scolarisation au secondaire	84% (2020)	62% (209)	85%	80%	84%	3
	Ratio élève/salle de classe au secondaire public	61 (2016)		60	60	60	3
	Ratio élève/enseignant par matière au secondaire	28 (2016)		30	20	20	3
	Indice de Parité filles/garçons	1,08 (2020)	1,10 (2019)	1,1		1	3
	Taux de transition CM2-6ème (système francophone)	88% (2020)	88,2% (2019)	90		95	3
	Taux de transition CM2-6ème (système anglophone)	94,6% (2020)	92,1% (2019)	92		85	3
	Taux de transition 1er cycle-2nd cycle (BEPC)	76,9 (2018)	60,2 (2017)	78		80	3
	Taux de réussite au CAP commercial	52,9% (2020)	52,5 (2018)	55		70	3
	Taux de réussite au CAP industriel	80,0% (2020)	61,3 (2018)	85		90	3
	Nombre de jeunes disposant d'une qualification professionnelle (SAR/SM)	615 (2018)	686 (2018)				3
	Nombre d'établissements secondaires de formation professionnelle (SAR/SM)	20 (2028)	36 (2016)	18		25	3
	Proportion de la population ayant suivi une formation professionnelle	45,5% (2010)		45%		50%	3
	Nombre de salles classe construites 'établissements secondaires	492 (2020)	446 (2019)	520		510	
	Taux d'alphabétisation						
DEVELOPPEMENT SPORTIF ET CULTUREL							
	Nombre de licences amateurs (football, basketball, volleyball, boxe, tennis, cyclisme, natation)	7 142 (2020)				8 000	3

Domaines	Indicateurs	Valeur année de référence	Valeur précédente	Projections (2026)			Ranking
		(Dernière valeur indicateur connu)	à la dernière valeur connue	Scénario 1 (histoire)	Scénario 2 (SND30)	Scénario 3 (Conseil régional)	(choix du scénario : 1, 2 ou 3)
	Nombre de licences professionnelles (football, basketball, volleyball, boxe, tennis, cyclisme, natation)	225 (2020)				300	3
	Nombre de centres de loisirs fonctionnels						
	Nombre d'infrastructures sportives (par commune et selon le type)	18 (2020)	17 (2019)	20		25	3
	Nombres des sites et attractions touristiques et culturelles	23 (2021)		23		30	3
	Nombre de festivals culturels organisés	11 (2020)		13		25	3

4.1.4 Gouvernance

Domaines	Indicateurs	Valeur année de référence	Valeur précédente	Projections (2026)			Ranking
		(Dernière valeur indicateur connu)	à la dernière valeur connue	Scénario 1 (histoire)	Scénario 2 (SND30)	Scénario 3 (Conseil régional)	(choix du scénario : 1, 2 ou 3)
	Disponibilité de l'organigramme de l'administration Régionale			Oui		Oui	3
	Nombre d'agents publics en fonction recrutés par le conseil régional (à désagréger selon le domaine de compétence)	16 (2022)	0			50	3
	Montant des recettes et taxes générées par la région (par type)						
	Indice de perception de la corruption dans la région						

4.2 Formulation des choix stratégiques de développement de la Région du Sud

Les enjeux nationaux et régionaux de développement durable de la Région du Sud sont de quatre ordres :

- contribuer à faire de la Région un pôle logistique industrialo-portuaire performant valorisant le port autonome de Kribi et les corridors sous régionaux, Nord-Sud et Est-Ouest, desservant les pays voisins.
- mettre en place les bases d'un développement industriel assis sur la valorisation durable du potentiel forestier, minier, énergétique, agropastoral et touristique.
- améliorer le cadre et les conditions de vie des populations aussi bien urbaines que rurales.
- améliorer l'employabilité des jeunes dans les métiers émergents.
- renforcer les capacités opérationnelles du Conseil Régional.

Les différentes actions identifiées dans le SRADDT ont été revisitées et priorisées sous le prisme des critères que sont leur niveau d'urgence, leur niveau d'engagement et les potentiels d'impacts qu'elles sont susceptibles d'induire. Seules les actions qui enregistraient des scores globaux conséquents ont été retenues pour la programmation.

Conformément aux orientations de l'arrêté fixant la nomenclature des programmes applicables aux CTD du 18 Avril 2022 du MINDDEVEL, les programmes, leurs objectifs stratégiques, les actions, les indicateurs de performance, ainsi que les valeur cibles pour l'échéance 2027 du PRD se résument dans la série des tableaux suivants.

En pratique, l'ensemble des actions prioritaires à conduire par le Conseil Régional est regroupé en 4 programmes, dont trois programmes techniques et un programme support.

- **Programme 1** : Amélioration du cadre de vie et de l'accès aux services sociaux
- **Programme 2** : Citoyenneté, culture, sport et jeunesse
- **Programme 3** : Développement économique et protection de l'environnement
- **Programme 4** : Renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles du Conseil Régional du Sud

4.2.1 Vision et objectifs de développement de la Région du Sud

- **La vision du PRD SUD 22-26**

De la formulation des choix stratégiques, il en ressort la vision suivante " La région du Sud est

le nouveau pôle économique et industriel du Cameroun émergent, valorisant ses ressources naturelles, son ouverture maritime et ses corridors logistiques "

- **Objectif global PRD SUD 22-26**

L'objectif global poursuivi par le Plan Régional de Développement du Sud est de contribuer à la transformation structurelle de l'économie camerounaise par le renforcement de son attractivité, de sa compétitivité, de la complémentarité et de la solidarité avec les autres régions.

- **Objectifs spécifiques du PRD SUD 22-26**

Plus spécifiquement il s'agit de

- développer une économie prospère, dotée d'infrastructures performantes et se basant sur l'intégration sous régionale et régionale, et l'insertion mondiale ; Favoriser et sécuriser les investissements publics et privés, et la liberté d'entreprendre ;
- réduire le niveau de pauvreté, l'analphabétisme et l'exclusion sociale à un niveau marginal ;
- réduire le niveau de chômage et de sous- emploi à un niveau marginal ;
- maîtriser la croissance démographique régionale ;
- permettre l'accès pour tous aux services sociaux de base de qualité ;
- former convenablement la jeunesse en exaltant le mérite et l'expertise nationale ;
- répartir équitablement les ressources allouées entre les villes et les campagnes ;
- respecter les engagements nationaux et internationaux en matière de gouvernance environnementale et d'affectation des terres ;
- garantir la sécurité des personnes et des biens.

4.2.2 Cadre logique global : Alignement du PRD SUD 22-26 à la SND30

4.2.2.1 Rappel des piliers de la SND30

L'élaboration du PRD intègre le cadre logique des programmes spécifiques de la Région du Sud en fonction des différentes compétences transférées et sur la base des priorités définies par les autorités régionales. Ainsi, le cadre logique global du Plan Régional de Développement du Sud s'est construit autour des quatre (4) piliers de la SND 30.

Il s'agit :

- **Pilier 1** : Transformation structurelle de l'économie de la Région du Sud

- **Pilier 2** : Développement du capital humain et du Bien-être
- **Pilier 3** : Promotion de l'emploi et insertion économique
- **Pilier 4** : Gouvernance, décentralisation et gestion stratégique de la Région du Sud

Pour ce qui est du Pilier 1, « *Transformation structurelle de l'économie de la Région du Sud* » de **la SND 30 d'**aborder la problématique de la transformation structurelle de l'économie au niveau régional ; et traiter de la planification économique, qui doit conduire à la résolution des problèmes bien identifiés comme la faible productivité des exploitations agricoles familiales au niveau régional (en traitant très précisément des déterminants et des facteurs de production), de la dynamique d'industrialisation en allant directement vers les efforts qui sont à faire sur des aspects clés à compétence régionale

Le Pilier 2 *« Développement du capital humain et du Bien-être »* quant à lui constitue un facteur clé au développement économique et en particulier à l'industrialisation d'un pays. Il s'agira en lien avec l'ODD 3 (i) faire passer le taux de mortalité maternelle en dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes ; (ii) ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus ; (iii) réduire d'au moins 30% la prévalence et la mortalité des principales maladies transmissibles et non transmissibles ; (iv) réduire de 2/3 la malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans ; et (v) viabiliser 80% des formations sanitaires intermédiaires et périphériques à compétence régionale.

Dans le sous-secteur de l'éducation, objectifs stratégiques poursuivis sont : (i) réduire les disparités régionales en termes d'infrastructures scolaires et de personnel enseignant ; et (iv) accroître l'offre de formation professionnelle et technique de 10 à 25% au secondaire.

Pour ce qui est du **Pilier 3 *« Promotion de l'emploi et insertion économique*** », il s'agira en matière d'emplois et de mutation de l'informel vers formel, d'inciter les TPE à se transformer en PME/PMI et de consolider les dispositions d'accès réservé des PME/PMI à certains marchés publics tout en promouvant l'emplois décents.

Enfin, le **Pilier 4 *« Gouvernance, décentralisation et gestion stratégique*** » de la Région du Sud. Il permettra de (i) l'accélérer le processus de décentralisation et de développement local ; (ii) de renforcer de l'état de droit et la sécurité des personnes et des biens ; (iii) d'améliorer le service public dans la CTD ; (iv) de promouvoir la gouvernance économique et financière ; et enfin (v) de contribuer à l'aménagement du territoire.

C'est sur ces quatre piliers de la SND 30 que Le Conseil Régional entend bâtir la stratégie de développement de la région du Sud.

4.2.2.2 Le Cadre logique global

Le cadre d'intervention du PRD du Sud pour la période allant de 2022 à 2026 reste parfaitement aligné aux orientations de la SND30 et se fonde sur les quatre piliers de la stratégie nationale rappelés ci-dessus.

Pilier 1 de la SND 30 : Transformation structurelle de l'économie

La région du Sud entend améliorer de façon substantielle son stock en infrastructure de manière à inverser la structure de son économie, augmentant la part de l'industrie dans la production globale. Les domaines suivants seront suivis dans la Région à travers l'indice de développement des infrastructures : électricité ; transport ; technologies de l'information et de la communication ; eau et assainissement.

Dans ce pilier de la SND30, il s'agit principalement de développer les infrastructures régionales notamment :

- proposer aux investisseurs et aux familles des solutions adaptées à leurs besoins d'investissement et de conditions de vie ;
- réduire la dépendance des villes de la région du Sud à l'égard des approvisionnements exogènes ;
- faire face à la demande nationale en huile de palme en croissance constante, idem pour le manioc et la banane plantain ;
- développer une chaine de valeur cacao moderne ;
- doter les communautés, les industriels et les chefs-lieux d'une énergie électrique de qualité et à moindre coût ;
- satisfaire la demande nationale et exporter des produits avec davantage de valeur ajoutée ;
- améliorer la compétitivité de l'économie en réduisant les coûts des facteurs de production ;
- diversifier l'économie camerounaise avec des activités à forte valeur ajoutée locale et créatrices d'emplois ;
- écouler les productions agricoles vers les marchés ;
- accroitre les revenus des producteurs, améliorer la sécurité sanitaire des consommateurs ainsi que la résilience face au changement climatique ;
- développer le commerce dans les villes et sur les postes frontières avec des facilités de traitement des produits frais et congelés ;
- accroitre significativement les exportations et les investissements conjoints entre les États et optimiser les retombées économiques qu'offrent les corridors ;
- élargir la base de l'assiette fiscale et saisir les opportunités offertes par les projets structurants ;
- faire du tourisme une industrie à part entière avec une offre diversifiée et de bonne

qualité, créatrice d'emplois et de valeur ajoutée ;

- faire de la Région du Sud un phare de la culture forestière et océanique à l'échelle nationale et sous régionale avec des évènements combinant les spécificités culturelles locales et coutumières avec la culture moderne urbaine et internationale.

Pilier 2 de la SND30 : Développement du capital humain et du Bien-être

Pour ce Pilier 2, la Région entend :

- améliorer l'employabilité et l'insertion professionnelle des jeunes ;
- faire face à l'accroissement des besoins en services sociaux et collectifs ;
- satisfaire durablement une demande toujours croissante en eau potable ;
- fluidifier et sécuriser les échanges le long des corridors Est-Ouest et nord-Sud ;
- être en mesure de drainer les flux commerciaux dans les deux sens depuis le PAK avec toutes les régions du Cameroun et avec les pays riverains ;
- réduire la fracture numérique et permettre à tout le monde d'accéder à l'internet haut débit, facteur de croissance économique et de développement humain pour tous et pour toutes les filières ;
- disposer d'une jeunesse bien formée et apte à trouver du travail ou à entreprendre ;
- disposer d'une population globalement en bonne santé et apte au travail et à la reproduction de la force de travail ;
- disposer d'une population globalement en bonne santé et apte au travail ; réduire le coût de la santé (public, privé) ; favoriser l'intégration ou le vivre ensemble ; faire émerger les talents et promouvoir le rayonnement international ;
- améliorer le cadre et les conditions de vie des populations urbaines et rurales ;
- densifier les tissus urbains pour minimiser les dépenses en services sociaux et équipements collectifs ;
- mettre en place un système performant d'encadrement des groupes vulnérables.

Pilier 3 de la SND30 : Promotion de l'emploi et insertion économique

Pour ce pilier, la Région entend promouvoir l'emploi à travers les dépenses d'investissement public en favorisant l'approche HIMO. Il sera également question d'améliorer l'offre de formation professionnelle afin de favoriser la professionnalisation et la transition de l'informel vers le formel. Un dispositif de recyclage et d'apprentissage sera mis en place.

Il sera question de façon spécifique de :

- améliorer l'employabilité des jeunes et des femmes ;
- accroitre les ressources endogènes (assiette fiscale) et développer la sous-traitance dans les projets structurants *(« local content ») ;*
- proposer à la jeunesse de réelles perspectives de développement et d'épanouissement dans la société urbaine moderne ;
- améliorer l'insertion économique des populations pygmées et des personnes

handicapées ;

Pilier 4 de la SND30 : Gouvernance, décentralisation et gestion stratégique de l'Etat

La Région entend consolider le dispositif institutionnel et organisationnel du Conseil Régional avec la mise en place effective de toutes ses structures opérationnelles. Il sera aussi question d'arrimer l'institution aux règles de bonne gouvernance et de s'arrimer au nouveau régime financier de l'Etat et des autres entités de l'Etat. La mise en place des mécanismes planification, programmation, budgétisation et suivi-évaluation, avec une emphase sur la participation citoyenne sera la priorité des premières années de mise en œuvre du PRD.

Toujours que sur la Gouvernance, la Région s'attellera à la mobilisation optimale des ressources humaines nécessaire à son fonctionnement et orientera son action vers la mobilisation efficiente des ressources financières et des partenariats.

De façon spécifique il s'agira de :

- accélérer la décentralisation dans l'optique de la dévolution des pouvoirs aux CTD en observant le principe de la subsidiarité et les dispositions de la loi de 2019 prévoyant un transfert d'au moins 15% des budgets nationaux aux CTD ;
- améliorer les performances des CTD dans leur mission d'amélioration des conditions de vie des populations ;
- être en mesure de rassurer les investisseurs avec un dispositif légal rénové et stabilisé ;
- préserver le domaine forestier permanent de la Région du Sud ;
- promouvoir la mise en valeur des terres ;
- protéger les installations en bord de mer et limiter les impacts sur les sites naturels ;
- protéger les espèces menacées notamment les grands mammifères (éléphants et gorilles) ;
- renverser la tendance à la baisse des captures ;
- développer l'activité minière sans mettre en danger les activités forestières, agricoles, de conservation et réduire les conflits ;
- accroitre significativement les exportations et les investissements conjoints entre les États ;
- faire des réseaux de chefferies coutumières un atout pour la facilitation et la régulation des processus sociaux et le développement socioéconomique à la base ;
- optimiser et améliorer la transparence et l'équité dans la gestion des redevances forestières ;
- favoriser l'inclusion et l'intégration des populations pygmées.

INTERVENTIONS			INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES ET QUANTIFIABLES						SOURCES ET MOYENS DE VÉRIFICATION	HYPOTHÈSES
			INDICATEURS	BASELINE		CIBLES		UNITES		
				Année	Niveau	Année	Niveau			
				2021		**2026**		**%**		
Pilier 1: Transformation structurelle de l'économie de la Région du Sud										
Objectif 1		Développer les infrastructures régionales	Indice de développement des infrastructures							
Sous Objectif 1		Accroître l'offre en énergie électrique	- Accroissement de la contribution des énergies mixtes - Nombre de localités et populations desservies				- Les offres concourent à plus de 90 % des besoins des industries et des ménages		- Rapports du MINEE - Rapports du MINMIDT -	- Le Cameroun n'entre pas dans une récession économique - climat des affaires attire les investisseurs
	Action 1	Accélérer les investissements en lignes et équipements de transport de l'énergie	- Linéaire du réseau électrique HT et MT - Production transportée vs production réelle - Valeur des investissements - Prix du KWh				- Les lignes de transport acheminent toute la production des barrages		- Rapports du MINEE - Rapports du MINMIDT	- Le Cameroun n'entre pas dans une récession économique
	Action 2	Promouvoir la production électrique mixte (hydro électricité, gaz naturel, solaire, biomasse, éolien, biogaz, micro-barrages)	- Nombre, type et capacité de production des centrales de production énergétique - Valeur des investissements réalisés dans les différents sous-secteurs et départements - Nombre de localités et de populations desservies - Prix du KWh à usage domestique et à usage industriel				- Les autres alternatives énergétiques concourent à 10 % de l'offre d'énergie		- Rapports du MINEE - Rapports du MINMIDT - Rapports EDC-SONATREL-AER	- Le Cameroun n'entre pas dans une récession économique
Sous Objectif 2		Densifier, fluidifier et sécuriser la circulation des personnes et des biens le long des corridors logistiques	- Flux des véhicules - Durée moyenne des parcours/ tronçon - Nombre et coûts des services des aires de repos - Linéaires et coûts des constructions routières - Volume d'affaires dans les aires de repos				- - Les flux des personnes et des biens doublent sur les grands corridors logistiques Est-Ouest et Nord-Sud -		- Rapports MINTRANSPORT - Rapports de SE du CRS - Comptages routiers du Système d'information du CRS	- Les accords de la ZLECAF sont respectés par les Etats - La Région a une stabilité sociale

INTERVENTIONS			INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES ET QUANTIFIABLES						SOURCES ET MOYENS DE VÉRIFICATION	HYPOTHÈSES
			INDICATEURS	BASELINE		CIBLES		UNITES		
				Année	Niveau	Année	Niveau			
				2021		**2026**		**%**		
			- Fréquence des accidents par axe/tronçon - Fréquence de l'entretien du réseau routier - Recettes des péages							
	Action 1	Construire des routes de contournement des principales villes moyennes (Ebolowa, Sangmélima, Ambam)	- Linéaire et valeur des aménagements ville par ville - Temps moyen de traversée de la ville				- Le temps de traversée est satisfaisant		- Rapports MINTRANSPORT - Rapports de SE du CRS - Comptages routiers du Système d'information du CRS	- La Région a une stabilité sociale
	Action 2	Finaliser et aménager l'axe Ouest-Est intégrateur (Kribi-Frontière du Congo : Axe Ebolowa- Kribi)	- Linéaire de routes construites (axe lourd) y compris les routes de contournement des principales villes et les aires de repos et les postes de péage et de pesée - Valeur des investissements réalisés - Trafic sur l'axe ouest-est				- Les flux des personnes et des biens augmentent significativement - Le coût d'acheminement des biens vers le port diminue significativement		- Rapports MINTRANSPORT - Rapports de SE du CRS - Comptages routiers du Système d'information du CRS	- La Région a une stabilité sociale - Les tracasseries routières sont réduites sur les axes routiers
	Action 3	Finaliser et aménager l'axe Ouest-Est intégrateur (Région Est -Région Sud : Sangmelima -Abong Mbang)	- Linéaire de routes construites - Flux des personnes et des biens				- Les flux des personnes et des biens augmentent significativement - Le coût d'acheminement des biens vers le port diminue significativement		- Rapports MINTRANSPORT - Rapports de SE du CRS - Comptages routiers du Système d'information du CRS	- Les Régions ont une stabilité sociale - Les tracasseries routières sont réduites sur les axes routiers
	Action 4	Construire des aires de repos multiservices le long des axes routiers sous régionaux	- Nombre d'aires de repos construites - Valeur des constructions - Taux de fréquentations des aires de repos - Fréquence des accidents routiers				- Réduire significativement les accidents le long du corridor		- Rapports MINTRANSPORT - Rapports de SE du CRS	Les tracasseries routières sont réduites sur les axes routiers

INTERVENTIONS			INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES ET QUANTIFIABLES						SOURCES ET MOYENS DE VÉRIFICATION	HYPOTHÈSES
			INDICATEURS	BASELINE		CIBLES		UNITES		
				Année	Niveau	Année	Niveau			
				2021		**2026**		**%**		
Sous Objectif 2		Doter le pays d'un aéroport de fret aérien régional (Hub) pour accroitre la compétitivité du pôle industriel de la région	- Capacité - Flux de biens dont les vivres exportés - Les délais et coûts d'approvisionnement des industries sont réduits				- Réduire significativement les délais et coûts d'approvisionnement		- Rapports MINTRANSPORT-MINTP - Rapports ADC	- Le Cameroun n'entre pas dans une récession économique
	Action 1	Construction d'un aéroport international de fret à Kribi	- Coût des investissements - Capacité d'accueil - Budget annuel de fonctionnement et de maintenance - Les délais d'approvisionnement des industries sont réduits				- Réduire significativement les délais et coûts d'approvisionnement		- Rapports MINTRANSPORT - MINTP - Rapports ADC	- Le Cameroun n'entre pas dans une récession économique
Sous Objectif 3		Désenclaver les bassins de production	- Linaire des pistes en terre ouvertes et/ou entretenues dans les communes/bassins de production - Coûts du linéaire des pistes ouvertes et/ou entretenues - Coûts et délais de transport sur ces axes communaux - Volumes transportés/ bassin de production - Taux de pertes post -récolte / bassin production	-	-	-	- Les coûts et délais de transport baissent d'au moins 50 % au sein des bassins de production - Les pertes post récoltes imputables au transport sont inférieures à 20 % ds volumes mis en marché	-	- Comptages routiers du Système d'information du CRS - Rapports d'éxécution du budget du CRS	- Le budget public dédié au développement rural augmente et est libéré
	Action 1	Construire et réhabiliter des voies de communication terrestre (intercommunalités) pour l'évacuation des productions agricoles	- Nombre d'intercommunalités et de Communes - Linéaires de routes construites, entretenues ou réhabilitées - Coûts des linéaires -				- Les couts de construction et ou de réhabilitation des routes diminuent de 20 %		- Rapports MINTP - Rapports du MATGENIE - Rapports MINTP -	Le budget public dédié au développement rural augmente et est libéré
	Action 2	Structurer les producteurs agricoles en organisations locales de maintenance des routes de desserte des bassins de production	- Linéaires de routes construites, entretenues ou réhabilitées - Durée d'utilisation des routes construites, entretenues ou réhabilitées				- 80 % des routes de desserte sont en bon état d'utilisation		- Rapports MINADER - Rapports MINTP - Rapports Fonds routier -	Le budget public dédié au développement rural augmente et est libéré
Sous Objectif 4		Valoriser durablement le potentiel industriel de la Région	- Évolution de l'accroissement des IDE - Évolution de la contribution du PIB régional au PIB national				- Augmentation des IDE de 20 %		- Rapports INS - Lois des finances - Rapports Doing Business - Rapports FMI-BM	- Respect des accords CEEAC/CEMAC /COMIFAC/Con

INTERVENTIONS			INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES ET QUANTIFIABLES						SOURCES ET MOYENS DE VÉRIFICATION	HYPOTHÈSES
			INDICATEURS	BASELINE		CIBLES		UNITES		
				Année	Niveau	Année	Niveau			
				2021		**2026**		**%**		
									- Revue Investir au Cameroun - Étude de la situation de référence - Rapports de l'API	ventions internationales - Climat des affaires favorable
	Action 1	Promouvoir la région Sud et de ses zones prioritaires d'industrialisation auprès des investisseurs privés potentiels	- Montant des investissements privés mobilisés - Nombre d'investisseurs privés nationaux - Nombre d'investisseurs privés extérieurs						- Rapports INS - Lois des finances - Rapports Doing Business - Rapports FMI-BM - Revue Investir au Cameroun	Climat des affaires favorable
	Action 2	Aménager les 26 000 ha de la zone industrialo-portuaire dont 12 000 ha de ville nouvelle	- Nombre d'hectares aménagés - Valeur des aménagements - Nombre et type des industries installées et opérationnelles - Viabilisation des 12 000 ha de la future ville nouvelle						- Rapports du PAK -	Climat des affaires favorable
	Action 3	Construire des réseaux de fibres optiques performants	- Nombre d'agglomérations desservies par le réseau - Linéaire de la fibre optique - Coût d'accès aux TIC - Nombre d'utilisateurs						- Rapports MINPOSTEL - Rapports MINMAP - Lois des finances -	
	Action 4	Construire un terminal gazier	- Capacité de stockage						- Rapports MINEE - Rapports MINMAP - Lois des finances	
Objectif 2		Valoriser durablement le potentiel agricole, halieutique, forestier, touristique minier, pétrolier et gazier	-							
Sous Objectif 1		Moderniser et accroitre la production agricole, pastorale et halieutique	-							
	Action 1	Améliorer la commercialisation, la productivité et la qualité	- Montant des subventions accordées et distribuées chaque année - Volume et Valeur des productions de cacao dans la région Sud (dans le DFnP)		-	-	- La productivité des jeunes exploitants s'accroit d'au moins 30 %	-	- Rapports MINADER - Rapports de SE du CRS -	- Les aléas climatiques n'affectent pas la production - Le budget dédié à l'agriculture augmente

INTERVENTIONS			INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES ET QUANTIFIABLES						SOURCES ET MOYENS DE VÉRIFICATION	HYPOTHÈSES
			INDICATEURS	BASELINE		CIBLES		UNITES		
				Année	Niveau	Année	Niveau			
				2021		**2026**		**%**		
			- Surface moyenne et rendements à l'hectare des vergers cacaoyers - Nombre de jeunes cacaoculteurs accompagnés - Montant des ressources mobilisées vs frais de gestion du dispositif d'appui							
	Action 4	Améliorer l'accès au foncier et à l'installation des jeunes	- Superficies mobilisées et cultivées dans les zones agroforestières - Nombre de jeunes agriculteurs installés chaque année (hommes et femmes) - Nb de km de pistes de dessertes aménagées pour désenclaver les zones Prod. - Montant des subventions accordées pour l'installation des jeunes agriculteurs/ an							
	Action 5	Promouvoir une agriculture contractuelle professionnelle	- Nombre de contrats signés entre les acheteurs et les producteurs et leurs organisations - Volumes et valeurs des produits contractualisés - Nombre de km de pistes de desserte agricole				- L'offre des produits des petits producteurs aux agro-industries augmente de 20 % - Plus de 10 % des terres dans les zones banales et agroforestières sont mises en valeur	-	- DSF des agro-industries - Rapports de SE du CRS	- Les aléas climatiques n'affectent pas la production - Le budget dédié à l'agriculture augmente
	Action 6	Contribuer au développement des agro-industries dans les zones banales et agroforestières	-							
	Action 7	Faire émerger des modèles intégrateurs de cultures de rente, de productions vivrières et maraîchères pour Satisfaire les besoins en denrées alimentaires induits par les afflux sociaux	- Superficies effectivement mises en valeur par les jeunes - Nombre d'exploitants accompagnés dans les modèles intégrateurs - Superficies des exploitations axées sur les modèles intégrateurs - Volumes et valeurs des productions	-	-	-	- L'offre en denrées alimentaires issue de la production des jeunes ruraux augmente de 30 %	-	- Rapports ECAM	- Les aléas climatiques n'affectent pas la production

INTERVENTIONS			INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES ET QUANTIFIABLES						SOURCES ET MOYENS DE VÉRIFICATION	HYPOTHÈSES
			INDICATEURS	BASELINE		CIBLES		UNITES		
				Année	Niveau	Année	Niveau			
				2021		**2026**		**%**		
	Action 8	Appuyer l'installation de centres d'alevinage privés	- Nombre de centres privés d'alevinage fonctionnels et capacité de production - Valeur des investissements - Production annuelle d'alevins commercialisés - Production annuelle de la filière piscicole dans la région				- L'offre en produits halieutiques augmente de 20 %	-	- Rapports MINEPIA - Rapports de SE du CRS	- Les aléas climatiques n'affectent pas la production Le budget dédié à l'agriculture augmente
Sous Objectif 2		Exploiter durablement et de façon optimale des ressources forestières	-				-	-		
	Action 1	Promouvoir la transformation industrielle et artisanale du bois	- Nombre d'usines et d'ateliers de transformation de bois fonctionnels par catégorie de taille et de produit - Volume et valeur des produits bois transformés par catégorie				- Les volumes des produits de seconde et troisième transformation du bois augmentent de 20 %		- DSF des entreprises forestières - Rapports d'activités des associations Rapports du MINFOF	
	Action 2	Promouvoir l'exploitation durable des produits forestiers non ligneux (PFNL)	- Une règlementation sur les prélèvements est mise en place avec les producteurs - Nombre d'associations de producteurs de PFNL organisées et fonctionnelles - Nombre de plants produits et mis en place pour chaque espèce et par zone/an - Volumes et valeurs des productions de PFNL commercialisés (par produit, par zone et par an)				Les prélèvements responsables des PFNL augmentent de 20 %		- DSF des entreprises forestières - Rapports d'activités des associations Rapports du MINFOF	
	Action 3	Accélérer les processus de classement et de titrisation des forêts du DFP	- Superficies classées et titrées - Montants mobilisés dans la cadre de la fiance carbone - Textes de classement du DFP signés - Titres fonciers établis au nom de l'État / Communes / Région - Nombre, surface des empiètements - Fréquence des coupes illégales							

INTERVENTIONS			INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES ET QUANTIFIABLES						SOURCES ET MOYENS DE VÉRIFICATION	HYPOTHÈSES
			INDICATEURS	BASELINE		CIBLES		UNITES		
				Année	Niveau	Année	Niveau			
				2021		**2026**		**%**		
			- Fréquence du braconnage aux postes forestiers et en Justice - Conventions de financement basées sur le stock de carbone préservé et le carbone évité							
	Action 4	Améliorer la gouvernance locale de la gestion des ressources naturelles	- Superficies classées et titrées au nom de l'État - Montant des ressources mobilisées dans le cadre de la finance carbone - Fréquence du braconnage aux postes forestiers et en Justice - Nombre et valeur des projets de développement accompagnés au plan environnemental et social - Inventaires des redevances disponibles - Montants des redevances perçues - Nombre, valeur et qualité des projets portés par les CTD et les communautés				- Superficies classées et titrées - Empiètements réduits de 80 % - Volumes financiers mobilisés par la finance carbone - Braconnage réduit de 50 % - Au moins 80 % des projets respectent les normes environnementales et sociales - Au moins 80% des redevances sont inventoriées - Au moins 80% des redevances sont utilisées dans des projets pertinents des CTD	-	- Rapports de la CEEAC - Rapports de l'ONACC - Rapports des UFA - Comptes administratifs des CTD - Rapports de SE du CRS	- Les accords des différentes COP sont respectés -
Sous Objectif 3		Développer le potentiel touristique et culturel	- Nombre de visiteurs par an - Nombre de nuitées (par ville/site et toutes catégories de publics/an)						- Statistiques du MINTOUR Rapports de SE du CRS	Les tracasseries administratives et policières baissent significativement
	Action 1	Aménager les sites touristiques	- Nombre de sites accessibles et aménagés				- Au moins 1 site écotouristique est aménagé par département			
	Action 2	Développer les circuits et produits touristiques et culturels	- Nombre de circuits et produits touristiques							Les tracasseries administratives et policières baissent significativement

INTERVENTIONS			INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES ET QUANTIFIABLES						SOURCES ET MOYENS DE VÉRIFICATION	HYPOTHÈSES
			INDICATEURS	BASELINE		CIBLES		UNITES		
				Année	Niveau	Année	Niveau			
				2021		**2026**		**%**		
Sous Objectif 4		Valoriser durablement le potentiel minier et des carrières	- Inventaire des carrières disponibles - Volume et valeur des matériaux - Nombre de sites miniers en exploitation industrielle - Nombre de sites miniers en exploitation artisanale - Volumes des investissements miniers - Valeur des productions mis en marché - Valeur des impôts et taxes générés	-	-	-	- Les volumes des matériaux locaux utilisés dans les BTP augmentent d'au moins 10 % - Plusieurs sites miniers industriels sont en exploitation	-	- Rapports de SE du CRS - Rapports des comptes administratifs du CRS	- La transparence dans le secteur est la règle
	Action 1	Valoriser les matériaux (inertes et carbonés) dans le BTP	- Types/ couts et prix des matériaux de construction mis en valeur - Nombre de carrières mises en valeur dans chaque catégorie par département - Nombre d'usines créées (cimenterie, briqueterie, four à chaux, fonderie, laminoir, etc.) - Volumes et valeurs des matériaux locaux produits				- Les volumes des matériaux locaux utilisés dans les BTP augmentent d'au moins 10 % - Plusieurs sites miniers industriels sont en exploitation	-	- Rapports de SE du CRS - Rapports des comptes administratifs du CRS	- La transparence dans le secteur est la règle
	Action 2	Valoriser les gites minières (fer, or)	-							
Pilier 2: Développement du capital humain et du Bien-être										
Objectif 1		Améliorer l cadre de vie								
Sous-Objectif 1		Densifier le tissu urbain en favorisant l'accès au logement décent								
	Action 1	Construire des logements sociaux et des logements de bon standing dans les principales villes de la région -	- Nombre de logements sociaux mis en service chaque année / agglomération - Investissements annuels par agglomération / coût unitaire - Loyers pratiqués - Nombre de bénéficiaires de logements sociaux par catégorie de population/vi	-	-	-	- Les besoins supplémentaires en logement liés à la croissance sont satisfaits à plus de 60 % par l'offre en logements neufs	-	- Enquêtes ECAM - RADEC - Etude de la situation de référence - Rapport de SE - Rapports sur l'immobilier (SIC) - Bases de données du Système	- Le pouvoir d'achat des populations ne baisse pas - - Les coûts des matériaux de construction importés n'explosent pas

INTERVENTIONS			INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES ET QUANTIFIABLES						SOURCES ET MOYENS DE VÉRIFICATION	HYPOTHÈSES
			INDICATEURS	BASELINE		CIBLES		UNITES		
				Année	Niveau	Année	Niveau			
				2021		**2026**		**%**		
									d'information du CRS	
	Action 2	Valoriser les matériaux locaux et proposer des mesures incitatives pour l'accès au logement décent	- Nombre de logements construits chaque année dans chaque ville - Superficies des nouveaux lotissements aménagés chaque année dans chaque ville - Nombre de contrats de PPP (aménagement, construction, services) - Montant des financements mobilisés chaque année - Taux de matériaux locaux valorisés dans les constructions							
Sous-Objectif 2		Moderniser les agglomérations	-							
	Action 1	Améliorer la voirie et l'éclairage public dans les principales agglomérations	- Linéaire des routes bitumées par chef-lieu - Linéaire des rues bitumées et des caniveaux par chef-lieu - Nombre d'agglomérations bénéficiant d'un dispositif d'éclairage urbain - Linéaire de l'éclairage urbain par chef-lieu - Coût des investissements pour l'éclairage - Coût des investissements pour la voirie urbaine - Fréquences de l'entretien de la voirie - Taux de fonctionnalité des dispositifs d'éclairage	-	-	-	- La voirie urbaine bitumée s'accroit de 20 % dans les chefs-lieux des départements -L'éclairage urbain est assuré en centre-ville dans les principales agglomérations de la région		- Enquêtes ECAM - RADEC - Etude de la situation de référence - Rapport de SE - Comptes administratifs des CTD Rapports sur les voiries (PCD, Communautés Urbaines)	- L'incivisme et le vandalisme n'endommagent pas les infrastructures Les coûts des contenus importés n'explosent pas
	Action 2	Doter les principales villes en systèmes d'assainissement performants (déchets solides et déchets liquides)	- Nombre de stations d'épuration opérationnelles - Nombre de stations de dépotage opérationnelles - Coûts des investissements et de traitement des déchets		-	-	- - Au moins la moitié des villes du Sud dispose de systèmes d'assainissement solides et liquides performants	-	- Enquêtes ECAM - RADEC - Etude de la situation de référence - Rapport de SE	La région ne subit pas de catastrophes naturelles

INTERVENTIONS			INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES ET QUANTIFIABLES						SOURCES ET MOYENS DE VÉRIFICATION	HYPOTHÈSES
			INDICATEURS	BASELINE		CIBLES		UNITES		
				Année	Niveau	Année	Niveau			
				2021		**2026**		**%**		
			- Tonnage des déchets collectés et traités						- Rapports des prélèvements périodiques - Rapports des laboratoires d'analyse	
Objectif 2		Mise en place d'un dispositif incitatif visant à accroître l'offre en éducation								
Sous-Objectif 1										
	Action 1	Améliorer l'offre de formation dans l'enseignement technique	- Nombre de structures de formation technique et professionnelle réhabilitées, construites et fonctionnelles - Effectif des apprenants par spécialité chaque année dans chaque département de la région - Coûts moyen/par spécialité des formations dispensées -							
	Action 2	Renforcer l'enseignement à distance et la formation des formateurs								
Sous-Objectif 2		Améliorer du ratio Enseignants/Apprenants								
	Action 1	Mettre en place une fonction publique locale performante dans de l'enseignement secondaire								
Objectif 3		Améliorer le taux de couverture sanitaire								
Sous-Objectif 1		Améliorer l'accès aux soins								
	Action 1	Optimiser les plateaux techniques et mettre en place un système de référence et contre référence								
	Action 2	Enrôler les groupes vulnérables (secteur informel, pygmées, personnes handicapées et personnes troisième âge) dans la couverture santé universelle								

INTERVENTIONS			INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES ET QUANTIFIABLES						SOURCES ET MOYENS DE VÉRIFICATION	HYPOTHÈSES
			INDICATEURS	BASELINE		CIBLES		UNITES		
				Année	Niveau	Année	Niveau			
				2021		**2026**		**%**		
Sous-Objectif 2		Améliorer du ratio Personnel de Santé/Population								
	Action 1	Mettre en place une fonction publique locale performante dans la santé								
Sous-Objectif 3		Renforcer des plateaux techniques des structures hospitalières								
	Action 1	Construire un hôpital de référence à Kribi et d'un hôpital général dans chaque chef-lieu de département	- Coût des investissements - Nombre de lits - Nombre de spécialités et de spécialistes - Nombre de patients admis - Budget de fonctionnement annuel							
Sous-Objectif 4		Promouvoir la pratique du sport pour tous pour la santé								
	Action 1	Aménager des espaces verts favorisant la pratique du sport pour tous	- Nombre, surface et fréquentation des espaces verts, -	-	-	-	-		-	
	Action 2	Aménager de nouvelles installations sportives pour l'entrainement et la compétition dans les chefs-lieuxc.	- Nombre d'installation de sport et loisir aménagés	-	-	-	- - Au moins 20 % de la population urbaine pratique régulièrement du sport		- Rapports des CTD Rapports MINJEC	La mobilisation des assiettes foncières est diligente
Objectif **4**		Améliorer durablement l'accès à l'eau potable	- Nombre de systèmes d'approvisionnement en eau potable - Populations desservies en eau potable (eau courante, points d'eau) - Taux de fonctionnalité des SAP	-	-	-	- - Au moins 80% des populations urbaines et rurales ont accès à l'eau potable à moins de 500 m		- Enquêtes ECAM - RADEC - Etude de la situation de référence - Rapport de SE Rapports (PCD, Communautés Urbaines)	Les SAP ne sont pas vandalisés
Sous-objectif 1		Réduire le coût pour l'accès à l'eau potable	- Coût d'accès à l'eau potable							
	Action 1	Promouvoir la construction et l'exploitation décentralisée et intercommunale des systèmes d'approvisionnement en eau potable	- Nombre d'intercommunalités fonctionnelles autour de la distribution de l'eau potable				- - Les intercommunalités concourent à 10% du taux de desserte des		- Enquêtes ECAM - RADEC - Etude de la situation de référence - Rapport de SE	Les SAP ne sont pas vandalisés

INTERVENTIONS			INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES ET QUANTIFIABLES						SOURCES ET MOYENS DE VÉRIFICATION	HYPOTHÈSES
			INDICATEURS	BASELINE		CIBLES		UNITES		
				Année	Niveau	Année	Niveau			
				2021		**2026**		**%**		
							ménages en eau potable		Rapports (PCD, Communautés Urbaines)	
Pilier 3: Promotion de l'emploi et insertion économique										
Objectif 1		Améliorer l'employabilité et l'insertion socioprofessionnelle des jeunes	Nombre de structures de formation qualifiante Effectif des apprenants en présentiel et en distantiel Coûts des formations proposées Coûts de l'accès à internet Nombre de jeunes insérés dans l'entrepreneuriat agro-pastoral				- Le chômage et le sous-emploi des jeunes sont réduits de 30 %		- Enquêtes sur l'emploi - RADEC - Etude de la situation de référence - Rapports de SE - Rapports d'activités du FNE Rapports du BIT	Le Cameroun n'entre pas dans une récession économique
Sous-Objectif 1		Améliorer l'offre de formation technique et dans les métiers porteurs	- Coûts des formations professionnelles par spécialité - Nombre et qualité des formateurs professionnels par centre/par département - Nombre de jeunes formés et insérés par genre (sexe, minorités) à 6 mois - Montant des ressources mobilisées	-	-	-	-	-	-	-
	Action 1	Renforcer l'offre de formation qualifiante dans les métiers BTP, du bois, miniers, industriels, TIC et de la logistique	- Nombre de structures de formation qualifiante ou aux métiers - Nombre de formateurs accrédités et/ou recyclés - Nombre de jeunes formés et insérés par genre (sexe, minorités) Montant des ressources mobilisées						- Rapport du FNE - Rapports du BIT - Rapports des centres de formation - Rapport du MINEFOP	- Le Cameroun n'entre pas dans une récession économique
	Action 2	Améliorer l'offre de formation dans l'enseignement technique	- Niveau d'équipement des établissement d'enseignement technique - Nombre de filières techniques							
	Action 3	Améliorer l'accès à internet haut débit pour tous (coût, fiabilité)	- Réseau internet disponible et fiable - Coût d'accès à internet - Taux d'accès à internet de la population du sud							

INTERVENTIONS			INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES ET QUANTIFIABLES						SOURCES ET MOYENS DE VÉRIFICATION	HYPOTHÈSES
			INDICATEURS	BASELINE		CIBLES		UNITES		
				Année	Niveau	Année	Niveau			
				2021		**2026**		**%**		
	Action 4	Renforcer l'enseignement à distance et la formation des formateurs	- Nombres d'apprenants à distance (salles, écoles, free-lance) - Nombre de thématiques de formation - Taux de connectivité à internet - Nombre de télécentres disponibles							
Sous-Objectif 2		Améliorer l'insertion économique des jeunes et groupes vulnérables	-	-	-	-	-	-	-	-
	Action 1	Développer l'entrepreneuriat et l'insertion des jeunes dans les métiers agro-pastoraux et ruraux	- Nombre de centres de formation agréés - Nombre de jeunes formés et insérés dans l'entrepreneuriat agro-pastoral - Superficies exploitées par les jeunes formés et installés à leur compte - Quantités produites et commercialisées par ces exploitations de jeunes - Taux de réussite de l'installation des jeunes formés après 3 ans							
	Action 2	Mettre en place d'un réseau de Maisons de Jeunesse et de développement social dans les chefs-lieux des départements	- Nombre de maisons par département - Nombre de bénéficiaires des services - Coût des services - Nombre d'évènements sportifs et culturels organisés et participation - Nombre de personnes formées et insérées - Budgets d'investissement et de fonctionnement des Maisons							
	Action 3	Améliorer l'accès des jeunes au foncier	- Nombre de jeunes - Superficies sécurisées							
Pilier 4: Gouvernance, décentralisation et gestion stratégique de la Région du Sud										

INTERVENTIONS			INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES ET QUANTIFIABLES						SOURCES ET MOYENS DE VÉRIFICATION	HYPOTHÈSES
			INDICATEURS	BASELINE		CIBLES		UNITES		
				Année	Niveau	Année	Niveau			
				2021		**2026**		**%**		
Objectif		Améliorer les performances du CRS	- Évolution du nombre de projets (actions) maturés - Évolution du nombre de projets (actions) exécutés				- 30 actions sont bien maturées 20 actions sont bien exécutées		- PV de l'organe délibérant - Budgets annuels du CRS - Rapport des COPIL - Comptes administratifs du CRS Rapport de SE du CRS	- Le CRS crée les conditions de la confiance à l'égard des investisseurs publics et privés La gouvernance régionale est bonne
Sous-Objectif 1		Renforcer les capacités techniques et opérationnelles du CRS	-			2026	-		-	-
	Action 1	Renforcer les capacités du Conseil Régional à la mobilisation des partenaires pour les projets de développement	- Nombre et valeur de projets de développement maturés et exécutés de manière satisfaisante - Montant des ressources extérieures mobilisées en PPP, RSE coopération décentralisée, finance carbone… - Manuels de procédures de gestion administrative, budgétaires, comptable, de passation des marchés, des RH disponibles - Nombre de personnes de l'administration régionale et d'élus formés à la gestion axée sur les résultats Ratios (investissements et fonctionnement) et qualité des dépenses				- Toutes les divisions du Conseil Régional fonctionnent de façon normative et optimale avec un personnel en nombre suffisant et performant Les ressources financières externes mobilisées par le Conseil représentent 50 % de son budget		- Conventions de partenariats - Manuels - Rapports financiers du CRS - Rapport de SE du CRS - Budgets annuels des CTD Documents de projets	Le climat des affaires est favorable dans la région
Sous-Objectif 2		Optimiser la gestion du personnel local	-			2026				
	Action 1	Mettre en place une fonction publique locale performante dans la santé et de l'enseignement secondaire	- Manuel de procédures de gestion administrative et des RH du personnel local de la santé et de l'enseignement secondaire disponible				- La productivité du personnel est optimale	-	- Rapport RH du CRS - Rapports d'activités des délégations régionales du MINESEC et du MINSANTE	- Les administrations sectorielles collaborent

INTERVENTIONS			INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES ET QUANTIFIABLES						SOURCES ET MOYENS DE VÉRIFICATION	HYPOTHÈSES
			INDICATEURS	BASELINE		CIBLES		UNITES		
				Année	Niveau	Année	Niveau			
				2021		**2026**		**%**		
			Productivité et assiduité du personnel local dans les secteurs de la santé et de l'enseignement secondaire						- Rapport de SE du CRS - Budgets annuels des CTD - Fichiers du personnel local	
Sous-Objectif 3		Améliorer l'autonomie financière du CRS	-			2026				
	Action 1	Mobiliser des ressources financières endogènes	- Inventaires des ressources matérielles et financières mobilisables disponibles (redevances, impôts, taxes, carrières, RSE…) Montant des ressources financières endogènes mobilisées				- En moyenne 20 milliards F CFA de redevances, d'impôts et taxes sont collectés par le Conseil Régional chaque année		- Rapports financiers du CRS - Rapport de SE du CRS - Budgets annuels des CTD -	- La dématérialisation et la digitalisation ne sont pas sabotées
	Action 2	Mettre en place un dispositif fiscal et parafiscal régional performant	Outils de collecte des recettes fiscales et parafiscales pertinents et fonctionnels Niveau de dématérialisation et digitalisation de la collecte des ressources financières - Rendement fiscal				- En moyenne 20 milliards F CFA de redevances, d'impôts et taxes sont collectés par le Conseil chaque année		- Rapports financiers du CRS - Rapport de SE du CRS - Budgets annuels des CTD	- La dématérialisation et la digitalisation ne sont pas sabotées
Sous-Objectif 4		Améliorer la coopération entre régions et l'intégration sous régionale				2026	-			
	Action 1	Consolider l'intégration sous régionale	Nombre et valeur des projets conjoints Fréquence des incidents transfrontaliers Flux et valeur des échanges transfrontaliers				- Les flux des personnes et des biens ainsi que les investissements sous-régionaux augmentent de 40 %		- Conventions de partenariats - Documents de projets - Conventions de financement	- Les Etats respectent leurs engagements pour les projets conjoints
	Action 2	Organiser des activités de coopération et partenariat du CR	Nombre et valeur des projets inter-régionaux Flux et valeur des échanges inter-régionaux				- Au moins 70 % des projets inter régionaux sont bien exécutés - Le flux et les échanges augmentent de 40 %		- Conventions de partenariats - Documents de projets - Conventions de financement	- L'Etat coordonne et promeut la collaboration entre les Régions

LOGIQUE D'INTERVENTION		INDICATEURS IOV	VALEUR 2023	VALEUR CIBLE 2027	SOURCES DE VERIFICATION	HYPTHESES
OBJECTIF STRATEGIQUE	Améliorer les performances du CRS	Nombre de projets (actions) maturés Nombre de projets (actions) exécutés de manière satisfaisante	0 0	30 actions sont bien maturées 20 actions sont bien exécutées	PV de l'organe délibérant Budgets annuels du CRS Rapport des COPIL Comptes administratifs du CRS Rapport de SE du CRS	Le CRS crée les conditions de la confiance à l'égard des investisseurs publics et privés La gouvernance régionale est bonne
OBJECTIFS SPECIFIQUES	25.a. Renforcer les capacités du Conseil Régional à la mobilisation des partenaires pour les projets de développement	Nombre et valeur de projets de développement maturés et exécutés de manière satisfaisante Montant des ressources extérieures mobilisées en PPP, RSE coopération décentralisée, finance carbone… Manuels de procédures de gestion administrative, budgétaires, comptable, de passation des marchés, des RH disponibles Nombre de personnes de l'administration régionale et d'élus formés à la gestion axée sur les résultats Ratios (investissements et fonctionnement) et qualité des dépenses		Toutes les divisions du Conseil Régional fonctionnent de façon normative et optimale avec un personnel en nombre suffisant et performant Les ressources financières externes mobilisées par le Conseil représentent 50 % de son budget	Conventions de partenariats Manuels Rapports financiers du CRS Rapport de SE du CRS Budgets annuels des CTD Documents de projets	Le climat des affaires est favorable dans la région
	25.b. Mettre en place une fonction publique locale performante dans la santé et de l'enseignement secondaire	Manuel de procédures de gestion administrative et des RH du personnel local de la santé et de l'enseignement secondaire disponible Productivité et assiduité du personnel local dans les secteurs de la santé et de l'enseignement secondaire		La productivité du personnel est optimale	Rapport RH du CRS Rapports d'activités des délégations régionales du MINESEC et du MINSANTE Rapport de SE du CRS Budgets annuels des CTD Fichiers du personnel local	Les administrations sectorielles collaborent
	25.c. Mobiliser des ressources financières endogènes	Inventaires des ressources matérielles et financières mobilisables disponibles (redevances, impôts, taxes, carrières, RSE…)		En moyenne 20 milliards F CFA de redevances, d'impôts et taxes sont collectés par	Rapports financiers du CRS Rapport de SE du CRS Budgets annuels des CTD	La dématérialisation et la digitalisation ne sont pas sabotées

		Montant des ressources financières endogènes mobilisées		le Conseil Régional chaque année		
	25.d. Mettre en place un dispositif fiscal et parafiscal régional performant	Outils de collecte des recettes fiscales et parafiscales pertinents et fonctionnels Niveau de dématérialisation et digitalisation de la collecte des ressources financières Rendement fiscal		En moyenne 20 milliards F CFA de redevances, d'impôts et taxes sont collectés par le Conseil chaque année	Rapports financiers du CRS Rapport de SE du CRS Budgets annuels des CTD	La dématérialisation et la digitalisation ne sont pas sabotées
	25.e. Consolider l'intégration régionale	Nombre et valeur des projets conjoints Fréquence des incidents transfrontaliers Flux et valeur des échanges transfrontaliers		Les flux des personnes et des biens ainsi que les investissements sous régionaux augmentent de 40 %	Conventions de partenariats Documents de projets Conventions de financement	Les Etats respectent leurs engagements pour les projets conjoints
	25.f. Coopérer entre la région du SUD et la région de l'EST	Nombre et valeur des projets inter-régionaux Flux et valeur des échanges inter-régionaux		Au moins 70 % des projets inter régionaux sont bien exécutés Le flux et les échanges augmentent de 40 %	Conventions de partenariats Documents de projets Conventions de financement	L'Etat coordonne et promeut la collaboration entre les Régions
ACTIONS	25.a. Renforcer les capacités du Conseil Régional à la mobilisation des partenaires pour les projets de développement 25.b. Mettre en place une fonction publique locale performante dans la santé et de l'enseignement secondaire 25.c. Mobiliser des ressources financières endogènes 25.d. Mettre en place un dispositif fiscal et parafiscal régional performant 25.e. Consolider l'intégration régionale 25.f. Coopérer entre la région du SUD et la région de l'EST					

4.2.3 Le Cadre logique d'intervention du Conseil Régional

Le cadre logique d'intervention du PRD de la région du Sud est structuré autour de quatre programmes clés. Il s'agit de trois programmes techniques et d'un programme support conformément aux dispositifs de l'arrêté n° 006/A/MINDDEVEL du 18 avril 2022.

- **Programme 1** : Amélioration de l'offre des services sociaux de base
- **Programme 2** : Promotion du développement économique et protection de la nature
- **Programme 3** : Promotion de la citoyenneté, de la culture, des sports et appui à la jeunesse
- **Programme 4** : Gouvernance, décentralisation et gestion stratégique de la Région

4.2.3.1 Programme 1 : d'Amélioration de l'offre des services sociaux de base

Le Programme 1 a pour objectif stratégique : d'Améliorer le cadre et les conditions de vie des populations tant en zones urbaines que rurales dans la Région du Sud. La performance du programme sera évaluée à travers deux indicateurs :

- coûts d'accès aux services sociaux et équipements collectifs ;
- taux de couverture de l'accès aux services de base et aux équipements collectifs ;
- l'indice de développement Humain dans le Sud.

Objectif visé est d'améliorer l'IDH de 20% à l'horizon 2026.

Pour sa mise en œuvre efficace, ce Programme s'appuiera sur les actions majeures suivantes :

i. Renforcement du système de santé ;

ii. Renforcement du système d'assistance aux populations ;

iii. Amélioration de l'offre d'éducation ;

iv. Amélioration de l'accès à l'eau potable ;

v. Amélioration de la formation technique et professionnelle ;

vi. Amélioration de l'alphabétisation.

LOGIQUE D'INTERVENTION		INDICATEURS IOV	VALEUR 2023	VALEUR CIBLE 2026	SOURCES DE VERIFICATION	HYPTHESES
OBJECTIF STRATEGIQUE	Améliorer le cadre et les conditions de vie des populations aussi bien en zones urbaines que rurales.	Évolution des coûts d'accès aux services sociaux et équipements collectifs Évolution du taux de couverture de l'accès aux services de base et aux équipements collectifs	AD	Amélioration de 20 % de IDH	Enquêtes ECAM Rapports sur l'IDH des NU Étude de la situation de référence Rapport de SE du CRS Bases de données du CRS	Le transfert de compétences aux CTD s'accompagne du transfert de ressources humaines et financières
OBJECTIFS SPECIFIQUES	Densifier le tissu urbain en favorisant l'accès au logement décent	Nombre de logements sociaux et de standing construits entre 2023 et 2027 Nombre d'agglomérations disposant de logements sociaux et de bon standing Coût des logements sociaux vs de bon standing		- Les besoins supplémentaires en logement liés à la croissance sont satisfaits à plus de 60 % par l'offre en logements neufs	Enquêtes ECAM RADEC Etude de la situation de référence Rapport de SE Rapports sur l'immobilier (SIC) Bases de données du Système d'information du CRS	Le pouvoir d'achat des populations ne baisse pas Les coûts des matériaux de construction importés n'explosent pas
	Améliorer la voirie et l'éclairage public dans les principales agglomérations	Linéaire des routes bitumées par chef-lieu Linéaire des rues bitumées et des caniveaux par chef-lieu Nombre d'agglomérations bénéficiant d'un dispositif d'éclairage urbain Linéaire de l'éclairage urbain par chef-lieu Coût des investissements pour l'éclairage Coût des investissements pour la voirie urbaine Fréquences de l'entretien de la voirie Taux de fonctionnalité des dispositifs d'éclairage		- La voirie urbaine bitumée s'accroit de 20 % dans les chefs-lieux des départements -L'éclairage urbain est assuré en centre-ville dans les principales agglomérations de la région	Enquêtes ECAM RADEC Etude de la situation de référence Rapport de SE Comptes administratifs des CTD Rapports sur les voiries (PCD, Communautés Urbaines)	L'incivisme et le vandalisme n'endommagent pas les infrastructures Les coûts des contenus importés n'explosent pas
	Améliorer durablement l'accès à l'eau potable	Nombre de systèmes d'approvisionnement en eau potable Nombre d'intercommunalités fonctionnelles autour de la distribution de l'eau potable Populations desservies en eau potable (eau courante, points d'eau) Coût d'accès à l'eau potable Taux de fonctionnalité des SAP		- Les intercommunalités concourent à 10% du taux de desserte des ménages en eau potable - Au moins 80% des populations urbaines et rurales ont accès à l'eau potable à moins de 500 m	Enquêtes ECAM RADEC Etude de la situation de référence Rapport de SE Rapports (PCD, Communautés Urbaines)	Les SAP ne sont pas vandalisés
	Améliorer l'accès à la santé des populations	Coût des investissements directs dans le secteur santé		- Les formations sanitaires sont utilisées à	Enquêtes ECAM RADEC	La typologie des morbidités est maitrisée

LOGIQUE D'INTERVENTION		INDICATEURS IOV	VALEUR 2023	VALEUR CIBLE 2026	SOURCES DE VERIFICATION	HYPTHESES
		Coûts des investissements directs dans les infrastructures sportives et de loisirs collectives Nombre de lits d'hospitalisation par département Nombre de spécialités et de spécialistes disponibles par département Nombre de patients admis par an dans les hôpitaux et par département Budget de fonctionnement annuel / hôpital Taux de formations sanitaires dans le système de référence et contre référence Taux de couverture santé universelle des groupes vulnérables		plus de 60 % de leurs capacités nominales - Les agglomérations urbaines disposent d'espaces de sports et de loisirs adéquats - Au moins 20% des groupes vulnérables sont enrôlés dans la couverture santé universelle	Etude de la situation de référence Rapport de SE Comptes administratifs des CTD Rapports des formations sanitaires Fichiers et registres des personnes enrôlées	Le pouvoir d'achat des populations ne baisse pas Le budget dédié aux CTD est libéré
	Réduire les pollutions et autres nuisances	Tonnage des ordures collectées et traitées Nombre, valeur, et capacité des stations d'épuration & de traitement déchets Qualité des eaux des rivières/fleuves en aval des villes (DBO, DCO) Nombre d'agglomérations et populations desservies par les systèmes d'assainissement Taux de morbidité dues aux maladies hydriques		- Au moins la moitié des villes du Sud dispose de systèmes d'assainissement solides et liquides performants	Enquêtes ECAM RADEC Etude de la situation de référence Rapport de SE Rapports des prélèvements périodiques Rapports des laboratoires d'analyse	La région ne subit pas de catastrophes naturelles
	Améliorer l'employabilité et l'insertion socioprofessionnelle des jeunes	Nombre de structures de formation qualifiante Effectif des apprenants en présentiel et/à distance Coûts des formations professionnelles qualifiantes Coûts moyen de l'accès à internet Nombre de jeunes insérés dans l'entrepreneuriat (tous secteurs) et agro-pastoral en particulier		- Le chômage et le sous-emploi des jeunes sont réduits de 30 %	Enquêtes sur l'emploi RADEC Etude de la situation de référence Rapports de SE Rapports d'activités du FNE Rapports du BIT	Le Cameroun n'entre pas dans une récession économique
ACTIONS	1.a. Construire des logements sociaux et des logements de bon standing dans les principales villes de la région 1.b. Valoriser les matériaux locaux et proposer des mesures incitatives pour l'accès au logement décent 2.a. Moderniser et étendre la voirie urbaine dans les chefs-lieux des départements 2.b. Renforcer l'éclairage urbain dans les principales agglomérations 3.a. Promouvoir la construction et l'exploitation décentralisée et intercommunale des systèmes d'approvisionnement en eau potable 4.a. Construire un hôpital de référence à Kribi et d'un hôpital général dans chaque chef-lieu de département 4.b. Optimiser les plateaux techniques et mettre en place un système de référence et contre référence 4.c. Enrôler les groupes vulnérables (secteur informel, pygmées, personnes handicapées et personnes troisième âge) dans la couverture santé universelle 5.a. Doter les principales villes en systèmes d'assainissement performants (déchets solides et déchets liquides) 6.a. Renforcer l'offre de formation qualifiante dans les métiers BTP, bois, mines, industriels, TIC et de la logistique 6.b. Améliorer l'offre de formation dans l'enseignement technique					

LOGIQUE D'INTERVENTION	INDICATEURS IOV	VALEUR 2023	VALEUR CIBLE 2026	SOURCES DE VERIFICATION	HYPTHESES
	6.c. Renforcer l'enseignement à distance et la formation des formateurs 6.d. Améliorer l'accès à internet haut débit pour tous (coût, fiabilité)				

4.2.3.2 Programme 2 : Développement économique et protection de la nature

Le Programme 2 a pour objectif stratégique : de Valoriser durablement les potentialités économiques régionales. La performance du programme sera évaluée à travers les indicateurs suivants :

- Évolution du PIB des secteurs primaires secondaires et tertiaires ;
- Évolution de l'accroissement des IDE ;
- Évolution de la contribution du PIB régional au PIB national Taux de chômage des jeunes.

Il s'agira de façon spécifique de :

- fluidifier et sécuriser la circulation des personnes et des biens le long des corridors logistiques ;
- désenclaver les bassins de production ;
- optimiser les capacités portuaires ;
- valoriser durablement le potentiel énergétique ;
- améliorer l'accès au numérique au plus grand nombre ;
- relancer la cacaoculture de moyenne importance auprès des jeunes ruraux ;
- satisfaire les besoins en denrées alimentaires induits par les afflux sociaux ;
- accroitre l'offre nationale de produits agricoles pour les agro-industries (cacao, sucre, huile de palme et caoutchouc ...) ;
- contribuer durablement à l'offre de produits halieutiques ;
- valoriser durablement le potentiel forestier ;
- valoriser durablement le potentiel minier et des carrières ;
- valoriser le potentiel touristique ;
- valoriser durablement le potentiel énergétique ;
- améliorer la gouvernance locale de la gestion des ressources naturelles.

Pour sa mise en œuvre efficace, ce Programme s'appuiera sur les actions majeures suivantes :

i. Développement du tissu économique régional ;

ii. Protection de l'environnement ;

iii. Amélioration de la gestion des ressources naturelles ;

iv. Amélioration de la planification et l'aménagement de l'espace de la Région.

LOGIQUE D'INTERVENTION		INDICATEURS IOV	VALEUR 2023	VALEUR CIBLE 2027	SOURCES DE VERIFICATION	HYPTHESES
OBJECTIF STRATEGIQUE	Valoriser durablement les potentialités économiques régionales	Évolution du PIB des secteurs primaires secondaires et tertiaires Évolution de l'accroissement des IDE Évolution de la contribution du PIB régional au PIB national	AD	Augmentation des investissements de 20 %	Rapports INS Lois des finances Rapports Doing Business Rapports FMI-BM Revue Investir au Cameroun Étude de la situation de référence Rapports de l'API	Respect des accords CEEAC/CEMAC/COMIFAC/Conventions internationales Climat des affaires favorable Respect des droits
OBJECTIFS SPECIFIQUES	Fluidifier et sécuriser la circulation des personnes et des biens le long des corridors logistiques	Flux des véhicules Durée moyenne des parcours/ tronçon Nombre et coûts des services des aires de repos Linéaires et coûts des constructions routières Volume d'affaires dans les aires de repos Fréquence des accidents par axe/tronçon Fréquence de l'entretien du réseau routier Recettes des péages		- Les flux des personnes et des biens doublent sur les grands corridors logistiques Est-Ouest et Nord-Sud	Rapports MINTRANSPORT Rapports de SE du CRS Comptages routiers du Système d'information du CRS	Les accords de la ZLECAF sont respectés par les Etats La Région a une stabilité sociale
	Désenclaver les bassins de production	Linaire des pistes en terre ouvertes et/ou entretenues dans les communes/bassins de production Coûts du linéaire des pistes ouvertes et/ou entretenues Coûts et délais de transport sur ces axes communaux Volumes transportés/ bassin de production Taux de pertes post -récolte / bassin production		- Les coûts et délais de transport baissent d'au moins 50 % au sein des bassins de production - Les pertes post récoltes imputables au transport sont inférieures à 20 % ds volumes mis en marché	Comptages routiers du Système d'information du CRS Rapports d'exécution du budget du CRS	Le budget public dédié au développement rural augmente et est libéré
	Optimiser les capacités portuaires	Coût et Capacités de stockage du gaz Valeur des produits stockés Nature, tonnage et valeur des importations		- Les besoins en aménagement et stockage sont satisfaits à 50 %	Rapports du PAK	Les installations sont sécurisées

LOGIQUE D'INTERVENTION		INDICATEURS IOV	VALEUR 2023	VALEUR CIBLE 2027	SOURCES DE VERIFICATION	HYPTHESES
	Valoriser durablement le potentiel énergétique	Nombre d'industries autour des barrages Nombre et surfaces des zones aménagées Consommation en énergie des industries Montants des investissements Montants des aménagements Nombre et nature des projets d'investissement		- Le potentiel des barrages est valorisé à 60 % - Les autres alternatives énergétiques concourent à 10 % de l'offre d'énergie	Rapports du MINEE Rapports du MINMIDT Rapports de l'API	Le climat des affaires attire les investisseurs
	Améliorer l'accès au numérique au plus grand nombre	Populations desservies Linéaire de la fibre optique Coût et régularité de la fibre optique Réseau d'antennes relais		- Le taux de couverture de la population en fibre optique est de 50 %	Rapports de l'ART Rapports de CAMTEL	La technologie de fibre technique reste la plus efficiente
	Relancer la cacaoculture de moyenne importance auprès des jeunes ruraux	Quantité produite Valeur des productions Nombre de structures agricoles créées par les jeunes Nombre de centres de traitement post récolte		- La productivité des jeunes exploitants s'accroit d'au moins 30 %	Rapports MINADER Rapports de SE du CRS	Les aléas climatiques n'affectent pas la production Le budget dédié à l'agriculture augmente
	Satisfaire les besoins en denrées alimentaires induits par les afflux sociaux	Superficies effectivement mises en valeur par les jeunes Nombre d'exploitants accompagnés dans les modèles intégrateurs Superficies des exploitations axées sur les modèles intégrateurs Volumes et valeurs des productions		- L'offre en denrées alimentaires issue de la production des jeunes ruraux augmente de 30 %	Rapports ECAM	Les aléas climatiques n'affectent pas la production
	Accroitre l'offre nationale de produits agricoles pour les agro-industries (cacao, sucre, huile de palme et caoutchouc ...)	Surfaces cultivées Nombre de petits producteurs travaillant avec les agro-industries Quantité de produits achetés par les agro-industries Valeur des produits achetés Surfaces agricoles mises en valeur		- L'offre des produits des petits producteurs aux agro-industries augmente de 20 % - Plus de 10 % des terres dans les zones banales et agroforestières sont mises en valeur	DSF des agro-industries Rapports de SE du CRS	Les aléas climatiques n'affectent pas la production Le budget dédié à l'agriculture augmente

LOGIQUE D'INTERVENTION		INDICATEURS IOV	VALEUR 2023	VALEUR CIBLE 2027	SOURCES DE VERIFICATION	HYPTHESES
		Montant des impôts sur le terres mises en valeur				
	Contribuer durablement à l'offre de produits halieutiques	Nombre de centres d'alevinage privés accompagnés Montant des investissements (construction/réhabilitation) Tonnage des productions aquacoles		- L'offre en produits halieutiques augmente de 20 %	Rapports MINEPIA Rapports de SE du CRS	Les aléas climatiques n'affectent pas la production Le budget dédié à l'agriculture augmente
	Valoriser durablement le potentiel forestier	Taux de transformation du bois Volume et valeur des produits de bois commercialisés Une règlementation sur les prélèvements est mise en place avec les producteurs Nombre d'associations de producteurs de PFNL organisées et fonctionnelles Nombre et surfaces des forêts communales et régionales classés		- Les volumes des produits de seconde et troisième transformation du bois augmentent de 20 % - Les prélèvements responsables des PFNL augmentent de 20 %	DSF des entreprises forestières Rapports d'activités des associations Rapports du MINFOF	
	Valoriser durablement le potentiel minier et des carrières	Inventaire des carrières disponibles Volume et valeur des matériaux Nombre de sites miniers en exploitation industrielle Nombre de sites miniers en exploitation artisanale Volumes des investissements miniers Valeur des productions mis en marché Valeur des impôts et taxes générés		- Les volumes des matériaux locaux utilisés dans les BTP augmentent d'au moins 10 % - Plusieurs sites miniers industriels sont en exploitation	Rapports de SE du CRS Rapports des comptes administratifs du CRS	La transparence dans le secteur est la règle
	Valoriser le potentiel touristique	Nombre de visiteurs nationaux et internationaux Montant des aménagements et investissements		- Au moins 1 site écotouristique est aménagé par département	Statistiques du MINTOUR Rapports de SE du CRS	Les tracasseries administratives et policières baissent significativement

LOGIQUE D'INTERVENTION		INDICATEURS IOV	VALEUR 2023	VALEUR CIBLE 2027	SOURCES DE VERIFICATION	HYPTHESES
		Nombre de nuitées dans les hôtels				
	Valoriser durablement le potentiel énergétique	Nombre d'industries autour des barrages Nombre et surfaces des zones aménagées Consommation en énergie des industries Montants des investissements Montants des aménagements		- Le potentiel des barrages est valorisé au moins à 60 % - Les autres alternatives énergétiques concourent à 10 % de l'offre	Rapports de l'API Rapports économiques et financiers des lois des finances Rapports de SE du CRS	Le climat des affaires est favorable
	Améliorer la gouvernance locale de la gestion des ressources naturelles	Superficies classées et titrées au nom de l'État Montant des ressources mobilisées dans le cadre de la finance carbone Fréquence du braconnage aux postes forestiers et en Justice Nombre et valeur des projets de développement accompagnés au plan environnemental et social Inventaires des redevances disponibles Montants des redevances perçues Nombre, valeur et qualité des projets portés par les CTD et les communautés		Superficies classées et titrées Empiètements réduits de 80 % Volumes financiers mobilisés par la finance carbone Braconnage réduit de 50 % Au moins 80 % des projets respectent les normes environnementales et sociales Au moins 80% des redevances sont inventoriées Au moins 80% des redevances sont utilisées dans des projets pertinents des CTD	Rapports de la CEEAC Rapports de l'ONACC Rapports des UFA Comptes administratifs des CTD Rapports de SE du CRS	Les accords des différentes COP sont respectés
ACTIONS	11.a. Construire des routes de contournement des principales villes moyennes (Ebolowa, Sangmélima, Ambam) 11.b. Finaliser et aménager l'axe Ouest-Est intégrateur (Kribi-Frontière du Congo : Axe Ebolowa- Kribi) 11.c. Finaliser et aménager l'axe Ouest-Est intégrateur (Région Est -Région Sud : Sangmelima -Abong Mbang) 11.d. Construire des aires de repos multiservices le long des axes routiers sous régionaux 12.a. Promouvoir des intercommunalités d'engins de BTP pour désenclaver les bassins de production (routes communales) 12.b. Structurer les producteurs agricoles en organisations locales de maintenance des routes de desserte des bassins de production 13.a. Construire un terminal gazier 13.b. Aménager les 26 000 ha de la zone industrialo-portuaire dont 12 000 ha de ville nouvelle 14.a. Accélérer les investissements en lignes et équipements de transport de l'énergie 14.b. Promouvoir la production électrique durable (hydro électricité, gaz naturel, solaire, biomasse, éolien, biogaz)						

LOGIQUE D'INTERVENTION	INDICATEURS IOV	VALEUR 2023	VALEUR CIBLE 2027	SOURCES DE VERIFICATION	HYPTHESES
	14.c. Promouvoir la région Sud et de ses zones prioritaires d'industrialisation auprès des investisseurs privés potentiels 15.a. Construire des réseaux de fibres optiques performants 16.b. Construire des antennes relais entre la fibre optique et les réseaux sans fil 16.a. Améliorer la productivité des cacaoyères et renouveler les anciennes plantations 16.b. Améliorer les conditions de traitement post récolte et qualité du cacao marchand 16.c. Améliorer l'organisation de la commercialisation du cacao marchand 17.a. Améliorer l'accès au foncier et à l'installation des jeunes 17.b. Faire émerger des modèles intégrateurs de cultures de rente, de productions vivrières et maraîchères 18.a. Promouvoir une agriculture contractuelle professionnelle entre les petits producteurs et les agro-industries 18.b. Contribuer au développement des agro-industries dans les zones banales et agroforestières 19.a. Appuyer l'installation de centres d'alevinage privés 19.b. Optimiser les activités de pêche maritime face au changement climatique 20.a. Promouvoir la transformation industrielle et artisanale du bois 20.b Promouvoir l'exploitation des produits forestiers non ligneux (PFNL) 20.c. Promouvoir la récupération des bois et l'optimisation du rendement matière 20.d. Promouvoir la gestion forestière par les CTD 21.a. Valoriser les matériaux (inertes et carbonés) dans le BTP 21.b. Valoriser les gites minières (fer, or) 22.a. Promouvoir les investissements touristiques 22.b. Promouvoir les activités touristiques en milieu urbain balnéaire et rural 22.c. Promouvoir les activités d'écotourisme 23.a. Accélérer les investissements en lignes et équipements de transport de l'énergie 23.b. Promouvoir la production électrique durable (hydro électricité, gaz naturel, solaire, biomasse, éolien, biogaz) 23.c. Promouvoir la région Sud et ses zones prioritaires d'industrialisation auprès des investisseurs privés potentiels 24.a. Accélérer les processus de classement et de titrisation des forêts du DFP 24.b. Contribuer à la gestion concertée et apaisée des ressources naturelles et encadrer les projets de développement 24.c. Optimiser la valorisation les redevances issues de l'exploitation des ressources naturelles (forestières, eau, énergétiques, pétrolières, gazières et minières) dans les investissements des CTD				

4.2.3.3 Programme 3 : Citoyenneté, culture, sport et appui à la jeunesse

Le Programme 3 a pour objectif stratégique : de Promouvoir la culture du sport, l'insertion des jeunes, la citoyenneté, l'inclusion et la paix sociale. La performance du programme sera évaluée à travers les indicateurs suivants :

- taux de chômage des jeunes ;
- pouvoir d'achat ;
- taux de participation aux élections ;
- évolution des dérives sociales.

Il s'agira de façon spécifique de :

- promouvoir l'intégration économique et sociale des jeunes et des groupes vulnérables ;
- améliorer l'employabilité et l'insertion socioprofessionnelle des jeunes ;
- promouvoir la pratique du sport pour tous ;
- réduire les dérives sociales préjudiciables au développement durable.

Pour sa mise en œuvre efficace, ce Programme s'appuiera sur les actions majeures suivantes :

i. Promotion de la culture et de l'art ;

ii. Promotion et développement des langues nationales

iii. Animation de la vie sportive et soutien aux associations sportives de la région

iv. Encadrement de la jeunesse ;

v. Promotion de l'éducation civique et l'insertion socioéconomique des jeunes

LOGIQUE D'INTERVENTION		INDICATEURS IOV	VALEUR 2023	VALEUR CIBLE 2027	SOURCES DE VERIFICATION	HYPTHESES
OBJECTIF STRATEGIQUE	Promouvoir la culture du sport, l'insertion des jeunes, la citoyenneté, l'inclusion et la paix sociale	Évolution du taux de chômage des jeunes Évolution du pouvoir d'achat Évolution du taux de participation aux élections Evolution des dérives sociales	AD	Amélioration de 20%	Rapports sur le développement humain des Nations Unies Rapports de SE du CRS Rapports des CTD Rapports des OSC	Stabilité sociale dans la région Respect des droits humains
OBJECTIFS SPECIFIQUES	Promouvoir l'intégration économique et sociale des jeunes et des groupes vulnérables	Nombre de maisons de jeunes par département Nombre de bénéficiaires Coût des services Nombre de personnes formées et insérées Budgets d'investissement et de fonctionnement des Maisons de jeunesse et développement social		- Le réseau des maisons de jeunesse concoure à plus de 50% à l'insertion et l'intégration des jeunes et des groupes vulnérables accompagnés	Rapports des CTD Rapports des OSC Rapports d'activités des maisons	Le Cameroun n'entre pas dans une récession économique
	Améliorer l'employabilité et l'insertion socioprofessionnelle des jeunes	Nombre de structures de formation qualifiante Effectif des apprenants en présentiel et en distantiel Coûts des formations proposées Coûts de l'accès à internet Nombre de jeunes insérés dans l'entrepreneuriat agro-pastoral		- Le chômage et le sous-emploi des jeunes sont réduits de 30 %	Rapport du FNE Rapports du BIT Rapports des centres de formation Rapport du MINEFOP	Le Cameroun n'entre pas dans une récession économique
	Promouvoir la pratique du sport pour tous	Nombre, surface et fréquentation des espaces verts, Nombre d'installation de sport et loisir aménagés		- Au moins 20 % de la population urbaine pratique régulièrement du sport	Rapports des CTD Rapports MINJEC	La mobilisation des assiettes foncières est diligente
	Réduire les dérives sociales préjudiciables au développement durable	Fréquence des agressions physiques Nombre, nature des conflits et plaintes en justice Taux de participation aux élections Fréquence des agressions physiques, des actes de banditisme et de criminalité		- L'incivisme baisse de 50 % - La participation et l'intégration des minorités autochtones	Rapports des FMO Fichiers de la justice Rapports de SE du CRS	La justice est efficace

LOGIQUE D'INTERVENTION		INDICATEURS IOV	VALEUR 2023	VALEUR CIBLE 2027	SOURCES DE VERIFICATION	HYPTHESES
		Taux de participation aux élections Pourcentage de femmes élues dans les instances de gouvernance Taux d'accès aux actes d'état civil Taux d'insertion des populations autochtones dans les circuits professionnels		s'accroissent de 50 % dans les activités de la cité		
ACTIONS	7.a. Mettre en place d'un réseau de Maisons de Jeunesse et de développement social dans les chefs-lieux des départements 7.b. Accompagner l'intégration des populations autochtones (pygmées) dans la cité 7.c. Accompagner les groupes vulnérables pour une meilleure intégration et bien être dans la cité (secteur informel, personnes handicapées et personnes du troisième âge) 8.a. Renforcer l'offre de formation qualifiante dans les métiers BTP, du bois, miniers, industriels, TIC et de la logistique 8.b. Améliorer l'offre de formation dans l'enseignement technique 8.c. Améliorer l'accès à internet haut débit pour tous (coût, fiabilité) 8.d. Développer l'entrepreneuriat et l'insertion des jeunes dans les métiers agro-pastoraux et ruraux 8.e. Améliorer l'accès des jeunes au foncier 9.a. Aménager des espaces verts favorisant la pratique du sport pour tous 9.b. Aménager de nouvelles installations sportives pour l'entrainement et la compétition dans les chefs-lieux 9.c. Aménager des installations de loisir en plein air dans les chefs-lieux 9.b. Réhabiliter et mettre aux normes les anciennes installations sportives 10.a. Contribuer à l'éducation et à la citoyenneté des jeunes et des vulnérables 10.b. Accompagner l'intégration des populations autochtones (pygmées) dans la cité					

4.2.3.4 Programme 4 : Gouvernance et administration locale

Le Programme 4 qui est le programme support a pour objectif stratégique : d'Améliorer les performances du Conseil régional du Sud. La performance du programme sera évaluée à travers les indicateurs suivants :

- nombre de projets (actions) maturés ;
- nombre de projets (actions) exécutés de manière satisfaisante.

Il s'agira de façon spécifique de :

- renforcer les capacités du Conseil Régional à la mobilisation des partenaires pour les projets de développement ;
- mettre en place une fonction publique locale performante dans la santé et de l'enseignement secondaire ;
- mobiliser des ressources financières endogènes ;
- mettre en place un dispositif fiscal et parafiscal régional performant ;
- consolider l'intégration régionale ;
- coopérer entre les Régions du Sud et de l'Est.

Pour sa mise en œuvre efficace, ce Programme s'appuiera sur les actions majeures suivantes :

i. optimisation de la gestion des ressources financières ;

ii. amélioration du cadre de travail ;

iii. développement des ressources humaines ;

iv. développement des ressources informatiques ;

v. développement de la communication et des relations publiques ;

vi. développement du contrôle et de l'audit interne ;

vii. optimisation et mobilisation des recettes ;

viii. optimisation de la tenue des sessions de l'organe délibérant.

LOGIQUE D'INTERVENTION		INDICATEURS IOV	VALEUR 2023	VALEUR CIBLE 2027	SOURCES DE VERIFICATION	HYPTHESES
OBJECTIF STRATEGIQUE	Améliorer les performances du CRS	Nombre de projets (actions) maturés Nombre de projets (actions) exécutés de manière satisfaisante	0 0	30 actions sont bien maturées 20 actions sont bien exécutées	PV de l'organe délibérant Budgets annuels du CRS Rapport des COPIL Comptes administratifs du CRS Rapport de SE du CRS	Le CRS crée les conditions de la confiance à l'égard des investisseurs publics et privés La gouvernance régionale est bonne
OBJECTIFS SPECIFIQUES	25.a. Renforcer les capacités du Conseil Régional à la mobilisation des partenaires pour les projets de développement	Nombre et valeur de projets de développement maturés et exécutés de manière satisfaisante Montant des ressources extérieures mobilisées en PPP, RSE coopération décentralisée, finance carbone… Manuels de procédures de gestion administrative, budgétaires, comptable, de passation des marchés, des RH disponibles Nombre de personnes de l'administration régionale et d'élus formés à la gestion axée sur les résultats Ratios (investissements et fonctionnement) et qualité des dépenses		Toutes les divisions du Conseil Régional fonctionnent de façon normative et optimale avec un personnel en nombre suffisant et performant Les ressources financières externes mobilisées par le Conseil représentent 50 % de son budget	Conventions de partenariats Manuels Rapports financiers du CRS Rapport de SE du CRS Budgets annuels des CTD Documents de projets	Le climat des affaires est favorable dans la région
	25.b. Mettre en place une fonction publique locale performante dans la santé et de l'enseignement secondaire	Manuel de procédures de gestion administrative et des RH du personnel local de la santé et de l'enseignement secondaire disponible Productivité et assiduité du personnel local dans les secteurs de la santé et de l'enseignement secondaire		La productivité du personnel est optimale	Rapport RH du CRS Rapports d'activités des délégations régionales du MINESEC et du MINSANTE Rapport de SE du CRS Budgets annuels des CTD Fichiers du personnel local	Les administrations sectorielles collaborent
	25.c. Mobiliser des ressources financières endogènes	Inventaires des ressources matérielles et financières mobilisables disponibles (redevances, impôts, taxes, carrières, RSE…)		En moyenne 20 milliards F CFA de redevances, d'impôts et taxes sont collectés par le Conseil Régional chaque année	Rapports financiers du CRS Rapport de SE du CRS Budgets annuels des CTD	La dématérialisation et la digitalisation ne sont pas sabotées

		Montant des ressources financières endogènes mobilisées				
	25.d. Mettre en place un dispositif fiscal et parafiscal régional performant	Outils de collecte des recettes fiscales et parafiscales pertinents et fonctionnels Niveau de dématérialisation et digitalisation de la collecte des ressources financières Rendement fiscal		En moyenne 20 milliards F CFA de redevances, d'impôts et taxes sont collectés par le Conseil chaque année	Rapports financiers du CRS Rapport de SE du CRS Budgets annuels des CTD	La dématérialisation et la digitalisation ne sont pas sabotées
	25.e. Consolider l'intégration régionale	Nombre et valeur des projets conjoints Fréquence des incidents transfrontaliers Flux et valeur des échanges transfrontaliers		Les flux des personnes et des biens ainsi que les investissements sous régionaux augmentent de 40 %	Conventions de partenariats Documents de projets Conventions de financement	Les Etats respectent leurs engagements pour les projets conjoints
	25.f. Coopérer entre la région du SUD et la région de l'EST	Nombre et valeur des projets inter-régionaux Flux et valeur des échanges inter-régionaux		Au moins 70 % des projets inter régionaux sont bien exécutés Le flux et les échanges augmentent de 40 %	Conventions de partenariats Documents de projets Conventions de financement	L'Etat coordonne et promeut la collaboration entre les Régions
ACTIONS	25.a. Renforcer les capacités du Conseil Régional à la mobilisation des partenaires pour les projets de développement 25.b. Mettre en place une fonction publique locale performante dans la santé et de l'enseignement secondaire 25.c. Mobiliser des ressources financières endogènes 25.d. Mettre en place un dispositif fiscal et parafiscal régional performant 25.e. Consolider l'intégration régionale 25.f. Coopérer entre la région du SUD et la région de l'EST					

4.3 Les considérations clés

Les considération clés sont les orientations qu'il faudra donner aux actions à mettre en œuvre dans le PRD-Sud/2022-26 afin d'atteindre ses objectifs. Il s'agira donc :

- être en cohérence avec la vision 2035 du Cameroun émergent ;
- être en cohérence avec la vision de la SND 2030 ;
- être en cohérence avec les principes de bases du SNADDT au niveau national ;
- être en cohérence avec le SRADDT Sud :
- valoriser sa position géographique favorable au carrefour des autres régions et des pays frontaliers, et son ouverture maritime ;
- valoriser une démographie régionale croissante alimentée par les migrations internes ;
- optimiser l'exploitation des ressources naturelles disponibles au niveau de la région, du pays et de la sous-région Afrique centrale (bois, minerais, pétrole, gaz, etc.)
- renforcer les investissements structurants déjà engagés à partir du PAK et des corridors logistiques et énergétiques ;
- optimiser les flux frontaliers et l'intégration régionale ;
- respecter les limites du domaine forestier permanent (AP, UFA, F Communales) ;
- favoriser les investissements agroindustriels orientés sur les marchés internationaux (huile de palme, caoutchouc, cacao, café) dans le domaine forestier non permanent et sans déforestation.

Chapitre 5. Modalités de mise en œuvre et cadre de Suivi évaluation

5.1 Les modalités de mises en œuvre

Le Conseil Régional du Littoral est tenu de se doter d'un Plan Régional de Développement qui est un outil novateur dans le paysage de gestion des affaires publiques du Cameroun, en général, et de la Région du Sud, en particulier. Quatre grands axes présenteront les modalités de mise en œuvre du PRD : i) Cadre institutionnel de la gouvernance du PRD, ii) Estimation des coûts par objectif ; iii) La définition du cadre de référence pour la mobilisation des ressources financières tant publiques que privées ; et iv) Projection des revenus dans le cadre de l'horizon du PRD (2022-2026) ainsi que l'estimation des gaps de ressources et les mesures visant le financement de ces gaps.

Le plan d'action des projets à la charge du CRS est consigné en annexe. La première année sera davantage consacrée à la maturation des projets ou actions à la charge du CRS. Toutefois, selon la complexité de l'action, le temps de la maturation est plus long. Sous la supervision de l'Administration régionale, des élus régionaux et personnes ressources de la Région pourraient être mobilisés pour contribuer à la maturation des projets.

5.1.1 Cadre institutionnel de la gouvernance du PRD

Cette section aborde, la définition du dispositif de pilotage de la mise en œuvre du PRD ainsi que la présentation de l'organigramme du Conseil Régional, et les rôles des acteurs d'une part, et la présentation d'un Chart Organique de la mise en œuvre d'autre part.

Les principaux éléments du dispositif de pilotage de la mise en œuvre du PRD permettent une meilleure appropriation du mécanisme par l'exécutif régional. L'exécutif régional devrait mettre en place deux instances : un comité de pilotage de la mise en œuvre du PRD et un secrétariat technique.

Le Comité de pilotage du processus d'élaboration du Plan Régional de Développement de la Région du Sud a été creé par arrêté régional du 13 septembre 2021. Ledit Comité de pilotage regroupe en son sein, outre les membres du Bureau du Conseil Régional du Sud, les représentants de l'Administration et des Ministères sectoriels, les représentants des Autorités Traditionnelles, Religieuses et du Secteur Privé, ainsi que ceux des mouvements de jeunes, des associations de femmes et d'organisations de la société civile installées dans la Région. Il est chargé de :

- donner les orientations et les conseils à toutes les étapes du processus d'élaboration du PRD ;

- valider le projet de PRD à soumettre à l'adoption du Conseil Régional du Sud ;
- faciliter le processus consultatif de préparation du PRD 2022-2026 en informant les membres des organisations/institutions des activités prévues et de la manière dont ils peuvent participer au processus ;
- fournir des orientations et des conseils sur l'organisation des consultations des parties prenantes ;
- servir de cadre de concertation et de conseil pour les actions/mesures visant à améliorer le processus de consultation ;
- s'assurer de l'organisation et du fonctionnement des groupes de travail sectoriel ;
- s'assurer de l'alignement du PRD à la SND30 ;
- valider les programmes et actions majeurs inscrits dans le PRD 2022-2026 en cohérence avec les stratégies sectorielles ;
- s'assurer du cadrage des programmes et actions aux compétences dévolues par le Code général des CTD ;
- s'assurer du respect des exigences juridiques dans l'élaboration du projet du PRD ;
- veiller au respect de l'arrimage du PRD à la logique de la budgétisation par programme ;
- valider le projet de PRD à soumettre à la validation du Conseil Régional du Sud.

Le secrétariat technique quant à lui, suit l'avancement du PRD, prend les décisions techniques, définit le contenu et suit l'avancement des tâches au quotidien, mentionne les éventuelles difficultés ou points de blocage, propose des solutions, suit les éventuelles interventions d'un prestataire extérieur.

Il conviendrait de lui adosser une équipe projet interne au sein de l'administration de la région, pilotée et animée par le coordonnateur de projet, et réunissant les cadres en charge des sujets sectoriels traités dans le PRD (ainsi que le directeur en charge des finances). En outre, le coordonnateur de projet devra échanger régulièrement avec le Conseil régional/les représentants des deux chambres de l'Assemblée régionale en charge du PRD. Un bilan annuel du PRD devra être présenté chaque année et faire l'objet d'un débat au sein de l'Organe délibérant, tout comme d'une présentation en comité de pilotage et en Secrétariat technique.

Présentation de l'organigramme du Conseil Régional

La Charte organisationnelle détaillée du Conseil Régional étant annexée au présent document, l'organigramme prévoit entre autres structures :

Le Président du Conseil Régional

Il dispose d'un Secrétariat Particulier et d'une administration régionale. Le Chef de Secrétariat

Particulier est chargé des affaires réservées du Président du Conseil Régional. A ce titre, il est notamment chargé :

- du suivi de l'application des directives et des instructions du Président du Conseil Régional ;
- du courrier personnel du Président du Conseil Régional;
- de la gestion des programmes, réunions et audiences du Président du Conseil Régional;
- du classement et de la tenue des archives des affaires directement suivies par le Président du Conseil Régional ;
- de toutes les autres tâches à lui confiées par le Président du Conseil Régional.

Le Secrétariat Général

Le Secrétariat Général est placé sous l'autorité d'un Secrétaire Général, principal collaborateur du Président du Conseil Régional. A ce titre, il :

- anime et coordonne les services de l'Administration Régionale et tient à cet effet des réunions de coordination dont il adresse un compte-rendu au Président du Conseil Régional ;
- assure, sous l'autorité du Président du Conseil Régional, l'instruction des affaires et l'exécution des décisions prises par celui-ci ;
- assiste aux réunions du Bureau et du Conseil Régional ;
- assiste aux sessions du Conseil Régional ;
- assure la coordination des travaux de préparation du budget, sous l'autorité et la responsabilité du Président du Conseil Régional ;
- suit les activités des structures techniques dont il reçoit les rapports d'activités ;
- centralise et élabore la synthèse des programmes d'action, des notes de conjoncture et des rapports d'activités ;
- assure la préparation matérielle des sessions du Conseil Régional;
- élabore les mesures et techniques d'amélioration du rendement et de la qualité du service ;
- veille à la formation permanente du personnel et organise sous l'autorité du Président du Conseil Régional des séminaires et des stages de recyclage, de perfectionnement ou de spécialisation ;
- définit et codifie les procédures internes ;
- suit l'organisation matérielle des services ;

- veille à la célérité dans le traitement des dossiers ;
- centralise les archives et gère la documentation des services régionaux ;
- assure toutes autres missions à lui confiées par le Président du Conseil Régional.

Le Secrétaire Général reçoit du Président du Conseil Régional les délégations de signature nécessaires. Le Secrétariat Général comprend les structures rattachées : la Cellule des Affaires Administratives et Juridiques ; la Cellule des Systèmes d'Information ; la Cellule de la Traduction et de la Promotion du Bilinguisme ; la Cellule de la Communication et des Relations Publiques ; le Service du Courrier, de la Documentation et des Archives.

Les structures techniques ci-après sont placées sous l'autorité du Secrétaire Général : la Direction du Développement Économique et Social ; la Division des Infrastructures et de l'Aménagement Régional et la Direction des Affaires Générales.

Les Sous-Directions sont sous l'autorité des directions des structures techniques. La répartition se présente ainsi qu'il suit : La Direction du Développement Économique et Social comprend : la Sous-Direction des Affaires Économiques ; et la Sous-Direction des Affaires Sociales et Culturelles. La Direction de l'Aménagement Régional comprend quant à elle : la Brigade des Investissements Routiers, des Transports et des Grands Travaux ; et la Cellule des Études, de la Planification et de la Coopération. Et la Direction des Affaires Générales qui comprend : la Sous-Direction des Ressources Humaines ; la Sous-Direction du Budget, des Marchés et du Patrimoine.

Les Services sont des unités attachées aux Sous-Directions et ayant à leurs têtes des chefs de Services. L'organigramme prévoit les quatre grands services : le Service personnel et le Service de la Solde et des Pensions, rattachés à la Sous-Direction des ressources humaines ; le Service du budget et du patrimoine, et le Service des Marchés rattachés à la Sous - Direction du Budget et des Marchés.

Organigramme type de l'Administration Régionale

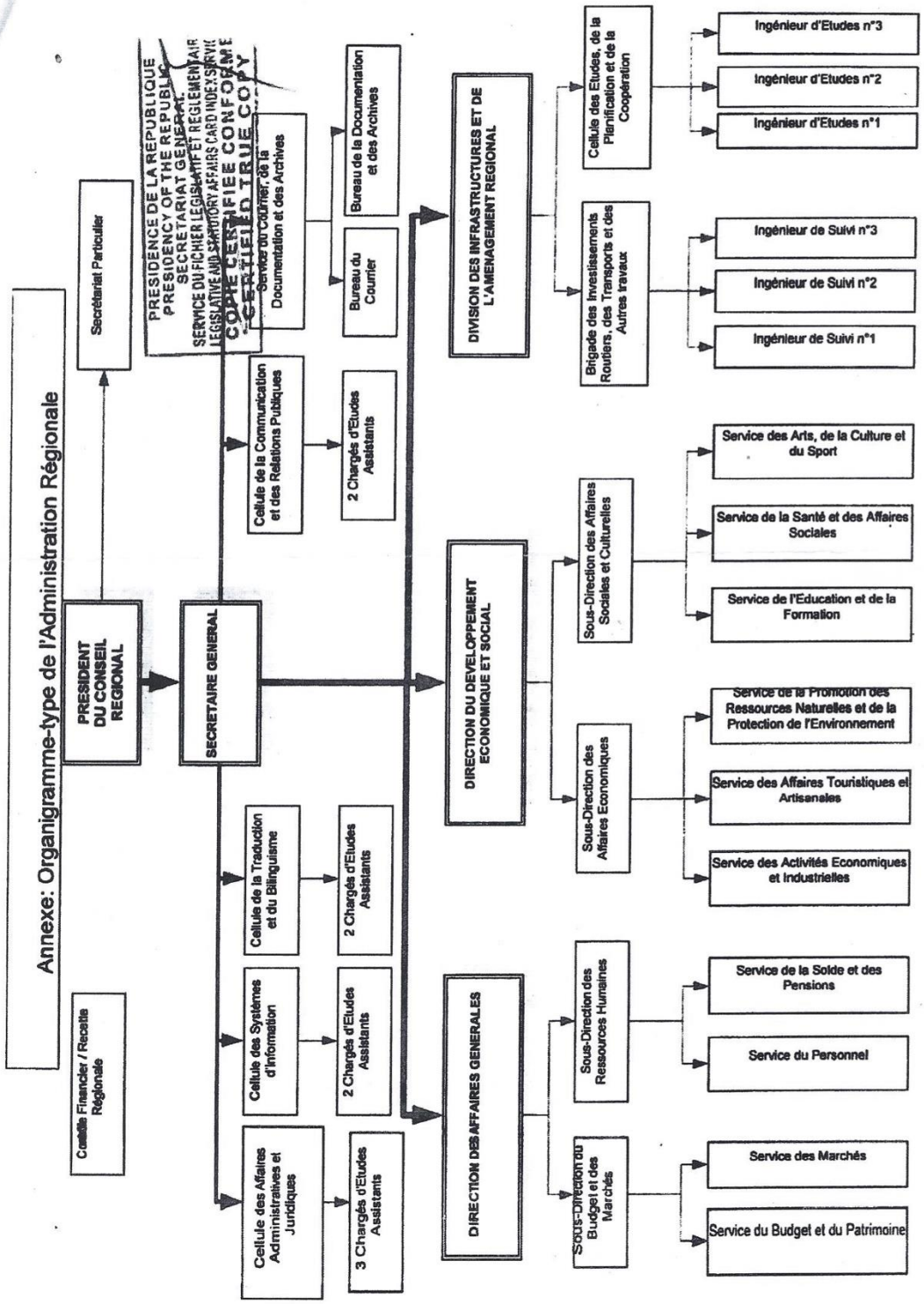

Figure 24: Organigramme type de l'administration régionale

5.1.2 Cadre budgétaire du PRD

Le budget du CRS est constitué de deux postes : les recettes et les dépenses. En effet, l'ensemble des recettes assure l'exécution de l'ensemble des dépenses. Le cadrage budgétaire de base consiste à encadrer, d'une part, la mobilisation de ressources financières pour la mise en œuvre des programmes et, d'autre part, les modalités d'engagement des dépenses pour réaliser les projets d'investissement et couvrir les charges de fonctionnement.

En pratique, il est peu probable que l'État octroie dès 2023 des dotations budgétaires aux CTD (Régions et Communes) à la hauteur de leurs attentes, comme il est également peu probable que les CTD soient en mesure de monter des partenariats PPP, des dossiers de crédits et autres dossiers de recherche de financement en mesure de délivrer à court terme des facilités de financement très importantes. Tout va être progressif, l'amélioration des performances générant d'elle-même une augmentation des capacités de mobilisation de ressources comme des capacités d'absorption des ressources mobilisées. Le CRS va donc devoir apprendre et cet apprentissage va être graduel car il faudra tout à la fois recruter et former les ressources humaines nécessaires, organiser le travail, trouver et mettre en place des partenariats, mobiliser des dotations budgétaires, mettre en place une fiscalité régionale, etc. etc. L'augmentation des capacités d'investissement engendrera également une augmentation des charges de fonctionnement.

La courbe d'apprentissage recouvre une courbe de progression des capacités d'absorption budgétaire du CRS qui pourrait être la suivante avec une augmentation de l'ordre de 10 MdFcfa par an en prenant pour hypothèse de pouvoir mobiliser 20 MdFcfa de de financement budgétaire dès l'année 2023 pour atteindre un budget annuel de l'ordre de 60 MdFcfa en 2027, soit une masse budgétaire totale de 200 MdFcfa en 5 ans représentant le cout du PRD.

5.1.2.1 Evaluation du cout du PRD

<u>Nature des dépenses</u>

Côté dépense, il convient d'améliorer continuellement la qualité des dépenses par :

- une bonne maturation en amont des projets (actions/activités) à soumettre chaque année à l'organe délibérant ;
- une mise en œuvre réussie des projets (respect des coûts estimés, respect des délais, respect de la qualité) ;
- une réduction à la proportion congrue des charges de fonctionnement (moins de 15 % du budget de chaque projet) pour privilégier les investissements en mesure d'avoir un impact sur les conditions de vie des populations.

Ainsi, la maturation des projets devrait davantage mettre en évidence les avantages pour les comparer aux coûts à l'effet d'évaluer ex-ante les bénéfices nets des dits projets (actions).

Les dépenses comprennent les dépenses d'investissement et les dépenses de fonctionnement.

Les dépenses d'investissement sont celles qui concourent directement à la réalisation des programmes applicables retenus dans le présent PRD, à savoir :

1. Le programme cadre de vie et accès aux services de base
2. Le programme citoyenneté - sport-culture-jeunesse
3. Le programme développement économique et protection de l'environnement
4. Le programme de renforcement des capacités du CRS.

Les dépenses de fonctionnement concernent les dépenses éligibles au régime financier des CTD mais pas directement imputables aux quatre programmes susmentionnés. Elles portent, entre autres, sur :

- les traitements de salaires de l'Administration régionale ;
- les indemnités et autres avantages des élus régionaux ;
- les cotisations sociales ;
- les impôts et taxes à reverser ;
- les dettes exigibles ;
  lLes dépenses relatives aux fonds de contrepartie ;
- les missions et représentation des élus ;
- les missions et représentation de l'Administration régionale ;
- le fonctionnement du bureau ;
- le fonctionnement des commissions spécialisées ;
- le fonctionnement du COPIL des Programmes ;
- le mobilier bureau ;
- le matériel roulant ;
- le matériel informatique et de reprographie ;
- le carburant et l'entretien des véhicules ;
- l'organisation des sessions de l'organe délibérant ;
- l'électricité, le téléphone et internet ;
- les assurances ;
- la communication et les insertions dans les médias ;
- la reprographie et les éditions.

Au regard des besoins de rodage vs d'apprentissage, le budget devrait donc s'accroitre graduellement d'année en année, le temps pour l'ensemble des acteurs régionaux d'améliorer leurs performances et de maîtriser tous les outils de gestion et toutes les actions à soumettre à l'organe délibérant dans le cadre de l'approbation du budget annuel.

Hypothèse de progressivité des dépenses

Par une indexation du fonctionnement (estimé ici à 12%) sur l'évolution des programmes d'investissement, nous aurons un accroissement annuel du même ordre de ces charges, représentant au total des deux le cout d'exécution du PRD.

Aussi, les prévisions de dépenses liées à l'exécution du PRD sont consignées dans le tableau ci-dessous en Millions de Fcfa.

	AN1	AN2	AN3	AN4	AN5	TOTAL	%
DEPENSES							
Investissements	17 680	26 520	35 360	44 200	53 040	176 800	88%
Programme Acces aux services de base	3 700	5 550	7 400	9 250	11 100	37 000	19%
Programme Citoyenneté - Sport-Culture	1 550	2 325	3 100	3 875	4 650	15 500	8%
Programme Développement Economique	12 000	18 000	24 000	30 000	36 000	120 000	60%
Programme Capacités CRS	430	645	860	1 075	1 290	4 300	2%
Fonctionnement	2 320	3 480	4 640	5 800	6 960	23 200	12%
TOTAL DEPENSES	20 000	30 000	40 000	50 000	60 000	200 000	100%

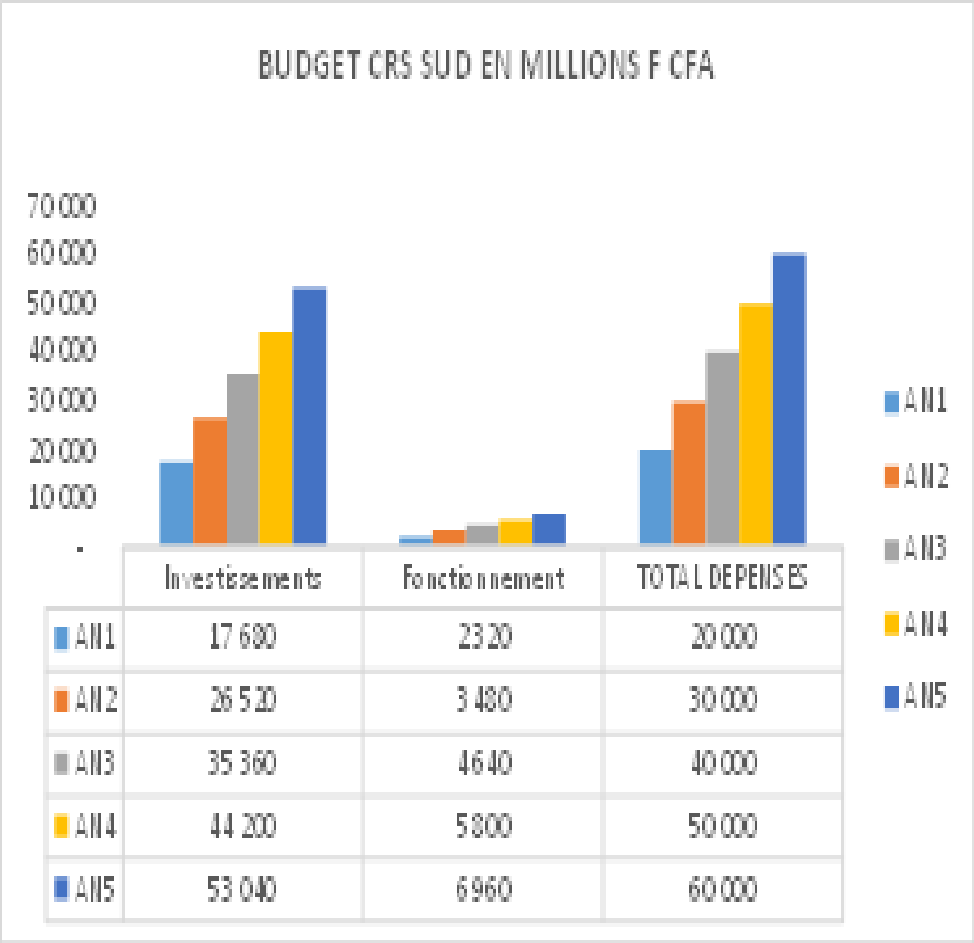

Détail des coûts du PRD à charge du CRS par programmes et actions

PROGRAMMES ET ACTIONS	BUDGET REGIONAL EN MILLIONS F CFA					
ACTIONS	AN1	AN2	AN3	AN4	AN5	TOTAL REGIONAL
CADRE DE VIE ET ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE						
Construction d'hôpital régional + hôpital général dans un chef-lieu de département	-	-	-	-	-	-
Optimisation + Enrôlement couverture santé universelle groupes vulnérables (secteur informel, pygmées, personnes handicapées et troisième âge)	200	300	400	500	600	2 000
Modernisation et extension de la voirie urbaine + Eclairage dans les chefs-lieux des départements	1 000	1 500	2 000	2 500	3 000	10 000
Dotation des villes en systèmes d'assainissement	-	-	-	-	-	-
Renforcement de l'offre de formation qualifiante dans les métiers BTP, du bois, miniers, industriels, TIC et de la logistique	500	750	1 000	1 250	1 500	5 000
Développement de l'entrepreneuriat jeune dans les métiers agro-pastoraux et ruraux+ Amélioration accès au foncier des jeunes	-	-	-	-	-	-
Amélioration de l'offre de formation dans l'enseignement technique	500	750	1 000	1 250	1 500	5 000
Renforcement de l'enseignement à distance, et de la formation des formateurs	200	300	400	500	600	2 000
Amélioration de l'accès à internet haut débit (coût, fiabilité)	300	450	600	750	900	3 000
Promotion de la construction et de l'exploitation décentralisée et intercommunale des systèmes d'approvisionnement en eau potable	1 000	1 500	2 000	2 500	3 000	10 000
CITOYENNETE-SPORT- JEUNESSE						
Aménagement des espaces verts + Espaces de sports et de loisirs	500	750	1 000	1 250	1 500	5 000
Mise en place d'un réseau de Maisons de Jeunesse et du développement social dans les chefs-lieux des départements	500	750	1 000	1 250	1 500	5 000

PROGRAMMES ET ACTIONS	BUDGET REGIONAL EN MILLIONS F CFA					
ACTIONS	AN1	AN2	AN3	AN4	AN5	TOTAL REGIONAL
Education et sensibilisation sur problématiques sociales	-	-	-	-	-	-
Accompagnement et intégration des groupes vulnérables (pygmées, secteur informel, personnes handicapées et du troisième âge)	500	750	1 000	1 250	1 500	5 000
Organisation d'un festival culturel biennal des peuples des forêts et de la mer	50	75	100	125	150	500
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DURABLE						
Amélioration de la commercialisation, la productivité et de la qualité dans la filière cacao	-	-	-	-	-	-
Faire émerger des modèles intégrateurs de cultures de rente, de productions vivrières et maraîchères + résilients face au changement climatique	-	-	-	-	-	-
Promotion d'une agriculture contractuelle professionnelle	-	-	-	-	-	-
Appui à l'installation de centres d'alevinage privés	200	300	400	500	600	2 000
Optimisation des activités de pêche maritime face au changement climatique (Kribi, Campo)	-	-	-	-	-	-
Création d'un aéroport de fret à Kribi	-	-	-	-	-	-
Promotion de la transformation industrielle du bois + valorisation des PFLN	1 000	1 500	2 000	2 500	3 000	10 000
Valorisation des matériaux dans les BTP	2 000	3 000	4 000	5 000	6 000	20 000
Contribution au développement de l'activité minière industrielle	-	-	-	-	-	-
Promotion du tourisme et de l'éco-tourisme	500	750	1 000	1 250	1 500	5 000
Aménagement des zones industrielles autour des barrages + contribution à l'implantation des agro-industries dans les zones banales	2 000	3 000	4 000	5 000	6 000	20 000

PROGRAMMES ET ACTIONS	BUDGET REGIONAL EN MILLIONS F CFA					
ACTIONS	AN1	AN2	AN3	AN4	AN5	TOTAL REGIONAL
Mobilisation des investisseurs privés pour optimiser la production des barrages + mobilisation des partenaires privés dans le cadre des PPP et RSE	500	750	1 000	1 250	1 500	5 000
Prolongement de l'axe nord-sud pour rejoindre Campo et la connexion avec Bata (République de Guinée Équatoriale)						
Construction des routes de contournement des principales villes moyennes (Ebolowa, Sangmélima, Ambam)	-	-	-	-	-	-
Finalisation et aménagement de l'axe Ouest-Est intégrateur (Kribi-Frontière du Congo : Axe Ebolowa- Kribi)	-	-	-	-	-	-
Finalisation et aménagement de l'axe Ouest-Est intégrateur (Région Est - Région Sud : Sangmelima -Abong Mbang)	-	-	-	-	-	-
Construction des aires de repos multiservices le long des axes routiers sous régionaux	2 000	3 000	4 000	5 000	6 000	20 000
Promotion des intercommunalités d'engins de BTP pour le désenclavement des bassins de production	1 000	1 500	2 000	2 500	3 000	10 000
Construction d'un terminal gazier	-	-	-	-	-	-
Aménagement des 26 000 ha de la zone industrialo-portuaire et des 12 000 ha de la zone réservée pour la ville nouvelle.	-	-	-	-	-	-
Accélération des investissements en lignes et équipements de transport de l'énergie électrique	-	-	-	-	-	-
Mise à contribution des autres alternatives énergétiques (biomasse et solaire)	2 000	3 000	4 000	5 000	6 000	20 000
Construction des réseaux de fibres optiques performants	500	750	1 000	1 250	1 500	5 000
Accélération des processus de classement + la titrisation des forêts du DFP	100	150	200	250	300	1 000
Contribution à la gestion concertée et apaisée des ressources naturelles; + encadrement de la gestion environnementale et sociale de la mise en œuvre des projets de développement	100	150	200	250	300	1 000
Optimisation des redevances des ressources naturelles (forestières, eau, énergétiques, pétrolières, gazières et minières)	100	150	200	250	300	1 000

PROGRAMMES ET ACTIONS	BUDGET REGIONAL EN MILLIONS F CFA					
ACTIONS	AN1	AN2	AN3	AN4	AN5	TOTAL REGIONAL
GOUVERNANCE ET DECENTRALISATION						
Renforcement des capacités du Conseil Régional à la maitrise d'ouvrage et la mobilisation des partenaires pour la mise en œuvre des projets de développement (PPP, RSE)	40	60	80	100	120	400
Cogestion personnel local (Santé+Enseignement secondaire)	10	15	20	25	30	100
Mobilisation des ressources endogènes	50	75	100	125	150	500
Mise en place d'un dispositif fiscal régional performant+dématérialisation + digitalisation	300	450	600	750	900	3 000
Consolidation de l'intégration régionale	20	30	40	50	60	200
Coopération région du SUD-région de l'EST	10	15	20	25	30	100
TOTAL INVESTISSEMENTS	17 680	26 520	35 360	44 200	53 040	176 800
%	10%	15%	20%	25%	30%	100%
TOTAL FONCTIONNEMENT	2 320	3 480	4 640	5 800	6 960	23 200
BUDGET GLOBAL	20 000	30 000	40 000	50 000	60 000	200 000

5.1.2.2 Projection des ressources

Nature des recettes

Côté ressources, ce cadrage budgétaire de base est aligné sur la volonté au sommet de l'État d'accélérer la décentralisation qui voudrait qu'au moins 15 % du budget de l'État soit transféré aux CTD, et sur le potentiel de mobilisation des ressources endogènes et extérieures dans le cadre des PPP pour financer les projets d'infrastructures et d'équipements marchands.

Les principales ressources du CRS proviendront de :

- dotations et subventions de l'État ;
  recettes fiscales et redevances diverses ;
- produits de l'exploitation du domaine et des services (dont des services marchands) ;
- emprunts bancaires sur le marché national, dont FEICOM ;
- emprunts internationaux, dont banques de développement ;
- dons et legs (contributions RSE des entreprises, donateurs) ;
- dons de la coopération internationale et décentralisée ;
- participations dans les actions avec le secteur privé en PPP.

Cette dernière option de mobilisation des ressources en PPP pour le financement des infrastructures, services et équipements marchands offre plusieurs avantages. Elle évite au CRS de s'endetter, d'une part, et permet d'externaliser certains services aux véritables professionnels, d'autre part. Au vu des efforts consentis par le conseil régional pour améliorer le climat des affaires et l'attractivité de son territoire, on est en droit d'attendre une contribution significative de ce mode de partenariat pour financer les besoins du programme de développement économique. A ce titre, le CRS pourra jouir de l'expertise du CARPA pour affiner le modèle économique de ce type de partenariat.

Les modalités de répartition de la dotation générale de la décentralisation entre les CTD sont précisées chaque année dans les lois de finance.

Pour un budget de l'État équilibré en recettes et dépenses à 5 752,4 milliards FCFA en 2022, en augmentation de 5% par rapport à 2021, on peut tabler sur une fourchette budgétaire nationale comprise entre 6000 jusqu'à 7000 milliards de F CFA par an au cours des 5 prochaines années.

Si la proportion réservée aux véritables investissements se situe au niveau national entre 3500 et 4000 milliards Fcfa par an, on pourrait estimer que la Région du Sud pourrait bénéficier de l'ordre de 350 milliards d'investissement chaque année (10%) au cours des cinq prochaines années. En théorie, cette capacité de financement pourrait couvrir une bonne partie des besoins d'investissement estimés concernant les grandes infrastructures dans le SNADDT et dans le

SRADDT Sud pour la région du Sud durant le prochain quinquennat.

Suivant le principe de subsidiarité, l'allocation devrait financer les actions relevant des trois niveaux de compétence que sont :

- ✓ le niveau national ;
- ✓ le niveau régional ;
- ✓ le niveau communal (y compris les communautés urbaines).

Si le taux minimum de dotation aux CTD de 15 % du budget national est respecté sur la période nous pourrions avoir entre 50 et 60 milliards Fcfa chaque année à drainer vers les CTD de la Région du Sud que sont les communes, les communautés urbaines et le CRS. Sur la période de cinq ans, cela représenterait une enveloppe comprise entre 250 et 300 milliards FCFA. Nous pouvons estimer à titre conservatoire que la part qui reviendrait au CRS pourrait être de l'ordre de 75 milliards de Fcfa sur l'ensemble de la période de cinq ans.

La stratégie financière du CRS est également adossée sur le programme de développement économique qui devrait générer des ressources pour soutenir notamment les programmes sociaux.

Le CRS mise cependant en priorité sur la mise en place de partenariats Public-Privé pour financer les infrastructures, les équipements et les services marchands. Ces équipements généreront des recettes (péages, aires de repos multiservices, électricité solaire, carrières, ...) et autres produits d'exploitation qui connaitront une croissante significative au cours de la période.

Par une proactivité du CRS auprès des partenaires au développement, du secteur privé et de la coopération internationale et décentralisée, on est en droit d'attendre également d'autres ressources.

Sur un autre plan, les investissements consentis pour la dématérialisation et la digitalisation de la collecte des taxes, redevances et autres impôts locaux devraient permettre d'accroitre le rendement fiscal réel en attendant l'actualisation du régime de fiscalité locale pour être en mesure de faire face aux nouveaux défis.

Aussi, une hypothèse de prévision de recettes est proposée dans le tableau suivant en millions de Fcfa. La progressivité des recettes de l'année 1 (2023) permet de tabler sur 20 Milliards de Fcfa avec une augmentation de 10 MdFcfa par an pour atteindre à un niveau de mobilisation budgétaire de 60 MdFcfa par en 2027. Au-delà de 2027, idéalement la mobilisation budgétaire devrait être au moins équivalente et si possible continuer à progresser pour permettre de continuer à accroitre le rythme des investissements.

Hypothèse de progressivité des recettes

EN MILLIONS FRANCS CFA							
	AN1	AN2	AN3	AN4	AN5	TOTAL	%
RECETTES							
Recettes fiscales+redevances	2 000	2 200	2 400	2 700	3 000	12 300	6%
Produit de l'exploitation du domaine et des services (dont Prg Dévpt Eco)	1 200	1 800	2 400	3 000	3 600	12 000	6%
Dotations et Subventions de l'Etat	5 000	10 000	15 000	20 000	25 000	75 000	38%
Emprunts locaux dont FEICOM	2 000	2 750	3 500	4 250	5 000	17 500	9%
Emprunts internationaux	1 000	1 250	1 500	1 750	2 000	7 500	4%
Dons et legs (RSE, donateurs)	1 000	1 250	1 500	1 750	2 000	7 500	4%
Dons de la coopération décentralisée	1 000	1 250	1 500	1 750	2 000	7 500	4%
Fonds de participation (PPP)	4 000	6 000	8 000	10 000	12 000	40 000	20%
Autres recettes	2 800	3 500	4 200	4 800	5 400	20 700	10%
TOTLA RECETTES	20 000	30 000	40 000	50 000	60 000	200 000	100%

5.1.2.3 Evaluation des gaps de financement

Dans cette hypothèse de montée progressive des recettes budgétaires annuelles, la dotation de l'État resterait prédominante avec 38 % mais le deuxième pourvoyeur de ressources devrait être le secteur privé, notamment pour le financement d'investissements dans le cadre de PPP. Cette hypothèse prévoie donc clairement une augmentation très significative de la dotation publique de l'État. Le gap à financer hors dotation de l'État serait de l'ordre de 125 milliards de Fcfa sur 5 ans.

Rappelons cependant que la base actuelle de dotation de l'État au CRS est de l'ordre de 3 milliards Fcfa par an. Si cela devait rester comme tel, la dotation totale serait autour de 15 MdFcfa sur la période de 5 ans. Dans ce cas, le gap à financer pour couvrir le coût du PRD grimperait à 185 MdFcfa.

5.1.3 Mécanismes de financement

Le cadre de référence de mobilisation des ressources humaines et financières présente la situation de référence de la mobilisation des ressources du Conseil Régional du Sud. Système de mobilisation des ressources humaines et financières

La Région du Sud est une collectivité Territoriale assise sur quatre Départements. Comme toutes les autres, elle est investie d'une mission générale de progrès économique et social et à ce titre, contribue au développement harmonieux, équilibré, solidaire et durable du territoire telle que prescrit dans le Livre Quatrième, en son Article 259 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées.

Pour ce faire, le Conseil Régional doit se doter d'un système de mobilisation des ressources humaines et financières aptes pour l'atteinte de ses objectifs.

Considérant que la mise en œuvre du Plan Régional de Développement (PRD) relève de la compétence de l'Exécutif Régional, elle nécessite des moyens humains, matériels et financiers.

Compte tenu de la diversité, de la complexité et de la spécificité de certaines actions à mener, il est nécessaire pour la réussite de la mise en œuvre du plan, d'impliquer tous les acteurs du développement œuvrant dans la Région.

Il devient donc impératif au regard de ce qui précède, que l'Exécutif Régional dans un souci d'efficacité et d'efficience, de se doter aussi bien d'un système de mobilisation tant des ressources humaines que financières tels que décrits dans les tableaux ci-dessous :

Activités	Responsables	Partenaires	Périodes		Moyens			Indicateurs	Source de vérification
			Début	Fin	H	F	M		
Mise sur pied d'un plan des recrutements et des départs à la retraite	Président Régional	Vice-Président, Commissaire, Questeur, SG	Janvier 2023					Nombre de plan élaboré	Plan de recrutement/départ à la retraite, Rapport de présentation et de validation
Élaboration d'un plan des profils de carrière pour le personnel régional (reclassement, avancement, congés, avancement, primes, allocations etc.)	Président Régional	Vice-Président, Commissaire, Questeur, SG	Janvier 2023		x		x	Nombre de plan de profil de carrière	Rapport de l'opération
Identification des besoins en formation et élaboration d'un plan de renforcement des capacités du personnel de l'Administration Régionale en fonction du poste	Président Régional	Vice-Président, Commissaire, Questeur, SG	Janvier 2023					Nombre de modules élaborés Nombre de personnels de l'administration éligibles à la formation	Liste des modules/thématiques Liste du personnel éligible Rapport,
Renforcement des capacités des Conseillers Régionaux (sur leur rôle), de l'exécutif et du personnel par des ateliers de recyclage des formations thématiques etc. ;	Président Régional	Vice-Président, Commissaire, Questeur, SG	Janvier 2023					Nombre de modules de formation dispensés Nombre de personnes recyclées	Rapport de l'atelier de formation Fiche de présence
Tenue annuelle des états généraux du Personnel Régional	Président Régional	Vice-Président, Commissaire, Questeur, SG	Janvier 2023					Draft des TDRs	Rapport des travaux Fiche de présence
Choix et installation d'un délégué/représentant du Personnel Régional	Président Régional	Vice-Président, Commissaire, Questeur, SG	Janvier 2023					Constitution du bureau Nombre de délégué	Arrêté Régional d'installation du représentant/délégué du personnel
Sensibilisation du Personnel Régional à l'éthique professionnelle	Président Régional	Vice-Président, Commissaire, Questeur, SG	Janvier 2023					Nombre de personnels sensibilisés Nombre de thématiques retenues	Rapport de sensibilisation ; Supports de communication Fiche de présence
Suivi-évaluation du personnel pour leur reclassement, avancement, etc.	Président Régional	Vice-Président, Commissaire, Questeur, SG	Janvier 2023					Nombre d'outils de suivi élaborés Nombre de commissions paritaires tenues	Rapport ; bulletins de note, Fichier du personnel actualisé

5.2 Cadre de suivi et évaluation

5.2.1 Mécanismes de suivi

Le suivi est l'examen et l'observation continus ou périodiques réalisés à chaque étape du déroulement des activités du plan d'actions du PRD, afin de s'assurer que le calendrier des travaux, l'obtention des produits espérés et les autres actions nécessaires se poursuivent conformément au plan d'opérations.

Le suivi vise à :

- s'assurer que les activités prévues se réalisent conformément à la planification ;
- repérer les dysfonctionnements et proposer des correctifs nécessaires ;
- permettre une meilleure appropriation par les bénéficiaires.

Le suivi est participatif. Il est assuré par le Comité de Pilotage sur la base de :

- adoption et diffusion du document de suivi du PRD ;
- mobilisation des acteurs du suivi ;
- chronogramme établi ;
- indicateurs retenus par toutes les parties prenantes ;
- recueil et analyse des informations du terrain par tous les moyens appropriés

Le CRS en tant que maitre d'ouvrage est responsable du suivi. Il travaille sur la base d'un document de suivi précisant la méthodologie, les outils et les tableaux de bord qui seront utilisés dans le processus de suivi participatif du plan de développement régional.

Les principaux outils utilisés pour le suivi sont :

- le plan d'opérations ;
- les indicateurs ;
- les échéanciers ;
- le cahier de suivi ;
- le journal d'activité ;
- les enquêtes ;

- les réunions périodiques ;
- les rapports d'avancement ;
- l'échelle d'appréciation, etc.

1. Cadre d'évaluation

L'évaluation se définit comme une opération qui vise à déterminer de la façon la plus systématique et la plus objective possible les performances de la mise en œuvre de chaque programme et de ses projets aux plans de la pertinence, de l'efficacité, de l'efficience, des effets et des impacts des activités au regard de leurs objectifs.

Il est question de savoir pour les évaluations finales (fin de cycle de planification quinquennale du PRD) si les résultats et les objectifs qui avaient été fixés sont atteints, ou, lorsqu'il s'agit d'évaluations intermédiaires (chaque année ou chaque 2 ans), ces résultats sont effectivement en voie d'être atteints où s'il faut les revoir.

C'est un processus qui vise à améliorer les activités en cours et à aider les acteurs de mise en œuvre dans leurs activités futures de planification, de programmation et de prise de décisions.

En fonction du moment de leur réalisation, on distingue plusieurs types d'évaluation :

- L'évaluation ex-ante, qui permet de juger de l'opportunité d'une action de développement ;
- L'évaluation à mi-parcours, qui permet de porter un jugement sur l'évolution de l'action et éventuellement de la réorienter ;
- L'évaluation finale, qui permet de vérifier l'atteinte des objectifs et d'en observer les conséquences à venir ;
- L'évaluation ex-post, qui se situe après l'achèvement de l'action et s'intéresse aux effets à moyen ou à long terme (impacts).

L'évaluation vise à :

- Vérifier la pertinence et la cohérence des objectifs de départ ;
- Mesurer l'efficacité de l'action, c'est-à-dire le degré d'atteinte des résultats et des objectifs ;
- Mesurer l'efficience des actions de développement.
- Examiner les effets et les impacts des projets ainsi que leur durabilité.

L'évaluation permet d'apprécier les effets globaux de l'action et de juger de leurs impacts. Pour ce faire, il faut procéder à des comparaisons avec des données provenant de l'extérieur du projet ou du programme. Des critères établis permettent de procéder à l'évaluation.

Un critère est le point de vue selon lequel on porte une appréciation. Une évaluation porte généralement sur les six critères principaux suivants :

- la pertinence : caractère d'un projet répondant aux attentes de tout ou partie des acteurs concernés. La pertinence examine le bien-fondé de l'action au regard des objectifs et enjeux déterminés au départ ;
- la cohérence : caractère d'un projet dont les moyens sont en adéquation avec l'objectif et compatibles entre eux ;
- l'efficacité : caractère d'une action de développement produisant les résultats ou effets attendus ;
- l'efficience : caractère d'un projet dont les résultats ou effets obtenus sont à la mesure des moyens mis en œuvre ;
- l'impact : ensemble des effets, positifs ou négatifs, primaires ou secondaires, généré par l'action de développement, directement ou non, intentionnellement ou non ;
- la durabilité : caractère d'un projet engendrant des effets/impacts ou une structure capable de « vivre » et de se développer seule à long terme.

L'évaluation doit porter sur toutes les étapes du processus de planification. Elle se réalise à des périodes pré-déterminées et se fait en liaison avec toutes les parties prenantes.

- préparation du processus de planification ;
- diagnostic participatif ;
- planification/Programmation ;
- mise en œuvre .

Les outils pouvant être utilisés dans le cadre de l'évaluation sont :

- le cadre logique ;
- le diagramme de VENN ;
- le calendrier saisonnier ;
- le focus groupe ; les entretiens semi-structurés ;
- les différents rapports ;
- la carte sociale ;
- la réunion de bilan annuel ;
- le SEPO ;

L'évaluation doit porter sur la cohérence et la pertinence des axes stratégiques, des objectifs et des actions contenues dans le plan de développement.

L'évaluation doit se réaliser de façon périodique par les parties prenantes.

Les principaux produits et résultats dans le cadre du suivi-évaluation sont :

- la mise en place d’un dispositif de suivi évaluation ;
- le suivi et l’évaluation périodique de toutes les phases du processus de planification participative ;
- la correction à temps des dysfonctionnements et la redéfinition des stratégies.

Parties prenantes du dispositif de suivi-évaluation

- Conseil Régional du Sud ;
- Organe délibérant ;
- Exécutif régional ;
- Administration Régionale ;
- Comités de pilotage des programmes :
- Bénéficiaires (redevabilité) ;
- MINDDEVEL ;
- MINFI ;
- MINEPAT ;
- Gouverneur.

Les dispositions de la loi portant Code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques et celles de la loi portant régime financier de l'État et des autres entités publiques s'appliquent aux CTD. Aussi, il convient de trouver des mécanismes pour rendre compte de la mise en œuvre des actions aux populations et de les faire participer aux actions. A cet effet, les audiences publiques avec les parties prenantes et toutes les forces vives de la région (Forum) seront organisées de façon annuelle.

Chaque année, l'organe exécutif de la CTD établit un cadre budgétaire à moyen terme définissant en fonction d'hypothèses économiques réalistes, l'évolution sur une période minimale de trois {03) ans.

La préparation, l'adoption et l'approbation du budget se déroulent selon un calendrier et les modalités fixés par arrêté conjoint du Ministre chargé des CTD et du Ministre chargé des finance

5.2.2 Cadre de rendement

LIBELLES	INDICATEUR	MARQUEUR ODD	MARQUEUR SND30	RESPONSABLE	SOURCE DE VERIFICATION	SITUATION DE REFERENCE	NIVEAU DE MISE EN OEUVRE	CIBLE
PROGRAMME 1 : AMELIORATION DE L'OFFRE DES SERVICES SOCIAUX DE BASE	✓ Évolution des coûts d'accès aux services sociaux et équipements collectifs Évolution du taux de couverture de l'accès aux services de base et aux équipements collectifs	ODD 2, 3	2	Conseil Régional	- Enquêtes ECAM - Rapports sur l'IDH des NU - Étude de la situation de référence - Rapport de SE du CRS - Bases de données du CRS			
PROGRAMME 2 : PROMOTION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	✓ Évolution du PIB des secteurs primaires secondaires et tertiaires ✓ Évolution de l'accroissement des IDE Évolution de la contribution du PIB régional au PIB national	ODD8	1	Conseil Régional	- Rapports INS - Lois des finances - Rapports Doing Business - Rapports FMI-BM - Revue Investir au Cameroun - Étude de la situation de référence Rapports de l'API			
PROGRAMME 3 : PROMOTION DE LA CULTURE, DES SPORTS ET APPUI A LA JEUNESSE	✓ Évolution du taux de chômage des jeunes ✓ Évolution du pouvoir d'achat ✓ Évolution du taux de participation aux élections Evolution des dérives sociales	ODD3, 4	4	Conseil Régional	- Rapports sur le développement humain des Nations Unies - Rapports de SE du CRS - Rapports des CTD Rapports des OSC			
PROGRAMME 4: GOUVERNANCE, DECENTRALISATION		ODD 17	4	Conseil Régional	Rapport Conseil			

LIBELLES	INDICATEUR	MARQUEUR ODD	MARQUEUR SND30	RESPONSABLE	SOURCE DE VERIFICATION	SITUATION DE REFERENCE	NIVEAU DE MISE EN OEUVRE	CIBLE
ET GESTION STRATEGIQUE								
OBJECTIFS SPECIFIQUES Prog 1								
Densifier le tissu urbain en favorisant l'accès au logement décent	✓ Nombre de logements sociaux et de standing construits entre 2023 et 2027 ✓ Nombre d'agglomérations disposant de logements sociaux et de bon standing Coût des logements sociaux vs de bon standing			Conseil Régional	- Enquêtes ECAM - RADEC - Etude de la situation de référence - Rapport de SE - Rapports sur l'immobilier (SIC) Bases de données du Système d'information du CRS			
Améliorer la voirie et l'éclairage public dans les principales agglomérations	✓ Linéaire des routes bitumées par chef-lieu ✓ Linéaire des rues bitumées et des caniveaux par chef-lieu ✓ Nombre d'agglomérations bénéficiant d'un dispositif d'éclairage urbain ✓ Linéaire de l'éclairage urbain par chef-lieu ✓ Coût des investissements pour l'éclairage ✓ Coût des investissements pour la voirie urbaine ✓ Fréquences de l'entretien de la voirie			Conseil Régional	- Enquêtes ECAM - RADEC - Etude de la situation de référence - Rapport de SE - Comptes administratifs des CTD Rapports sur les voiries (PCD, Communautés Urbaines)			

LIBELLES	INDICATEUR	MARQUEUR ODD	MARQUEUR SND30	RESPONSABLE	SOURCE DE VERIFICATION	SITUATION DE REFERENCE	NIVEAU DE MISE EN OEUVRE	CIBLE
	Taux de fonctionnalité des dispositifs d'éclairage							
Améliorer durablement l'accès à l'eau potable	✓ Nombre de systèmes d'approvisionnement en eau potable ✓ Nombre d'intercommunalités fonctionnelles autour de la distribution de l'eau potable ✓ Populations desservies en eau potable (eau courante, points d'eau) ✓ Coût d'accès à l'eau potable Taux de fonctionnalité des SAP				- Enquêtes ECAM - RADEC - Etude de la situation de référence - Rapport de SE Rapports (PCD, Communautés Urbaines)			
Améliorer l'accès à la santé des populations	✓ Coût des investissements directs dans le secteur santé ✓ Coûts des investissements directs dans les infrastructures sportives et de loisirs collectives ✓ Nombre de lits d'hospitalisation par département ✓ Nombre de spécialités et de spécialistes disponibles par département ✓ Nombre de patients admis par an dans les hôpitaux et par département ✓ Budget de fonctionnement annuel / hôpital ✓ Taux de formations sanitaires dans le système de référence et contre référence Taux de couverture santé universelle des groupes vulnérables	ODD 2, 3	2	Conseil Régional	- Enquêtes ECAM - RADEC - Etude de la situation de référence - Rapport de SE - Comptes administratifs des CTD - Rapports des formations sanitaires Fichiers et registres des personnes enrôlées			
Réduire les pollutions et autres nuisances	✓ Tonnage des ordures collectées et traitées	ODD 4	2	Conseil Régional	- Enquêtes ECAM - RADEC - Etude de la situation de référence			

LIBELLES	INDICATEUR	MARQUEUR ODD	MARQUEUR SND30	RESPONSABLE	SOURCE DE VERIFICATION	SITUATION DE REFERENCE	NIVEAU DE MISE EN OEUVRE	CIBLE
	✓ Nombre, valeur, et capacité des stations d'épuration & de traitement déchets ✓ Qualité des eaux des rivières/fleuves en aval des villes (DBO, DCO) ✓ Nombre d'agglomérations et populations desservies par les systèmes d'assainissement Taux de morbidité dues aux maladies hydriques				- Rapport de SE - Rapports des prélèvements périodiques Rapports des laboratoires d'analyse			
Améliorer l'employabilité et l'insertion socioprofessionnelle des jeunes	✓ Nombre de structures de formation qualifiante ✓ Effectif des apprenants en présentiel et/à distance ✓ Coûts des formations professionnelles qualifiantes ✓ Coûts moyen de l'accès à internet Nombre de jeunes insérés dans l'entrepreneuriat (tous secteurs) et agro-pastoral en particulier	ODD 4	2	Conseil Régional	- Enquêtes sur l'emploi - RADEC - Etude de la situation de référence - Rapports de SE - Rapports d'activités du FNE Rapports du BIT			
OBJECTIFS SPECIFIQUES Prog 2								
Fluidifier et sécuriser la circulation des personnes et des biens le long des corridors logistiques	✓ Flux des véhicules ✓ Durée moyenne des parcours/ tronçon ✓ Nombre et coûts des services des aires de repos ✓ Linéaires et coûts des constructions routières ✓ Volume d'affaires dans les aires de repos ✓ Fréquence des accidents par axe/tronçon				- Rapports MINTRANSPORT - Rapports de SE du CRS Comptages routiers du Système d'information du CRS			

LIBELLES	INDICATEUR	MARQUEUR ODD	MARQUEUR SND30	RESPONSABLE	SOURCE DE VERIFICATION	SITUATION DE REFERENCE	NIVEAU DE MISE EN OEUVRE	CIBLE
	✓ Fréquence de l'entretien du réseau routier Recettes des péages							
Désenclaver les bassins de production	✓ Linaire des pistes en terre ouvertes et/ou entretenues dans les communes/bassins de production ✓ Coûts du linéaire des pistes ouvertes et/ou entretenues ✓ Coûts et délais de transport sur ces axes communaux ✓ Volumes transportés/ bassin de production Taux de pertes post -récolte / bassin production	ODD 8	1	Conseil Régional	- Comptages routiers du Système d'information du CRS Rapports d'exécution du budget du CRS			
Optimiser les capacités portuaires	✓ Coût et Capacités de stockage du gaz ✓ Valeur des produits stockés Nature, tonnage et valeur des importations	ODD13, 14, 15	1	Conseil Régional	Rapports du PAK			
Valoriser durablement le potentiel énergétique	✓ Nombre d'industries autour des barrages ✓ Nombre et surfaces des zones aménagées ✓ Consommation en énergie des industries ✓ Montants des investissements ✓ Montants des aménagements Nombre et nature des projets d'investissement	ODD 9		Conseil Régional	- Rapports du MINEE - Rapports du MINMIDT Rapports de l'API			
Améliorer l'accès au numérique au plus grand nombre	✓ Populations desservies ✓ Linéaire de la fibre optique ✓ Coût et régularité de la fibre optique Réseau d'antennes relais				- Rapports de l'ART Rapports de CAMTEL			

LIBELLES	INDICATEUR	MARQUEUR ODD	MARQUEUR SND30	RESPONSABLE	SOURCE DE VERIFICATION	SITUATION DE REFERENCE	NIVEAU DE MISE EN OEUVRE	CIBLE
Relancer la cacaoculture de moyenne importance auprès des jeunes ruraux	✓ Quantité produite ✓ Valeur des productions ✓ Nombre de structures agricoles créées par les jeunes ✓ Nombre de centres de traitement post récolte				- Rapports MINADER - Rapports de SE du CRS			
Satisfaire les besoins en denrées alimentaires induits par les afflux sociaux	✓ Superficies effectivement mises en valeur par les jeunes ✓ Nombre d'exploitants accompagnés dans les modèles intégrateurs ✓ Superficies des exploitations axées sur les modèles intégrateurs Volumes et valeurs des productions	ODD3,4	4	Conseil Régional	Rapports ECAM			
Accroitre l'offre nationale de produits agricoles pour les agro-industries (cacao, sucre, huile de palme et caoutchouc ...)	✓ Surfaces cultivées ✓ Nombre de petits producteurs travaillant avec les agro-industries ✓ Quantité de produits achetés par les agro-industries ✓ Valeur des produits achetés ✓ Surfaces agricoles mises en valeur Montant des impôts sur le terres mises en valeur	ODD4	4	Conseil Régional	- DSF des agro-industries Rapports de SE du CRS			
Contribuer durablement à l'offre de produits halieutiques	✓ Nombre de centres d'alevinage privés accompagnés ✓ Montant des investissements (construction/réhabilitation) Tonnage des productions aquacoles	ODD 3	4	Conseil Régional	- Rapports MINEPIA Rapports de SE du CRS			
Valoriser durablement le potentiel forestier	✓ Taux de transformation du bois ✓ Volume et valeur des produits de bois commercialisés ✓ Une règlementation sur les prélèvements est mise en place avec les producteurs	ODD 3	4	Conseil Régional	- DSF des entreprises forestières - Rapports d'activités des associations Rapports du MINFOF			

LIBELLES	INDICATEUR	MARQUEUR ODD	MARQUEUR SND30	RESPONSABLE	SOURCE DE VERIFICATION	SITUATION DE REFERENCE	NIVEAU DE MISE EN OEUVRE	CIBLE
	✓ Nombre d'associations de producteurs de PFNL organisées et fonctionnelles Nombre et surfaces des forêts communales et régionales classés							
Valoriser durablement le potentiel minier et des carrières	✓ Inventaire des carrières disponibles ✓ Volume et valeur des matériaux ✓ Nombre de sites miniers en exploitation industrielle ✓ Nombre de sites miniers en exploitation artisanale ✓ Volumes des investissements miniers ✓ Valeur des productions mis en marché Valeur des impôts et taxes générés	ODD 4	4	Conseil Régional	- Rapports de SE du CRS Rapports des comptes administratifs du CRS			
Valoriser le potentiel touristique	✓ Nombre de visiteurs nationaux et internationaux ✓ Montant des aménagements et investissements ✓ Nombre de nuitées dans les hôtels				- Statistiques du MINTOUR Rapports de SE du CRS			
Valoriser durablement le potentiel énergétique	✓ Nombre d'industries autour des barrages ✓ Nombre et surfaces des zones aménagées ✓ Consommation en énergie des industries ✓ Montants des investissements Montants des aménagements	ODD 16, 17	4	Conseil Régional	- Rapports de l'API - Rapports économiques et financiers des lois des finances Rapports de SE du CRS			
Améliorer la gouvernance locale de la gestion des ressources naturelles	✓ Superficies classées et titrées au nom de l'État ✓ Montant des ressources mobilisées dans le cadre de la finance carbone	ODD 16, 18	4	Conseil Régional	- Rapports de la CEEAC - Rapports de l'ONACC - Rapports des UFA - Comptes administratifs des CTD			

LIBELLES	INDICATEUR	MARQUEUR ODD	MARQUEUR SND30	RESPONSABLE	SOURCE DE VERIFICATION	SITUATION DE REFERENCE	NIVEAU DE MISE EN OEUVRE	CIBLE
	✓ Fréquence du braconnage aux postes forestiers et en Justice ✓ Nombre et valeur des projets de développement accompagnés au plan environnemental et social ✓ Inventaires des redevances disponibles ✓ Montants des redevances perçues Nombre, valeur et qualité des projets portés par les CTD et les communautés				Rapports de SE du CRS			
OBJECTIFS SPECIFIQUES Prog 3								
Promouvoir l'intégration économique et sociale des jeunes et des groupes vulnérables	✓ Nombre de maisons de jeunes par département ✓ Nombre de bénéficiaires ✓ Coût des services * ✓ Nombre de personnes formées et insérées Budgets d'investissement et de fonctionnement des Maisons de jeunesse et développement social	ODD 16, 19	4	Conseil Régional	- Rapports sur le développement humain des Nations Unies - Rapports de SE du CRS - Rapports des CTD Rapports des OSC			
Améliorer l'employabilité et l'insertion socioprofessionnelle des jeunes	✓ Nombre de structures de formation qualifiante ✓ Effectif des apprenants en présentiel et en distantiel ✓ Coûts des formations proposées ✓ Coûts de l'accès à internet Nombre de jeunes insérés dans l'entrepreneuriat agro-pastoral	ODD 16, 20	4	Conseil Régional	- Rapports des CTD - Rapports des OSC Rapports d'activités des maisons			
Promouvoir la pratique du sport pour tous	✓ Nombre, surface et fréquentation des espaces verts, Nombre d'installation de sport et loisir aménagés	ODD 16, 21	4	Conseil Régional	- Rapport du FNE Rapports du BIT Rapports des centres de formation Rapport du MINEFOP			

LIBELLES	INDICATEUR	MARQUEUR ODD	MARQUEUR SND30	RESPONSABLE	SOURCE DE VERIFICATION	SITUATION DE REFERENCE	NIVEAU DE MISE EN OEUVRE	CIBLE
Réduire les dérives sociales préjudiciables au développement durable	✓ Fréquence des agressions physiques ✓ Nombre, nature des conflits et plaintes en justice ✓ Taux de participation aux élections ✓ Fréquence des agressions physiques, des actes de banditisme et de criminalité ✓ Taux de participation aux élections ✓ Pourcentage de femmes élues dans les instances de gouvernance ✓ Taux d'accès aux actes d'état civil Taux d'insertion des populations autochtones dans les circuits professionnels	ODD 16, 22	4	Conseil Régional	- Rapports des CTD Rapports MINJEC			
OBJECTIFS SPECIFIQUES Prog 4								
25.a. Renforcer les capacités du Conseil Régional à la mobilisation des partenaires pour les projets de développement	✓ Nombre et valeur de projets de développement maturés et exécutés de manière satisfaisante ✓ Montant des ressources extérieures mobilisées en PPP, RSE coopération décentralisée, finance carbone… ✓ Manuels de procédures de gestion administrative, budgétaires, comptable, de passation des marchés, des RH disponibles ✓ Nombre de personnes de l'administration régionale et d'élus formés à la gestion axée sur les résultats Ratios (investissements et fonctionnement) et qualité des dépenses				- Conventions de partenariats - Manuels - Rapports financiers du CRS - Rapport de SE du CRS - Budgets annuels des CTD Documents de projets			

LIBELLES	INDICATEUR	MARQUEUR ODD	MARQUEUR SND30	RESPONSABLE	SOURCE DE VERIFICATION	SITUATION DE REFERENCE	NIVEAU DE MISE EN OEUVRE	CIBLE
25.b. Mettre en place une fonction publique locale performante dans la santé et de l'enseignement secondaire	✓ Manuel de procédures de gestion administrative et des RH du personnel local de la santé et de l'enseignement secondaire disponible Productivité et assiduité du personnel local dans les secteurs de la santé et de l'enseignement secondaire				- Rapport RH du CRS - Rapports d'activités des délégations régionales du MINESEC et du MINSANTE - Rapport de SE du CRS - Budgets annuels des CTD Fichiers du personnel local			
25.c. Mobiliser des ressources financières endogènes	✓ Inventaires des ressources matérielles et financières mobilisables disponibles (redevances, impôts, taxes, carrières, RSE…) Montant des ressources financières endogènes mobilisées	ODD 2, 3	2	Conseil Régional , MINSANTE	- Rapports financiers du CRS - Rapport de SE du CRS - Budgets annuels des CTD			
25.d. Mettre en place un dispositif fiscal et parafiscal régional performant	✓ Outils de collecte des recettes fiscales et parafiscales pertinents et fonctionnels ✓ Niveau de dématérialisation et digitalisation de la collecte des ressources financières Rendement fiscal	ODD 2, 3	2	Conseil Régional , MINSANTE	- Rapports financiers du CRS - Rapport de SE du CRS - Budgets annuels des CTD			
25.e. Consolider l'intégration régionale	✓ Nombre et valeur des projets conjoints ✓ Fréquence des incidents transfrontaliers Flux et valeur des échanges transfrontaliers	ODD 2, 3	2	Conseil Régional , MINSANTE	- Conventions de partenariats - Documents de projets Conventions de financement			
25.f. Coopérer entre la région du SUD et la région de l'EST	✓ Nombre et valeur des projets inter-régionaux Flux et valeur des échanges inter-régionaux	ODD 2, 3	2	Conseil Régional , MINSANTE	- Conventions de partenariats - Documents de projets Conventions de financement			

5.3 Communication et diffusion du PRD

En tant qu'outil nouveau, le PRD-Sud a des besoins en communication pour :

- faire connaître à tous les publics et autres parties prenantes la nature et la variété de ses projets, les services d'accompagnements et les incitations prévues ;
- faire accepter comme outil de référence du développement de la Région, afin de susciter l'adhésion de toutes les institutions avec lesquelles le Conseil Régional interagit ;
- jouer son rôle dans l'émergence d'une jeunesse créative et entreprenante. C'est ainsi que le PRD devra servir de laboratoire de formation et de mise à niveau à la multitude de jeunes universitaires dont le paradigme professionnel doit dorénavant être tourné vers l'auto-emploi ;
- anticiper les conflits et contentieux de compétence et de propriété qui découleront de la simultanéité des initiatives de développement d'origine distinctes ;
- rassurer les institutions nationales et internationales sur les capacités du Conseil Régional à implémenter la décentralisation, notamment par la substance et la qualité des projets programmés et exécutés dans les différents secteurs transférés ;
- rassurer le Gouvernement et les acteurs sociaux quant aux impacts positifs des programmes de développement de la Région du Sud sur la richesse nationale et la défense des droits des consommateurs.

5.3.1 Les canaux et les supports de la communication

En matière d'information, ces moyens consistent en :

- relations presse : il s'agit de créer et d'entretenir avec les hommes et les femmes des médias des relations de confiance efficaces, qu'elles soient formelles (conférences de presse, communiqués, accès des sites, etc.), ou informelles (entretiens particuliers, accès à la documentation, etc.).
- information-réseau : elle consiste à assurer à travers divers canaux disponibles une excellente circulation de l'information afférente au PRD-Sud, et qui assure une cohésion d'actions chez l'ensemble des parties prenantes ;
- les autres canaux et supports de communication à la diligence du responsable de communication à recruter, et sur approbation du Chef de l'exécutif Régional.

5.3.2 Les activités et outils de communication

Activités

Les activités de communication devront être bien définies. A cet effet, une cellule de la communication et de la promotion pourrait être créer avec des missions bien précises.

Outils de communication

En matière de communication :

- élaborer une plaquette qui présente le PRD-Sud, ses cibles, ses objectifs et ses moyens d'actions ;
- monter et animer un site web pour faire connaître le PRD-Sud, ses cibles, ses objectifs, ses moyens d'actions, ainsi que des informations d'actualité sur ses activités ;
- organiser un déjeuner ou dîner de presse avec les responsables des médias pour faire connaître le PRD-Sud ;
- créer une page de réseau social (WhatsApp, Télégramme, etc.) pour permettre aux membres de communiquer entre eux ;
- envisager de créer un site interne ainsi que des pages spécifiques (e.g. twitter, Facebook, Instagram) pour les informations et les réalisations de terrain du Conseil Régional du Sud ;
- élaborer un annuaire téléphonique du PRD-Sud ;
- organiser un système fiable d'adressage physique des plis et colis.

En matière de relations publiques

- instituer les Journées économiques régionales, avec itinérance Départementale de lieu de tenue.

Il s'agit d'un évènement annuel, susceptible d'être mono ou pluri thématique (s) pour mieux en maitriser la taille et les cibles, qui permettrait aux parties prenantes du PRD-Sud de susciter et motiver les productions, de drainer le public pour :

- présenter les activités du PRD-Sud dans la (les) thématique (s) choisie (s) ;o Offrir un cadre d'exposition et d'émulation aux partenaires économiques de la Région ;
- organiser les partenariats et autres rencontres B2B ;
- identifier les filières porteuses de la zone d'accueil, et les conditions susceptibles d'en accélérer les valorisations pour créer des champions de filières ;
- évaluer les dynamismes économiques de l'hinterland dans l'optique d'une meilleure adaptation de leurs programmes ;

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1 : LISTE DES PROJETS PAR DÉPARTEMENTS

1. Projet de développement de quatre (4) Centrales photovoltaïques dans les 4 chefs lieu des départements de la Région du Sud
2. Projet d'acquisition de quatre (4) batteries d'engins de génie civil pour les 4 chefs lieu des départements de la Région du Sud
3. Fourniture des systèmes d'extraction, de purification et de distribution de l'eau appelés « HYDROVILLAGE » dans la Région du Sud
4. Construction des marchés modernes dans villes d'Ebolowa et d'Ambam
5. Construction des Complexes Sportifs dans les 4 chefs lieu des départements de la Région du Sud
6. Construction d'une ville touristique dans la cité balnéaire de Campo
7. Construction d'un aéroport international fret à Kribi
8. Projet de développement d'un Centre Commercial (centrale d'achat) à vocation sous régionale à Ebolowa
9. Projet de matérialisation et de signalisation des routes dans les 4 chefs lieu des départements de la Région du Sud
10. Création et mise en place de six (6) offices régionaux (Développement du bois et de la biodiversité- infrastructures et grands travaux-Développement touristique et Culturel-Développement Pastoral, Piscicole et Halieutique-Electrification et Hydraulique rurale-Agricole pour l'Agrobusiness des produits semenciers, maraichers, viviers et de rente)

ANNEXE 2 : PRIORITES DES PCD ELABORES DANS TOUTES LES COMMUNES

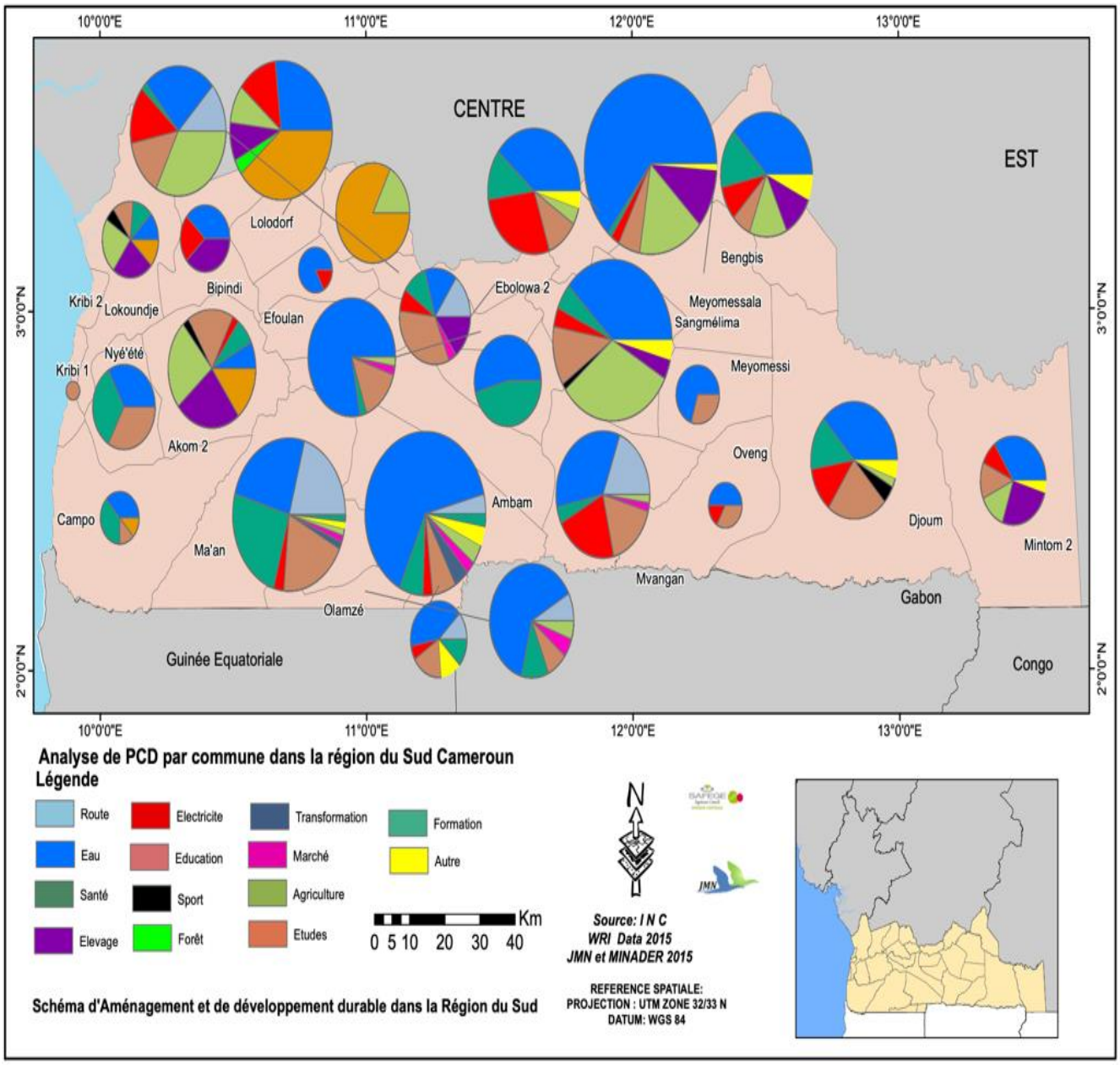

ANNEXE 3 : SYNTHESE DE L'ANALYSE FFOM SELON LES PILIERS DE LA SND

Transformation structurelle de l'économie

Forces

- Une volonté politique affichée de faire de la région du Sud un pôle industrialo-portuaire et de valoriser nos ressources
- Un État facilitateur et planificateur qui crée l'écosystème pour le déploiement optimal d'un secteur privé dynamique
- D'importantes infrastructures portuaires pour l'exportation des productions (port en eaux profondes de Kribi, terminaux pétroliers, miniers et gaziers ...)
- Une bonne disponibilité en énergie électrique pour l'implantation des industries avec l'entrée en service des barrages de Memvele et Mékin d'une part et les possibilités d'extension de la centrale thermique à gaz de 216 MW à Kribi d'autre part
- Des infrastructures routières fonctionnelles favorables aux échanges (autoroutes, corridors Est-Ouest et Nord-Sud)
- Des récents investissements en matière hôtelière (Marina à Kribi, Florence et Bengo à Ebolowa).
- Un engouement à l'implantation et l'extension des agro-industries dans la culture du palmier à huile (Socapalm), l'hévéaculture (Hevecam), Sudcam et RubberCam), le cacao (Atlantic Cocoa) et l'ananas (Rock farm, Ferme du Sud)
- Allocation des zones économiques et industrielles dédiées aux investisseurs

Faiblesses

- Une sous-exploitation des potentiels forestiers, agricoles, touristiques et miniers
- Des carences en infrastructure de transport électrique
- Un tissu économique embryonnaire dominé par le secteur informel (mototaxi, petit commerce)
- Une insuffisance d'infrastructures ferroviaires (Edéa -Kribi et Mballam-Kribi)
- Manque de liaison routière lourde avec Bata en Guinée Équatoriale (et manque de pont sur le Ntem)
- Une exploitation minière artisanale mal encadrée et souvent anarchique
- Une production agricole insuffisante pour faire face à la croissance de la demande
- Un vieillissant sans renouvellement des équipements touristiques et manque de professionnalisme du personnel des hôtels
- Des sites touristiques inaccessibles ou peu aménagés combinés aux carences dans la création et la promotion des produits et circuits touristiques
- La faible connexion au réseau internet et le coût élevé des services offerts par les opérateurs de la téléphonie mobile et autres fournisseurs d'accès internet (FAI)

Opportunités

- D'importantes ressources naturelles : agricoles, foncières, forestières, pétrolières, gazières, minières et touristiques
- Des cours favorables des produits pétroliers, gaziers et miniers
- Une position géographique favorable au carrefour de 4 pays et plusieurs régions ;
- L'entrée en vigueur de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF) favorable au commerce
- Des opportunités de coopération pour d'exploitation envisagée des ressources minières transfrontalières
- Des opportunités d'investissements en PPP pour la réalisation des projets structurants
- D'importants plans d'eau propices au développement de la pisciculture et de l'aquaculture

- Une embellie dans le tourisme interne tiré par le tourisme de conférence

Menaces

- Des pratiques agricoles et halieutiques non durables (agriculture sur brulis, surexploitation halieutique) ;
- Des impacts négatifs imputables au non-respect des standards sociaux et environnementaux par certaines agro-industries
- Des entraves à la libre circulation transfrontalière des personnes et des biens avec certains pays voisins
- La contrebande transfrontalière

Développement du capital humain et du bien être

Forces

- Une volonté d'améliorer l'accès universel aux services de santé de qualité à toutes les couches sociales à l'horizon 2035
- Les réformes du système éducatif et de la formation professionnelle

Faiblesses

- Une inégale répartition des formations sanitaires dans le territoire
- Une gestion inadéquate du personnel de santé par les CTD à l'origine de l'absentéisme et démissions souvent en vague dans les formations sanitaires dans les zones enclavées
- Une couverture sanitaire insuffisante des non-salariés (acteurs du secteur informel) et groupes vulnérables par des actions de sensibilisation, mobilisation et structuration
- Une sécurisation et une maintenance inadéquates des équipements dans les formations sanitaires
- Les différents réseaux sont insuffisants (eau potable, assainissement, voirie urbaine, électricité, TIC)
- Absence de système de transport public structuré dans les villes (phénomène des mototaxis)
- Un habitat majoritairement construit en matériaux précaires ;
- Absence de normes de référence pour l'aménagement et le développement durable des territoires ;
- Un inégal accès à l'éduction est entre les différentes zones
- Une prédominance de l'enseignement général sur l'enseignement technique et professionnel
- Une maitrise insuffisante de la carte scolaire, voire la création anarchique des établissements (*plus de 50 établissements publics d'enseignement secondaire ont moins 50 élèves*)
- Une gestion inadéquate du personnel enseignant dans les différents ordres d'enseignement à l'origine de l'absentéisme et la démotivation du personnel
- Une planification urbaine peu adéquate à l'origine de l'occupation anarchique de l'espace et de l'étalement urbain
- Un réseau routier insuffisant, souvent mal entretenu, avec trop peu de tronçons bitumés
- Des carences en matière d'infrastructures sportives et d'espaces de loisir dans les grandes agglomérations

Opportunités

- Des opportunités d'accroissement de l'offre énergétique aux ménages et aux communautés (biomasse, solaire)
- De réelles opportunités en matière d'enseignement à distance avec les NTIC
- Des opportunités de financement de la santé par les PTF

Menaces

- Une pollution des eaux et la destruction de la biodiversité du fait des carences des dispositifs d'assainissement
- La déscolarisation des garçons et des jeunes filles due respectivement au phénomène des mototaxis et la sexualité et les maternités précoces
- Détournement des équipements dans les établissements scolaires et les formations sanitaires
- Des abus par la prise en charge d'un personnel local fictif ou l'absentéiste par les CTD
- Un renchérissement du coût de desserte en réseaux divers et équipements sociaux avec l'étalement urbain

Emploi et insertion économique

Forces

- Une volonté politique pour infléchir la problématique de la formation professionnelle et de l'emploi avec la création du FNE et du MINEFOP
- La mise en œuvre de plusieurs projets publics dans la formation, le conseil et l'insertion des jeunes dans les métiers agropastoraux
- L'existence de centres de formation professionnelle agrées
- La concrétisation de plusieurs projets structurants qui offrent des opportunités d'emplois

Faiblesses

- Le sous-emploi et la prolifération du secteur informel
- Une offre de formation des centres agréés insuffisante et inadéquate aux besoins dans les métiers porteurs[8.]
- Des enseignements plus théoriques que pratiques dans les établissements d'enseignement technique du fait du manque d'équipements et de matériels didactiques

Opportunités

- Existence de nombreuses opportunités d'emplois avec le développement de la zone industrialo-portuaire de Kribi, les grands chantiers routiers, ferroviaires, portuaires, énergétiques,
- Existence de réelles opportunités en matière d'enseignement à distance avec les NTIC

Menaces

- La prolifération des mototaxis
- Les déviances sociales (drogue, alcoolisme, grossesses précoces, banditisme, déscolarisation…)

Gouvernance et décentralisation

[8] Transport et logistique, maintenance d'engins lourds, mécanique, transformation du bois, activités agropastorales et halieutiques, BTP, TIC, tourisme, mines, transport de l'énergie électrique, énergies renouvelables…

Forces

- Une volonté au sommet de l'État de décentraliser avec une certaine dévolution des pouvoirs aux CTD pour impulser le développement économique et social des territoires par les acteurs locaux eux-mêmes
- Une volonté politique affichée de faire de la région du Sud un pôle industrialo-portuaire
- Des avancées avec la loi portant code des CTD et la proposition d'un organigramme type de l'Administration Régionale
- Une volonté d'améliorer le climat des affaires
- Un bon vivier de ressources humaines de qualité (élus régionaux, élites) pouvant être mobilisées pour impulser le développement

Faiblesses

- Le processus de décentralisation est inachevé
- Un dispositif de planification (PPBS) peu performant à l'origine du retard accusé dans l'approbation du budget du Conseil Régional par l'État central
- Des coûts élevés pour l'organisation des sessions de l'organe délibérant
- Les profils des postes des différents services du CRS ne sont pas encore élaborés
- L'insuffisance de ressources financières endogènes du CRS

Opportunités

- De mobilisation des ressources dans le cadre des PPP et de la coopération décentralisée
- De dématérialisation de la collecte pour accroitre les ressources endogènes
- De mutualisation des moyens par les intercommunalités
- De mobilisation des élus régionaux comme personnes-ressources
- D'implication des commissions spécialisées du CRS

Menaces

- La réticence des administrations sectorielles centrales et déconcentrées à transférer effectivement les compétences et les ressources
- La collaboration souvent peu cordiale entre les administrations sectorielles et les CTD
- Les détournements de ressources et la corruption endémique
- Les cas de forte centralisation des pouvoirs et de nominations de la part de responsables incompétents
- Un gaspillage des ressources du CRS dans des projets peu pertinents
- Des conflits entre le CRS et le secteur privé induits par certains choix stratégiques (ex des offices)
- Un saupoudrage des interventions du CRS sans réels impacts sur les populations
- Le niveau d'endettement élevé du CRS

ANNEXE 4 : PRESENTATION DES RESULTATS ET CONCLUSIONS DU SUD'FORUM

Axes	Thèmes	État des lieux	Recommandations au CRS
1/ Domaines relevant des compétences transférées aux Régions par la loi	**Thème 1 :** la culture comme socle du développement de la Région du Sud (Panel 2)	▪ Le complexe mental de l'habitant du Sud est extraverti ; ▪ L'absence d'une politique de promotion de la culture locale ; ▪ Le manque de volonté de transmission des savoirs culturels locaux ; ▪ Le manque de structures de promotion et de production de la culture du Sud ; ▪ L'absence de plateformes d'émulation et d'ateliers compétitifs ; ▪ La désertion de la chefferie coutumière de sa mission de conservation, de préservation et de diffusion de la culture ; ▪ Le manque de soutien accordé aux promoteurs des initiatives culturelles.	▪ Faire du Sud un pôle de lancement de l'industrie culturelle dans les domaines de l'artisanat, de l'art, de la pharmacopée et de création d'éditions livresques et phonographiques ; ▪ Encourager les échanges interculturels et artistiques entre le Cameroun, le Gabon et la Guinée Équatoriale ; ▪ Encourager et soutenir les structures d'enseignement et la pratique de toutes les langues maternelles du Sud ; ▪ Faire de la chefferie traditionnelle un creuset de la préservation, de la production et de la diffusion des trésors du passé ; ▪ Créer au Sud une grande rencontre culturelle à valeur historique à l'instar des grandes rencontres que sont le Ngondo, le Ngouon, dans d'autres aires socio-culturelles du Cameroun ; ▪ Créer un cercle des « Sages du Sud » chargé de la reconnexion avec l'ancestralité et les entités élémentales suivantes dans le domaine de la spiritualité, lieu d'expression de la crypto-science : - les Miengu ou Mengu ; - les Minkuk, totems et esprits de la forêt ; - Edjengui ou Minkuta des Baguieli, Baka ou peuple pygmée ; - les ancêtres, les génies, les esprits ; - les rituels initiatiques : Sô, Ngi'i, Mevungu, le Ngulmelan…
	Thème 2 : développement éducatif dans la Région du Sud (Panel 3)	▪ La persistance du décrochage et de la déperdition scolaire ; ▪ Le déficit en équipements infrastructurels (salles de classe) ; ▪ La carence en personnel enseignant et insuffisance des moyens pédagogiques et didactiques ; ▪ L'inadéquation des contenus de formation et des approches pédagogiques avec les réalités socio-économiques locales ; ▪ La faible mobilisation communautaire autour de l'Ecole ;	▪ Solliciter et obtenir des services régionaux, administrations et expertises qualifiées, un état des lieux pertinent de la carte scolaire ; ▪ Mener une étude ressortant un diagnostic exhaustif du secteur de l'éducation dans la Région du Sud ; ▪ Elaborer et mettre en œuvre à court terme, moyen et long terme un Plan Stratégique Régional en matière d'éducation dont les principaux axes seraient entre autres : - L'ajustement des contenus d'apprentissage et des méthodes pédagogiques aux réalités socio-économiques locales de la Région

Axes	Thèmes	État des lieux	Recommandations au CRS
		▪ La prolifération des dérives et comportements déviants en milieu scolaire ; ▪ Le déficit de gouvernance en milieu scolaire ; ▪ Le manque de synergie entre la pluralité des acteurs ; ▪ Le Taux Brut de Scolarisation insatisfaisant et en net recul ; ▪ La rétention préoccupante au primaire (sur 100 jeunes qui sont entrés à la SIL/CL1, seuls 51 atteindront le CM2/CL6 ; ▪ Le taux d'achèvement du primaire problématique ; ▪ Le taux d'alphabétisation en régression ; ▪ La forte prévalence des drogues et de l'alcoolisme dans la communauté éducative de la Région du Sud ; ▪ La faible adéquation entre offre et qualité de l'éducation (formation professionnelle) ; ▪ L'insuffisance de la couverture scolaire ; ▪ La maitrise approximative de la carte scolaire (faible système d'information) ; ▪ L'offre d'enseignement supérieure instable ; ▪ La mauvaise gouvernance des ressources humaines (absentéisme, mauvaise répartition) ; ▪ L'Indice de Capital Humain en deçà de la moyenne nationale.	du Sud, notamment dans les domaines agro-sylvo-pastoraux, forestiers et industrialo-portuaires ; - Le recrutement et l'amélioration des conditions de vie des enseignants notamment en zone rurale ; - la densification de l'offre de formation, notamment par la prise en compte, la reconnaissance et la valorisation des savoirs endogènes et non conventionnels ; - le développement de la coopération éducative, notamment orientée vers le transfert des technologies et des compétences ainsi que la valorisation internationale des savoir-faire locaux. ▪ Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de mobilisation des ressources financières en matière de développement éducatif ; ▪ Engager un plan urgent de riposte contre toutes les formes de déviance en milieu scolaire et préscolaire ; ▪ Favoriser l'émergence d'un pôle d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation, notamment par le biais d'un plaidoyer auprès de la Très Haute Hiérarchie en faveur de la création d'une Université d'Etat dans la Région du Sud (déjà réalisé) ; ▪ Promouvoir et valoriser le numérique dans tous les établissements scolaires de la Région du Sud en s'appuyant notamment sur les acteurs locaux impliqués dans ce domaine ; ▪ Susciter l'adhésion des communautés à la cause éducative par la mobilisation des Comités de village prévus dans le Code des CTD et inciter les filles et fils de la Région du Sud à devenir des acteurs majeurs des différentes chaines de valeur du développement du secteur éducatif dans ladite Région ; ▪ Veiller à la mise sur pied d'un mécanisme de suivi du pilotage de la qualité de l'éducation dans la Région du Sud ; ▪ Renforcer les bases humaines et matérielles de l'économie par le développement équitable du capital humain comme base de la croissance économique ; ▪ Créer un environnement favorable au développement technologique à travers un enseignement et une formation

Axes	Thèmes	État des lieux	Recommandations au CRS
			technique et professionnelle performants, favorisant le dynamisme, l'esprit d'initiative et d'entrepreneuriat nécessaire pour disposer d'une main d'œuvre qualifiée au service des entreprises afin d'encourager la productivité ; ▪ Assurer un continuum dans l'accès aux savoirs, savoir-faire et savoir-être, basés sur une maitrise des langues nationales et étrangères dans toutes les composantes du secteur.
	Thème 3 : « développement sanitaire dans la Région du Sud : accessibilité des populations aux soins de santé » (Panel 4)	▪ L'inexistence de l'interconnexion des Formations Sanitaires (FOSA) ; ▪ Les pharmacies hospitalières peu fournies et absence d'un dispositif de distribution du médicament dans les Centres Médicaux d'Arrondissement (CMA) et les Centres de Santé Intégrés (CSI) ; ▪ L'entretien et la maintenance approximative des infrastructures hospitalières ; ▪ Le trafic des médicaments dans les FOSA ; ▪ L'absence de mutuelles dans l'accès aux soins de santé ; ▪ La disponibilité et l'accessibilité des offres de soins dans le Sud aléatoires ; ▪ Les plateaux techniques vieillissants ; ▪ La qualité non attractive dans la majorité des FOSA ; ▪ Le financement insuffisant de la santé impactant négativement sur le fonctionnement des FOSA ; ▪ Le défaut de personnel ; ▪ L'abandon des postes.	▪ Mener une étude ressortant le diagnostic exhaustif du secteur de la santé dans la Région du Sud ; ▪ Booster l'offre de santé en quantité et en qualité ; ▪ Booster la maintenance en milieu hospitalier ; ▪ Assurer la disponibilité du médicament et optimiser les pharmacies hospitalières ; ▪ Inventorier l'offre disponible en structure et en personnel ; ▪ Interconnecter les FOSA dans la Région du Sud ; ▪ Mettre en place des mutuelles de santé ; ▪ Examiner les possibilités techniques des mutuelles à soutenir les FOSA du point de vue juridique et opérationnel.
	Thème 4 : « promotion et croissance économique au service du mieux-être des populations du	**A/ Avantages comparatifs** ▪ La disponibilité de la terre et de l'eau ; ▪ Le fort potentiel énergétique (barrage de Memve'ele et de Mekin, centrale à gaz de Kribi) ;	Des recommandations ont été formulées à tire de « Plan Marshall Spécial Sud » (PSS) bâti autour de quatre axes à savoir : i) Faire de la Région un centre d'affaires et un hub d'intégration sous régional ;

Axes	Thèmes	État des lieux	Recommandations au CRS
	Sud : problématique de l'énergie, de l'eau, des routes et de l'environnement » (Panel 5)	▪ La route sous-régionale jusqu'à Ouesso au Congo ; ▪ Un réseau hydrographique dense ; ▪ L'importante nappe phréatique ; ▪ Le port en eau profonde de Kribi ; ▪ Le partage de la frontière avec trois pays ; ▪ L'existence de la mer ; ▪ La disponibilité de la forêt ; ▪ L'existence abondante de ressources minières ; ▪ Le projet de chemin de fer Mbalam-Kribi ; ▪ La flore continentale (des milliers d'espèces végétales) ; ▪ La biodiversité marine et côtière (faune aquatique de plus de 500 espèces) ; ▪ La biodiversité d'eau douce (plus de 200 espèces de mammifères, des centaines d'espèces d'oiseaux dont certains non inventoriées…) ; ▪ La diversité des produits agricoles et des produits d'élevage ; ▪ La diversité microbienne (plus de 200 espèces de champignons et de bactéries). **B/ Faiblesses et menaces** ▪ La culture de la « diplomite », qui consacre la valeur aux diplômes ; ▪ Le manque de culture de l'épargne ; ▪ Le déficit infrastructurel ; ▪ La non finalisation des projets ; ▪ Le déficit énergétique ; ▪ Les fléaux tels que l'alcool, la drogue ; ▪ La peur de l'urbanisation ; ▪ L'enclavement des villes et des villages ; ▪ Le manque d'esprit d'entrepreneuriat ;	ii) Lancer un vaste programme de développement de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche y compris la transformation industrielle des productions ; iii) Lancer un plan de développement des industries y compris les industries extractives ; iv) Renforcer et exploiter rationnellement les quatre principaux facteurs de production (la terre, le capital, le travail, l'entrepreneuriat). ▪ Pour ce qui est de la terre, encourager la pratique de l'agriculture, tout en résolvant le problème du foncier ; ▪ Résoudre le problème de l'employabilité des jeunes ; ▪ Définir une Vision Stratégique adaptée pour la Région du Sud ; ▪ Mettre une veille économique stratégique coordonnée par le CRS ; ▪ Mettre en place une organisation patronale de la Région du Sud ; ▪ Créer un fonds de développement économique du Sud (formation/information, bourses, aides à la création d'entreprises, équipement des lycées et collèges d'enseignement technique) ; ▪ Mettre en place des ONG de suivi et de protection des forêts (reboisement) ; ▪ Promouvoir l'entrepreneuriat et principalement agricole ; ▪ Relancer toutes les initiatives de transformation économique arrêtées (usines de tracteurs, usines de transformation du manioc) ; ▪ Faire du lobbying intensif pour la réalisation des grands chantiers énergétiques et routiers ; ▪ Promouvoir les métiers du bois ; ▪ Recenser les compétences des originaires du Sud y compris de la diaspora ; ▪ Promouvoir le bilinguisme ; ▪ Lancer une vaste initiative communautaire de ferme agro-pastorale et promouvoir le mouvement coopératif ;

Axes	Thèmes	État des lieux	Recommandations au CRS
		▪ Les difficultés d'écoulement des produits ; ▪ Le manque de compétences dans certains domaines spécialisés ; ▪ Le fonctionnement des barrages à minima ; ▪ La culture du fonctionnariat ; ▪ La carence dans les spécialisations scientifiques ; ▪ Les conflits fonciers ; ▪ Les problèmes de formation/orientation professionnelle et académique ; ▪ La déforestation ; ▪ Les conflits entre élites ; ▪ Les effets néfastes des mouvements migratoires vers les ressources naturelles ; ▪ L'inefficacité du secteur privé ; ▪ L'absence des institutions financières capables de soutenir les investissements ; ▪ Le piétinement du projet de construction de la route nationale N°17 destinée à désenclaver le port de Kribi et à l'ouvrir sur la Région du Sud ; ▪ L'insalubrité des villes ; ▪ La mauvaise gestion des déchets ménagers ; ▪ L'explosion urbaine et les enjeux sur le littoral kribien non réglementés, ce qui stimule l'agressivité de la mer ; ▪ Le non-respect du droit de l'environnement.	▪ Impliquer la société civile et les fils du Sud dans la maturation des grands projets ; ▪ Mettre sur pied des comités de développement pour encadrer les populations à l'échelle des cantons et villages ; ▪ Promouvoir la création des banques et micro finances locales, capables de porter les investissements locaux ; ▪ Relancer l'usine transformation du manioc de Sangmelima ; ▪ Mettre en valeur les terres en les viabilisant ; ▪ Anticiper sur les externalités positives du projet de chemin de fer desservant Mbalam ; ▪ Gérer durablement les forêts par le reboisement systématique ; ▪ Développer la superficie des terres cultivables ; ▪ Valoriser la médecine traditionnelle ; ▪ Créer une grande entreprise qui gère le foncier ; ▪ Eviter les chevauchements entre les Communes et le CRS ; ▪ Organiser des réunions entre les Communes et le CRS pour un Plan d'Actions efficace ; ▪ Exploiter les financements du MINEPAT ; ▪ Gérer durablement les forêts en appliquant la réglementation en la matière ; ▪ Encourager toutes les élites du Sud à investir à Kribi, capitale économique du Sud ; ▪ Mettre en place un cadre institutionnel et juridique favorable à la gestion durable des ressources naturelles et à l'amélioration du cadre de vie des populations ; ▪ Promouvoir une approche globale et multisectorielle du développement ; ▪ Capitaliser les acquis techniques et méthodologiques et renforcer les capacités des acteurs ; ▪ Mettre en place un cadre incitatif en faveur des initiatives qui tendent vers la préservation de l'environnement ; ▪ Pérenniser le financement des actions environnementales ;

Axes	Thèmes	État des lieux	Recommandations au CRS
			▪ Renforcer le mécanisme d'intégration de la dimension environnementale à tous les niveaux, visant le développement de l'écocitoyenneté ; ▪ Mettre en place un système de gestion d'information et de communication environnementale performant, répondant aux besoins de tous les acteurs ; ▪ Renforcer les actions de prévention et de veille environnementale et intensifier les inspections et contrôles environnementaux ; ▪ Renforcer le dispositif d'évaluation et de suivi de l'impact des investissements sur l'environnement ; ▪ Respecter la mise en œuvre des accords, conventions et engagements internationaux et régionaux en matière d'environnement dûment ratifiés par la Cameroun.
	Thème 5 : « le sport, le tourisme et les loisirs : quelles stratégies en vue de leur contribution à l'essor de la Région ? » (Panel 6)	**Le sport :** ▪ l'inexistence des infrastructures sportives règlementaires, engendrant un désintérêt des potentiels sportifs ; ▪ le faible financement du sport ; ▪ le problème de leadership dans le management des activités sportives ; ▪ l'insuffisance d'encadreurs qualifiés en milieu scolaire, entrainant un faible niveau des athlètes à la base ; ▪ la pratique limitée des différentes disciplines dans la Région ; ▪ la marginalisation des disciplines sportives autres que le football ; ▪ l'absence d'équipements dans les écoles et clubs ; ▪ l'insuffisance des écoles de formation des encadreurs sportifs ; ▪ l'absence des écoles de formation en management sportif ;	**Pour le sport :** ▪ Promouvoir dans la Région du Sud, toutes les disciplines constituées en fédérations au Cameroun ; ▪ Former et mettre à disposition des encadreurs qualifiés dans la Région ; ▪ Construire de infrastructures sportives pour toutes les disciplines ; ▪ Créer une école de formation supérieure en management du sport dans la Région ; ▪ Promouvoir et créer des associations sportives et garantir leur appui technique, administratif et financier ; ▪ Rechercher des partenaires au développement du sport dans la Région du Sud. **Pour le secteur touristique :** ▪ identifier tous les sites touristiques de la Région ; ▪ réaménager les sites présents et créer de nouveaux sites touristiques ; ▪ élaborer des circuits touristiques et hôteliers ;

Axes	Thèmes	État des lieux	Recommandations au CRS
		▪ le peu de disciplines sportives dans les structures de formation ; ▪ la mauvaise gouvernance des structures ; ▪ la faiblesse du suivi médical des sportifs ; ▪ la mauvaise organisation et le manque d'orientation et de suivi des compétitions locales ; ▪ l'absence d'une stratégie de détection et d'encadrement des talents sportifs ; ▪ le non-respect des cahiers de charges au niveau des écoles de sport ; ▪ l'insuffisance d'outils, de cadres de formation et d'évolution (infrastructures, réglementation, équipements etc.) ; ▪ l'insuffisance voire l'inexistence de compétitions dans les petites catégories (poussins, benjamins, minimes, cadets, juniors). **Tourisme et loisirs :** ▪ de grands potentiels touristiques existent dans la Région du Sud pour développer : - le tourisme balnéaire ; - le tourisme religieux des grands sites et édifices ; - le tourisme culinaire ; - le tourisme culturel ; - le tourisme de forêt ; - le tourisme rural ; - le tourisme urbain ▪ de nombreux sites touristiques : - le village des tortues d'Ebondje ;	▪ créer un Office du Tourisme ; ▪ vulgariser les sites touristiques ; ▪ créer des mesures incitatives ; ▪ aménager des voies de communication ; ▪ intensifier la formation des guides touristiques ; ▪ recycler les personnels de tourisme sur les normes et standards du domaine avec partage d'expérience ; ▪ financement des activités touristiques.

Axes	Thèmes	État des lieux	Recommandations au CRS
		- les rochers de Mezesse ; - le Pied de Jésus à Bikola ; - le Centre Touristique de Nkolandom ; - les chutes et montagnes ; ▪ le faible aménagement des différents sites touristiques ; ▪ la faible promotion du tourisme dans la Région ; ▪ l'inexistence de l'Office Régional du Tourisme ; ▪ la faible culture touristique ; ▪ le manque de sensibilisation.	
	Thème 6 : « développement social dans la Région du Sud : la problématique du genre, des minorités et des déshérités, enjeux, défis et perspectives » (Panel 14)	▪ La distribution inégale des ressources forestières au profit des populations ; ▪ La valorisation systématique du masculin au détriment du féminin dans les systèmes éducatif et économique ; ▪ La maltraitance des veuves et des orphelins ; ▪ Le manque d'intérêt pour les jeunes filles-mères ; ▪ Les cultures ancestrales défavorables aux femmes ; ▪ La grande stigmatisation des femmes, des minorités et des déshérités. • Les minorités présentes dans les quatre départements de la Région notamment les pygmées sont maltraités et brimés par les acteurs du développement bantou. Ceux-ci procèdent à leur exclusion, dénaturent l'écosystème et leurs valeurs ancestrales sans mesures compensatoires ;	▪ Collecter les données régionales par secteur et les désagréger par sexe ; ▪ Assurer une meilleure insertion des femmes dans les lieux décisionnels ; ▪ Protéger les domaines d'habitation des pygmées ; ▪ Promouvoir l'éducation et l'insertion sociale des pygmées ; ▪ Mettre en place une politique volontariste de promotion et de défense de la veuve et de l'orphelin ; ▪ S'approprier les mécanismes de protection des déshérités et minorités de tout genre ; ▪ Formuler des objectifs spécifiques pour l'égalité de genre ; ▪ Encourager l'accès des femmes au foncier ; ▪ Identifier tous les facteurs bloquants et les « plafonds de verre » à éliminer ; ▪ Consulter autant de femmes que d'hommes dans le cadre des évaluations en prenant en compte les spécificités pendant lesdites évaluations ; ▪ Adopter une approche de cadrage budgétaire sensible au genre, aux minorités et aux déshérités ; ▪ Prévoir des formations ou des mises à niveau des personnes impliquées ;

Axes	Thèmes	État des lieux	Recommandations au CRS
		• Les déshérités, personnes vivant avec des handicaps, les mineurs abandonnés, les veuves et les orphelins sont délaissés.	▪ Visualiser la place des femmes dans la Vison de Développement du Territoire régional ; ▪ Pendre en compte l'égalité homme/femme dans la planification et la budgétisation ; ▪ Créer un comité de suivi de mise en œuvre des recommandations.
2/ Thèmes transversaux	**Thème 7 :** « la solidarité comme ferment du progrès économique et social dans la Région du Sud » (Panel 1)	▪ Le manque de confiance réciproque et en soi ; ▪ Le laxisme des chefs de familles et chefs traditionnels ; ▪ La faiblesse du développement de la spiritualité (absence de sincérité) ; ▪ L'égocentrisme de certaines élites ; ▪ Le relâchement de l'organisation des GIC et autres coopératives ; ▪ L'esprit paranoïaque de certaines élites et l'indifférence de la diaspora ou leur non prise en considération ; ▪ La fuite de la morale impulsée par le manque de compassion entre les frères du Sud (les hommes du Sud représentent mutuellement un danger les uns pour les autres), ainsi que les blocages et la fermeture des opportunités les uns contre les autres ; ▪ L'avarice qui traduit le manque de soutien entre frères et la rétention de l'information ; ▪ La Région du Sud est un grenier d'intelligences ; ▪ La population est résiliente et multiculturelle ; ▪ Une vie communautaire débordante de dynamisme.	▪ Promouvoir l'économie sociale et solidaire ; ▪ Créer des cadres permanents et structurés de concertation aux niveaux local, départemental et régional ; ▪ Activer au niveau local les comités de village et de quartier sous la responsabilité des élus locaux et des chefs traditionnels ; ▪ Utiliser le capital humain comme facteur fondamental du développement solidaire ; ▪ Encourager l'appropriation des projets par les populations et marketing social ; ▪ Redorer le blason des chefs traditionnels afin qu'à travers la conservation des us et coutumes, ils promeuvent l'éducation à la solidarité au sein des communautés ; ▪ Promouvoir des enjeux collectifs de développement ; ▪ Mettre un accent sur le réseautage et le lobbying social en associant étroitement les élites locales et la diaspora dans les activités de développement économique ; ▪ Promouvoir le génie créatif et le dynamisme au sein des populations ; ▪ Créer des fonds de solidarité pour le financement des projets ; ▪ Créer des coopératives et des mutuelles de développement ; ▪ Relever le niveau moral et promouvoir les valeurs d'excellence et de travail au sein des populations du Sud comme fondement de la solidarité afin de développer la confiance mutuelle, condition essentielle à la mise en place d'initiatives communes ; ▪ Instaurer le respect de la loi aussi bien coutumière que judiciaire.
	Thème 8 : « le financement du développent de la Région : la	▪ La perspective de l'officialisation de la crypto-monnaie au Cameroun et dans la zone CEMAC ;	▪ Optimiser les sources institutionnelles de financement à travers (i) le budget de la Région et (ii) la fiscalité régionale (recettes forestières, minières, pétrolières, etc.) ;

Axes	Thèmes	État des lieux	Recommandations au CRS
	problématique des sources endogènes » (Panel 7)	▪ La faillite des structures endogènes de financement ; ▪ La faiblesse des dispositifs alternatifs de financement dans la Région ; ▪ Les aspects du développement régional nécessitant des financements : - l'offre des infrastructures industrielles et socio-économiques ; - l'emploi des jeunes ; - la promotion du pouvoir d'achat des populations ; - les activités commerciales de prédilection (poisson, bois, viande, cacao, vivres de consommation etc.) ; - l'amélioration du bien-être individuel.	▪ Créer une **Société d'Investissement du Sud** avec une prise en compte de la participation par les forces vives de la Région et des autres institutions du Sud, notamment les Communes et les opérateurs économiques ; ▪ Créer un établissement de micro-finance ; ▪ Explorer les opportunités et les stratégies de finance alternative et solidaire ; ▪ Renforcer les structures de financement existantes à l'instar du FODIS ; ▪ Contribuer à l'ouverture du débat d'extension des recettes forestières (réforme des textes) ; ▪ Participer à la mise en valeur des propriétés foncières du Sud ; ▪ Promouvoir une agriculture de deuxième génération par la mécanisation des outils de production ; ▪ Créer une bourse de fret et de transport autour du PAK ; ▪ Créer une banque d'investissement régionale ; ▪ Doter la Région de cadres financiers pour examiner les prises de participation dans les entreprises ; ▪ Créer de grandes coopératives agricoles à partir des concessions foncières ; ▪ Créer une agence de garantie de financement ; ▪ Explorer les sources de financement individuel et collectif (dons, legs, organisation des tontines, mobilisation des élites et des contrats extérieurs, la mobilisation de l'aide publique au développement et les subventions diverses) ; ▪ Mobiliser l'épargne locale en vue de la création d'une Caisse d'Epargne et d'accompagnement des femmes du Sud ; ▪ Encourager les soutiens divers et accompagner la jeunesse du Sud pour la maitrise des outils de crypto-finance (actifs et monnaies).
	Thème 9 : « la contribution et l'importance des partenariats, de la diaspora, de la	▪ Des partenariats très peu utilisés dans tous les domaines ; ▪ Une diaspora méconnue et inorganisée ; ▪ Des actions de la diaspora éparses et sans cohérence avec les objectifs des populations ;	**Concernant les partenariats :** ▪ Renforcer l'intercommunalité dans la Région du Sud ; ▪ Réaliser un recensement des types de partenariats adaptés pour le développement de la Région du Sud ; **Concernant la diaspora :**

Axes	Thèmes	État des lieux	Recommandations au CRS
	coopération décentralisée et de la société civile dans le développement de la Région »	▪ Une société civile mal organisée et très peu représentative ; ▪ Le rattachement des organisations de la société civile existante à des intérêts égoïstes et personnels de leurs initiateurs ; ▪ Une société civile sans véritables objectifs citoyens ; ▪ L'existence de nombreuses organisations sans fédérations faitières ; ▪ Une coopération décentralisée peu visible.	▪ Susciter un sentiment d'appartenance régionale fort ; ▪ Recenser les compétences (financières, techniques, relationnelles, politiques, managériales, etc.) de la diaspora de la Région du Sud ; ▪ Promouvoir, encourager et instaurer l'empathie partout et à tous les niveaux dans la Région du Sud ; ▪ Mettre sur pied au sein de l'administration régionale du Sud, un service chargé du suivi de la diaspora du Sud ; ▪ Créer des antennes de la diaspora du Sud ; ▪ Créer la banque de la diaspora du Sud ; ▪ Créer un site web de la diaspora du Sud ; ▪ Mettre en place des outils efficaces de mobilisation et de capitalisation des apports de la Diaspora au service du développement de la Région du Sud (création d'antennes nationales/régionales pour regrouper et fédérer les énergies des diasporas de la Région du Sud ; ▪ Valoriser la diaspora de la Région du Sud en facilitant et en soutenant son implication dans la construction d'un avenir régional commun via des projets de développement inclusifs ; ▪ Promouvoir la diaspora dans les Organisations Internationales ; **Concernant la coopération décentralisée :** ▪ Réaliser une étude détaillée des acteurs de la coopération décentralisée de la Région du Sud ; **Concernant la société civile :** ▪ Réaliser un fichier des acteurs de société civile dans la Région du Sud ; ▪ Créer une société civile outillée pour la défense des intérêts des fils et filles du Sud.
	Thème 10 : « l'apport de la Gouvernance et des NTIC dans le développement de la Région » (Panel 10)	▪ La mise en place du Conseil Régional du Sud ; ▪ L'existence du siège abritant les services du Conseil Régional ; ▪ La prise de fonction de l'exécutif, des membres du bureau, et des services connexes ;	**Sur le plan de la gouvernance :** ▪ Développer des outils de gouvernance ; ▪ Mettre en place un organigramme du Conseil Régional actualisé et adapté aux compétences transférées ; ▪ Arrêter un cadre de collaboration horizontal et vertical susceptible de maintenir un climat sain dans l'appareil administratif du Conseil Régional ;

Axes	Thèmes	État des lieux	Recommandations au CRS
		▪ La faible appropriation de l'outil par les populations ; ▪ La faible digitalisation ; ▪ L'absence d'une plateforme de consultation en ligne de projets du Sud ; ▪ L'absence d'une base de données socio-économiques dans le Sud ; ▪ L'inter connectivité inexistante ; ▪ La couverture en fibre optique dans les 4 départements (près de 1250 km, ce qui correspond à une couverture de la Région de 2/3) d'après le MINPOSTEL ; ▪ La couverture de tous les chefs-lieux de département et d'arrondissement par au moins un réseau mobile ; ▪ La couverture des zones rurales à près de 30 % seulement.	▪ Élaborer un cahier de charges qui ressort les attributions et les attentes des différents services et qui garantit la rentabilité et la compétitivité ; ▪ Mettre en place une politique attrayante de coopération et de partenariat gagnant-gagnant ; ▪ Impliquer les membres de la commission des bénéficiaires des projets dans l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre desdits projets ; ▪ Prendre des mesures incitatives pour la création des AGR ; ▪ Procéder à la répartition équitable des biens et services à offrir aux populations ; ▪ Impliquer les populations dans le choix des projets de développement pour un développement participatif ; ▪ Impliquer la chefferie traditionnelle en vue de la valorisation de la culture au niveau régional. **Sur le plan numérique :** ▪ Mettre en place un portail régulièrement mis à jour pour favoriser les échanges de services au sein de l'Administration ; ▪ Mettre en place des services d'information capable d'impulser le développement ; ▪ Développer les infrastructures « large bande » : S'arrimer aux projets nationaux et continentaux d'infrastructures numériques pour en tirer le meilleur parti (fibre optique, backbone, câble sous-marin, infrastructure satellitaire, datacenters) ; Assurer la connexion haut débit pour toutes les administrations, toutes les localités (villages et villes) et toutes les institutions scolaires et académiques ; Assurer la disponibilité de la 4G/5G sur toute l'étendue du territoire de la Région ; Assurer l'accès gratuit aux contenus régionaux et nationaux dans les espaces publics ; Encourager le partage des infrastructures. ▪ Accroître la production et l'offre des contenus numériques :

Axes	Thèmes	État des lieux	Recommandations au CRS
			- Promouvoir le développement des contenus des e-applications dans tous les secteurs d'activités notamment la santé, le tourisme, l'éducation, les transports, l'agriculture ; - Primer chaque année, les meilleures applications dans les secteurs d'activités propices (santé, éducation, agriculture) ; - Promouvoir le développement des activités ludiques en ligne (jeux, loisirs) ; - Promouvoir un nom de domaine « .sud.cm » ; - Produire les contenus dans les langues locales notamment dans le secteur de l'éducation ; - Promouvoir les salons/fora de contenus locaux ; - Promouvoir le « genre » dans le développement des contenus ; - Promouvoir la création des contenus pédagogiques en ligne ; ▪ Assurer la transformation numérique de l'administration et des entreprises ; ▪ Promouvoir la culture du numérique par la généralisation de l'usage des TIC dans la société ; ▪ Renforcer la confiance numérique : - Sensibiliser l'administration, les entreprises et les citoyens à la sécurité électronique ; - Élaborer des procédures et des normes de sécurisation des réseaux de communication électroniques ; - Renforcer et coordonner les initiatives de sensibilisation ; - Favoriser l'intégration des experts en matière de cyber sécurité, de lutte contre la cybercriminalité et le cyber terrorisme dans les corps de métiers sécuritaires traditionnels ; - Développer une industrie locale du numérique et encourager la recherche et l'innovation ; - Assurer le développement du capital humain et le leadership dans le numérique :

Axes	Thèmes	État des lieux	Recommandations au CRS
			• Former plus de 1000 ingénieurs et professionnels TIC en cinq ans ; • Porter à 100 % le taux d'établissement d'enseignement secondaires disposant de laboratoires multimédia avec connexion internet haut débit ; • Connecter 100 % des établissements d'éducation de base à l'internet haut débit par la mise en place de centres multimédia ; • Assurer la gratuité de la formation dans les filières du numérique ; • Encourager les formations certifiantes et le renforcement des capacités du personnel des administrations publiques locales en matière de TIC et sécurisation électronique ; • Mettre en œuvre des programmes de formation à la transition numérique des métiers ; • Généraliser la création des filières TI dans les établissements scolaires ; • S'appuyer sur la diaspora camerounaise pour accompagner les jeunes entrepreneurs dans le secteur du numérique par la formation et le mentorat en ligne ; ▪ Assurer l'amélioration de la gouvernance et l'appui institutionnel ; ▪ Dépanner et utiliser les applications de travail en commun ; ▪ Faire des plaidoyers à qui de droit en vue de : - Mailler le réseau de télécommunication afin d'augmenter la connectivité et réduire la fracture numérique dans la Région du Sud ; - Faire des formations de masse afin de faciliter l'usage des terminaux au plus grand nombre ; - Promouvoir les initiatives et projets de gestion par les NTIC en particulier l'usage intelligent et efficient des NTIC : il n'est pas question de se lancer dans des « opérations gadgets » où l'usage des NTIC constitue un simple effet de mode mais plutôt leur usage au profit de la modernisation des activités économiques ;

Axes	Thèmes	État des lieux	Recommandations au CRS
			- L'intégration des NTIC dans les exploitations agro-pastorales et paysannes : initier des projets/programmes de promotion et vulgarisation d'outils adaptés ; - Utilisation des SIG pour une bonne localisation de toutes les potentialités et des bases de données ; - Développer des plateformes numériques pour une meilleure présence et une meilleure visibilité sur les réseaux sociaux ; - Promouvoir les technologies et les clusters ; - Penser à la sauvegarde des données au travers des NTIC. **Hiérarchisation des actions** **À court terme :** ▪ Mise à disposition de l'énergie électrique suffisante et de façon continue ; ▪ Alimentation et mise à jour du site internet du CRS ; ▪ Rendre le site attrayant ; ▪ Faire la cartographie numérique de la Région du Sud ; ▪ Mettre en place des bases de données ; ▪ Implémenter des applications de gestion transparente de biens et services du CRS (portails, logiciels…) **À moyen terme :** ▪ Mailler le réseau de télécommunication afin d'augmenter la connectivité et réduire la fracture numérique ; ▪ Promouvoir les formations de masse aux usages des NTIC **À long terme :** ▪ Mettre la Région au même niveau de développement communication électronique nationale et international afin de la rendre plus compétitive et attractive **Facteur risque :** ▪ La sécurité physique des biens et services dans la Région et la sécurisation des données.
	Thème 11 : « la problématique du foncier : enjeux et défis	▪ Les doubles ventes et doubles immatriculations ;	▪ Constituer les réserves foncières ; ▪ Mettre sur pied un service régional de veille foncière ;

Axes	Thèmes	État des lieux	Recommandations au CRS
	pour le développement local » (Panel 12)	▪ L'acquisition de lots réservés à l'administration ; ▪ L'investissement dans les zones à risques ; ▪ La méconnaissance totale des textes et procédures par la majeure partie des populations ; ▪ L'indiscipline dans les rangs de certains corps professionnels ; ▪ L'administration au cœur du système foncier et au centre de tout processus d'immatriculation des terres ; ▪ L'administration juge et arbitre, gère l'immatriculation, l'attribution de terres et l'établissement des titres fonciers ; ▪ L'administration usager, elle se fait délivrer des titres fonciers à son profit ; ▪ L'administration gère les plaintes, les requêtes foncières des usagers contre les autres entités parfois contre l'Etat lui-même ; ▪ L'extrême centralisation de la gestion foncière par l'Etat et exclusion des CTD ; ▪ Les données statistiques sur la possession de la terre par les femmes ; ▪ Plus de 75 % des titres fonciers dans le Sud sont détenus par les allogènes.	▪ Développer des mécanismes d'encouragement pour la constitution d'associations foncières locales et les possibilités d'immatriculation collectives ; ▪ Lutter contre l'accaparement illicite des terres ; ▪ Instituer au niveau régional une obligation de déclaration des ventes et achats ; ▪ Les populations locales devraient être accompagnées dans le processus d'acquisition des terres par les CTD, sur la base des partenariats et de l'aménagement concerté ; ▪ Les CTD doivent dresser un état des lieux des terrains dans leur localité en procédant à l'élaboration d'une carte qui fait ressortir les superficies des terres et leurs destinataires ; ▪ Les CTD doivent mettre en place un service spécifiquement chargé des questions foncières, domaniales et cadastrales ; ▪ Les CTD doivent favoriser la création d'une école dans les métiers de l'immobilier en mettant un accent particulier sur la formation des géomètres ; ▪ Les CTD doivent accompagner la mise en place des agences immobilières locales ; ▪ Les CTD doivent contribuer au renforcement des capacités des acteurs fonciers locaux notamment les chefs traditionnels de 3e degré et les notables ; ▪ Les CTD doivent apporter leur contribution à la révision des textes en matière foncière et domaniale ; ▪ En vue d'une gestion rationnelle des terres du Domaine National, l'accord du CRS devrait être sollicité dans le cadre des opérations d'attribution des terrains de grande superficie (plus de 20 ha) ; ▪ Afin d'assurer une gestion rationnelle des terrains classés dans le domaine privé de l'Etat par le MINFOF, pour l'établissement des titres fonciers, il est suggéré la création d'un groupe de travail MINFOF-MINDCAF en charge de coordonner les actions de sécurisation des terrains y relatifs telles que les forêts communales.

Axes	Thèmes	État des lieux	Recommandations au CRS
3/ Problématiques relatives à certains acteurs principaux de la décentralisation	**Thème 12 :** « le rayonnement des chefferies traditionnelles et l'importance de leur rôle dans le développement social, culturel et économique de la Région » (Panel 8)	▪ Une Chefferie Traditionnelle délaissée et fragilité des Chefs Traditionnels ; ▪ Seules certaines élites passionnées de nos traditions ou influencées positivement par l'expression extérieure des chefferies des autres Régions se sentent interpellées à en faire autant chez elles ; ▪ La légèreté blâmable et humiliante de certains Chefs Traditionnels ; ▪ Le manque d'estime des Chefs Traditionnels par leurs administrés ; ▪ L'émergence au sein du Commandement Traditionnel de ce qu'on appelle aujourd'hui les chefs de blocs, de quartiers et encore de communautés qui ne contribuent qu'à diluer le pouvoir de l'autorité traditionnelle ; ▪ L'inexistence des familles royales et même de la dignité royale traditionnelle de la part des membres de la famille qui portent la chefferie ; ▪ Une Notabilité Traditionnelle de façade, sans initiation, sans feuille de route, boiteuse, sans substance avec des chefs de familles illégitimes, égocentriques, non respectés ; ▪ Le règne de l'argent au sein de la notabilité coutumière dans l'expression des us et coutumes ; ▪ La perte de repères spirituels traditionnels ; ▪ L'absence de connexion des communautés aux ancêtres et aux reliques ; ▪ La Soumission aveugle des filles et fils aux traditions d'emprunt ; ▪ L'absence d'encadrement et de discipline spirituelle puisant dans les sources ;	**À très court terme :** ▪ Produire les 3 tomes du « Coutumier du Sud » et vulgariser leur contenus (Tome 1 : la chefferie traditionnelle. Tome 2 : la communauté. Tome 3 : la spiritualité) ; ▪ Rendre les chefferies visibles au-delà de la présence d'un drapeau ; ▪ Promouvoir un institut des savoirs traditionnels associés aux ressources locales avec des démembrements et un département sur la notabilité traditionnelle (dispositif déjà avancé à Nkolandom) ; ▪ Intégrer le chef traditionnel dans la conception et la mise en œuvre des projets du CRS ; ▪ Prendre soi-même des dispositions individuelles et collectives en tant que Chef Traditionnel comme Notable en quelque chefferie que ce soit car toute chefferie doit avoir sa notabilité ; ▪ Revoir le cadre institutionnel dans lequel les non-natifs du Sud pourraient se regrouper sans entacher l'Autorité Traditionnelle Locale ; ▪ Annuler les concessions de terrains obtenues dans la stricte ignorance des chefs de village et instituer leur consultation préalable en tant que garants des intérêts des communautés villageoises ; **À court terme :** ▪ Construire un palais pour chaque Chefferie Traditionnelle ; ▪ Réorganiser traditionnellement la Chefferie Traditionnelle en plus de l'organisation administrative ; ▪ Reconstituer les arbres généalogiques des clans et des familles ; ▪ Revaloriser l'appui des Chefs Traditionnels dans leur traitement numéraire ; ▪ Sécuriser les Chefferies et les Chefs des villages frontaliers ; ▪ Intégrer l'Autorité Traditionnelle dans les commissions mixtes multiformes qui régissent les frontières ; ▪ Valoriser les grands Chefs de la Région et leur Royaumes ;

Axes	Thèmes	État des lieux	Recommandations au CRS
		▪ La perte, l'abandon, le rejet des us et coutumes ; ▪ L'avilissement, le dénigrement des chefs traditionnels par certaines élites ; ▪ La population sans base, sans repère, déracinée ; « des oiseaux perdus au-dessus de la mer, cherchant désespérément un point de fixation » ; ▪ Les savants traditionnels lapidés dans les villages par des « apprentis sorciers » extravertis, dessouchés ; ▪ La désignation des Chefs Traditionnels « tout court » sans la moindre âme traditionnelle ; ▪ La succession non organisée dans les chefferies faisant le lit à « l'élection des chefs » en lieu et place de la désignation des personnes retenues par le défunt chef de son vivant ; ▪ La notabilité coutumière sans réelle influence dans les différents processus des projets et programmes (gestion du foncier, conception, orientation, suivi-évaluation des différents investissements) ; ▪ Le phénomène de la vente des terres dans les villages à l'insu ou à la stricte ignorance des chefs de village ; ▪ Le défaut de participation statutaire du commandement traditionnel aux conseils municipaux et à l'action des Communes ; ▪ La confusion entre le domicile familial et le siège de la Chefferie Traditionnelle ; ▪ Le manque de statut juridique pour le village ;	▪ Construire une notabilité coutumière faite des hauts initiés avec des responsabilités classifiées dans toutes les chefferies ; ▪ Veiller à la solidité de chaque famille dans le village, premier compartiment et socle de l'institution cheffale traditionnelle et assoir le respect à l'endroit de chaque chef de famille ; ▪ Veiller au succès de tous les investissements économiques et socio-culturels de la Région et des enfants du Sud (onction, sécurisation, maintien de la paix…) ; ▪ Assurer et animer un festival culturel authentique à chaque département ; ▪ Soutenir une grande fête culturelle du Sud, rassemblement des fils et filles de la Région (« Anyang ») ; ▪ Développer des circuits écotouristiques portés par la chefferie traditionnelle et les Communes (« route des seigneurs de la forêt », « route des peuples de la côte ») ; ▪ Accompagner les initiatives culturelles pertinentes des fils et filles du Sud (Aboki Ngoma, Mvet …) ; ▪ Suivre et encadrer les filles et fils du Sud dans leurs métiers au quotidien ; ▪ Produire un annuaire des savants traditionnels dans chaque village ; ▪ Produire la carte des savoirs traditionnels pertinents de chaque communauté ; ▪ Promouvoir les Religions Traditionnelles locales ; ▪ Valoriser les temples traditionnels (rochers du loup, akookas, menveele …) ; ▪ Promouvoir les sites et les lieux sacrés dans les chefferies ; ▪ Construire et animer le sanctuaire de « Nnôme Ngii » haut lieu de la cérémonie d'élévation de cette Dignité Suprême ; **À moyen terme :** ▪ Déterminer un quota de participation des Chefs Traditionnels aux conseils municipaux ;

Axes	Thèmes	État des lieux	Recommandations au CRS
		▪ Le manque de moyens matériels et financiers pour la Chefferie à l'effet de soutenir le développement de sa communauté ; ▪ L'absence d'une véritable structuration régissant le fonctionnement de la chefferie traditionnelle ; ▪ L'immixtion de l'autorité administrative dans les prérogatives de la Chefferie Traditionnelle dans plusieurs domaines ; ▪ L'assujettissement servile du chef traditionnel à l'autorité administrative avec la mauvaise interprétation des articles 19 et 20 de la loi de 1977 régissant la chefferie traditionnelle au Cameroun ; ▪ L'usage de la terminologie dévalorisante d'« Auxiliaire de l'Administration » ; ▪ La disparité criarde dans le traitement salarial des Autorités Traditionnelles ; ▪ Le défaut de protection des chefs traditionnels des zones frontalières constamment menacés, intimidés et parfois enlevés par des bandes provenant des pays voisins.	▪ Redéfinir les rapports entre l'Autorité Administrative et l'Autorité Traditionnelle qui ont, dans le contexte actuel, des relents d'assujettissement et d'auxiliarisation servile des Chefs Traditionnels ; ▪ Réorganiser la Chefferie Traditionnelle en « clans » et déconstruire les « chefferies des portions de route » de certains départements la Région ; ▪ Instituer au moins une Chefferie Traditionnelle de 1er degré dans chaque Arrondissement ; ▪ Supprimer les chefferies traditionnelles sans base traditionnelle (quartiers urbains) ; ▪ Promouvoir une industrie qui s'inspire des connaissances traditionnelles et des expressions culturelles grâce entre autres : - au **« Protocole de Nagoya sur APA »** avec la réalisation d'un Protocole Bio-culturel Communautaire dans chaque village ; - au concept **« Indus-tradition »** dans le partenariat Chefferies Traditionnelles – CERDOTALA ; - au programme **« ALIPA »** ou l'industrie par l'alimentation patrimoniale.
	Thème 13 : « autonomisation de la jeunesse du Sud comme dividende économique et sociale »	▪ La cassure générationnelle ; ▪ La concurrence déloyale des populations allogènes ; ▪ L'insuffisant soutien des aînés ; ▪ L'insuffisance des écoles de formation professionnelle ; ▪ Le chômage endémique ; ▪ Des politiques de recrutement dans les entreprises publiques et privées floues ; ▪ La clochardisation de la jeunesse ;	▪ Promouvoir la solidarité verticale et horizontale ; ▪ Promouvoir l'insertion socio-économique des jeunes ; ▪ Informer, éduquer et sensibiliser les jeunes ; ▪ Lutter contre les addictions en milieu jeune ; ▪ Eduquer à la citoyenneté pour la promotion de l'intérêt général ; ▪ Lutter contre la culture du fonctionnariat et promouvoir l'entrepreneuriat jeune et l'auto-emploi ; ▪ Sortir de la posture victimaire pour une prise de responsabilité effective des jeunes ; ▪ Promouvoir les politiques du learning by doing auprès des jeunes ;

Axes	Thèmes	État des lieux	Recommandations au CRS
		▪ La ségrégation dans les politiques de recrutement ; ▪ La manipulation politique des aînés ; ▪ Le manque d'information ; ▪ L'individualisme et les égoïsmes ; ▪ Le déficit de solidarité ; ▪ L'absence de culture sociale ; ▪ L'absence et le mauvais encadrement familial ; ▪ L'auto-victimisation des jeunes ; ▪ Les harcèlements sexuels ; ▪ L'absence de solidarité entre les jeunes ; ▪ La stigmatisation et la marginalisation de la jeunesse non scolarisée ; ▪ Les difficultés d'accès à la terre ; ▪ Les facteurs anthropologiques négatifs tels que la sorcellerie ; ▪ L'abandon des us et coutumes ; ▪ La reproduction systématique de l'élite du Sud.	▪ Effectuer le lobbying pour le financement et l'accompagnement des entreprises des jeunes ; ▪ Promouvoir l'éducation ; ▪ Créer des fichiers des jeunes du Sud par filières ; ▪ Créer des incubateurs d'entreprises ; ▪ Créer et instituer un cadre de dialogue permanent entre les jeunes d'une part et les aînés d'autre part ; ▪ Affirmer la volonté politique de l'élite du Sud pour l'accompagnement et l'encadrement de la jeunesse ; ▪ Promouvoir une élite de jeunes entrepreneurs du Sud ; ▪ Retourner aux sources par le respect des us et coutumes ; ▪ Valoriser la promotion des métiers sous/et mésestimés par les jeunes ; ▪ Demander pardon aux aînés par les jeunes pour obtenir leur bénédiction ; ▪ Développer la culture de la promotion des métiers du secteur privé formel et informel ; ▪ Accompagner les jeunes dans la sécurisation des terres à travers l'agriculture ; ▪ Accompagner les jeunes pour la mise sur pied d'une ceinture agricole pour capitaliser les flux financiers issus des exportations des produits agricoles vers les pays limitrophes ; ▪ Mettre sur pied des lobbyings et réaliser un parrainage des élites pour la création des filières de pointe dans les écoles de formation de la Région du Sud.
	Thème 14 : « le rôle de la Commune dans l'élaboration du Plan Régional de Développement » (Panel 13)	▪ La région est le deuxième acteur au niveau des CTD après les Communes ; ▪ Les Communes sont le socle de la Région ; ▪ Le territoire de la Région est l'ensemble des Communes ; ▪ La nécessité de la concertation pour une planification efficace en tant que les	▪ Transmettre au CRS tous les PCD ; ▪ Ressortir des PCD, les projets à caractère régional et intercommunal ; ▪ Vérifier que les projets qui ont été extraits des PCD n'ont pas encore trouvé de financement ; ▪ Utiliser les PCD comme socle et matière première pour faciliter l'élaboration du PRD ;

Axes	Thèmes	État des lieux	Recommandations au CRS
		Communes disposent déjà des données nécessaires pour bâtir un bon PRD du Sud ; ▪ La disponibilité	▪ Exploiter les banques de données qui existent dans les Communes pour l'élaboration du PRD ; ▪ Développer des intercommunalités économiques dans les projets à fort impact, notamment les projets Artistiques, Touristiques, Culturels, etc. ; ▪ Optimiser les autres outils tels que les Plans d'Occupation des Sols, les Plans d'Urbanisme disponibles dans les Communes ; ▪ Capitaliser le patrimoine culturel, touristique, matériel et immatériel de chaque Commune du Sud ; ▪ Faire participer les Maires de toutes les Communes du Sud aux ateliers d'élaboration et d'appropriation du PRD pour une mise en cohérence entre les différentes activités planifiées au niveau Régional et les préoccupations intercommunales ; ▪ Consulter les acteurs communaux du Sud dans l'élaboration du PRD et les associer à sa mise en œuvre.

ANNEXE 5 : ANALYSE DES RÉSULTATS ET CONCLUSIONS DES TRAVAUX DU SUD'FORUM

Au terme de la plénière de restitution des travaux en ateliers, 249 recommandations ont été adoptées et transmises au CRS.

Il est apparu nécessaire d'analyser toutes ces recommandations pour s'assurer de leur arrimage stratégique à la SND 30 et pour en retenir quelques actions prioritaires de mise à niveau à intégrer dans le PRD en cours d'élaboration et à programmer dans les plans d'action annuels du CRS.

Arrimage stratégique à la SND 30

- En droite ligne de la Stratégie Nationale de Développement (SND 30) et dans la perspective de l'élaboration du PRD du Sud, les recommandations adoptées lors du Forum ont été regroupées en 7 axes stratégiques à savoir :
- l'axe de la promotion économique ;
- l'axe de l'éducation et du développement numérique ;
- l'axe de la santé et du développement durable ;
- l'axe de la gouvernance ;
- l'axe de la culture, du tourisme, du sport et des loisirs ;
- l'axe des stratégies de financement, de la coopération et du partenariat ;
- l'axe des affaires foncières et de l'aménagement du territoire.
- Promotion économique
- Mettre en place un plan spécial de réalisation des infrastructures ;
- Lancer un vaste programme de développement de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche y compris la transformation industrielle ;
- Promouvoir l'économie rurale et le réseautage des petits producteurs ;
- Faire du Sud un centre d'affaires et un hub d'intégration sous régionale ;
- Créer un cluster de développement Sud-Océan ;
- En cinq ans, améliorer l'Indice de Développement Humain à travers un programme prioritaire ERRES (Eau-Réseau-Route-Electricité-Santé) ;
- Consolider le développement social avec la création et la promotion des emplois pour les jeunes et les femmes.

Éducation et développement numérique

- Renforcer les bases de l'économie par le développement du capital humain ;
- Créer un environnement favorable au développement technologique ;
- Assurer un continuum dans l'accès aux savoirs (savoir-faire et savoir-être) basé sur la maitrise des langues nationales, officielles et étrangères ;
- Elaborer un Plan Stratégique de Révolution Numérique pour faire de la Région le hub et le cœur numérique de la zone des trois frontières.

Santé et développement durable

- Améliorer substantiellement l'offre de Santé à la population et avancer vers la couverture santé universelle ;
- Promouvoir la pharmacopée traditionnelle ;
- Créer un office régional de l'enfance ;

- Créer une agence régionale de surveillance de la chaine alimentaire ;
- Mettre en place des plans d'urgence collective pour la gestion des catastrophes.

Gouvernance

- Instaurer une gouvernance d'excellence, éthique et performance autour de 4 piliers (transparence, participation, responsabilité et performance) ;
- Mettre en place les synergies nécessaires pour parvenir à une culture politique de participation et de reddition des comptes ;
- Promouvoir une société civile forte et renforcer les capacités de ses acteurs.

Culture, tourisme, sports et loisirs

- Faire de la culture le moteur du développement : création d'industries culturelles, valorisation des savoirs (savoir-faire et savoir-être) traditionnels ;
- Créer l'Office Régional des Arts et de la Culture avec pour mission :
  - Effectuer un inventaire systématique du patrimoine culturel et artistique et créer un répertoire régional où toute œuvre culturelle serait inscrire ;
  - Mettre en place des structures d'encadrement des artistes et écrivains ;
  - Introduire la culture traditionnelle dans les milieux scolaires et universitaires ;
  - Organiser aussi souvent que possible des manifestations culturelles et artistiques ; par exemple un grand festival culturel « ABAKUYA » des Arts et Cultures de la Région ;
  - Organiser la formation des cadres spéciaux en animation culturelle ;
  - Inciter les individus, les Communes, associations et organismes de tous ordres, pour qu'ils concourent à la promotion des Arts et de la Culture ;
  - Développer les échanges culturels, inter-régionaux et sous régionaux ;
  - Créer des galeries d'art, des troupes régionales de théâtre, de danse et un orchestre régional ;
  - Promouvoir l'instauration d'une architecture en harmonie avec l'environnement et qui reflète l'esthétique et les aspirations des tribus du Sud.
- Créer l'office régional du tourisme ;
- Faire du secteur sportif un outil de Développement Economique et Social ;
- Promouvoir la pratique du sport pour tous pour le bien-être social ;
- Développer le sport de compétition dans une perspective d'émergence d'un sport de haut niveau ;
- Améliorer les cadres d'évolution et rendre plus favorable les conditions de pratique du sport ;
- Rattraper le retard en infrastructures sportives et en faire un moyen de rayonnement international et un facteur de renforcement de la coopération avec les autres régions ;
- Devenir une référence du loisir et du Plein air en aménageant et en rendant accessible le magnifique patrimoine naturel etc.

Stratégie de financement, de coopération et de partenariat

- Mettre à contribution les bailleurs de fonds et les partenaires privés ;
- Capter les sources de financement qu'offre l'International (ESCI) à travers la mise en place d'une structure chargée de gérer les opportunités qui seraient appelée : ENTREPRISE SUD'CAMEROON INTERNATIONAL ;

- Mobiliser les ressources endogènes à travers la mise en place des systèmes de financement alternatifs ;
- Mobiliser la diaspora.

Affaires foncières et aménagement du territoire

- Créer un service Régional de veille foncière et lutter contre la prédation des terres ;
- Elaborer le SRADDT (déjà disponible) et créer 4 grands pôles de développement ;
- Initier et mener un plaidoyer en collaboration avec les autres régions pour l'intégration des CTD dans la gestion du foncier.

Programmation des actions prioritaires de mise à niveau

Dans l'élaboration du PRD, au vu des différents états des lieux, un certain nombre d'actions prioritaires de mise à niveau indispensables et nécessaires ont été identifiées. Ces actions devraient être programmées dans les plans d'action annuels et réalisées à court terme en vue de rendre visibles et mesurables les premières actions du CRS dans la perspective de la SND 30. Il s'agira de :

- résorber à court terme le déficit énergétique dans la Région ;
- réduire la fracture numérique ;
- territorialiser les CTD de la Région à travers une politique qu'acquisition et de protection du patrimoine foncier ;
- élaborer un plan de gestion durable de l'environnement ;
- identifier dans toute la Région en collaboration avec les Communes les points critiques des routes et pistes pour en la circulabilité en toute saison.

ANNEXE 6 : BASE DE DONNEES DES PROJETS DU CONSEIL REGIONAL DU SUD

1- Projet de création d'un arboretum/jardin botanique dans la Région du Sud ;
2- Projet de mise sur pied d'une unité de production et grossissement de poisson en mer (tilapia et bars
3- Projet de transformation industrielle de la pomme de terre en frites précuites
4- Projet d'exploitation de sable sur le lit du fleuve Nyong dans la localité DONENDA, Arrondissement de Lokoundje ;
5- Projet d'identification de site et structuration des financements pour la construction d'un complexe comprenant un stade ;
6- Projet d'identification de site et structuration de financement pour l'aménagement touristique de la cité balnéaire, et la construction d'un hôtel 5 étoiles dans la ville de Kribi ;
7- Projet de développement d'un Centre commerciale à vocation sous-régionale à Ebolowa ;
8- Projet d'identification de site et structuration de financement pour l'aménagement des zones industrielles à Kribi, avec en prime de projet d'une zone économique spéciale ;
9- Projet d'acquisition d'un parc d'engin du génie civil pour les travaux d'entretien des routes régionales dans les 4 départements de la Région du Sud ;
10- Projet de création de 04 parcs d'attraction, de loisir et de divertissement dans les 04 chefs-lieux de département de la Région du Sud ;
11- Projet d'acquisition du matériel pour les économies des travaux publics et les constructions ;
12- Projet d'Etude et structuration de financement de développement d'un projet d'aquaculture à l'embouchure du Ntem Rio Campo ;
13- Projets agro industriel par département ;
14- Projet de réalisation d'un marché hangar de stockage des produits dans les 28 arrondissements ;
15- Acquisition des équipements pour les forages ;
16- Identification de site, étude et structuration des financements pour le développement du projet intégré : élevage des porcs et production d'aliments dans les départements du Dja et Lobo et de la Vallée du Ntem ;
17- Projet de plantation semi industriel environ 1000 ha et 02 par département ;
18- Projet de création et de mise en place de 05 offices régionaux (tourisme foresterie agriculture élevage, grands travaux) ;
19- Projet de création d'une entreprise de production, de transformation et de commercialisation du poisson de table ;
20- Projet d'initiative à l'agriculture, l'élevage, l'environnement et la création des jardins scolaires auprès des établissements et des peuples autochtones ;
21- Projet de mise en place « clé en main » d'une unité de concassage, broyage et criblage des roches (60t/h) à Ebolowa,
22- Projet de production intensive et de commercialisation de poissons de table dans la localité de Biboulmam dans l'Arrondissement de Biwong Bulu ;
23- Projet d'organisation et de développement de la filière pêche, de l'aquaculture et d'un site touristique sur le Ntem dans l'Arrondissement de Ma'an ;
24- Identification de site, études et structuration des financements ;
25- Etudes relatives à l'aménagement de la future pêcherie de Londji ;
26- Dentification de site et structuration des financements pour l'aménagement des zones industrielles à Kribi, avec en prime de projet d'une zone économique spéciale ;
27- Création des champs semenciers par département, et négociation avec l'IRAD et autres organismes concernés par le développement de l'agriculture ;
28- Projet agro-pastoral, agriculture intensive, pisciculture, initie par le GIC AFAN-MVAM, ESSAM II et OVENG ;
29- Projet d'organisation et de développement de la filière pêche et de l'aquaculture dans l'Arrondissement de MA'AN (Vallée du Ntem) ;
30- Projet de création et d'exploitation d'une ferme en milieu rural, (élevage de porcs, poulets de chair, silures, carpes, tilapia) ainsi qu'une production d'œufs dans la localité de MA'ANEMENYIN dans l'Arrondissement de MENGONG ;

31- Projet d'extension d'une unité de production de poissons d'eaux douces dans le village OLEM Arrondissement d'Ebolowa 1er ;
32- Projet communautaire de développement de la culture du piment dans le village Kaba, arrondissement de Lolodorf ;
33- Projet d'élevage non conventionnel pour la production du miel naturel baptise « projet abeille et miel naturel ;
34- Production et commercialisation de 10 tonnes de poissons de table par an ;
35- Projet d'élevage de poulet de chair et production de maïs sur un ha à John Holt à Ebolowa ;
36- Projet de production de 1000 poulets de chair à Ebolowa ;
37- Création d'une société de pêche maritime industrielle à Kribi (70km de cote) ;
38- Projet de création et d'implantation de la chaine radio vision régional à Ebolowa ;
39- Projet d'accompagnement des femmes rurales actives (OFERA) sur la valorisation et les reformes des produits non ligneux ;
40- Projet de fabrication et commercialisation du cirage en boites, fluides etc… ;
41- Projet de production et transformation du manioc dans les 29 arrondissements de la Région du Sud ;
42- Projet agropastoral intégré : élevage, pisciculture, agriculture à Minlamizibi (Ngoulemakong) ;
43- Projet d'extension d'une exploitation agropastorale à Elon Yessok ;
44- Projet d'installation d'une usine de fabrication et de montage des véhicules, des groupes électrogènes et des chariots élévateurs à Kribi;
45- Projet de réhabilitation des puits équipés de pompes manuelles dans le département de la Mvila ;
46- Projet de soutien et d'appui en fongicide de la coopérative avec Conseil d'Administration d'action pour le développement de Mvengue (Adem-coop-ca) ;
47- Projet d'élevage de 50 chèvres par an à travers l'acquisition du petit matériel d'élevage et la mise en place d'un champ fourrage de 0,5 ha à Megon ;
48- Projet d'amélioration de la compétitivité des exploitations familiales agropastorales et projet de construction et équipement d'un poulailler de 500 poulets à Nkolnguet ;
49- Projet de production de 10 tonnes de poisson de table par an à Zoétélé (par Minkoumou) ;
50- Projet d'extension d'une unité de production de poisson dans le village Olem, arrondissement d'Ebolowa 1er département de la Mvila ;
51- Projet de production de 10 tonnes de poisson de table par an à Zoétélé;
52- Projet de création de la régie régionale de l'eau dans la Région du Sud ;
53- Projet d'élevage des poulets de chair et production du maïs sur un hectare à John Holt (Ebolowa) ;
54- Projet de construction et d'équipement d'un centre de formation d'apprentissage rapide en couture ;
55- Projet d'élevage des poulets de chair et production du maïs sur 2 ha à Elon Yessok par Ebolowa 2eme ;
56- Projet de construction des usines modèles de transformation de manioc dans la Région du Sud ;
57- Projet de création d'une unité de production de 195 moutons à partir du deuxième cycle de production dans la localité de Mang-Yeminsem situe dans la Région du Sud ;
58- Etats des lieux et besoins de l'Arrondissement de Bipindi. Présente par les Conseillers Régionaux : Sa Majesté Dr. OWONA ESSOMBA, NGO MBOUA Monique épse ABENA ;
59- Production de Porcs d'une capacité de 15 truies avec trois verrats ;
60- La réhabilitation de la route Elogbatindi-Gwap.

ANNEXE 7 : PLAN D'ACTION DES PROJETS A LA CHARGE DU CRS

PROGRAMMES-ACTIONS	ACTIVITES	SEMESTRES							
		2023-S1	2023-S2	2024-S1	2024-S2	2025-S1	2025-S2	2026-S1	2026-S2
CADRE DE VIE ET ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE									
Optimisation + Enrollement couverture santé universelle groupes vulnérables (secteur informel, pygmées, personnes handicapées et troisième age	MMR								
	MO								
Modernisation et extension de la voirie urbaine + Eclairage dans les chefs-lieux des départements	MMR								
	MO								
Renforcement de l'offre de formation qualifiante dans les métiers BTP, du bois, miniers, industriels, TIC et de la logistique	MMR								
	MO								
Amélioration de l'offre de formation dans l'enseignement technique	MMR								
	MO								
Renforcement de l'enseignement à distance, et de la formation des formateurs	MMR								
	MO								
Amélioration de l'accès à internet haut débit (coût, fiabilité)	MMR								
	MO								
Promotion de la construction et de l'exploitation décentralisée et intercommunale des systèmes d'approvisionnement en eau potable	MMR								
	MO								
CITOYENNETE-SPORT- JEUNESSE									
Aménagement des espaces verts + Espaces de sports et de loisirs	MMR								
	MO								
Mise en place d'un réseau de Maisons de Jeunesse et du développement social dans les chefs-lieux des départements	MMR								
	MO								
Accompagnement et intégration des groupes vulnérables (pygmées, secteur informel, personnes handicapées et du troisième âge)	MMR								
	MO								
Organisation d'un festival culturel biennal des peuples des forêts et de la mer	MMR								
	MO								
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DURABLE									
Appui à l'installation de centres d'alevinage privés	MMR								
	MO								
Promotion de la transformation industrielle du bois + valorisation des PFLN	MMR								
	MO								
Valorisation des matériaux dans les BTP	MMR								
	MO								
Promotion du tourisme et de l'éco-tourisme	MMR								
	MO								
Aménagement des zones industrielles autour des barrages + contribution à l'implantation des agro-industries dans les zones banales	MMR								
	MO								
Mobilisation des investisseurs privés pour optimiser la production des barrages + mobilisation des partenaires privés dans le cadre des PPP et RSE	MMR								
	MO								

PROGRAMMES-ACTIONS	ACTIVITES	SEMESTRES							
		2023-S1	2023-S2	2024-S1	2024-S2	2025-S1	2025-S2	2026-S1	2026-S2
Construction des aires de repos multiservices le long des axes routiers sous régionaux	MMR								
	MO								
Promotion des intercommunalités d'engins de BTP pour le désenclavement des bassins de production	MMR								
	MO								
Construction des réseaux de fibres optiques performants	MMR								
	MO								
Accélération des processus de classement + la titrisation des forêts du DFP	MMR								
	MO								
Contribution à la gestion concertée et apaisée des ressources naturelles; + encadrement de la gestion environnementale et sociale de la mise en œuvre des projets de développement	MMR								
	MO								
Optimisation des redevances des ressources naturelles (forestières, eau, énergétiques, pétrolières, gazières et minières)	MMR								
	MO								
CAPACITES OPERATIONNELLES DU CRS									
Renforcement des capacités du Conseil Régional à la maitrise d'ouvrage et la mobilisation des partenaires pour la mise en œuvre des projets de développement (PPP, RSE)	MMR								
	MO								
Cogestion personnel local (Santé+Enseignement secondaire)	MMR								
	MO								
Mobilisation des ressources endogènes	MMR								
	MO								
Mise en place d'un dispositif fiscal régional performant+dématérialisation + digitalisation	MMR								
	MO								
Consolidation de l'intégration régionale	MMR								
	MO								
Coopération région du SUD-région de l'EST	MMR								
	MO								

MMR = Maturation et mobilisation des ressources
MO = Mise en Œuvre

BIBLIOGRAPHIE

1. *DOCUMENT DE STRATEGIE POUR LA CROISSANCE ET L'EMPLOI (DSCE)*

2. *STRATÉGIE NATIONALE DE DÉVELOPPEMENT 2020-2030 - SND 30*

3. *SCHEMA NATIONAL D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE (SNATDDT)*

4. *SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE DU SUD T (SRADDT-SUD)*

5. *SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE DE L'EST (SRADDT-EST)*

6. *RAPPORT DE SYNTHESE PLAN DIRECTEUR D'INDUSTRIALISATION 2017*

7. *STRATEGIE 2020 DU SOUS-SECTEUR FORETS ET FAUNE*

8. *RAPPORT SUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE 2020 DE LA REGION DU SUD*

9. *GUIDE METHODOLOGIQUE D'ELABORATION DES PLANS REGIONAUX DE DEVELOPPEMENT EDITION JUILLET 2021*

10. *GUIDE METHODOLOGIQUE D'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE (PLADDT) 2019*

11. *LOI N°2019/024 DU 24 DÉCEMBRE 2019 PORTANT CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DÉCENTRALISÉES*

12. *LOI N° 2009/019 DU 15 DECEMBRE 2009 PORTANT FISCALITE LOCALE*

13. *STRATEGIE DU SOUS SECTEUR ENVIRONNEMENT, PROTECTION DE LA NATURE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE*

14. *STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR RURAL*

15. *PROGRAMME DETAILLE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE EN AFRIQUE (PDDAA) - PLAN NATIONAL D'INVESTISSEMENT AGRICOLE (PNIA) 2014 – 2020 -VOLUME 1*

16. *STRATEGIE SECTORIELLE DE SANTE 2016-2027*

17. *BUDGET DE LA REGION DU SUD - EXERCICE 2022*

18. *RAPPORT ANNUEL 2020 DES ACTIVITES DE LA DELEGATION REGIONALE DE LA SANTE PUBLUQUE DU SUD-EBOLOWA, FEVRIER 2021*